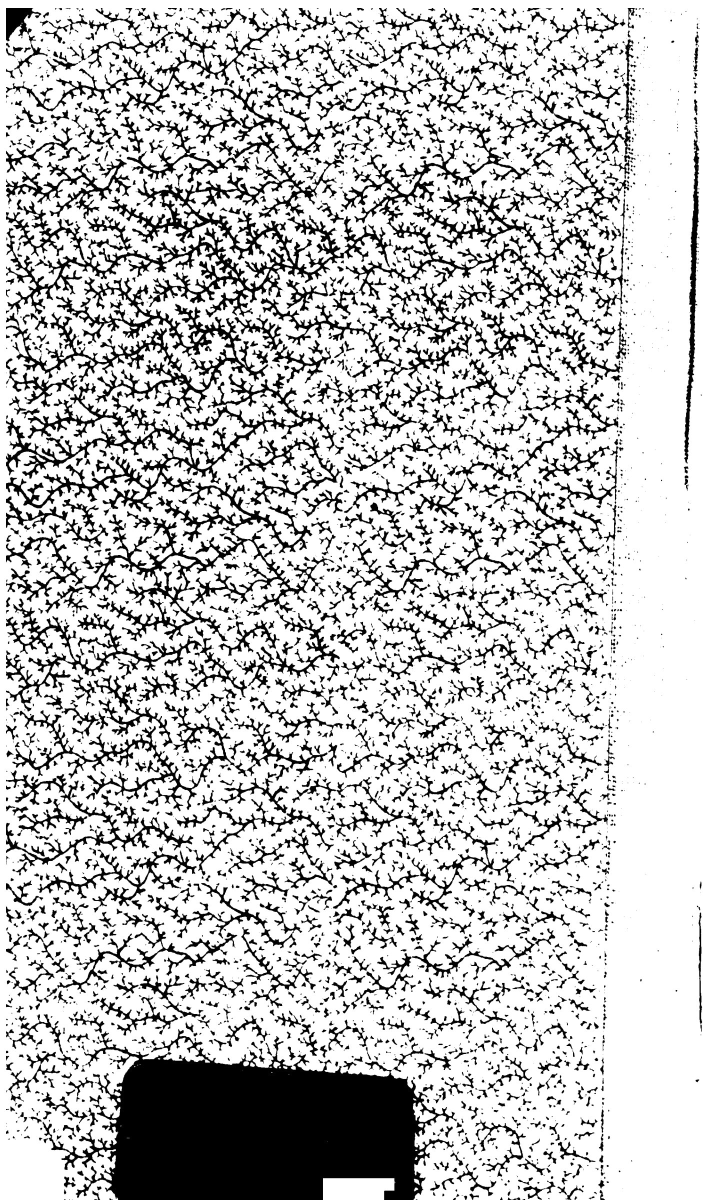




HISTOIRE
DE
FRANCE.
TOME PREMIER.

HISTOIRE
DE
FRANCE

Depuis l'Etablissement de la Monarchie jusqu'au regne de Louis XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME PREMIER.





A PARIS.

Chez DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



A MONSEIGNEUR
DE MACHAULT

Chevalier, Garde des Sceaux de France, Ministre & Sécrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine, Commandeur des Ordres du Roi, &c.



ONSEIGNEUR,

C'est à un Ministre également cher au Prince & aux sujets, que je dédie l'Histoire d'une Nation dont il réunit tous les suffrages. Ayant à célébrer les grandes actions des hommes vraiment utiles à la Patrie, j'ai voulu qu'à la tête de leur éloge on vît un nom glorieux par de grands & signalés services, rendus de

tout tems aux Rois, à l'Etat & au Public : *nom fécond en personnages illustres* dans toutes les charges où ils ont été appellés, soit aux Conseils, soit aux Intendances des Provinces & des Armées, soit dans les Cours souveraines, comme sages, prudens, & très-équitables Sénateurs.

Ce sont, MONSEIGNEUR, *les propres termes dont se servoit il y a plus de cent ans, un de nos vieux Historiens François* *, *en rendant à un de vos ancêtres le même hommage, que* VOTRE GRANDEUR *me permet de lui rendre aujourd'hui. Quel nouveau sujet d'admiration, si comme nous il vous voyoit remplir les premiéres places de l'Etat avec l'applaudissement général d'une Nation éclairée, & servir utilement le Prin-*

* Corroset, Thrésor de l'Histoire de France, imprimée en 1646, & dédiée à M. François de Machault, Seigneur de Romaincourt & de Garges, Conseiller du Roi en ses Conseils, &c.

ce dans des occasions aussi délicates qu'intéressantes pour l'affermissement de son Trône & l'accroissement de sa gloire ! Administrateur des Finances du Royaume, dépositaire du sceau; de la puissance & des graces du Souverain, chef du Commerce, des Colonies & des Mers, vous avez sçu réunir tout ce que le Ministére & la Magistrature ont de plus illustre & de plus important. Mais ce qui frappe encore plus, c'est ce genie supérieur aux plus grands emplois, cette vive intelligence par laquelle tout devient lumineux, cette grande ame au-dessus des obstacles, qu'elle sçait également prévoir & surmonter : ce sont enfin ces brillantes qualités de l'esprit & du cœur, qui jointes aux talens qui etonnent, forment le grand homme, l'homme aimable.

Voilà, MONSEIGNEUR, ce qui fixe les respects du Philosophe comme du peuple. C'est aussi l'admiration justement due à de si rares mérites, qui m'a inspiré l'ambition de voir le

nom d'un Ministre toujours citoyen; orner le commencement de cette nouvelle Histoire. Elle pourroit être écrite avec plus d'élégance, mais non avec plus de sincérité : le seul vrai y est partout mon guide & ma fin. Vous, MONSEIGNEUR, qui aimez la vérité & qui voulez qu'on la dise, recevez le respectueux tribut que je paye en même tems à ses charmes & à vos vertus.

Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR

Le très-humble & très-
obéissant Serviteur
VELLY.

PRÉFACE.

ON ne s'arrêtera point à démontrer les avantages de l'Hiſtoire. Tout le monde ſçait que c'eſt l'école où ſe ſont formés les Alexandres, les Scipions, les Céſars, & preſque tout ce que l'Univers compte de héros. Néceſſaire aux Rois, qu'elle inſtruit à rendre leurs peuples meilleurs & plus heureux; utile à l'homme d'Etat, dont elle étend les vûes juſques dans l'avenir par une juſte comparaiſon de ce qui eſt arrivé; agréable au ſimple particulier, ſous les yeux duquel elle fait paſſer comme en revue les Républiques, les Royaumes & les Empires, elle offre à tout le genre humain des connoiſſances auſſi curieuſes qu'intéreſſantes ſur ſon origine, ſes progrès, ſes grandeurs, ſes foibleſſes, ſes vertus, & ſes vices.

Mais de toutes les hiſtoires, la plus digne de l'étude d'un homme qui penſe, eſt ſans contredit celle de la Patrie. C'eſt une eſpéce de tableau général de famille, où chaque citoyen croit reconnoître quelques-uns de ſes ancêtres, les uns dans un rang plus élévé, les autres dans un état moins brillant, tous véritablement utiles à la ſociété. On ſent par expérience ce que peut une pa-

reille persuasion sur une ame bien née : l'exemple toujours plus efficace que le précepte en reçoit une nouvelle force : de-là cette noble émulation, qui produit & les grandes actions & les hommes célébres en tout genre.

C'est surtout cet admirable effet, qu'un Auteur doit avoir en vue, lorsqu'il écrit les fastes de sa Nation. Mais pour le produire plus infailliblement, il faut que l'histoire écrite pour l'utilité commune, soit en même tems celle du Prince & de l'Etat, de la Politique & de la Religion, des armes & des sciences, des exploits & des inventions utiles & agréables. C'est cependant ce qui paroît avoir été le plus négligé.

Il semble, en lisant quelques-uns de nos Historiens, qu'ils ayent moins envisagé l'ordre chronologique des Rois comme leur guide, que comme l'objet principal de leur travail. Bornés à nous apprendre les victoires ou les défaites du Souverain, ils ne nous disent rien ou presque rien des peuples qu'il a rendu heureux ou malheureux. On ne trouve dans leurs écrits que longues descriptions de siéges & de batailles : nulle mention des mœurs & de l'esprit de la Nation. Elle y est presque toujours sacrifiée à un seul homme, & la gloire qui résulte des vertus pacifiques y est

partout immolée au brillant des exploits guerriers. C'eſt le défaut qu'on a tâché d'éviter dans cette nouvelle Hiſtoire de France.

L'idée qu'on s'y propoſe, eſt de donner avec les annales des Princes qui ont régné, celles de la Nation qu'ils ont bien ou mal gouvernée ; de joindre aux noms des héros qui ont reculé nos frontiéres, ceux des génies qui ont étendu nos lumiéres ; en un mot d'entremêler le récit de nos victoires & de nos conquêtes, de recherches curieuſes ſur nos mœurs, nos loix, & nos coutumes.

Les faits y ſeront plus ou moins détaillés, ſelon qu'il ſera plus ou moins avantageux d'en être inſtruit. On s'eſt ſurtout appliqué à remarquer les commencemens de certains uſages, les principes de nos Libertés, les vraies ſources & les divers fondemens de notre droit public, l'origine des grandes dignités, l'inſtitution des Parlemens, l'établiſſement des Univerſités, la fondation des Ordres religieux ou militaires, enfin tout ce que les Arts & les Sciences nous fourniſſent de découvertes utiles à la ſociété.

On n'oſe ſe flater que l'exécution réponde à la grandeur de l'entrepriſe. On peut du moins aſſurer qu'on n'a rien négligé pour rendre l'Ouvrage intéreſ-

ſant, ſoit par les faits, on les trouvera revêtus de leurs principales circonſtances, ſoit par l'exactitnde, on n'écrit rien que ſur des autorités déciſives. C'eſt dans les ſources anciennes qu'on a puiſé. Les Auteurs contemporains, les annales & les chroniques du tems ſont les garans de ce qu'on avance. On s'eſt fait un devoir de conſulter les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, recueil infiniment précieux par mille endroits, mais ſurtout par ces ſçavantes diſſertations, qui répandent de ſi vives lumiéres ſur les points les plus embrouillés de notre Hiſtoire. On les trouvera partout cités ſous le nom de *Mémoires* de Littérature, moins encore pour abréger, que parcequ'en effet ils méritent ce titre par excellence. Du Tillet, Ducange & Paſquier nous ont auſſi fourni de grands ſecours. On verra par la lecture de cet Ouvrage, qu'on a fait de leurs écrits tout l'uſage que méritent les excellentes recherches dont ils ſont remplis.

On ne donne aujourd'hui que les deux premiers volumes. La ſuite qui eſt ſous preſſe, ne ſera ni différente pour la forme, ni moins intéreſſante pour le fond.



HISTOIRE DE FRANCE.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'origine des François.

IL semble qu'il soit de la destinée des nations célébres de n'avoir aucun monument certain de leur origine. Athènes & Rome n'ont eu que de foibles lumiéres sur leurs ancêtres : les François ne connoissent qu'imparfaitement leurs fondateurs. Les uns veulent qu'ils soient descendus des anciens rois de Troie : d'autres assûrent qu'ils ont pris naissance dans les Gaules, d'où ils étoient sortis avant ou

après les conquêtes de Jules César. Il y en a qui les font venir de la Scandinavie, qu'on appelloit autrefois la mére commune des peuples. Ceux-ci, sur l'autorité de quelques écrivains cités par Grégoire de Tours, imaginent que la Pannonie est leur véritable berceau : ceux-là, fondés sur certaines ressemblance de mœurs, prétendent que c'est une colonie de ces fameux Scythes libres, ou francs, qui suivant le témoignage d'Herodote, habitoient sur les bords des Palus-Meotides. Le sentiment le plus probable est qu'ils sont originaires de Germanie : mais on ne sçait pas précisément quelle partie de cette vaste contrée fut leur premiére demeure, ni ce que signifioit anciennement le nom de *Francs*. On croit communément que c'étoit une ligue de plusieurs peuples, qui occupoient cette étendue de païs, qui est terminé à l'orient par l'Elbe, au midi par le Mein, au couchant par le Rhin, au nord par la mer Septentrionale. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Franconie, la Turinge, la Hesse, la Frise, la Westphalie.

Philip. Cluv. l. 3. c. 20.

Mœurs des Francs ou Germains.

Les auteurs anciens qui ont parlé de ces peuples, nous les représentent comme des sauvages, qui ne vivoient

que de leur chasse, de fruits, de légumes & de racines. Plus jaloux de leur liberté qu'avides des choses qui procurent les délices de la vie, ils ne connoissoient ni l'or, ni l'argent, & tout leur commerce se faisoit par échange. Plus guerriers que civilisés, ils n'avoient d'autres villes que leurs forêts, d'autres maisons que des antres souterrains, ou de rustiques bâtimens de bois & d'argile, d'autres possessions, que les terres que le Magistrat ou le Prince leur distribuoit chaque année suivant la condition, les services, & la valeur d'un chacun. Vrais, fidéles, sincéres, ils se piquoient de la plus scrupuleuse délicatesse sur le point d'honneur : rigides observateurs des loix de la nature, ils ignoroient, ou punissoient sévérement les abominations qui deshonorèrent la Grèce & l'Italie. Généreux dans leurs inimitiés, une offense étoit aussi-tôt pardonnée que reconnue : implacables dans leurs hostilités, souvent leur vengeance dégénéroit en férocité. Citoyens zélés, ils étoient toujours prêts à tout sacrifier pour la patrie : redoutables voisins, ils faisoient consister leur gloire

Tacit. de moribus German.

& leur sûreté à dévaster leurs propres frontiéres, & à se séparer du reste de l'univers par d'affreuses solitudes. Mélange singulier d'activité & d'oisiveté, ils ne sçavoient ni s'occuper utilement pendant la paix, ni se modérer pendant la guerre. On admiroit sur-tout leur zèle empressé à exercer l'hospitalité. Leurs maisons étoient toujours ouvertes à l'étranger : on le défrayoit pendant son séjour: on lui faisoit des présents à son départ.

Leur Religion.

Leur religion se ressentoit de la simplicité de leurs mœurs. Leurs dieux étoient le soleil, la lune, le feu, les arbres, les riviéres : leurs temples, des cavernes ténébreuses, ou les endroits de leurs forêts les plus sombres & les plus impénétrables à la clarté du jour : leurs sacrifices, des victimes humaines, des brebis, des loups, des renards : leurs prêtres, des magiciens plûtôt que des théologiens : leurs mariages, des sociétés toujours de goût, jamais d'intérêt : les femmes exclues des successions n'apportoient aucune dot : leurs funérailles, de simples cérémonies d'où le faste étoit banni, mais où brilloit leur extrême tendresse pour les morts. Lorsqu'on les brûloit,

c'étoit avec un bois choisi : lorsqu'on les inhumoit, c'étoit avec tout ce qu'ils avoient de plus riche & de plus précieux, souvent même avec un domestique pour les servir dans l'autre monde.

Leur Gouvernement.

La nation étoit divisée en quatre classes, les nobles, les libres, les affranchis, les serfs. L'histoire leur donne tantôt des Rois, quelquefois un Prince, souvent des Ducs. L'autorité des Rois étoit perpétuelle, celle du Prince n'étoit que pour un tems; les Ducs ne commandoient que pendant la guerre. Les uns & les autres n'avoient qu'un pouvoir limité : les grandes affaires se décidoient dans l'assemblée des Etats. On choisissoit toujours les Rois parmi la plus haute noblesse : dans l'élection des Ducs on considéroit le mérite plus que la naissance. Aucun de ces chefs ou commandans n'avoit droit de lever des impôts : chaque particulier leur payoit un tribut volontaire sur sa récolte, ou sur ses troupeaux. Ce présent, libre hommage de l'amour du sujet, étoit en même-tems toute la récompense des travaux, & tout l'entretien de la maison du souverain. L'usage des lettres ou carac-

tères leur étant totalement inconnus, ils n'avoient ni annales, ni loix écrites. Les Bardes ou poëtes étoient leurs historiens; les chansons, leurs histoires; la coutume & les lumiéres du bon sens, leur code & leur digeste. On punissoit l'adultére, monstre horrible parmi eux, par l'ignominie & la répudiation : une mort honteuse étoit le châtiment des traîtres & des transfuges : on ensevelissoit tout vivans dans un bourbier les lâches, les poltrons, & ceux qui s'étoient soüillés du crime abominable. Supplice inoui, qui caractérise parfaitement l'horreur de ces peuples aussi braves que vertueux, pour toute espece d'infamie.

Leur Milice. Le génie guerrier de la nation paroissoit jusques dans l'éducation des enfants. Ils ne connoissoient d'autres jeux & d'autres amusements que l'exercice à pied ou à cheval. Cependant ils ne pouvoient porter les armes que du consentement de leur cité. On s'assembloit : quelqu'un des Princes, les péres, ou les parents des candidats, leur faisoit présent d'une lance & d'un bouclier : cette cérémonie les initioit dans l'ordre militaire, & les associoit aux braves de l'Etat. Leurs armes

étoient l'épée, la *framée*, la lance ou hallebarde, la fronde, le maillet, l'angon ou javelot, qu'ils dardoient de loin, la hache qu'ils lançoient de près, & la *cateïe*, espéce de massuë lourde & pesante, qu'ils jettoient au milieu des bataillons ennemis, & qui écrasoit tout par son poids énorme. Un bouclier plus haut que large, ouvrage de simple ozier ou d'écorce d'arbres, mais dont la perte entraînoit après soi le deshonneur & l'infamie; une cuirasse qu'ils couvroient de quelque peau d'ours ou de sanglier; un casque surmonté de queuës de cheval teintes en rouge, ou de quelque figure hideuse, composoient toute leur armure. Leurs enseignes n'offroient que des objets terribles : c'étoit tout ce qu'il y avoit de plus féroce parmi les animaux, ou de plus horrible dans leurs bois sacrés. Rien de plus uniforme que leur ordre de bataille. L'infanterie toujours placée au centre, formoit une espéce de triangle auquel on donnoit le nom de coin : parce que sa pointe étant tournée vers l'ennemi, sa destination étoit de l'enfoncer & de le rompre. Cent jeunes hommes choisis combattoient à la tête de ce Agath. l. 2.

corps d'élite. La cavalerie étoit postée sur les aîles : les chariots & les bagages composoient leur arrière-garde. On leur reprocha long-tems de se battre tumultuairement, & de ne connoître ni frein, ni retenuë : ce fut des Romains qu'ils apprirent toutes les ruses de l'attaque & de la défense.

Leur Marine. C'étoit suivant le témoignage de Pline, le peuple de l'Europe qui entendoit le mieux la mer. Leurs vaisseaux faits de plusieurs cuirs cousus ensemble, ou d'ozier couvert de cuir, n'avoient ni voiles, ni proües, & n'avançoient qu'à force de rames. D'abord leur navigation étoit bornée aux rivages les plus voisins : insensiblement ils hazardèrent de plus longues courses, rangèrent la côte de la Gaule & de l'Espagne, & pénétrèrent par le détroit de Gibraltar jusques dans la Méditerranée.

Leurs guerres contre les Romains. Tels étoient ces anciens Francs ou Germains, si souvent attaqués, quelquefois battus, jamais entiérement subjugués par les Romains. Le vainqueur des Gaules, Jules César, porta deux fois ses armes dans leur païs : deux fois il repassa le Rhin, ne remportant d'autre avantage que d'avoir

Cæs. de bello Gall. l. 3. & 6.

fait le dégat sur leurs terres, & de leur avoir brûlé quelques villages. Auguste qui voyoit tout l'univers soumis à ses loix, ne put les réduire sous le joug. On sçait quelle fut la consternation de ce prince, lorsqu'il apprit le massacre des légions commandées par Varus. La peur lui fit oublier ce qu'il devoit à sa dignité, il se crut perdu jusques dans Rome, qu'il s'imaginoit déja voir en proie à la fureur de ce peuple indomptable. Tibere, qui n'étant que particulier, leur avoit fait la guerre avec plus de gloire que d'utilité pour l'Empire, défendit de les inquiéter, lorsqu'il fut monté sur le trône: content de les resserrer dans leurs forêts, & de les mettre hors d'état de faire des courses dans les Gaules. Caligula enivré du fol espoir d'égaler les victoires de Germanicus son pére, arma puissammant contre cette nation belliqueuse: une fuite précipitée, la honte de n'avoir osé rien entreprendre, enfin le mépris d'un peuple dont la bravoure & l'honneur étoient les plus chéres idoles, fut tout le fruit de ce brillant appareil. Claudius & la plupart de ses successeurs ne songérent qu'à leur fermer le

Flor. l. 4. c. 12. de gest. Rom.

Suet. in Cal

Tacit. an.

passage du Rhin, & bornérent toute leur politique à les laisser se détruire & se consumer par leurs dissensions domestiques. Marc Aurele, qui osa les aller chercher jusques dans leurs marêts, perdit trente-trois mille hommes dans la premiére bataille qu'il leur donna; & s'il les vainquit dans les défilés de Carnunte, il avoüa lui-même qu'il ne devoit la victoire qu'au plus éclatant de tous les prodiges. Cet avantage miraculeux les étonna sans les abattre. Bien-tôt ils passérent le Rhin, & se jettérent sur les Gaules. Alexandre Sévére qui tenoit alors l'Empire, accourut au premier bruit de cette irruption: c'étoit un prince brave, qui aima pourtant mieux leur prodiguer ses trésors pour acheter la paix, que de risquer une bataille qui pouvoit perdre l'Etat. Maximin qui lui succéda, délivra pour quelques tems les Gaules de la crainte de ces peuples toujours inquiets, & toujours remuans. Il ne paroît pas qu'ils ayent rien entrepris de considérable jusqu'au regne de l'infortuné Valérien.

Herod. l. 6. Lamprid. in Alex. Sev.

Jul. Cap. in Maximin.

Quelques peuples de Germanie paroissent sous le nom de Francs.

Il est vrai qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie, que les deux Décius, pére & fils, furent tués en allant à la guerre contre les Francs : mais

tous les autres historiens assûrent que ces deux Princes moururent au-de-là du Danube dans une expédition contre les Goths. Ce ne fut donc que sous l'empire de Valérien, que les Attuariens, les Bructéres, les Chamaves, les Saliens, les Cattes, les Amsivariens, les Cauces, les Sicambres & les Frisons, tous peuples de Germanie, commencèrent à se rendre redoutables sous le nom de Francs. L'histoire rapporte qu'ils se répandirent dans la premiére & la seconde Germanique; qu'Aurélien, qui depuis fut empereur, surprit un de leurs détachements, leur tua sept cents hommes, & fit trois cents prisonniers. Les réjoüissances, les vers, & les chansons que l'on fit à cette occasion, témoignent combien cette nation étoit redoutée des Romains, puisqu'ils relevoient avec tant d'emphase un avantage si peu considérable. Oros. l. 5. c. 14.

Quelque tems après, & sous le même Empereur, ils tentérent une nouvelle irruption dans les Gaules. Gallien qui n'étoit encore que césar, les repoussa au passage du Rhin, & rassura les Belges effrayés. Mais lorsqu'il fut monté sur le trône, Leurs incursions dans les Gaules. Zosim. l. 1. Aurel. Vict. in Valerian.

il fut si peu jaloux d'en conserver les droits & les prérogatives, que l'on vit s'élever autant de tyrans, que l'Empire avoit de provinces. Les Francs profitérent de ce trouble universel, se saisirent de tous les vaisseaux qu'ils purent trouver, s'embarquérent sur l'Océan, & pénétrérent les uns dans les Espagnes qu'ils ravagérent pendant douze ans, les autres jusques dans l'Afrique, où ils mirent tout à feu & à sang. Las de piller & de saccager, ils retournérent enfin dans leur païs, chargés d'un riche butin, que personne ne se mit en devoir de leur disputer.

Eufeb. l. 1. hist. temp. Prof. l. 7.

Le long interregne qui suivit la mort d'Aurélien, réveilla leur avidité: ils passérent le Rhin suivis de plusieurs autres peuples de Germanie, se jettérent sur les Gaules, & surprirent soixante-dix villes. Probus marcha contre eux à la tête d'une puissante armée, les battit en plusieurs rencontres, leur enleva toutes leurs conquêtes, & les poursuivit jusques dans leurs marêts.

Vopisc. in Prob.

Les Francs qu'il fit prisonniers dans cette glorieuse expédition, furent transférés par ses ordres dans le royaume de Pont. Il croyoit qu'ainsi

expatriés, ils cesseroient de remuer & de troubler l'Empire : il se trompa. Cette brave jeunesse le voyant occupé à d'autres guerres, s'empara de quelques barques, courut les mers, & porta la désolation sur toutes les côtes de l'Asie mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de la Gréce, de l'Afrique, & de la Sicile, dont elle força & pilla la capitale.

Eumenius in Orat. de gestis Constantii.

Ces brigandages irritérent les Empereurs, qui jurérent la perte de cette indocile Nation. Mais tous leurs efforts furent impuissants. Ces braves peuples, dit Tacite, quoique souvent repoussés, se sont toujours maintenus, &, malgré nos vains triomphes, n'ont point été vaincus. Constancius les alla chercher jusques dans leurs retraites les plus inaccessibles, fit un grand nombre de prisonniers, les transplanta dans le païs d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Troies, & les força de cultiver ces mêmes terres qu'ils venoient de désoler. Constantin leur fit une guerre cruelle, ravagea leurs contrées, brûla leurs villages, prit deux de leurs Rois, qu'il exposa aux bêtes dans l'amphithéâtre de Tréves. Les orateurs de ce

Tacit. de Mor. Germ. n. 37.

Eum. in laud. Constantii.

In Orat. ejusd. Gall. ad Constant.

tems, en croyant relever la gloire de ce prince, n'ont fait que mieux sentir l'excès de cette barbarie. *Les autres nations*, disent-ils, *craignent les atteintes des bêtes féroces auxquelles on les expose : les Francs les affrontent, les irritent, & témoignent par-là qu'ils peuvent mourir, mais qu'ils ne peuvent être domptés.*

Liban. de rebus gestis Constant. Socrat. l. 2. Sozom.

Constans persuadé que ses armes ne seroient point capables d'arrêter & de contenir des ennemis que toutes les forces de son pere n'avoient pu abatre, rechercha leur amitié, & fut loué d'avoir employé les trésors de l'Empire pour acheter leur alliance.

Depuis ce traité si glorieux pour les Francs, on les voit occuper les premiéres places à la cour & dans les armées des empereurs. On trouve un Sylvanus grand maître de la milice sous Constans, un Mellobaude comte des domestiques, un Merobaude, un Bauton, un Ricomer patrices & consuls sous Gratien, un Carietton gouverneur des Gaules sous Valentinien II, un Arbogaste enfin tuteur de ce même prince & régent en occident par le choix du grand Théodose. Mais tandis que ceux-ci étoient les boulevars

Ammian. Marcel. l. 31.

Sulp. Alex. l. 4.

Zozim. l. 4.

de l'Empire, d'autres Francs le désoloient par leurs incursions.

Lorsque Maxime renfermé dans Aquilée touchoit au moment de sa perte, Genobaude, Marcomer & Sunnon firent une irruption dans les Gaules, où ils passérent au fil de l'épée tout ce qui se mit en devoir de leur résister. Quintinus & Nannienus gouverneurs pour les Romains assemblérent aussi-tôt leur armée, & se rendirent à Cologne. Une partie des Francs repassa le Rhin chargée de dépouilles : ceux qui restérent pour faire tête à l'ennemi, furent battus & défaits près de la forêt Charbonniére. Ce succès enfla le cœur de Quintinus : il osa, contre l'avis de son collègue, passer le fleuve pour aller combattre cette fière nation jusques dans ses foyers. L'événement justifia les remontrances de Nannienus : l'élite des troupes de l'Empire périt dans cette malheureuse expédition. La cavalerie fut massacrée ; & le peu d'infanterie qui échappa aux armes des vainqueurs, dut son salut aux ténébres de la nuit. Greg. Tur. l. 2. c. 9.

Il ne paroît pas que dans toutes ces incursions qui durérent l'espace de plus de cent cinquante ans, les Francs ayent

eu d'autre dessein que de piller. La facilité d'envahir la Gaule leur en fit naître le desir. Deja les Alains, les Suéves, les Gépides, les Vandales l'avoient ravagée en passant : déja les Goths & les Bourguignons s'y étoient établis, ceux-ci vers les Alpes, ceux-là vers les Pyrénées. Le reste du païs étoit mal défendu : la puissance Romaine étoit abattue par les guerres intestines : tout l'Etat tomboit en ruine par l'incapacité de ses chefs. Ces considérations réveillérent l'ardeur des Francs : ils franchirent de nouveau les barriéres du Rhin, non plus comme des brigands qui ne respirent que le pillage; mais comme des conquérans, qui cherchent une demeure fixe.

Oros. l. 7. c.

Situation des Gaules.

Strabon l. 2.

Diod. l. 5.

On appelloit anciennement Gaule cette partie de l'Europe qui est entre le Rhin, les deux Mers, les Alpes, & les Pyrénées. Cette grande région est renommée pour la bonté du climat, pour la richesse & la fécondité du sol, & pour l'excellence de ses eaux minérales. On admire sur-tout la beauté de sa situation, qui offre à la vûe le spectacle de quantité de montagnes couronnées de bois, de côteaux plantés & embellis de vignes, de vallées

& de plaines fertiles, de prairies, entrecoupées de riviéres & de fleuves, qui, après avoir répandu par-tout l'abondance, vont se décharger dans l'Océan ou dans la Méditerrannée.

Quoique célébre par tous ces avantages, la Gaule est plus fameuse encore pour l'antiquité, le courage, & l'heureux génie de ses habitans. On sçait qu'ils ont envoyé des colonies dans toutes les parties du monde connu. L'irruption & l'établissement de Sigovéze dans la Bohème & dans la Baviére, une partie de l'Ibérie & de l'Italie conquise par l'armée de Bellovéze, Rome prise & saccagée par Brennus, le temple de Delphes pillé, la Macédoine & la Dardanie ravagées par deux autres princes du même nom, la Thrace, la Propontide, l'Eolide, l'Ionie, & tout le païs qu'arrose le fleuve Halis subjugués par Lonnorius & Luthaire, sont autant de monumens de la valeur & de l'intrépidité des Gaulois. S'ils ont enfin subi le joug, ce ne fut qu'après avoir long-tems combattu pour la liberté: & leur vainqueur est celui de Rome & du monde entier.

L'antiquité des habitans de la Gaule & leurs colonies.

Tit. Liv. Decad. 1. l. 5.

Justin l. 24. Polyb. l. 2.

Strab. l. 12.

Cæsar de bell. Gal. l. 6.

Je ne parlerai ni de leur origine ; elle se perd dans l'antiquité la plus reculée ; ni de leurs mœurs & coutumes anciennes, toutes les histoires en sont pleines ; ni enfin de cette inclination guerriére qui les distinguoit de tous les autres peuples de l'univers. Il étoit passé en proverbe qu'il n'y avoit point d'armée sans soldat Gaulois. Il suffit pour l'intelligence de cette histoire de donner une legére idée de l'état de la Gaule, lorsque les Francs en firent la conquête.

Division de la Gaule & son gouvernement civil.

Elle étoit alors divisée en dix-sept provinces, cinq Viennoises, trois Aquitaines, cinq Lyonnoises, deux Germaniques, & deux Belgiques. Ces provinces avoient chacune leur métropole : les cinq Viennoises, Vienne, Narbonne, Aix, Ambrun, & Monstiers en Tarantaise ; les trois Aquitaines, Bourges, Bordeaux & Auch ; les cinq Lyonnoises, Lyon, Roüen, Tours, Sens & Besançon ; les deux Germaniques, Mayence & Cologne ; les deux Belgiques, Trèves & Rheims. Chaque province étoit distribuée en plusieurs peuples, chaque peuple en plusieurs païs, chaque païs en plusieurs *parties*. Ces peuples avoient leur ca-

pitale, dont relevoient les petites villes & les bourgades qui étoient les chefs-lieux des païs & des *parties* : les capitales ressortissoient elles-mêmes à la Métropole, où résidoit le gouverneur de la province. La justice se rendoit suivant le droit Romain : tous les actes publics étoient en Latin : coutume qui s'observa long-tems en France. On voit une image de cette distribution de provinces & de cette subordination de jurisdiction, dans le gouvernement présent de l'Eglise Gallicane. Les archevêchés représentent les métropoles ; les évêchés, les capitales ; les archidiaconnés, les petites villes ; les doyennés, les bourgades.

Les Gouvernements de ces provinces étoient ou consulaires, ou présidiaux. Le Sénat nommoit anciennement aux premiers, qui étoient au nombre de six, la premiere Lyonnoise, les deux Germaniques, les deux Belgiques, la premiére Viennoise : les onze autres dépendoient des Empereurs, qui en disposoient à leur gré. Cependant cette distinction n'emportoit aucune idée de prééminence. Ceux qui tenoient ces grandes places, jouissoient également d'une au-

Le gouvernement militaire des Gaules.

torité presque absolue dans leur département, & tous faisoient porter les faisceaux devant eux. Il y avoit aussi des Ducs dans les villes frontieres, & des Comtes dans les cités. Les premiers étoient des officiers du premier rang qui ne recevoient l'ordre que des Légats : les seconds étoient comme assesseurs ou conseillers des généraux d'armée & des gouverneurs de province. Constantin le Grand honora de cette qualité tous ceux qui avoient quelque emploi considérable dans sa maison, dans la justice, dans les finances, ou dans les armées. Les Ducs & les Comtes militaires étoient les plus distingués. On leur assigna la joüissance de certaines terres pour leur entretien. Du commencement ces dignités n'étoient que pour un tems: elles furent ensuite données à vie : enfin elles devinrent héréditaires dans les familles. On voit par la Notice de l'Empire, qu'il y avoit deux Comtes dans les Gaules, le premier dans les Marches de Strasbourg, le second sur la côte Saxonique, qui faisoit partie de la seconde Belgique. On y comptoit aussi cinq Ducs qui commandoient, l'un dans la Franche-Comté, l'autre

dans la Normandie & la Bretagne, celui-ci à Rheims, celui-là à Cologne, & un autre à Mayence. On trouve encore au nombre des grands officiers de la Gaule un maître de la cavalerie, qui distribuoit aux Ducs & aux Comtes les troupes qu'il recevoit lui-même du Grand Maître de la milice. On avoit établi dans plusieurs villes des arsénaux, où l'on forgeoit les armes nécessaires pour cette multitude de soldats. On en fabriquoit de toute espéce à Strasbourg : Mâcon fournissoit les fléches & les traits ; Rheims, les épées ; Autun, les cuirasses ; Amiens, Trèves & Soissons, les boucliers, les balistes, & les harnois des gendarmes.

Lorsque le Grand Constantin se vit paisible possesseur de l'Empire, il créa un Préfet du Prétoire pour les Gaules. Cet officier jouissoit d'un pouvoir presque souverain. La guerre, la finance, la justice, les impôts, tout étoit de son ressort, il ordonnoit de tout. Son autorité s'étendoit jusques sur les Présidents & Gouverneurs des provinces. Il leur faisoit rendre compte de leur administration, & pouvoit les déposer, lorsqu'ils avoient malversé. On

Préfet du Prétoire dans les Gaules.

appelloit de tous les autres tribunaux à celui du Préfet, qui ne relevoit que de l'Empereur. Il avoit sous lui trois Vicaires, l'un dans les Gaules, l'autre dans les Espagnes, le troisiéme dans la Grande Bretagne. Trèves étoit le lieu de sa résidence ordinaire : c'est par cette raison qu'elle devint la capitales des Gaules. Mais ayant été saccagée par les barbares, Honorius transféra cet honneur à la ville d'Arles, qui fut distraite de Vienne, & constitua la dix-huitiéme Métropole.

Religion chrétienne établie dans les Gaules par les Apôtres ou leurs disciples.

Le Christianisme étoit depuis long-tems la religion dominante des Gaules. L'Evangile y avoit été annoncé selon quelques-uns par saint Luc, saint Philippe & saint Paul, selon quelques autres par Crescent disciple de ce grand Apôtre. Quoi qu'il en soit, la persécution qui s'éleva sous Antonin & Marc-Aurele, témoigne que les églises de Vienne & de Lyon étoient fondées depuis plusieurs années, puisqu'il s'y trouva un si grand nombre de chrétiens qui scellérent la foi de leur sang. Grégoire de Tours rapporte que sous l'empire de Decius, Trophyme fut envoyé à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Stremon en Au-

Hist. Sacr. l. 2.

Euseb. hist. l. 5. c. 1.

Greg. Tur. hist. l. 1. c. 28.

vergne, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouſe, & Denys à Paris. Ces ſaints évêques y prêchèrent l'Evangile avec tant de ſuccès, qu'ils fondèrent pluſieurs égliſes & convertirent une bonne partie des Gaules. Bien-tôt on vit paroître les Hilaires de Poitiers, les Martins de Tours, les Exuperes de Toulouſe, & tant d'autres ſaints perſonnages, qui furent la lumiére & l'exemple de toutes les égliſes. C'eſt dans un concile tenu à Arles, que l'occident aſſemblé termina la fameuſe diſpute des Donatiſtes d'Afrique. Celui de Cologne, où l'on anathématiſa l'évêque Euphratas qui nioit la divinité de Jeſus-Chriſt; celui de Paris, où l'on reconnut ſolemnellement l'orthodoxie d'Athanaſe; celui de Valence, où l'on fit les plus beaux reglemens pour les mœurs; celui de de Bordeaux, où l'on excommunia les évêques, qui oubliant l'eſprit de douceur ſi recommandé dans l'Evangile, ſollicitoient auprès de l'Empereur la mort de l'hérétique Priſcillien & de ſes ſectateurs, ſont autant d'illuſtres témoignages du zèle de l'Egliſe Gallicane pour la pureté de la foi, pour

Sulpic. Sev. dialog. 3.

l'intégrité de la morale, & pour la sainteté de la discipline.

Etat des sciences dans la Gaule, & ses écoles les plus célébres.

Tandis que ces hommes pieux illustroient la Gaule par l'éclat de leurs vertus, un grand nombre de sçavants personnages y faisoient fleurir les beaux arts & les sciences. Il y avoit de célébres Académies à Marseille, à Lyon, à Besançon, à Autun, à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux, à Poitiers, à Clermont, à Trèves, à Rheims. On y enseignoit la Philosophie, la Médecine, les Mathématiques, l'Astronomie, la Jurisprudence, la Grammaire, la Poësie, & sur-tout l'Eloquence. Celles de Marseille, de Bordeaux & de Lyon étoient les plus distinguées. La premiere compte au nombre de ses professeurs un Critias ou Crinias, sçavant médecin, qui parut peu de tems après Hippocrate, un Pytheas célébre géographe, un Ménécrate grand jurisconsulte, un Stace fameux rhéteur, un Petrone aussi connu par la pureté de son stile que par l'obscénité de ses portraits satyriques, un Trogue Pompée si renommé pour son histoire universelle dont on regrettera long-tems la perte, un

Favorin

Favorin qui étoit un prodige d'érudition, enfin un Salvien, un Gennade, un Salonin, un Victorin, un Cesaire, un Avitus, orateurs aussi recommandables par la sainteté de leur vie, que par la beauté de leur génie. Bordeaux fut le théâtre où brillérent sur-tout Minervius qu'on appelloit le second Quintilien; Atthius Patera qui fut nommé le plus puissant des rhéteurs; Procerefius à qui la capitale du monde érigea une statue avec cette glorieuse inscription, *Rome la Reine des Rois au Roi de l'éloquence*; Ausone enfin, que le mérite joint à la fortune éleva à la seconde dignité de l'Empire. La principale gloire de la ville de Lyon est d'avoir enfermé dans ses murs ce redoutable Athenæum, où chaque année les plus grands orateurs venoient disputer le prix de l'éloquence dans une assemblée générale de tous les peuples de la Gaule. Les vaincus étoient condamnés à effacer leurs propres écrits avec leur langue, ou à être précipités du milieu du pont dans la Saone. Il seroit infini de rapporter les noms de tous ceux qui ont illustré cette ancienne Académie. Je ne parlerai donc ni d'un Julius Florus, que Quintilien

appelle le prince de l'éloquence dans la Gaule, ni d'un Julius Secundus, dont ce rhéteur admiroit la belle élocution. Je dirai seulement, & c'est immortaliser cette école, que les Euchers de Lyon, les Sidonius Apollinaris, les Claudiens Mamerts, les Constantius, les Remys de Rheims, & les Princes de Soissons y ont reçu les premières teintures des belles-lettres.

La tradition d'Autun fait remonter l'origine de son école jusqu'à l'antiquité la plus reculée. On prétend qu'elle a été fondée par les Druides, & bâtie sur un mont qui porte encore aujourd'hui leur nom *. Elle tire son plus grand éclat des deux Eumenius ayeul & petit-fils. Le dernier étoit un des principaux officiers du palais de Constantius Chlorus. Le tems & la barbarie ont respecté le panégyrique qu'il prononça à la louange de ce grand prince. Clermont doit une partie de sa réputation aux illustres Frontons, ces grands maîtres d'éloquence, dont l'un fut précepteur de l'Empereur Antonin, qui l'honora de la dignité de Consul. Toulouse rapporte l'institution de ses jeux floraux à l'incomparable Clémence, de l'ancienne maison des Isaures.

* Mont-dru.

Quoi qu'il en soit, un Æmilius Arborius, un Exupére, un Sédatus, noms consacrés dans les fastes de l'éloquence, lui confirment à juste titre le glorieux surnom de ville de Pallas. Narbonne n'est pas moins célébre par les grands hommes qui ont brillé dans ses écoles. Cette fameuse Académie compte au nombre de ses professeurs Votienus Montanus, Terentius Varro, Exupére, les deux Consences, dont le nom seul fait l'éloge. Mais le comble de sa gloire est d'avoir eu pour éleves les Empereurs Carinus & Numerianus.

Il faut convenir cependant qu'on ne trouve point dans les écrits des auteurs dont nous parlons, ce goût & cette éloquence naturels qu'on admire dans les écrivains du siécle d'Auguste : ce qu'on ne doit attribuer à aucune négligence de la part des hommes. On cultivoit les sciences avec autant de soin, on récompensoit le mérite avec autant de magnificence. Les Empereurs aimoient les gens de lettres, recherchoient leur commerce, les combloient d'honneurs & de biens. Leur profession n'avoit rien que d'honorable : on passoit d'une chaire d'éloquence ou de poësie aux plus émi-

Décadence des belles-lettres dans les Gaules.

nentes dignités de l'Empire. Mais ce qui devoit naturellement contribuer à la perfection des beaux arts, ne servit qu'à accélérer leur chute. On voulut avoir plus d'esprit que les anciens, on négligea la belle nature pour se livrer à tout ce que l'art a de plus compassé. On courut après les ornements, on donna dans de faux brillants. Pour paroître neuf, on devint précieux ; en cherchant à plaire, on se jetta dans le frivole. On imagina de nouvelles façons de parler, on introduisit mille nouveaux mots, qui insensiblement altérérent la pureté du stile & de la langue. Les incursions des barbares achevérent de pervertir le goût : les écoles furent détruites. On relégua les sciences & les arts dans les cloîtres, dans les monasteres, ou dans le palais des Evêques.

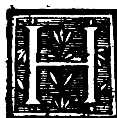
Tel étoit l'état de la Gaule, lorsque les Francs tentérent de s'y établir. C'est dans cette vûe qu'ils résolurent d'avoir toujours des rois de leur nation. Ce fut le premier coup qu'ils portérent à l'autorité des Romains, qui vouloient les confondre parmi leurs autres sujets.



HISTOIRE DE FRANCE.

PHARAMOND.

L'An 420.



ONORIUS regnoit en Occident, Théodose le jeune en Orient, lorsque les François passérent le Rhin, surprirent & pillérent la ville de Tréves sous la conduite de Pharamond. C'est inutilement que quelques historiens ont eu recours à la fable pour relever l'éclat de la naissance de ce prince : il étoit roi d'un peuple qui n'a jamais obéi qu'aux descendans de ses premiers maîtres. Ce titre auguste prouve invinciblement l'antiquité de sa race. Ce fut vers l'an quatre cent-vingt, qu'il fut élevé sur un bouclier,

Aimoin. l. 1 c. 4.
Greg. Tur. l. 2. c. 9.
Prosp. in fastis & chron.

montré à toute l'armée, & reconnu chef de la nation. C'étoit toute l'inauguration de nos anciens rois.

Ex vet. Mf. cod. leg. falic. Duchêne. t. 1.

C'est aussi tout ce qu'on sçait de certain sur son regne. On ignore ses autres exploits, le tems de sa mort, le lieu de sa sépulture, & le nom de la reine son épouse. On dit seulement, qu'il eut deux fils, Clodion qui lui succéda, & Clenus dont la destinée nous est inconnue.

Origine de la Loi Salique.

Tiro Prosp. in fastis Cassiod. Ado Sigebertus ivo. Ferrarius Montan. L'abbé d'Usberg.

On attribue communément à Pharamond l'institution de la fameuse Loi qui fut appellée *Salique*, ou du surnom de ce prince qui la publia, ou du nom de Salogast qui la proposa, ou du mot *Salichame*, lieu où s'assemblérent les principaux de la nation pour la rédiger. D'autres veulent

Jean. Crnal.

qu'elle ait été ainsi nommée, parce qu'elle fut faite pour les Terres Saliques. C'étoient des fiefs nobles que nos premiers rois donnérent aux *Saliens*, c'est-dire, aux grands seigneurs de leur sale ou cour, à condition du service militaire, sans aucune autre servitude. C'est pour cette raison qu'il fut ordonné qu'elles ne passeroient point aux femmes, que la délicatesse de leur sexe dispense de porter les ar-

mes. Il y en a qui prétendent que ce mot dérive des Saliens, peuples François établis dans la Gaule sous l'empire de Julien. On dit que ce prince leur donna des terres sous l'obligation de le servir en personne à la guerre. Il en fit même une loi que les nouveaux conquérans adoptérent & nommérent *Salique* du nom de leurs anciens compatriotes. Paul Emil. Menage. Pasquier. Bossu.

Le préjugé vulgaire est que cette loi ne regarde que la succession à la Couronne ou aux Terres Saliques. C'est une double erreur. Elle n'a été instituée ni pour la disposition du royaume, ni précisément pour déterminer le droit des particuliers aux biens féodeaux. C'est un recueil de reglements sur toutes sortes de matiéres. Elle prescrit des peines pour le larcin, les incendies, les maléfices, les violences : elle donne des regles de police pour les mœurs, pour le gouvernement, pour l'ordre de la procédure, enfin pour le maintien de la paix & de la concorde entre les différents membres de l'Etat. De soixante & onze articles dont elle est composée, il n'y en a qu'un seul qui ait rapport aux successions. Voici ce qu'il porte : *Dans la Terre Salique aucu-* Tit. 62 de Alode. Art. 6.

ne partie de l'héritage ne doit venir aux femelles. Il appartient tout entier aux mâles....

Daniel tom. 1. pag. 10.

Il paroît que ce que nous avons de cette loi, n'eſt qu'un extrait d'un plus grand code. La preuve en eſt qu'on y cite la Loi Salique même, & certaines formules qu'on ne trouve point dans ce qui nous reſte de cette fameuſe Ordonnance. Le célébre Gloſſateur Ducange dit qu'il y a eu deux ſortes de Loix *Saliques* : l'une qui fut en vigueur, lorſque les François étoient encore payens ; c'eſt celle que rédigérent les quatre chefs de la nation, Wiſogaſt, Boſogaſt, Salogaſt & Wldogat : l'autre qui fut corigée par les Rois chrétiens ; c'eſt celle qu'ont publiée Du Tillet, Pithou, Lindembrock, & le fameux Avocat Général Jerôme Bignon, qui y a fait de ſçavants commentaires. Certain auteur, on ne ſçait ſur quel fondement, décide hardiment que c'eſt une pure invention de Philippe le long pour exclurre du trône Jeanne de France, fille de Louis Hutin. Il n'a pas fait réflexion ſans doute, que la queſtion fut ſcrupuleuſement agitée dans une aſſemblée des Grands du Royaume, qui d'une voix unanime dé-

Du Haillan.

férérent la couronne à Philippe à l'exclusion de cette Princesse : tant on étoit alors persuadé qu'il existoit une Loi *Salique*, & que le Royaume de France étoit *Terre Salique*. Il s'éleva peu de tems après une nouvelle contestation sur le même sujet : la décision fut aussi la même. Le droit d'Edouard troisiéme roi d'Angleterre ne parut pas meilleur que celui de la princesse Jeanne fille de France. Philippe comte de Valois fut généralement reconnu pour le légitime successeur de Charles le Bel. On déclara que l'article qui regloit le droit des particuliers aux *Terres Saliques*, regardoit également la succession à la Couronne. Il devint une loi fondamentale de l'Etat. Pasquier Recher. de la France. l. 2. c. 18.

CLODION.

L'An 428.

CLODION surnommé le chevelu, ou parce qu'il avoit beaucoup de cheveux, ou parce qu'il les portoit plus longs que les rois ses prédécesseurs, succéda à Pharamond son pere. On dit qu'il commençoit à peine à regner, lorsqu'Aëtius Général des Romains vint l'attaquer à la tête d'une Tiro Prosper in fastis Cassiod.

B v

mée dans un village nommé Elena : c'eſt aujourd'hui la ville de Lens. Déja l'on conduiſoit la nouvelle épouſe au lieu où le feſtin étoit préparé, lorſque les Romains parurent tout-à-coup ſur un pont que l'on avoit conſtruit dans cet endroit. La ſurpriſe des François fut ſi grande, qu'ils ne purent ſe mettre en bataille. Les premieres gardes furent paſſées au fil de l'épée, la mariée enlevée avec tous les préparatifs de la fête, l'armée diſſipée, & toute la ſeconde Belgique reconquiſe.

An. 437.

Portrait des François.

Le Poëte qui raconte cette avanture, nous trace un portrait ſi avantageux des François, qu'il mérite d'avoir place dans leur hiſtoire. *Ils ont, dit-il, la taille haute, la peau fort blanche, les yeux bleus. Leur viſage eſt entierement raſé, ſi vous en exceptez la levre ſupérieure, où ils laiſſent croître deux petites mouſtaches. Leurs cheveux coupés par-derriere, longs par-devant, ſont d'un blond admirable. Leur habit eſt ſi court, qu'il ne leur couvre point le genou, ſi ſerré qu'il laiſſe voir toute la forme de leur corps. Ils portent une large ceinture où pend une épée lourde, mais extrêmement tranchante. C'eſt de tous les peuples connus celui qui*

Sidon Apolln. in panegyr Majorian. carm. 5.

entend le mieux les mouvements & les évolutions militaires. Ils sont d'une adresse si singuliere, qu'ils frapent toujours où ils visent, d'une légereté si prodigieuse, qu'ils tombent sur leur ennemi aussi-tôt que le trait qu'ils ont lancé contre lui; enfin d'une intrépidité si grande, que rien ne les étonne, ni le nombre des ennemis, ni le désavantage des lieux, ni la mort même avec toutes ses horreurs. Ils peuvent perdre la vie, jamais ils ne perdent courage. C'est cette valeur indomptable, qui détermina le victorieux Aëtius à leur accorder la paix. Il ne vouloit point avoir pour ennemi un peuple qui comptoit autant de soldats que de citoyens.

L'histoire rapporte que quelques années après ce traité, S. Germain d'Auxerre fut envoyé en Angleterre pour y soutenir la foi contre les Pélagiens, qui nioient l'existence du péché originel & la nécessité de la grace de Jesus-Christ pour être sauvé. La tradition est qu'avant son départ il consacra à Dieu une jeune fille de Nanterre nommée Géneviéve, dont la vertu éclata depuis par des prodiges sans nombre. Il y en a cependant qui prétendent que ce fut Villicus évêque de

An 443.

Sigib. Tiro Prosp.

Aimoin. Usuard.

Chartres, qui lui donna le voile dans un âge plus avancé. Quoi qu'il en soit, les miracles qu'elle opéra dans Paris, lui méritérent dès son vivant le glorieux titre de Patronne de cette capitale de l'Empire François.

An. 447. Prosp. in chron. Clodion mourut après vingt ans de regne : quelques auteurs assûrent que ce fut de chagrin de la mort de son fils ainé qui fut tué au siége de Soissons. On ne sçait ni le nom de la Reine son épouse, ni le nombre de ses enfants. Les uns lui donnent deux fils, Clodebaud & Clodomir ; d'autres trois, Regnault, Auberon, & Regnacaire. C'est de cet Auberon qu'ils font descendre Ansbert, tige de la famille de Pepin le Bref, premier roi de la seconde race ; mais un auteur très sçavant dans notre ancienne histoire, prétend avoir démontré (Du Bouchet.) qu'il étoit issu de Tonantius Ferreolus, préfet du prétoire des Gaules.

MEROVÉE.

L'An 447.

LA naissance de Merovée est un véritable problême : l'histoire n'offre rien de certain sur ce sujet. Quelques-uns, sur un passage de Gregoire de Tours, disent qu'il étoit de la famille de Clodion. Quelques autres sur le témoignage de Priscus, prétendent qu'il étoit son fils. Ce Rheteur raconte que le roi des François laissa deux fils, qui se disputérent la Couronne de leur pére. L'ainé implora le secours d'Attila roi des Huns : le plus jeune réclama la protection des Romains. Il assûre qu'il a vû ce dernier à Rome. Il étoit, dit-il, à la fleur de son âge, & une longue chevelure blonde lui flottoit sur les épaules. L'Empereur le combla d'honneurs & de présents : Aetius l'adopta pour son fils. Mais que peut-on conclure de ce récit, où l'on ne nomme ni l'un ni l'autre de ces deux Princes ? Est-il bien décidé que Merovée ne fût pas un troisiéme concurrent qui enleva la Couronne aux deux freres rivaux ? Quoi qu'il en soit, il est con-

Greg. Tur. l. 2. c. 9.

ſtant qu'un Prince de ce nom regnât ſur les François, & qu'il eut pour compétiteur au trône, un fils de Clodion. C'eſt de lui que les Rois de la premiere race furent appellés Mérovingiens.

An. 451. La plûpart des hiſtoriens prétendent que Merovée étoit dans l'armée Romaine, à la ſanglante bataille qu'Aëtius gagna ſur Attila : bataille ſi problématique, & pour le nombre des morts que l'on fait monter à deux cent mille du côté des Huns, & pour le lieu où elle fut donnée, qui eſt devenu une ſource intariſſable de diſputes. Cependant le plus grand nombre eſt de ceux qui placent le théâtre de cette action meurtriére, non dans la Sologne, l'Auvergne, ou le Toulouſain, mais dans les vaſtes plaines de Châlons en Champagne. *

Jornand. l. de reb. Got.

An. 457. Ce prince mourut après dix ans de regne. L'hiſtoire ne dit ni le nombre de ſes enfants, ni le nom de la Reine mere de Childéric, ſon fils & ſon ſucceſſeur.

*Un Auteur moderne vient de donner une diſſertation pour prouver que cette bataille s'eſt donnée dans la Champagne, à cinq lieues de Troyes, dans la plaine de Merry ſur Seine. Il apporte en preuve ces paroles de Grégoire de Tours; *Attilam fugant, qui Mauriacum campum adiens, ſe præcingit ad bellum.* Mercure de France, Avril 1753.

CHILDÉRIC. I.

L'An 458.

CHILDÉRIC fut un Prince à grandes avantures. Enlevé dès l'enfance par un détachement de l'armée des Huns, un brave François nommé Viomade le délivra comme par miracle des mains de ceux qui l'emmenoient en captivité. Une conſpiration générale le renverſe du trône de ſes péres : il y remonte glorieuſement, rappellé par les vœux & les regrets de toute la nation. C'étoit l'homme le mieux fait de ſon royaume : il avoit de l'eſprit, du courage ; mais né avec un cœur tendre, il s'abandonnoit trop à l'amour : ce fut la cauſe de ſa perte. Les Seigneurs François, auſſi ſenſibles à l'outrage, que leurs femmes l'avoient été aux charmes de ce Prince, ſe liguérent pour le détrôner. Contraint de céder à leur fureur, il ſe retira en Allemagne, où il fit voir que rarement l'adverſité corrige les vices du cœur : il ſéduiſit Baſine épouſe du roi de Turinge, ſon hôte & ſon ami.

Greg. Tur. l. 2. c. 12. Fred. Scholaſt. 10.

Roric. in lib. 1.

Cependant les François s'aſſemblent

pour lui donner un successeur : & la Couronne, par le choix le plus bizarre, est déférée au Comte Giles, commandant pour les Romains dans la Gaule. Ce fut, dit-on, un coup de la politique de Viomade. Ce fidéle sujet profita du crédit qu'il avoit sur l'esprit du nouveau Roi, pour l'engager dans des démarches qui ne pouvoient que le rendre odieux à la nation. Les exactions du Monarque regnant rappellérent le souvenir du Prince exilé ; on commença par le regretter ; enfin on le redemanda hautement. Viomade toujours attentif aux intérêts de son ancien maître, lui envoya la moitié d'une piéce d'or, qu'ils avoient rompue, lorsqu'ils s'étoient séparés. Childéric reconnut le signal, & quitta la Turinge pour aller se montrer à ses anciens sujets. Une seule bataille décida cette grande affaire. L'étranger fut entiérement défait, & le Prince légitime se remit en possession du trône, d'où ses galanteries l'avoient précipité.

Gest. Franc. c. 7.

An. 468.

Aimon. Roric. l. 1. Gest. Frac.

Cet événement merveilleux est suivi d'un autre aussi remarquable par sa singularité. La Reine de Turinge, comme une autre Héléne, quitte le roi son mari pour suivre ce nouveau

Greg. Tur. l. 2. c. 12.

Pâris. *Si je connoiſſois*, lui dit-elle, *un plus grand héros, ou un plus galant homme que vous, j'irois le chercher juſqu'aux extrémités de la terre.* Baſine étoit belle; elle avoit de l'eſprit: Childéric trop ſenſible à ce double avantage de la nature, l'épouſa au grand ſcandale des gens de bien, qui réclamérent en vain les droits ſacrés de l'hymenée & les loix inviolables de l'amitié. C'eſt de ce mariage qu'eſt né le Grand Clovis.

La fin d'un regne ſi romaneſque fut ſignalée par pluſieurs exploits glorieux. La haine des Romains & le deſir de regagner l'eſtime de ſes ſujets, réveillérent le courage de Childéric, qui juſques-là avoit paru endormi dans le ſein des plaiſirs & de la volupté. Il pénétra bien avant dans la Gaule, défit auprès d'Orleans l'armée d'Odoacre roi des Saxons, prit Angers qu'il pilla, tüa de ſa main le Comte Paul qui commandoit pour l'Empereur dans le Soiſſonnois, & ſe rendit maître de Paris, ſi l'on en croit l'auteur de la vie de Ste Genevieve; mais c'eſt le ſeul hiſtorien qui atteſte ce fait. Il paroît qu'il accorda la paix aux Saxons, & qu'ils ſe réunirent pour exterminer les Allemans.

Greg. Tur. l. 2. c. 18. Geſt. Franc. c. 8.

qui s'étoient jettés sur une partie de l'Italie. La conquête de l'Allemagne fut la derniere action mémorable de ce prince. Il mourut quelque tems après, dans la vingt-quatriéme année de son regne, & fut enterré en un lieu qui est aujourd'hui enfermé dans la ville de Tournai.

Fredeg. epit. c. 12.

An. 481.

Le hazard fit découvrir son tombeau en mil six cens cinquante-trois. On y trouva un squelete de cheval avec quelques ossemens humains assez entiers, qui marquoient une grande & haute taille. Les autres raretés de cet ancien monument sont un globe de cristal, & plusieurs piéces curieuses d'or massif, une tête de bœuf, un Style avec des tablettes, des abeilles émaillées en quelques endroits, des médailles de plusieurs Empereurs, enfin quantité d'anneaux, sur un desquels on voit un cachet qui porte l'empreinte d'un homme parfaitement beau. Il a le visage entiérement rasé : sa chevelure est longue, tressée, séparée au front, & rejettée par derriere : il tient un javelot de la main droite. On lit au tour de la figure le nom de Childéric gravé en lettres Romaines. On voit à la Biblioteque du Roi une grande partie de ces curiosités.

CLOVIS I.

L'An 481.

CLOVIS n'étoit que dans sa quinziéme année, lorsqu'il monta sur le trône. Il avoit à peine vingt ans, qu'il envoya défier Syagrius fils du Comte Giles & gouverneur pour les Romains dans la Gaule, où il commandoit avec une autorité presque absolue. Le jeune monarque François se mit aussitôt en campagne, & suivi de Ragnachaire & de Cararic, princes de son sang, il marcha droit à Soissons. Combattre & vaincre ne fut pour lui qu'une seule & même chose. Syagrius échappé presque seul du combat, se retire chez les Visigots : Clovis menace Alaric leur roi de lui faire la guerre, s'il ne lui livre le fugitif : Syagrius est remis en la puissance de son vainqueur, qui lui fait couper la tête. Cette victoire fut suivie de la prise de Soissons ; & la mort du Général de l'Empire emporta la réduction de tou-

Greg. Tur. l. 2. c. 28. Fred. epitom. c. 15. Gest. Franc. c. 19. Roric. l. 2.

Bataille de Soissons.

tes les places qui tenoient encore pour les Romains.

Clovis qui vouloit s'attacher par la douceur ceux qu'il avoit ſubjugués par les armes, fit tout ce qui dépendoit de lui pour arrêter la licence effrénée d'une armée victorieuſe. Cependant il ne put empêcher le pillage de quelques égliſes. Tous les hiſtoriens parlent du vaſe ſacré redemandé par S. Remy de Reims. On admire également l'inſolence du ſujet qui refuſe ſon maître; la moderation du ſouverain qui ſçait diſſimuler ſon reſſentiment, & la vengeance qu'il en tire à la revue générale de ſes troupes
An. 487. dans le champ de Mars. Les armes du ſoldat ſe trouvoient mal en ordre: Clovis lui fendit la tête d'un coup de ſa *franciſque*. *C'eſt ainſi*, lui dit-il, *que tu frapas le vaſe dans Soiſſons*.

Une exécution ſanguinaire de la main d'un Roi révoltera ſans doute dans le ſiécle où nous ſommes. Néanmoins cette action qui nous paroît indigne de la Majeſté, inſpira plus de reſpect que d'horreur: c'eſt la remarque de Gregoire de Tours.

Ce que c'étoit que les aſſemblées du champ de Mars.

On voit par cette relation que les François avoient coutume de s'aſſem-

bler chaque année dans un champ *, qu'on appelloit le *champ de Mars*, parce que ces Diettes se tenoient au commencement du mois qui porte ce nom. C'est par la même raison que dans la suite il fut nommé le champ de May. Ces assemblées avoient plusieurs objets : on y faisoit la revue des troupes ; on y déliberoit de la guerre & de la paix ; on y travailloit à la réformation des abus du Gouvernement, de la Justice, & des Finances. C'étoit-là qu'on donnoit des tuteurs aux Rois mineurs ; qu'on faisoit le partage des trésors & des Etats du monarque défunt ; qu'on déterminoit le jour & le lieu pour l'inauguration du Prince successeur au trône ; qu'on instruisoit le procès des grands criminels : c'étoit-là enfin que les Rois recevoient tous les ans le don gratuit. On appelloit ainsi le présent volontaire en argent, en meubles, ou en chevaux, que les Grands du Royaume faisoient à leur Souverain. Ce nom lui est toujours de-

* Les Mérovingiens commençoient l'année du jour de cette revue : les Carlovingiens la commençoient à Noel. Ce fut Charles IX. qui en fixa le commencement au premier de Janvier. Cette variation cause un grand embarras pour la date précise des événements.

meuré, quoique par la suite il ait cessé d'être libre. Le Roi présidoit à ces Diettes générales de la nation. Il étoit accompagné des grands officiers de la Couronne, du Maire du palais, de l'Apocrisiaire ou Aumônier, du Chambellan, du Connétable, du grand Echanson, & du Référendaire ou Chancelier. Les Evêques & les Abbés n'étoient point dispensés de s'y trouver.

On y mandoit aussi les Ducs & les Comtes. Ces dignités, héréditaires de nos jours, n'étoient alors que de simples commissions, que le Prince donnoit pour un tems. Le Roi, ou le Maire de son palais, proposoit les questions qu'on devoit examiner : l'assemblée déliberoit : la pluralité des voix emportoit la décision : ce que la Diette avoit prononcé, devenoit loi de l'Etat.

An. 491. Conquête de la Turinge. Gest. Franc. c. 10.

Quelques années après l'entrée des François dans la Gaule, Clovis apprit l'invasion subite de Basin roi de Turinge sur la partie de ses Etats qui étoit située au-delà du Rhin. Il assembla promptement son armée, se jetta sur les terres de son ennemi, y porta le fer & le feu, & lui imposa un tribut perpétuel. Il songea ensuite à s'allier

par

par un mariage digne de lui à quelqu'un des Princes qui regnoient dans les provinces voisines du beau pays qu'il venoit d'enlever à l'Empire.

Mariage de Clovis.

Gondebaud roi des Bourguignons avoit une niece d'une rare beauté. La réputation de ses charmes, de son esprit & de sa vertu, toucha le cœur de Clovis; il la fit demander par ses ambassadeurs. La cour de Bourgogne n'osa le refuser: elle craignoit d'irriter un jeune conquérant, que la victoire suivoit par tout. La princesse Clotilde fut donc épousée au nom du roi par Aurelien, illustre Gaulois, qui lui offrit selon la coutume un sol & un denier. Cette coutume fut longtems observée en France: les maris donnent encore aujourd'hui quelques piéces d'argent à leurs nouvelles épouses. Il n'y a de différence que dans le nombre & la valeur.

Fredeg. epit. c. 18.

An. 493.

Tout étant prêt pour le départ de la nouvelle Reine, elle se mit en chemin montée sur une espece de chariot qu'on appelloit une *basterne*. C'étoit la voiture la plus décente & la moins rude de ces tems-là. Elle étoit tirée par des bœufs, dont la marche plus lente que celle du cheval, est aussi beaucoup plus douce. Le mariage fut célé-

bré à Soissons aux acclamations des Gaulois & des François. Le ciel benit cette heureuse union : Clotilde devint mere d'un Prince, qui reçut le batême du consentement du Roi son pere, & fut nommé Ingomer. La mort d'un enfant si cher inspira à Clovis de l'éloignement pour la religion chrétienne, que la Reine tachoit de lui persuader : cependant il consentit qu'elle fît batiser son second fils. Mais à peine les cérémonies du batême furent-elles achevées, que Clodomir fut attaqué d'une violente maladie qui fit désesperer de sa vie. La pieuse Reine eut recours au ciel, qui touché de ses larmes, lui accorda la santé de ce Prince, & dissipa les inquiétudes du Roi son époux. Cette faveur fut suivie d'une autre plus grande encore, je veux dire, de la conversion de Clovis au christianisme. Voici comme l'histoire raporte ce célébre événement.

Greg. Tur. l. 2. c. 29. 30. Gest. Franc. c. 14. Hincmar. in vit. Remig.

An. 494.

Les Allemans, peuples belliqueux, s'étoient jettés dans la Gaule pour s'y faire un établissement à l'exemple des nations qui en avoient chassé les Romains. Clovis averti de cette irruption, vole à leur rencontre, & les joint dans les plaines de Tolbiac, où il se donne une sanglante bataille.

An. Bataille ... iac.

Déja l'armée Françoise commençoit à plier, lorsque le Monarque levant les yeux au ciel s'écria : *Dieu de la reine Clotilde, si vous m'accordez la victoire, je fais vœu de recevoir le batême & de n'adorer désormais que vous.* La priére étoit sincére, & elle fut exaucée. Bientôt l'ordre se rétablit dans ses troupes, il les ramena à la charge, enfonça les bataillons ennemis, & les mit en fuite. Il entra ensuite dans l'Allemagne, dissipa les restes de l'armée vaincue, imposa le joug à une nation jusqu'alors indomptable, & se la rendit tributaire. Fidéle à sa promesse, il se fit instruire des mysteres de la religion chrétienne. Ce fut S. Remi, archevêque de Reims, homme célébre par sa naissance, par sa piété, & par sa doctrine, qui le batisa le jour de Noël dans l'église de S. Martin hors des portes de la ville. Alboflede sa sœur, & plus de trois mille François suivirent l'exemple du Prince, & dès-lors la piété de la nation commença d'être célébre par toute la terre.

Greg. Turr c. 15. Gest. Franc. c. 37. Roric. l. 2.

On raconte qu'une colombe descendue du ciel aporta une fiole pleine de baume, dont Clovis fut sacré ou confirmé. C'est ce qu'on appelle la

Hincmar. in vit. Remig.

SAINTE AMPOULE. On la garde précieusement à Reims, & l'huile qu'elle renferme, sert pour l'onction de nos rois dans la cérémonie de leur sacre. Cependant aucun auteur contemporain ne parle de ce miracle. On dit aussi que ce Prince reçut des mains d'un ange un écu d'azur, semé de fleurs de lis : mais il paroît constant que l'usage des armoiries est de beaucoup postérieur au siécle où il regnoit.

Réunion des Arboriques au royaume de France.

Le christianisme de Clovis ne ralentit point son ambition. Le Brabant, le pays de Liége, & une partie de la Flandre maritime n'avoient point encore subi le joug du nouveau conquérant de la Gaule. Les plus considérables de ces peuples étoient les Arboriques, nation chrétienne, fort attachée à sa religion, & par cette raison ennemie des François qui étoient payens. Le batême du Souverain & d'une partie de ses sujets, diminua cette aversion. Lès Arboriques consentirent à s'allier avec eux : insensiblement ils en vinrent jusqu'à reconnoître Clovis pour leur roi, & les deux peuples n'en firent plus qu'un. Les garnisons Romaines imitérent cet exemple, capitulérent, & remirent toutes les places

Procop. l. 1. e bello Goth.

que l'Empire possedoit encore vers la mer & sur les bords du Rhin. Les principaux articles du traité furent qu'ils vivroient selon leurs loix, qu'ils s'habilleroient à leur mode; enfin qu'à la guerre ils auroient leurs drapeaux particuliers. Cet événement fut l'occasion de l'établissement de la fameuse loi appellée *Ripuaire*, du nom des soldats ou peuples qui gardoient ou habitoient les rivages de la Meuse, du Rhin, & peut-être même de l'Ocean. Cette loi, qui a beaucoup de ressemblance avec la Loi Salique, ordonne que le Ripuaire sera traité comme le François. On y voit des vestiges de quelques-coutumes Romaines : elle contient plusieurs articles qui ont un rapport direct à la religion chrétienne.

An. 499.

Guerre des François contre les Bourguignons.

Greg. Tur. l. 2. c. 32.

Gest. Franc. c. 16.

Fredeg. epit. c. 22.

L'union de Arboriques & des François fut suivie d'un événement dont Clovis sçut tirer de grands avantages. Gondégesile regnoit en Bourgogne avec Gondebaud son frere. Ces deux princes conçurent de la jalousie l'un de l'autre. Le premier se ligua secrettement avec le monarque François, qui lui promit un promt secours. Les circonstances étoient extrêmement favorables pour couvrir les mesures que

l'on prenoit en France. La révolte des peuples de Verdun fournissoit un prétexte d'assembler les troupes. Clovis les ména contre les rebelles : mais prêt à s'accager leur ville, le S. prêtre Euspice fléchit sa colére, & obtint le
An. 500. pardon des coupables. L'armée se mit aussitôt en marche vers la Bourgogne ; on se joignit sur les bords de la petite riviére d'Ousche. La victoire ne fut pas longtems indécise : Gondebaud trahi par son frére, & obligé de prendre la fuite, fut poursuivi vivement, & assiégé dans Avignon, où il s'étoit enfermé avec ce qu'il avoit pû ramasser de troupes. C'étoit l'homme du monde qui avoit le plus de ressources & le plus de présence d'esprit dans les malheurs : il sçut ménager l'occasion si adroitement, qu'il engagea Clovis à traiter avec lui. Les conditions furent que la Bourgogne seroit tributaire du vainqueur, & que Gondégesile dedemeureroit en possession de Vienne & de quelques autres places qu'il avoit conquises. Mais à peine se vit-il en liberté par le départ des François, qu'oubliant sa promesse, il déclara la guerre à son frere, l'assiégea dans Vienne qu'il surprit, & le poursuivit

jusqu'au pied des autels où il le fit massacrer.

Clovis étoit alors occupé de la réduction des villes Armoriques. D'abord il tenta de les soumettre par les armes : cette voie n'ayant pas réussi, il eut recours à la négociation. Elle fut si heureuse que les Bretons consentirent à lui remettre toutes leurs places. On fit un traité où il fut stipulé qu'ils n'auroient plus de Rois, mais des Comtes ou des Ducs qui releveroient du monarque François. Il y en a qui prétendent que l'armée Françoise s'empara de la ville de Vannes, & que cet exploit fut suivi de la conquête de toute la Bretagne. Quoi qu'il en soit, Clovis eut à peine terminé cette grande affaire, que de concert avec Théodoric roi des Ostrogots, il recommença la guerre contre Gondebaud.

An. 501. Réduction des villes Armoriques. Greg. Tur. de glor. Mart. l. 2. Idem hist. l. 4. c. 4. Eginard in Annal. Aimoin. l. 4. Procop. l. 1. de bell. Got.

Le Roi de Bourgogne avoit eu le tems de faire les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense. Le premier de ses soins fut de gagner le cœur de ses sujets par une conduite pleine de douceur. C'est dans cette vûe qu'il fit publier la fameuse Ordonnance qui de son nom fut apellée *Loi Gombette*. Le but principal de cette nouvelle loi étoit

An. 502.

de rendre ses peuples heureux : elle défend surtout de maltraiter les Gaulois qui vivoient dans toute l'étendue de la Bourgogne : le quarante-cinquiéme article défére le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment.

Lex Burg. Tit. 45.

Gondebaud, après ces préparatifs plus politiques que chrétiens, se mit en marche contre les François, dont il vouloit prévenir la jonction avec les Ostrogots. Le succès ne répondit point à ses efforts : son armée fut taillée en piéces, & son royaume subjugué. Mais il lui fut aussitôt rendu. On ignore quel put être le ressort de cet événement inesperé. Quelques auteurs ont avancé que le prince Bourguignon se rendit tributaire de Clovis, qu'il s'attacha pour toujours à lui, & qu'il prit même une charge dans sa maison. Cette opinion est fondée sur un passage du S. Evêque Avitus, où il est dit que Gondebaud étoit soldat ou chevalier du Monarque François.

An. 503.

In Epist. ad Clodov.

An. 507.

Conquête du royaume des Visigots.

La conquête du royaume des Visigots suivit de près une expédition si glorieuse. Les François en partant pour cette guerre, jurérent de ne se point faire la barbe, qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis. Ces sortes de

vœux étoient fort usités chez les anciens Francs. Tout est plein de merveilles dans ce qui précéde la victoire de Clovis sur Alaric. L'usage de ces tems étoit de tirer augure du verset qu'on chantoit à l'Office au moment qu'on arrivoit à l'Eglise. Les envoyés du Roi à leur entrée dans S. Martin, entendirent ces paroles du Psaume XVII : *Vous m'avez revêtu de force pour la guerre ; vous avez supplanté ceux qui s'étoient élevés contre moi ; vous avez mis mes ennemis en fuite, & vous avez exterminé ceux qui me haïssoient.* Ce qui arriva sur les bords de la Vienne, fut une confirmation de cet heureux pronostic. L'armée ne sçavoit où passer cette rivière: une biche s'élança à la vue de tout le camp, & leur découvrit un gué, qu'on nomme encore aujourd'hui *le Pas de la Biche.* Un troisiéme prodige plus frappant encore ne laissa plus aucun doute sur le succès de cette entreprise. On vit en l'air un feu qui sembloit s'allumer sur le haut de l'église de S. Hilaire ; il vola au-dessus du camp ; & vint se poser sur la tente de Clovis, où il acheva de se consumer.

Greg. Tur. l. 2. c. 37. Roric. l. 4. Gest. Franc. c. 17. Aimoin. l. 1.

Cependant les deux armées se ren-

Bataille de Vouillé.

Procop. de bell. Got. 1. Isidor. histor. Got.

contrérent dans les plaines de Vouillé près de Poitiers. On en vint aux mains. Les deux Rois s'apperçurent, se joignirent & se choquérent : Clovis plus vigoureux, ou plus adroit, renversa Alaric de dessus son cheval, & lui porta un coup dont il expira. Rien ne résista plus au vainqueur : il soumit à son Empire tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

An. 508. Greg. Tur. l. 2. c. 38. Gest. Franc. c. 17.

Ce fut au retour de cette expédition qu'il reçut dans la ville de Tours les Ambassadeurs d'Anastase, empereur d'Orient, qui lui envoyoit le titre & les ornements de Patrice, de Consul & d'Auguste. Clovis donna une grande fête à cette occasion : il monta à cheval, le diadême en tête, revêtu de la robbe & du manteau de pourpre; jetta beaucoup d'argent au peuple, & prit dès-lors la qualité d'Auguste, nom toujours cher & vénérable aux Gaulois par la longue habitude qu'ils avoient eue avec les Romains.

Le nouveau Patrice, après avoir congédié les Ambassadeurs, revint à Paris, dont il fit la capitale de son Empire. Il y avoit au midi de cette ville un palais, ancien séjour des empereurs Julien & Valentinien premier;

c'est-là qu'il fixa sa demeure. Il avoit été jusques-là toujours heureux, toujours grand ; la fortune & l'héroïsme l'abandonnérent en même-tems. La défaite de ses troupes devant Arles, quoique suivie d'une paix avantageuse, aigrit son esprit. Il devint sanguinaire sur la fin de sa vie. On ne se rappelle qu'avec horreur les cruautés qu'il exerça contre les Princes de son sang, dont il envahit les Etats. Sigibert roi de Cologne & son fils Clodoric qu'il fit périr par ses intrigues ; Cararic roi des Morins & son fils, d'abord rasés, * ensuite massacrés par ses ordres ; Ragnachaire roi de Cambray, & son frére Riguier qu'il tua de sa propre main ; Renomer roi du Mans, & son frére assassinés par des gens qu'il avoit subornés, sont autant d'actions également cruelles & injustes, qui flétrissent sa mémoire & sa réputation.

An. 509. 10. Greg. Tur. l. 2. c. 40. 41. 42. Fredeg. Epit. c. 26. 27.

C'est peut-être pour effacer la honte de tant de crimes, qu'il fonda un grand nombre d'Eglises & de Monasteres.

Premier concile d'Orléans

* C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de faire couper les cheveux. C'étoit une marque qu'un Prince François renonçoit au trône. On ne verra par la suite que trop d'exemples de cette coutume barbare.

Pratique assez commune dans ces siécles d'ignorance, où l'on s'imaginoit que toute la Justice chrétienne consistoit à élever des temples, ou à entretenir certain nombre de Moines qui devoient vaquer à la priére & à la méditation. Ce fut aussi probablement par le même principe qu'il assembla dans la ville d'Orléans un Concile de trente-trois Evêques. L'histoire rapporte que non-seulement il fut convoqué par ses ordres, mais qu'il détermina les articles sur lesquels on devoit délibérer, & que les Peres lui écrivirent pour le prier d'approuver leurs décisions. Les plus remarquables regardoient le droit d'azyle ou de franchise pour les églises, & la condescendance dont on devoit user à l'égard des Clercs hérétiques, qui paroissoient se convertir sincérement. Le Concile ordonne aussi que personne ne sera admis à la Cléricature qu'avec la permission du Roi ou du Juge; & qu'aucun esclave ne sera reçu aux ordres sacrés que du consentement de son Seigneur.

An. 511.

Epist. Synod. Aurel. prim. ad Reg. Clodov.

Ce que c'est que la Regale. Son origine & son étendue.

Le célébre Auteur du nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France, prétend qu'on trouve encore dans ce Concile les vrais principes de

la Régale. C'est ainsi qu'on appelle ce droit unique, qui fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'Evêché dans la main de nos Rois, & leur donne la nomination aux bénéfices qui en dépendent & qui n'ont point charge d'ames, jusqu'à ce que le nouveau pourvû leur ait prêté serment de fidélité, & qu'il ait obtenu des lettres patentes de main-levée de la Régale, lesquelles doivent être enregistrées en la chambre des Comptes de Paris. Mais nous avons en main les actes de ce concile, le premier qui se soit tenu dans la Gaule sous la domination des François; & après une lecture réfléchie, nous ne craignons point d'avancer qu'on n'y découvre rien qui regarde cette glorieuse prérogative de la Couronne. Pasquier en a fait la remarque avant nous. Recher. de la France. l. 3. c. 35. p. 295.

C'est pourquoi, s'il est vrai que ce privilége soit aussi ancien que la Monarchie, il n'en faut point chercher l'origine ailleurs que dans la nature du droit féodal. On sçait que de tout tems nos Rois ont donné des terres à condition du service militaire, ou de quelque autre redevance. On voit L. 1, c. 7.
par un passage d'Aimoin, que Clovis

investit le comte Aurélien de la seigneurie de Melun, pour la tenir de lui en foi & hommage. Le nom de ces sortes de gratifications du Souverain n'a pas été le même dans tous les tems : on les appelloit *Bénéfices* sous les Mérovingiens : on les nomma *Fiefs* sous les Carlovingiens : mais les uns & les autres emportoient également l'idée de vasselage, & l'obligation d'être fidéle au Prince. Or ces Bienfaits, toujours viagers, étoient réversibles à la Couronne à la mort du possesseur. Les revenus rentroient alors dans la main du Monarque, & n'en sortoient que par une nouvelle investiture. Cette loi ne souffroit aucune exception : elle affectoit généralement tous les fiefs, tant ecclésiastiques que laïcs. On peut donc la regarder comme le fondement & la base du droit de Régale, qui avec le tems s'est étendu sur tous les biens de l'Evêché.

Du Cange au mot *feudum*.

Ce qui ne paroît que probabilité au premier coup d'œil, devient presque certitude, lorsqu'on examine attentivement certaines anecdotes de la Monarchie. On voit par le testament de Philippe Auguste, & par plusieurs Ordonnances des Rois ses successeurs,

Ordonn. de Philip. le Bel 1302.

Ordonn. de Philip. de Valois. 1334.

qu'il y avoit des Eglises qui ne vaquoient point en Régale. Quelle peut être la raison de cette exception ? On ne la trouvera certainement ni dans les actes du concile d'Orléans, qui suivant le systême de notre illustre auteur soumet généralement tous les Evêchés à ce droit de la Couronne ; ni dans la qualité de protecteurs, toutes les Eglises étoient également sous la garde de nos Rois ; ni dans la prérogative de fondateurs & de patrons : elle est commune à tous les Souverains, qui cependant ne jouissent pas tous de ce privilége. Il faut donc la chercher dans la nature des biens qui constituoient les revenus de ces Eglises : elles n'étoient point sujettes à la Régale, parce qu'elles ne tenoient aucun fief du Roi. Aussi voyons-nous que les fiefs ecclésiastiques sont nommés Régales dans quelques-uns de nos vieux auteurs. Ils disent que les évêques d'Orléans & d'Auxerre ayant refusé d'amener les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, Philippe Auguste se saisit de leurs Régales, c'est-à-dire, suivant l'explication de Rigord, de tous les biens qu'ils tenoient de Sa Majesté en foi & hommage.

Quoi qu'il en ſoit de l'origine de cette prérogative, Grégoire de Tours aſſure que les Rois de la premiére race en ont joui malgré les oppoſitions de quelques Evêques. Les Papes Innocent III. Clément IV. Grégoire X. l'ont reconnue par des bulles autentiques. Le concile de Lyon l'autoriſe dans les Egliſes où elle étoit établie par la fondation ou par quelque coutume ancienne ; mais il défend en même-tems de l'introduire dans celles où elle n'étoit pas reçue.

An. 1274.

Le Parlement de Paris, ſeul juge de ces matières, a toujours tenu pour conſtant, que la Régale étant un droit de la Couronne, elle devoit affecter généralement tous les Evêchés du royaume. Enfin en 1673. Louis XIV. donna un Edit qui déclare le droit de Régale inaliénable * & univerſel dans toute l'étendue de ſes Etats. Il fut vérifié au Parlement : le Clergé aſſemblé y ſouſcrivit autentiquement : les ſeuls évêques d'Alet & de Pamiers s'y oppoſerent. Le Roi fit ſaiſir leurs revenus :

* Le Roi Charles VII. & la plûpart de ſes ſucceſſeurs avoient cédé les revenus de la Regale à la Ste Chapelle de Paris : Louis XIII. les retira, & lui donna en échange l'Abbaye de ſaint Nicaiſe de Reims.

le Pape Innocent XI. fulmina quelques bulles d'excommunication en leur faveur. L'affaire fut accommodée sous Innocent XII, & l'universalité de la Régale solemnellement reconnue.

Mort de Clovis. Son portrait.

Le concile d'Orléans fut le dernier événement remarquable du régne de Clovis. Il mourut dans la même année, âgé de 45 ans. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, qu'il avoit fait bâtir. L'histoire rapporte que quelques mois auparavant on y avoit transporté le corps de sainte Génévieve, & qu'un mort resuscita sur son tombeau. On a beaucoup disputé si ce Prince étoit plus guerrier que politique : la Gaule subjuguée par ses armes & conservée par sa prudence, est une preuve qu'il étoit aussi sage dans le conseil que redoutable à la tête d'une armée. On admire le commencement de son regne, c'est un enchaînement de victoires : on en déteste la fin, c'est un tissu de cruautés. L'usurpation des petits Etats des Princes de son sang a fait disparoître le héros : & l'homme injuste & barbarre ne s'est que trop montré.

Greg. Tur. de glor. confess. c. 91.

CHILDEBERT I.*

L'An 511.

Thierri roi de Metz.
Clodomir roi d'Orléans.
Clotaire roi de Soissons.

Greg. Tur. l. 3. c. 1.
Fredeg. c. 30.
Gest. Franc. c. 30.

CLOVIS laissa quatre fils, qui partagérent son Royaume. Les Seigneurs François étoient alors en possession de faire ces sortes de partages. Ils s'assemblérent, & firent quatre lots, qui furent tirés au sort : Thierri, quoique né d'une concubine, fut roi de Metz ; Clodomir, d'Orléans ; Childébert de Paris ; Clotaire, de Soissons. Les historiens ne marquent point les limites précises de tous ces Etats. Mais on voit par les circonstances de l'histoire, que le Royaume de Metz comprenoit le Rouergue, l'Auvergne, l'Albigeois, toutes les frontières de la Provence & du Languedoc, la Champagne, les trois Evêchés, le Luxembourg, la Lorraine, l'Alsace, les Electorats de Trèves, de Mayence, de Cologne,

* Childebert n'étoit que le troisiéme des enfants de Clovis. Mais, comme Paris est devenue la capitale de l'Empire François, l'usage a prévalu de ne mettre au nombre des rois de France, que ceux qui ont regné dans cette ville. Nous nous y conformerons dans la suite de cette histoire.

& toute l'ancienne France au-delà du Rhin jusqu'à la Vestphalie. Celui de Paris s'étendoit le long de la mer depuis la Picardie jusqu'auprès des Pyrénées. La Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry composoient celui d'Orléans. Le Royaume de Soissons, plus borné dans son étendue, étoit resserré entre la Champagne, l'Isle-de-France, la Normandie, la Mer, & l'Escaut. Mais, quoique divisés & gouvernés par des Princes également indépendans, * ces quatre Etats ne suivoient qu'une même Loi, & ne faisoient qu'un corps de Monarchie. Les Seigneurs des quatre Royaumes s'assembloient en un même lieu : on traitoit des affaires générales de la nation : on jugeoit en commun les procès qui intéressoient l'Empire, ou par l'importance du sujet, ou par la qualité des parties.

Les premières années du regne de ces Princes ne furent troublées par aucune guerre. La France joüissoit de la

An. 519.
Greg. Tur. l. 3. c. 3.
Gest. Franc. c. 19.
Fredeg. 31.

* Ce partage du royaume de Clovis fut l'occasion d'une nouvelle division de la France. On nomma Austrasie cette partie des Gaules qui est située vers l'Orient entre le Rhin, la Meuse & la Moselle. On appella Neustrie la partie qui s'étend au Couchant entre la Meuse & la Loire jusqu'à l'Océan.

paix la plus profonde, lorſque Cochiliac, qui prétendoit deſcendre de Clodion, ſe jetta ſur les terres du roi d'Auſtraſie. Thierri fut obligé d'envoyer contre lui une armée conſidérable, dont il donna le commandement à Théodebert ſon fils. Ce jeune héros joignit le prince Danois, lorſqu'il étoit ſur le point de ſe rembarquer, le défit & le tua de ſa propre main. Il paroît par les rélations de ce tems, que la France avoit dès-lors une Marine. L'hiſtoire rapporte que la flotte Françoiſe prit celle des Danois, leur enleva tout le butin, & remit en liberté les priſonniers François. Cette expédition fut ſuivie d'une autre dans
An. 520. la Turinge, où Baldéric perdit ſes Etats & la vie. Le roi d'Auſtraſie devoit partager cette conquête : telles étoient les conditions du traité. Mais Hermanfoy, auſſi perfide vis-à-vis de ſes alliés que barbare envers ſon frére, lui manqua de parole. Thierri diſſimula ſon reſſentiment, & remit à un autre tems la vengeance de cette trahiſon.

An 523. Greg. Tur. l. 3. c. 6. Geſt. Franc. c. 20.

Cependant les trois fils de Clotide déclarent la guerre au roi de Bourgogne, qui retenoit injuſtement le

bien de leur mére, lui présentent la bataille, mettent son armée en déroute, & s'emparent de ses Etats. Sigismond, la Reine son épouse & ses enfants furent livrés à Clodomir, qui, malgré les priéres & les menaces du saint Abbé Avitus, les fit massacrer & précipiter dans un puits: vengeance trop ordinaire dans ces tems barbares de la Monarchie.

Gondemar, rentré dans la Bourgogne, avoit reconquis le Royaume de son frère. Le roi d'Orléans, ligué avec Thierri, marcha contre lui, le joignit auprès de Vienne, & le défit entiérement. Mais emporté par l'ardeur de la poursuite, il fut surpris par quelques Bourguignons qui le percérent de plusieurs coups dont il expira. La mort du roi Clodomir, loin de ralentir le courage des François, le changea en fureur: ils passerént au fil de l'épée tout ce qui se présenta devant eux: vieillards, femmes, enfants, rien ne fut épargné, & ils ne quittérent la Bourgogne qu'après l'avoir entiérement désolée.

Ainsi périt au milieu de la victoire le jeune Clodomir. Quelques années après, les rois ses fréres, & Théodebert

Conquête de la Bourgogne. Procop. de bell. Got. l. 1. c. 13.

ſon neveu, vengérent ſa mort par la conquête de la Bourgogne qu'ils partagérent entre eux. Il y avoit près d'un ſiécle que ce royaume étoit fondé, lorſqu'il fut réuni à la monarchie Françoiſe. Le roi d'Orléans laiſſoit trois fils, Théodebert, Gontaire & Clodoalde. Elevés ſous les yeux & par les ſoins de leur pieuſe ayeule; rien n'auroit manqué à leur bonheur, s'ils avoient eu des oncles ou moins cruels, ou moins ambitieux. Ces Princes uſérent d'artifice pour les tirer des mains de la reine Clotilde. Mais ces innocentes victimes ne furent pas plûtôt en leur pouvoir, que levant le maſque ils envoyérent à cette Princeſſe une épée & des ciſeaux; lui laiſſant le choix de l'un des deux. Clotilde, emportée par la douleur, s'écria inconſidérément, qu'elle aimoit mieux les voir au tombeau, qu'enfermés dans un cloître. Ces paroles ne furent que trop fidellement rapportées. Clotaire ſur cette réponſe ſe ſaiſit de l'aîné qui n'avoit que dix ans, le renverſe par terre, & le poignarde. Le cadet effrayé ſe jette aux pieds de Childébert, lui embraſſe les genoux, lui demande la vie. Ce Prince attendri ne peut

Greg. Tur. l. 3. c. 18. Geſt. Franc. c. 24. Fredeg. Epit. c. 37.

Maſſacre des enfants de Clodomir.

retenir ſes larmes : Clotaire lui reproche ſa foibleſſe, lui arrache l'enfant, & l'égorge ſur le corps de ſon frére. Le troiſiéme eut le bonheur d'échapper aux fureurs de ce Prince barbare. Il ſe fit couper les cheveux, & ſe conſacra au ſervice des Autels. On l'invoque aujourd'hui ſous le nom de St. Cloud. Nous avons crû devoir rapporter de ſuite ces deux évenements, quoiqu'arrivés pluſieurs années après la mort de Clodomir. * L'attention du lecteur eſt moins partagée.

Cependant le roi d'Auſtraſie n'avoit point oublié la perfidie d'Hermanfroy. Aidé de Clotaire ſon frére, il porta la guerre dans la Turinge, emporta d'aſſaut la capitale, & s'empara de tout le Royaume. Chaque évenement de ces ſiécles barbares eſt marqué au coin de la cruauté. Le roi de Turinge ſur la parole de Thierri le vient trouver à Tolbiac. Un jour qu'il ſe promenoit avec ſon vainqueur ſur les murailles de la ville, quelqu'un de la ſuite du monarque François le pouſſe & le précipite dans le foſſé, où il expire. Clotaire épouſe l'incom-

An. 531. Conquête de la Turinge.

Greg. Tur. l. 3. c. 8. Geſt. Franc. c. 22. Fredeg. Epit. c. 32.

* Le premier en 534, le ſecond en 533.

parable Radegonde, & fait aſſaſſiner le frére de cette Princeſſe. Mais peu s'en fallut que lui-même ne fût immolé à l'ambition ou à la jalouſie de Thierri. Ce Prince lui avoit demandé un entretien ſecret. Le Roi de Soiſſons apperçut en entrant, les pieds de quelques ſoldats cachés derriére une tapiſſerie. Il fit ſigne aux Seigneurs de ſa cour de le ſuivre. Ainſi eſcorté, il ſe préſenta devant ſon frére, qui ſans paroître déconcerté le combla de careſſes & lui fit préſent d'un riche baſſin. C'étoit le préſent à la mode dans ces anciens tems. Grégoire de Tours rapporte que parmi les choſes précieuſes que Chilpéric envoyoit à Tibére Conſtantin, empereur d'Orient,
L. 6. c. 2. il y avoit un baſſin d'or enrichi de pierreries, qui peſoit cinquante livres.

Guerre contre les Viſigots.

Procop. l. 1. de bell. Got. l. 12.

Greg. Tur. l. 3. c. 10.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans la Turinge, le Roi de Paris vengeoit ſa ſœur des outrages & des cruautés d'Almaric ſon époux. Le fruit de cette expédition fut la délivrance de Clotilde, la mort du roi des Viſigots, la priſe & le pillage de Narbonne, où l'on trouva ſoixante-douze vaſes d'or, qu'on prétendoit avoir été enlevés du temple de Salomon. Lorſque

que Childebert étoit en chemin pour cette guerre, il se répandit un faux bruit que le Roi d'Austrasie avoit été tué. Cette nouvelle lui fit changer de route : il se rendit aussi-tôt en Auvergne qui se soumit avec joie à sa domination. Cette démarche imprudente eut des suites bien funestes pour les Auvergnacs. La victorieux Thierri entra à main armée dans leur païs, s'empara de Clermont, força le château de Volorre, brûla celui de Tiern, réduisit le fort d'Oliergue qui passoit pour une place imprénable, fit assassiner Mundéric qui soutenoit les restes du parti rebelle, & laissa partout des marques de la plus implacable vengeance.

Idem. ibid c. 13. 14. Fredeg. epist. c. 37. Aimoin. hist. l. 2.

Cette expédition sanguinaire & la réconciliation de Thierri avec ses frères sont les dernières actions mémorables de son régne. Il n'eut rien de médiocre, ni vices, ni vertus. Grand Roi, méchant homme, jamais Monarque ne gouverna avec plus d'autorité, jamais politique ne respecta moins les loix de l'honneur & de l'humanité. On voit par l'histoire de ce Prince qu'anciennement nos Rois nommoient aux Evêchés sans attendre le suffrage du peuple & du Clergé. L'E-

Mort de Thierri & son caractere. An. 534.

Greg. Tur. l. 3. c. 17.

glise d'Auvergne avoit élû un successeur à l'Evêque Euphrasius. Thierri qui n'approuvoit pas ce choix, conféra l'Evêché au Prêtre Apollinaris qui fut reçu & sacré. Celui-ci étant mort quelques mois après, le Roi choisit pour le remplacer saint Quintien que les Ariens avoient chassé de son siége. Les Evêques voisins s'assemblérent, l'installérent dans la Chaire de l'Eglise de Clermont, & le présentérent au peuple qui le reconnut pour son légitime Pasteur. Les Papes ne s'étoient point encore attribué le droit de confirmer. On leur envoyoit simplement une confession de foi : on leur demandoit leur communion : c'étoit le seul hommage qu'on rendît alors à la cour de Rome.

Théodebert Roi d'Austrasie.

Le fils & le seul héritier du Roi d'Austrasie étoit en Auvergne pendant la maladie de son pére. Théodebert, esclave de la belle Deuterie, sembloit avoir oublié le reste du monde. Déja Childebert & Clotaire prenoient des mesures pour démembrer la succession de Thierri, lorsque ce jeune Prince s'arrache enfin des bras de sa

Idem. ibid. c. 20.

maîtresse, arrive à Metz, se montre à ses Sujets, & dissipe tous les projets de ses oncles. Le commencement d'un

si beau régne fut deshonoré par une action bien criminelle. Le nouveau Roi répudia Wisigarde sa femme pour épouser Deuterie qui avoit son mari. Ces désordres scandaleux n'étoient que trop communs dans ces premiers tems de la Monarchie. Car sans parler du mariage de Clotaire avec la veuve de son frére, ce Prince eut en même tems trois femmes, dont deux étoient sœurs, & ne se fit aucun scrupule d'épouser Waldrade veuve de son petit-neveu. Ces mauvais exemples étoient imités par les particuliers, qui peut-être portérent la licence plus loin encore. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer d'un Canon du second Concile d'Orléans, qui défend d'épouser sa belle-mére ou la femme de son pére. Idem. l. 4. c. 9. Concil. tom. 4.

Cependant une nouvelle carriére s'ouvre à la valeur Françoise au-delà des Alpes. Voici quelle en fut l'occasion. Théodat devenu Roi d'Italie par Amalasonte sa femme, eut la cruauté de faire mourir celle dont il tenoit la Couronne. Justinien entreprit de venger cette mort. Ce fut dans cette vûe qu'il rechercha l'amitié des Princes François : le traité fut conclu. Mais les An. 535. Guerres d'Italie. Procop. l. 1. hist. Got. Jornand de reb. Got.

Ostrogots trouvérent moyen de les détacher de cette nouvelle alliance en leur abondonnant la Provence & une partie des Alpes Rhétiques. Ce second traité ne fut pas observé plus fidellement que le premier. L'année suivante Théodebert parut en Italie à la tête d'une puissante armée, fondit sur les Ostrogots, ensuite sur les Romains, qu'il défit successivement, ravagea la Ligurie, saccagea la ville de Gènes, & chargé d'un prodigieux butin, raména son armée en France. Ce fut là tout le fruit de cette entreprise.

An. 540.

Childebert & Théodebert prennent les armes contre Clotaire.

Greg. Tur. l. 3. c. 28. Gest. Franc. c. 25.

Théodebert de retour dans ses Etats se ligua avec Childebert contre le Roi de Soissons. On ignore le motif de cette guerre. L'histoire rapporte simplement que Clotaire plus foible que ses ennemis se retrancha dans la forêt Bretonne ou de Routot dans le païs de Caux, résolu d'y périr, si on entreprenoit de l'y forcer. Déja les deux Rois avoient tout disposé pour l'assaut, lorsqu'un orage furieux vint fondre sur leur camp. Le bruit du tonnerre, la violence des éclairs, une pluie mêlée de grèle & *de pierres*, disent les Historiens, portérent la consternation dans tous les cœurs. Les Princes ligués

reconnoissent la main de Dieu, & se réconcilient avec Clotaire, dont on dit que la tempête avoit respecté le quartier. On attribua ce miracle aux priéres de Ste. Clotilde.

C'est à cette même année qu'on rapporte l'établissement du royaume d'Ivetot. On raconte que le roi Clotaire tua de sa main dans l'Eglise de Soissons un nommé Gautier, Seigneur de cette Baronie. Ce Prince revenu de son emportement condamna lui-même cette action violente, & pour réparation érigea la terre d'Ivetot en royaume. C'est une histoire apocriphe. Les Seigneurs du Bellay qui ont eu cette Seigneurie par succession de leurs ancêtres, conviennent qu'ils n'ont aucun titre justificatif de cette royauté imaginaire.

Royaume d'Ivetot.

Robert Gaguin hist. l. 2. in vit. Clot.

Pasquier recherches de la France l. 3. c. 7.

La réconciliatien des Rois de Paris & de Soissons fut sincére. Ils joignirent leurs troupes, entrérent en Espagne, prirent Pampelune, ravagérent la Biscaye, l'Arragon, la Catalogne, & vinrent mettre le siége devant Sarragoce, qui pour se racheter du pillage leur donna la tunique de saint Vincent martyr. Cette précieuse relique fut déposée dans l'Eglise

Childebert & Clotaire se liguent contre les Visigots.

Gest. Franc. c. 26.

que Childébert fit bâtir hors des murs de Paris sous le nom de Ste Croix & de S. Vincent. On l'appelle aujourd'hui S. Germain-des-Prez. C'est ainsi que nos auteurs racontent ce fait. Les Espagnols disent au-contraire que les deux Rois furent entiérement défaits devant cette place. Les vainqueurs s'emparérent aussi-tôt des gorges des Pyrénées. Les Princes ne pouvoient leur échapper, si le Général Visigot, gagné par argent, ne leur eut accordé le passage pendant un jour & une nuit. Le reste de l'armée fut taillé en piéces. Quoi qu'il en soit, il paroît certain que l'année suivante, les François attaquérent & prirent d'assaut la petite ville de Cette, battirent les troupes qui venoient pour la secourir : tout fut pris ou passé au fil de l'épée. Cette victoire cependant n'eut d'autre suite qu'une paix un peu plus stable avec les Visigots.

Histor. Hisp. Bibl. Got.

Ligue de Théodebert contre l'empereur Justinien.

L'Italie étoit toujours le théâtre de la guerre la plus sanglante. Justinien convaincu qu'il ne réussiroit point, s'il avoit les Princes François pour ennemis, leur envoya une célébre ambassade avec la cession pure & simple de tout ce qu'il pouvoit prétendre sur

Procop. l. 3. de bell. Got.

la Provence. Il leur accordoit le droit de préſider comme les Empereurs aux jeux qui ſe célébroient dans l'amphithéâtre de la ville d'Arles; il donna de plus un Edit qui ordonnoit que la monnoie d'or marquée à leur coin & empreinte de leur image auroit cours dans toute l'étendue de l'Empire. C'étoit une prérogative unique, qu'on avoit toujours refuſée même au grand Roi de Perſe. Toutes ces avances furent inutiles. Théodebert traita avec Totila à qui il venoit de refuſer ſa fille, qui, diſoit-il, ne pouvoit être deſtinée qu'à un Roi. Le motif de cette ligue étoit que, Juſtinien dont les troupes avoient été ſi ſouvent battues par les François, prenoit cependant le titre faſtueux de Francique. Le Roi d'Auſtraſie entreprit de lui faire perdre ou mériter ce glorieux ſurnom. Il commença par faire frapper des médailles, où il étoit repréſenté non-ſeulement avec toutes les marques de la dignité Impériale, mais encore avec le titre de Seigneur & d'Auguſte, qui n'appartenoit qu'aux Empereurs. Il ſongea enſuite à intéreſſer dans cette querelle les Gépides, les Lombards, & toutes les nations qui groſſiſſoient

Agat. l. II

la liste des peuples domptés par Justinien. Son dessein étoit de porter la guerre jusques dans la Thrace & dans l'Illyrie. Mais un accident funeste fit évanouir tous ces grands projets.

An. 548.

Mort de Théodebert & son éloge.

Agath. l. 1. Greg. Tur. l. 3. c. 36.

Ce Prince, le plus accompli des enfants de Clovis, fut enlevé de ce monde, ou par la chute d'un arbre qui le blessa si dangereusement, qu'il en mourut le même jour, ou par une longue maladie où les Médecins déployérent envain tout leur art. Car les Historiens ne s'accordent point sur le genre de sa mort : mais tous s'accordent à lui donner les plus grands éloges. Vaillant, hardi, intrépide, il étoit à peine sorti de l'enfance, qu'il mérita par la victoire qu'il remporta sur les Danois, le surnom de Prince *Utile* : expression singuliére qui présente l'idée d'un guerrier capable des plus grandes entreprises. Bienfaisant, humain, sensible à la misére de ses peuples, il n'eut rien de cette férocité qui deshonore la mémoire de son ayeul, de son pére & de ses oncles. Adoré de ses sujets, recherché de ses voisins, rédouté de ses ennemis, jamais Prince ne soutint plus glorieusement la dignité de sa Couronne. L'E-

Marius. in bron.

vêque de Lausane, Matius, ne l'appelle que le grand Roi des François. On admire sur-tout la belle réponse qu'il fit à l'évêque Didier. Ce Prélat lui rapportoit une somme considérable qui avoit été prêtée aux habitans de Verdun sur le trésor-royal. Le Monarque refusa de la reprendre. *Nous sommes trop heureux*, lui dit-il, *vous, de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, & moi, de ne l'avoir pas laissé échapper.* Il ne laissoit qu'un fils qu'il avoit eu de Deuterie. Ce jeune Prince nommé Théodebalde ou Thibaut lui succéda sans aucune contradiction de la part de ses oncles : ce qui prouve que dans ces premiers tems les batards n'étoient point exclus des successions.

La mort de la pieuse Reine Clotilde suivit de près celle du Roi d'Austrasie. Ce fut un modéle de patience, de piété, de zèle. On transporta son corps de Tours à Paris, où il fut enterré dans l'Eglise de Sainte Géneviéve à côté de Clovis. Elle a été mise au nombre des Saints.

Théodebalde étoit à peine sur le trône, que Justinien lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander son

An. 549. Théodebald, roi d'Austrasie.

alliance & la restitution des places de la Ligurie & du païs de Venise. Le jeune Monarque fit partir pour Constantinople quatre Seigneurs François, qui terminérent heureusement l'importante négociation dont ils étoient chargés. La paix fut conclue entre la France & l'Empire. Les François restérent en possession de leurs conquêtes d'Italie. Le pape Vigile fut traité avec plus d'égard : l'Empereur remit l'affaire *des trois Chapitres* à la décision d'un Concile général. C'est ainsi qu'on appelloit la fameuse question qui fut agitée dans le sixiéme siécle, si on devoit condamner quelques écrits de Théodoret évêque de Cyr, une lettre d'Ibas évêque d'Edesse, la personne enfin & les œuvres de Théodore de Mopsueste. Tous ces ouvrages étoient légitimement suspects ; les deux premiers, parce qu'ils avoient été composés en faveur de Nestorius contre S. Cyrille d'Alexandrie ; les derniers, parce qu'on les regardoit avec raison comme la source où l'Evêque de Bysance avoit puisé ses erreurs. Mais Théodoret & Ibas avoient été reconnus pour orthodoxes par le Concile de Calcédoine, & Théodore étoit mort dans le sein de l'Eglise. Ces com-

Procop. l. 4. de bell. Got. c. 24. 26.

L'affaire des trois Chapitres.

sidérations ne causoient pas un médiocre embarras. Cependant *les trois Chapitres* furent condamnés dans le cinquiéme concile général de Constantinople. Le pape Vigile refusa d'y souscrire. Pélage son successeur le confirma solemnellement. Childebert regarda cette démarche comme un attentat contre l'autorité du concile de Calcédoine ; il s'en plaignit au Pape, qu'il força de lui envoyer sa profession de foi. Cette lettre fut assez efficace pour arrêter le schisme prêt à s'élever en France ; mais elle ne put dissiper tous les préjugés de la nation sur la prévarication dont elle accusoit le souverain Pontife.

An. 554. Nouvelle irruption & défaite des François en Italie. Procop. l. 3. Agath. l. 2.

La paix avec l'Empire ne fut pas de longue durée. Le roi d'Austrasie, contre la foi du dernier traité, permit à Leutharis & à Bucelin de conduire soixante-quinze mille hommes au secours des Ostrogots. Ces deux Généraux se saisirent de Parme, battirent un détachement de l'armée Impériale commandé par Fulcaris, portérent la désolation par-tout où ils passérent, & s'avancérent jusqu'au Samnium où ils se séparérent en deux corps. L'un sous la conduite de Leutharis, après

avoir couru toute la Pouille & la Calabre, vint périr de la peste sous les murs de Padoue. L'autre sous le commandement de Bucelin, après avoir ravagé la Lucanie & le païs des Brutiens, fut taillé en piéces à quelques lieues de Capoue. Le carnage, au rapport des Historiens, fut si horrible, que de trente mille hommes, il ne se sauva que cinq soldats. Tout fut pris ou passé au fil de l'épée. Cette défaite fit perdre aux François toutes les places qu'ils occupoient dans la Ligurie & dans le païs de Venise. Il ne leur resta de toutes leurs conquêtes que le seul passage des Alpes.

An. 555. Mort de Théodebalde.

La nouvelle de cet échec étoit à peine parvenue en France, que Théodebalde, jeune Prince de peu de santé, mais d'un esprit excellent, termina sa languissante vie dans la septiéme année de son regne. Il ne laissoit point d'enfants; & quoiqu'il eût deux sœurs, Wisigarde & Ragnitrude, la loi du païs, dit Agathias, appelloit à la succession Childebert & Clotaire comme ses plus proches parents. C'est le premier monument historique de la loi fondamentale qui n'admet point les filles à la Couron-

L. 2.

ne. Le Roi de Paris attaqué d'une violente maladie ne se trouvoit pas en état de recueillir la succession de son petit-neveu. Clotaire sçut profiter de la circonstance, gagna les Seigneurs Austrasiens, & força son frére à lui faire une cession autentique de tous ses droits. Childebert, pour se venger de cette violence, mit le trouble & sema la discorde dans la famille du Roi de Soissons. Lorsque ce Prince, d'abord vainqueur des Saxons, ensuite obligé de leur demander la paix, ramenoit en France les débris de son armée, il apprit que Chramne le plus cher de ses enfants, s'étoit révolté contre lui. Il prenoit des mesures pour le faire rentrer dans le devoir, lorsqu'il se vit forcé de marcher contre ces mêmes peuples qui venoient de lui donner la Loi. Il envoya contre le rebelle deux autres de ses fils, Caribert & Gontran. Ces deux Rois, (tous les Enfants de France portoient alors cet auguste nom) entrérent en Auvergne, firent lever le blocus de Clermont, & s'avancérent jusques dans le Limousin pour combattre l'armée ennemie. Mais un faux bruit, que leur pére avoit été tué, leur fit re-

Chramne se révolte contre Clotaire son pere.

Greg. Tur. l. 4. c. 10. 14. Gest. Franc. c. 27.

Merculphe l. 1. formule 39.

prendre tout-à-coup le chemin de la Bourgogne.

An. 558.

Mort de Childébert & son portrait.

Le retour de Clotaire & la mort de son frére mirent fin à cette guerre civile. Chramne privé de l'appui de son oncle, implora la miséricorde du Roi, qui lui pardonna. Childebert étoit dans la quarante-septiéme année de son regne, lorsqu'il mourut. Tous les Ordres de l'Etat ressentirent vivement cette perte. La Noblesse perdoit un chef, dont les maniéres affables & pleines de bonté captivoient tous les cœurs : le peuple regrettoit un Souverain équitable, qui le gouvernoit avec beaucoup de modération & de sagesse : la Religion pleuroit un protecteur, dont le zéle ne connoissoit point de bornes. Quantité de Monastéres & d'Hôpitaux bâtis & fondés avec une magnificence vraiment royale, une Charte publiée sous son autorité pour abbattre les idoles & les figures consacrées au démon dans toute l'étendue de son Royaume, quatre Conciles tenus sous son regne & par ses ordres, un à Orléans, un Arles, deux à Paris, sont autant d'illustres monuments de la piété de ce religieux Prince. On lui reproche avec justice

Fredeg. epit. c. 53.

Tom. 1. capitul. Baluzii. p. 6.

la mort de ses neveux. Mais s'il eut assez d'ambition pour projetter le crime, il n'eut pas du moins assez de cruauté pour l'éxécuter. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Germain-des-Prez, où l'on voit encore son tombeau. On lui attribue la fondation de Notre-Dame de Paris : c'est une erreur. Il est vrai qu'il l'embellit, qu'il la décora de vitres, ornements jusqu'alors inconnus dans les Eglises de cette capitale : mais il n'eut point la gloire de la bâtir. Il laissoit deux filles, Crotberge & Chlodosinde, qui n'eurent aucune part à la Couronne. C'est encore une confirmation de la Loi qui déclare le Royaume *Terre Salique*.

Fortunat l. 2. carm. 11.

Le Roi de Soissons devenu seul maitre de tout l'Empire François, éprouva que le trône le plus puissant ne défend ni des chagrins, ni de l'ennui. Chramne se révolta de nouveau & se ligua avec le Comte de Bretagne. Ce pére infortuné se vit obligé de prendre les armes contre celui de ses enfants qu'il avoit le plus tendrement aimé. Les Bretons furent défaits, leur chef tué, le malheureux Chramne pris, enfermé, étranglé, & brûlé avec toute sa famille.

An. 560. 61. 62.

Clotaire regne seul. Il fait brûler son fils Chramne, qui s'étoit révolté de nouveau.

Gest. Franc. c. 28.

Fredeg. epit. c. 54.

Mort de Clotaire.

Marius in chron.

Clotaire, depuis cette funeste victoire, vécut dans la plus profonde tristesse. Il mourut à Compiégne dans la cinquante & uniéme année de son regne, qui fut un tissu d'adultéres, d'incestes, de cruautés, de meurtres & d'horreurs. On a remarqué que ce fut l'année d'après la bataille de Bretagne, le même jour & à la même heure qu'il avoit fait périr son fils. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Medard de Soissons, qu'il avoit commencée, & qui fut achevée par Sigebert son fils. Il laissa quatre enfants qui lui succédérent, Caribert, Gontran, Chilpéric, & Sigebert. Il eut pour femmes Ingonde & Arégonde qui étoient sœurs, Chonséne, Radegonde, Gondiucque sa belle-sœur, enfin Waldrade veuve de son petit-neveu.

CARIBERT.

L'EMPIRE François fut de nouveau divisé en quatre Royaumes, qui n'eurent pas les mêmes limites qu'ils avoient eues d'abord. On joignit à celui de Paris la Touraine, l'Albigeois & Marseille. On réunit à celui d'Orléans la Bourgogne, dont il prit le nom, le Sénonois & une partie de la Champagne. Châlons sur Saone devint la ville royale. Celui de Soissons fut augmenté du Tournesis, si toutefois il n'en avoit pas déja fait partie. Celui d'Austrasie en perdant quelques provinces dans la Gaule, se trouvoit agrandi de toute la Turinge dans la Germanie. Les partages n'étoient point encore faits, que la division se mit entre les enfants de Clotaire. Chilpéric vouloit regner dans la capitale de l'Empire. Il profita de l'absence de ses fréres, s'empara de Braine, maison de plaisance où étoient les trésors de son pére, les distribua aux principaux de la nation, & s'étant mis à leur tête, vint droit à Paris, où il se fit recon-

An. 562. Gontran roi de Bourgogne. Sigebert roi d'Austrasie. Chilpéric roi de Soissons.

Greg. Tur. l. 4. c. 28. Gest. Franc. c. 29. Fredeg. epit. c. 54.

noître pour Roi. Les Princes indignés de cette entreprise, levérent des troupes, l'assiégérent dans sa nouvelle ville, l'obligérent de descendre du trône qu'il avoit usurpé, & le forcérent de s'en rapporter à la décision du sort, qui ne lui fut pas favorable. Caribert fut Roi de Paris; Gontran, de Bourgogne; Sigebert, d'Austrasie; Chilpéric de Soissons.

An. 563. Défaite des Abares & de Chilpéric par Sigebert.

La guerre de la succession étoit à peine terminée, que le Roi d'Austrasie apprit que les Abares s'étoient jettés sur ses Etats au-delà du Rhin. Il vole aussi-tôt à leur rencontre, & les joint dans la Turinge qu'ils avoient fait révolter. Un Poëte célébre dans ces tems là remarque que ce jeune Prince se mit à pied aux premiers rangs, & la hache à la main chargea ces barbares avec une intrépidité héroïque, les enfonça, les renversa, & les contraignit de lui demander la paix. Elle fut conclue d'autant plus promptement, qu'il venoit de recevoir la nouvelle, que Chilpéric, après s'être emparé de Rheims, avoit fait le dégat dans toute la Champagne. Il repasse le Rhin en grande hâte, vient mettre le siége devant Soissons qu'il prend avec Théo-

Fortunat. Episc. Pictav. l. 6. carm. 3.

Greg. Tur. ibid. c. 23.

debert son neveu, défait son frére en bataille rangée, & par l'entrémise de Caribert & de Gontran lui rend ses Etats & son fils.

Le victorieux Sigebert songea ensuite à s'allier par un mariage digne de lui dans une maison royale. Brunehaut, fille d'Athanagilde roi des Visigots, passoit pour la Princesse la plus accomplie de son siécle. Le Roi d'Austrasie la fit demander par Gogon Maire du Palais. C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de cette dignité, si funeste par la suite à la puissance royale. Le Maire étoit anciennement ce qu'est aujourd'hui le Grand Maître de la Maison du Roi: il ne commandoit que dans le palais & aux domestiques. Il devint ensuite Ministre, commandant des armées, chef, prince, enfin roi de la nation. Le regne de Sigebert Second est l'époque de l'élevation de cet Officier & de l'abaissement de la Majesté. La négociation de l'Ambassadeur François eut tout le succès qu'on pouvoit desirer. La nouvelle Reine arriva à Metz aux acclamations de tout le peuple, & le mariage fut célébré avec toute la magnificence possible. Quelque tems a-

An. 563. Sigebert épouse Brunehaut fille du Roi des Visigots.

Gest. Franc. c. 31.

près elle abjura l'Arianisme, & sa réconciliation à l'Eglise par l'onction du S. Crême mit le comble à la joie du Prince & des sujets.

An 566. Chipéric épouse Galsuinde sœur aînée de Brunehaut.

Le Roi de Soissons, touché de l'exemple de son frére, & résolu de renoncer à ses indignes amours, fit demander Galsuinde, sœur aînée de la Reine Brunehaut. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il l'obtint. On connoissoit son caractére inconstant & volage. Le Roi d'Espagne fit jurer aux Ambassadeurs qu'aucune autre femme n'auroit le nom & le rang de Reine du vivant de la Princesse sa fille : ils le promirent en tirant, agitant, & secouant leur épée. C'étoit l'usage des anciens Francs, lorsqu'ils s'engageoient avec serment de faire observer quelque chose. La nouvelle Reine partit de Tolède avec de grandes richesses, & arriva à Rouen montée sur un char d'argent qui étoit de figure ronde. C'est dans cette ville que ses nouveaux sujets lui prêtérent serment de fidélité, soit que ce fût la coutume de ces tems-là, soit qu'Athanagilde l'eût exigé pour la rendre plus respectable à la nation. Le Roi en l'épousant lui assura pour appanage, sui-

Fortunat. l. 4. carm. 7.

vant l'uſage d'alors, le Bordelois, le Limouſin, le Querci, le Bearn, & le Bigorre. C'eſt ce qu'on appelloit le préſent du matin, *Morganegiba*, ou *Morgangeba*. On déterminoit cette dot avant le mariage : la donation ne s'en faiſoit que le lendemain des nôces.

Greg. Tur. l. 9. c. 20. Ducange au mot *Morganegiba*.

Mort de Galſuinde

Chilpéric, quoique plein de reſpect pour la vertu de ſa nouvelle épouſe, laiſſa bien-tôt rallumer dans ſon cœur des feux illégitimes. La Reine s'en plaignit dans une aſſemblée des Etats. La nation obligea le Roi de jurer qu'il ſeroit fidéle à ſes anciens ſerments. Mais quelques jours après, Galſuinde fut trouvée morte dans ſon lit. Le ſoupçon de cette mort tomba ſur Fredegonde, femme d'une grande beauté, & d'une méchanceté plus grande encore. Il fut pleinement confirmé, lorſqu'on lui vit occuper la place & le trône de ſa rivale.

Fredeg. epit. c. 6.

Caractere de Caribert. Ses mariages, ſa mort.

Ces alliances ſi honteuſes pour la Majeſté ne furent que trop communes dans la famille de Clotaire. Caribert répudia Ingoberge pour épouſer Mirefleur fille d'un artiſan. Celle-ci fut remplacée par ſa ſœur Marcoüeſe, qui étoit conſacrée à Dieu par les vœux de Religion. On vit enfin

dans la personne de Theudegilde, la fille d'un simple berger élevée sur le premier trône de l'Empire François. Ces désordres le firent excommunier par S. Germain évêque de Paris. Les Papes n'interposoient point encore leur autorité dans ces conjonctures, toujours infiniment délicates. Chaque Prélat avoit toute jurisdiction dans son diocèse. S'il arrivoit quelque scandale, c'étoit à l'Evêque diocésain à le réprimer. S'il s'élevoit quelque contestation sur le dogme ou sur la discipline, elle étoit jugée dans un Concile national sous l'autorité du Roi. S'il s'agissoit de quelque priviléges ou dispenses, les Evêques de la Province s'assembloient, accordoient ou refusoient. Ce fut dans une de ces assemblées & vers ce même tems que l'abbaye de S. Vincent fut soustraite à la jurisdiction de l'Ordinaire.

Pasquier, recherches de la France. chap. 7. p. 183. 84.

Caribert regna six ans. Grégoire de Tours ne parle que de ses vices. Fortunat nous le représente comme un Prince sage, modéré, dont les mœurs étoient extrémement douces. Ami des belles-lettres, il parloit le Latin comme sa langue naturelle. Zélé pour l'observation des Loix, il ne s'occu-

L. 4. c. 26.

L. c. carm. 4.

poit que du bonheur & de la tranquillité de ses sujets. Roi pacifique, mais jaloux de son autorité, il sçavoit la soutenir avec autant de dignité que de fermeté. Léontius de Bordeaux avoit assemblé un Concile à Xaintes, où l'on avoit déposé Emerius évêque de cette ville. Le prétexte étoit que ce Prélat avoit été sacré en vertu d'une jussion du feu Roi Clotaire. Caribert vivement offensé de cette hardiesse, condamna l'Archevêque à une amende de mille piéces d'or, & ses suffragants à une somme proportionnée à leurs revenus. Idem. Greg. ibid.

Ce Prince ne laissa que des filles, Berthe qui fut mariée à Ethelbert roi des Cantiens en Angleterre, Bertflede & Chrodielde qui prirent le voile, la premiére à Tours, la seconde à Poitiers. Les Rois ses fréres partagérent sa succession. Chacun vouloit avoir Paris. Il fut enfin arrêté qu'ils le posséderoient par indivis. On convint qu'aucun des trois ne pourroit y entrer que du consentement des deux autres. Ils confirmérent ce traité par un serment, se soumettant à la malédiction de Dieu & des Saints, s'ils le violoient. Greg. Tur. l. 7. c. 6.

CHILPÉRIC I. *

An. 567. LA France ne jouit pas long-tems des avantages de cette paix. La mort de Galsuinde excita une guerre

Idem. l. 9. c. 20. civile, qui sembloit ne devoir finir que par la perte de Chilpéric. Sigebert & Gontran vivement sollicités par la reine Brunehaut, se liguérent contre l'auteur de ce cruel assassinat. Déja ils s'étoient emparés de la plus grande partie de ses Etats, lorsque l'intérêt ramena tout-à-coup la tranquilité & la concorde. Les conditions du traité furent que le Roi de Soissons céderoit à la Reine d'Austrasie les domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot. Cette querelle étoit à peine décidée, que Sigebert se vit obligé de

An. 568. Sigebert est fait prisonnier & remis en liberté.

porter ses armes contre les Abares qui avoient recommencé leurs courses sur les terres des François au-delà du Rhin. Cette expédition fut des plus malheureuses

* Quoique Chilpéric n'ait eu qu'une partie du Royaume & de la ville de Paris, cependant la plûpart de nos Historiens le mettent au nombre des Rois de cette capitale, immédiatement après la mort de Caribert.

heureuses. Le Roi abandonné des siens, investi par les ennemis, forcé de se rendre, fut conduit à la tente du vainqueur. Ce barbare frappé de la figure, de l'intrépidité & de la majesté de son prisonnier, le combla de caresses, lui rendit la liberté, & lui jura une amitiè qui fut constante. Idem. l. 4. c. 29.

Pendant que ces choses se passoient au-delà du Rhin, les Lombards qui venoient de fonder un nouveau Royaume en Italie, se répandirent dans la Bourgogne, défirent & tuérent le Patrice Amé (c'étoit le nom affecté aux Gouverneurs de cette Province) taillérent en piéces l'armée de Gontran, & chargés d'un riche butin repassérent les Alpes. L'avidité du pillage jointe à l'impunité de leur attentat les ramena bien-tôt dans le Dauphiné. Mummol, le plus grand homme de guerre qui fût en France, les surprit aux environs d'Ambrun, & remporta sur eux une victoire complette. On vit en cette occasion une chose jusques-là sans exemple. Salone & Sagittaire, tous deux Evêques, l'un d'Ambrun, l'autre de Gap, tous deux le casque en tête & l'épée à la main, chargérent l'ennemi avec une intrépidité qui eût mérité des élo-

An. 569. Irruption & défaite des Lombards & des Saxons.

Idem. Ibid. c. 36.

c. 37.

ges dans un ſoldat, mais qui fut univerſellement blâmée dans des Prélats. L'irruption des Lombards fut ſuivie de celle des Saxons qui les avoient aidés à la conquête d'Italie. Mummol marcha à leur rencontre, les mit en déroute, leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait, les força de retourner dans leur païs, qu'ils furent obligés de partager avec les Suéves qui s'en étoient emparés pendant leur abſence.

An. 570. & ſuiv.

Guerres civiles entre les Princes François.

Pendant que la Bourgogne étoit en proie aux incurſions des barbares, le Roi d'Auſtraſie, ſéduit par l'occaſion, s'empara de la ville d'Arles ſur laquelle il avoit quelques prétentions. Elle fut repriſe preſque auſſi-tôt que conquiſe. L'armée Auſtraſienne eſt battue. Les vainqueurs emportent Avignon qui étoit du domaine de Sigebert: mais Gontran la lui rend en faiſant la paix. Cet accommodement inattendu fut un coup de foudre pour le Roi de Soiſſons, qui profitant de la circonſtance avoit fait une irruption dans les Etats du Prince Auſtraſien. Déja Tours & Poitiers s'étoient rendus à Clovis, le plus jeune de ſes fils, lorſque Mummol parut à la tête des troupes qui venoient de ſignaler

Greg. Tur. c. 30.

Ibid. c. 42.

leur valeur par la défaite des Lombards & des Saxons. La seule présence de ce Général dissipa l'armée de Chilpéric & rétablit par-tout l'ordre & la subordination. Ainsi finit cette premiére campagne. On vit dans la suivante un de ces exemples trop fréquents du peu de fidélité des enfants de Clovis à observer les traités les plus sacrés.

Théodebert malgré ses serments de ne jamais porter les armes contre son oncle, se jetta dans la Touraine qu'il ravagea, entra dans le Poitou, défit l'armée de Sigebert, & maître de toutes les places voisines de la Loire s'avança dans le Limousin & dans le Querci, où il mit tout à feu & à sang. Le Roi d'Austrasie, épouvanté de ces succès, fit entrer en France une formidable armée d'Allemands, de Suéves, de Bavarois, de Turingiens & de Saxons. Chilpéric trop foible pour tenir la campagne, abandonné de Gontran qui d'abord s'étoit joint à lui, se retira & se retrancha dans le païs Chartrain, d'où il envoya faire des propositions de paix à son frére. Elle lui fut accordée par l'entremise des Seigneurs François, & les trois fréres ju- Ibid. c. 49.

rérent de ne plus rien entreprendre les uns contre les autres. Les troupes Germaniques avoient compté sur le pillage du camp de Chilpéric. Frustrées de leurs espérances, elles commençoient à murmurer. Sigebert monte aussi-tôt à cheval, se présente aux mutins, & les déconcerte. On arrête les plus séditieux : il les fait lapider à la vûe de toute l'armée. C'est le seul exemple qu'on trouve dans notre histoire de cette espéce de châtiment militaire, autrefois en usage parmi les Romains.

An. 575.

Chilpéric recommence la guerre. Mort de son fils Théodebert.

Greg. Tur. c. 51, 52. Gest. Franc. c. 32.

Le Roi d'Austrasie avoit à peine congédié ses troupes, que Chilpéric & Théodebert son fils reprirent les armes. Le premier entra en Champagne, pillant, brûlant, saccageant tous les lieux par où il passa. Le second marcha en Aquitaine, où il fut tué en combattant vaillamment. Cette mort, la réconciliation de Gontran avec Sigebert, & les approches de l'armée de Germanie portérent la consternation à la Cour de Soissons. Le malheureux Chilpéric se sauve dans Tournay, où il s'enferme avec sa femme & ses enfants. Tout plie sous le joug du Prince Austrasien. Paris, Rouen, toutes les villes du Royau-

me de ſon frére le reconnoiſſent pour leur maître. Ebloui de ces heureux ſuccès, ſon cœur ſe ferme à la pitié ; la perte du Roi fugitif eſt réſolue. Les remontrances de S. Germain évêque de Paris, les priéres de la ſainte Religieuſe Radegonde, les vœux de la France, tout fut inutile : rien ne put lui faire prendre des ſentimens plus modérés. Déja il avoit inveſti Tournay, lorſque deux ſcélérats envoyés par Fredegonde l'aſſaſſinérent à Vitry, où il s'étoit rendu pour recevoir les hommages de ſes nouveaux ſujets. Sigebert eſt aſſaſſiné.

Ainſi périt au milieu de ſes triomphes le Monarque le plus parfait qui eût encore paru ſur le trône François. Son caractére. Généreux, libéral, bienfaiſant, jamais Souverain ne regna avec plus d'empire ſur le cœur de ſes ſujets. Intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur, il ſçut juſques dans les fers ſe concilier le reſpect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'exterieur de l'humanité. Reglé dans ſes mœurs, Roi juſques dans ſes inclinations, on ne le vit point comme ſes fréres s'attacher à des objets dont la baſſeſſe deshonore la majeſté. On peut dire que ſon regne fut celui

de la décence & de l'honneur. Il eût été celui de toutes les vertus, si ce Prince eut pû vaincre le ressentiment qui l'animoit à la perte de son frére. Le caractére de Chilperic est en quelque sorte sa justification.

Sigebert étoit âgé de quarante ans, lorsqu'il mourut : il en avoit regné quatorze. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Medard de Soissons où l'on voit encore sa statue. Il est représenté en habit long avec le manteau que les Romains appelloient *Chlamys*. C'étoit l'habillement des enfants de Clovis, soit qu'il leur parût plus noble & plus majestueux, soit qu'ils regardassent le titre d'Auguste comme héréditaire dans leur famille. Quoi qu'il en soit, l'habit long fut pendant plusieurs siécles celui des personnes de distinction. On le bordoit de martre, de zibeline, d'hermine, ou de menu-vait. On le chamara de toutes les piéces de son écu sous le regne de Charles V. On ne conoissoit alors ni *fraises* ni *collets*. Ce fut Henri II. qui en introduisit l'usage. Jusques-là nos Rois avoient toujours eu le cou entiérement nud. Il en faut cependant excepter Charles le Sage, qu'on voit représenté par tout avec un collet d'hermine. L'habit court, qu'on

Habillement des Seigneurs François.

ne portoit anciennement qu'à la campagne & à l'armée, devint le seul à la mode sous Louis XI. On le quitta sous Louis XII. On le reprit sous François I, qui introduisit l'usage de le taillader. Un pourpoint serré & fermé, des trousses de Pages, un petit manteau qui ne passoit pas la ceinture, étoit l'habillemant favori de Henri II & de ses enfants. Il seroit aussi long qu'ennuyeux de rapporter les divers changements de modes depuis Henri IV jusqu'à nous.

Ornements & habits des Dames Françoises.

L'habit des Dames Françoises éprouva les mêmes révolutions. Il ne paroît pas qu'elles se soient beaucoup occupées de parures pendant près de neuf siécles. Rien de plus simple que leur coëfure, de moins étudié que leur frisure, de plus uni, mais en même-tems de plus fin que leur linge. Les dentelles ont été longtems ignorées. Leurs robes, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille, étoient si serrées, qu'elles laissoient voir toute la finesse de leur taille, si haut montées, qu'elles leur couvroient entiérement la gorge. L'habillement des veuves avoit beaucoup de ressemblance avec celui de nos Re-

ligieuſes. Ce ne fut que ſous Charles VI qu'elles commencérent à ſe découvrir les épaules. Le regne galant de Charles VII aména l'uſage des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles. La Reine Anne de Bretagne dédaigna ces frivoles ajuſtements; toute l'occupation de Catherine de Medicis étoit d'en inventer de nouveaux : le capriee, la vanité, le luxe, la coqueterie les ont enfin portés au point où nous les voyons aujourd'hui.

An. 576. Greg. Tur. l. 5. c. 1. Geſt. Franc. c. 32. Fredeg. c. 71.

Jamais révolution ne fut plus univerſelle, ni plus ſubite que celle qui ſuivit la mort de Sigebert. L'armée d'Auſtraſie léva le ſiége de Tournay : Toutes les villes du Royaume de Soiſſons rentrérent dans l'obéiſſance : la Reine Brunehaut fut arrêtée avec ſes enfants; & Chilpéric, après avoir reconquis ſes Etats, ſe vit au moment de monter ſur le trône de ſon vainqueur. Déja Sigulphe & pluſieurs autres Seigneurs Auſtraſiens l'avoient reconnu pour leur maitre. Cet exemple fut ſuivi de Sigon, grand Référendaire. C'eſt le nom qu'on donnoit ſous les Mérovingiens à celui qui gardoit le ſceau Royal, expédioit les Lettres, ſcelloit les Ordonnances. On l'appella Chancelier ſous les Carlovingiens, ou

Référendaire ou Chancelier. Origine & progrès de cette charge.

parce qu'il barroit les Lettres qu'il refusoit, ou parce qu'il les scelloit dans un lieu fermé de grilles ou *chanceaux*, suivant le langage de ce tems là. Ce n'étoit autrefois que la cinquiéme charge du Royaume. Ce ne fut pas sans peine qu'en 1224 on lui accorda voix délibérative dans l'assemblée des Pairs, & pendant longtems il n'eut place au Parlement qu'après les Princes & les Evêques. Il est enfin devenu le premier Officier de la Couronne, le Président né de tous les conseils, le chef de la Justice, le dispensateur de toutes les graces, abolitions, & pardons. C'est le seul homme du Royaume qui ne porte point le deuil, le seul qui reçoive & ne rende point de visites.

Du Tillet p. 278.

Tessereau, *Grande Chancellerie*. p. 8.

Cependant Chilpéric étoit entré dans Paris à la suite de plusieurs Reliques qu'il fit porter en procession. Il s'imaginoit que cette dévotion affectée détourneroit la malédiction à laquelle il s'étoit soumis, s'il violoit le traité de partage, ou que du moins le crédit de tant de Sts. contrebalanceroit celui des Sts. Polieucte, Hilaire & Martin, qu'il avoit pris à témoins. On ne peut exprimer quelle fut la surprise & la colére de ce Prince, lorsqu'il apprit que

Childébert II roi d'Austrasie.

le fils & l'unique héritier de Sigebert lui avoit échappé. Ce fut Gondebaud, l'un des plus grands Seigneurs de la Cour du feu Roi, qui le tira de l'étroite prison où il étoit gardé. On le descendit par une fenêtre dans une corbeille. Un homme affidé le reçut, le remit entre les mains du fidéle Austrasien, qui le conduisit heureusement à Metz. Les Grands du Royaume s'assemblérent le jour de Noël; & Childebert, qui avoit à peine cinq ans, fut couronné Roi d'Austrasie.

Merovée épouse la Reine Brunehaut sa tante.

Le Roi de Soissons se vengea de l'évasion de son prisonnier sur les trésors de Sigebert qu'il envahit, & sur la reine Brunehaut qu'il relégua à Rouen, où on lui donna des gardes. Mais le coup le plus sensible pour cette tendre mére, fut l'enlevement d'Ingonde & de Chlodosinde ses filles, que l'on conduisit à Meaux. Aussitôt Chilpéric envoya un de ses généraux appellé Rocoléne, pour se rendre maître du Maine, & Mérovée son fils, pour s'emparer du Poitou. Le premier avoit ordre de se saisir de Gontran-Boson, que le Roi soupçonnoit d'avoir tué ou fait tuer Théodebert l'ainé de ses enfants. Cet Officier s'étoit sauvé dans l'Eglise de S. Martin de Tours, l'asile

le plus respecté de tout l'Empire françois. Rocoléne osa violer ce saint lieu. Le châtiment fut prompt, dit Gregoire de Tours. Frapé d'une terreur subite, il fut forcé de se retirer sans avoir exécuté ce qu'il avoit projetté, & mourut quelques jours après à Poitiers où il s'étoit fait transporter. Le jeune Mérovée moins fidéle aux ordres du Roi son pére, se rendit à Tours. De-là feignant de passer au Mans, séjour d'Audoüére sa mére, il tourna tout à coup du côté de Rouen, où l'évêque Prétextat le maria avec Brunehaut, dont la beauté n'avoit encore rien perdu de son éclat. Fortunat en fait une seconde Vénus. Le détail dans lequel il descend à ce sujet, prouve ou qu'il n'étoit pas encore Evêque, ou que les Prélats d'alors, peut-être irréprochables dans leurs mœurs, n'étoient pas fort réservés dans leurs expressions.

Greg. Tur. l. 5. c. 1. 2. 4.

L. 6. carm. 6.

Brunehaut engage Childebert son fils à faire la guerre à Chilpéric.

Chilpéric, vivement offensé de la conduite de son fils, s'avance vers Rouen pour punir les deux époux. Ces amants effrayés se sauvent dans l'Eglise de Saint Martin, bâtie sur les remparts de la ville. Envain on employe l'artifice & la ruse pour les tirer

de cet asile. Ils n'en sortent que sur la promesse la plus autentique, que non-seulement il ne leur sera fait aucun mal, mais que leur mariage sera confirmé, si les Evêques le jugent légitime. Le Roi, après cet accommodement, obligea Mérovée de le suivre à Soissons, & laissa Brunehaut dans son ancienne prison, d'où bientôt il la renvoya en Austrasie avec les Princesses ses filles. Elle n'y fut pas plutôt arrivée qu'elle engagea Childebert son fils à déclarer la guerre au Roi son oncle. Godin, l'un des principaux Seigneurs Austrasiens qui d'abord s'étoient donnés à Chilpéric, reçut ordre de marcher à Soissons pour surprendre Fredegonde, qu'il ne manqua que de quelques heures. Il fut lui-même surpris, défait & tué. Le soupçon de ce soulévement tomba sur Mérovée. On lui ôta ses armes, on lui donna des gardes. La défaite de l'armée du Limousin acheva de le perdre dans l'esprit de son pére.

An. 577.

Gontran s'étoit joint à Childebert contre le Roi de Soissons, qui avoit envoyé deux puissantes armées, l'une en Saintonge sous le commandement de Clovis son second fils, l'autre dans le Limousin sous la conduite du Gé-

néral Didier. Le Patrice Mummol joignit ce dernier, l'attaqua, le défit. Le combat fut si sanglant & si opiniâtre, qu'il y périt vingt-cinq mille hommes des troupes de Chilpéric & cinq mille Bourguignons. Mérovée, regardé comme l'auteur de cette guerre, devint responsable de ce mauvais succès. On lui fit couper les cheveux. Il fut deshérité, ordonné Prêtre, & confiné dans un monastére. Echappé de sa prison, il se sauva dans l'Eglise de S. Martin de Tours, dont il força l'Evêque de lui donner les Eulogies. C'étoient les restes des pains non consacrés, mais offerts & benits pour le sacrifice. C'est par cette raison qu'on ne les distribuoit qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'Eglise. Chilpéric, après avoir inutilement employé les menaces, les trahisons, les perfidies, entreprit de l'enlever de force de son asile. Il en écrivit à S. Martin dont il craignoit de s'attirer l'indignation. La lettre, qui étoit une espéce de consultation, fut déposée sur le tombeau de ce Thaumaturge de la France. Le Roi, telle étoit la simplicité & l'ignorance de ces tems-là, avoit eu la précaution de la faire accompagner d'un papier blanc où il es-

Défaite de l'armée de Chilpéric; qui s'en prend à Merovée & le deshérite.

Greg. Tour. c. 14.
Gest. Franc. c. 33.

peroit que le bienheureux Pontife écriroit sa décision. Mais le Saint ne l'honora d'aucune réponse. Le papier au bout de trois jours fut trouvé sans écriture, & le superstitieux Monarque abandonna son entreprise.

Mérovée est assassiné par les ordres de Fredegonde.

Mérovée de son côté imploroit la protection du même Saint contre les fureurs du Roi son pére. Il le conjuroit de lui éclaircir son sort par les endroits sur lesquels il tomberoit en ouvrant les Livres Saints : il n'y en eut aucun qui lui fût favorable. Tout lui annonçoit une mort funeste, dit notre Historien. Le malheureux Prince, depuis cette fatale prédiction, ne gouta ni repos, ni tranquillité. Fugitif & errant tantôt de la Touraine en Austrasie, tantôt de la Champagne en Artois ; abandonné de sa femme qui l'aimoit tendrement, mais qui ne pouvoit rien en sa faveur ; poursuivi par son pére ; trahi par les principaux de Teroüane, il fut enfin assassiné par les gens de Fredegonde.

Fredeg. épit. c. 78.

L'évêque Prétextat est déposé.

Greg. ibid. c. 9.

Cette Reine porta la vengeance plus loin encore. Elle n'avoit point oublié les liaisons de Prétextat avec le Prince Mérovée. Elle entreprit de faire déposer ce Prélat en un Concile tenu à Paris dans l'Eglise de Ste Gene-

viève. On ne sçait lequel doit le plus étonner, ou le personnage du Roi qui fut lui-même l'accusateur, ou l'embarras des Péres à trouver quelque chose de répréhensible dans la conduite d'un Evêque qui venoit de marier le neveu & la tante. On seroit tenté d'en conclurre, ou que ces sortes de mariages n'étoient point défendus par les anciens Canons, ou que l'on étoit persuadé que l'Ordinaire pouvoit dispenser dans ces sortes d'occasions. La surprise augmente encore, lorsqu'on vient à réfléchir sur la foiblesse de l'accusé, qui à la persuasion de quelques faux fréres, avoüe des crimes qu'il n'a point commis. Mais le comble de l'étonnement est de voir le Souverain se jetter aux pieds des Evêques ses vassaux pour leur demander la condamnation d'un de ses sujets. Il vouloit qu'on déchirât sa robe en plein Concile, qu'on récitât sur lui les malédictions contenues dans le Pseaume cent huitiéme, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il n'obtint ni l'un, ni l'autre. L'Evêque cependant fut condamné sur sa propre confession, enfermé dans une prison, ensuite envoyé en exil dans une des isles du Cotantin. Le Roi de Bourgogne,

après la mort de Chilpéric, le rétablit dans son Evêché, malgré Fredegonde, qui pour s'en venger le fit poignarder au milieu de l'office divin. Un si horrible attentat fit fermer toutes les Eglises de Rouen. Les Evêques qui s'y trouvoient, défendirent la célébration des saints Mystéres, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur de cet effroyable sacrilége. C'est le premier exemple que l'antiquité nous fournisse d'un semblable interdit.

Fredegonde fait assassiner Clovis dernier fils du premier lit de Chilpéric.

Mais l'assassinat de Merovée & la condamnation de Prétextat n'étoient que le prélude des fureurs de Fredegonde. Il restoit à Chilpéric un dernier fils du premier lit : c'étoit ce même Clovis qui commandoit l'armée de son pére dans la guerre contre le Roi d'Austrasie. La cruelle marâtre résolut de le sacrifier à la grandeur de ses enfants. La premiere disposition à l'exécution de ce noir projet fut la découverte d'une conjuration formée par Leudaste, Comte ou Gouverneur de Tours. Cet homme osa enfanter le projet de perdre la Reine. Le moyen qu'il employa, paroissoit d'autant plus infaillible, qu'il étoit plus détourné. Il suborna des témoins qui accusérent Grégoire de

Tours d'avoir des intelligences avec Childebert, & d'avoir parlé indécemment des amours de Fredegonde & de l'Evêque de Bordeaux. L'accusé se justifia pleinement de ces odieuses imputations. Les accusateurs, appliqués à la question, avouérent que cette intrigue n'avoit été tramée que pour inspirer au Roi des soupçons sur la conduite de son épouse : que le dessein des conjurés étoit d'assassiner Chilpéric ; de se défaire des enfants qu'il avoit eus de la Reine, & d'élever Clovis sur le trône. Ce jeune Prince n'avoit aucune part à la conspiration, mais il étoit aimé des peuples : il n'en fallut pas davantage pour réveiller toute la haine de Fredegonde. Elle venoit de perdre ses trois enfants qui moururent de dissenterie : elle suborna des témoins qui accusérent Clovis de les avoir empoisonnés. Il fut arrêté, enfermé au Château de Noisy, ensuite poignardé. La reine Audouére sa mére expira sous les coups de cette cruelle Reine, & la sainteté du lieu où elle s'étoit retirée, ne la défendit point de la fureur des assassins. Basine sœur de ce Prince infortuné, & fille du Roi regnant, deshonorée par d'infames satellites, fut réléguée dans un cloître.

An. 578. 79. 80. 81.

Greg. Tur. l. 9. c. 31.

Marius in chron.

Fredeg. epit. c. 82.

Marius in chron.

Fredeg. Epit. c. 82.

On dit que ces cruelles cataſtrophes furent précédées des effets les plus ſenſibles de la colére du ciel, de tremblements de terre, d'inondations, d'incendies, de famine, de maladies épidémiques, *de pluyes de ſang*, & d'un bouleverſement général de la nature qui fit paroître des fleurs en Janvier, & des grappes formées en Décembre.

Gontran adopte Childebert, & le déclare ſon héritier,

Fredeg. epit. c. 78.

Pendant que le royaume de Soiſſons étoit le théâtre de tant d'horreurs, les deux Rois d'Auſtraſie & de Bourgogne, s'étoient rendus à Pont-pierre; petit village ſur la Meuſe, pour faire une alliance ſincére & durable. Gontran qui avoit perdu ſes deux fils, adopta ſolemnellement Childebert, & le déclara ſeul héritier de ſes Etats. Les Auſtraſiens, fiers de cette union, envoyérent redemander à Chilpéric les places qu'il leur retenoit, ſurtout Poitiers dont il s'étoit emparé tout récemment. L'ambaſſadeur, en cas de refus, avoit ordre de lui déclarer la guerre. On mépriſa ſes menaces; on ne rendit rien, & la Cour de Metz ne ſe mit point en devoir de tirer vengeance de cette inſulte. Mais on conjecture avec aſſez de vraiſemblance, que ce fut à ſa ſollicitation que Waroc comte de Bretagne, refuſa l'hommage

au Roi de Soiſſons. Cette révolte produiſit une guerre ſanglante. On ignore comment ce différent fut terminé.

Cependant Childebert oubliant ſon adoption, ſe ligua avec Chilpéric contre le Roi de Bourgogne. Les hoſtilités commencérent par la ſurpriſe de cette partie de Marſeille qui avoit été du domaine du feu roi Sigebert. C'étoit précisément le ſujet de la querelle. Une guerre civile qui s'alluma dans le royaume d'Auſtraſie, empêcha le jeune Prince de pouſſer ſes conquêtes plus loin. Gontran profita de cette circonſtance pour faire ſa paix avec le roi de Soiſſons, il lui abandonna Perigueux, Agen, & toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais bientôt la Ligue fut renouvellée. Il y eut près de Melun un combat ſanglant, dont chacun des deux partis s'attribua l'avantage. Le Prince Bourguignon marcha contre Chilpéric, fit attaquer ſon camp, lui enleva quelques quartiers, & lui tua beaucoup de monde. Cette victoire devint un acheminement à la paix. On convint d'une ſuſpenſion d'armes. Les deux freres & le neveu ſe jurérent une amitié à toute épreuve.

An. 584. Ligue de Chilpéric & de Childebert contre le Roi de Bourgog.

Cette guerre étoit à peine terminée, que Leuvigilde roi d'Eſpagne,

Chilpéric eſt aſſaſſiné.

envoya demander Rigunte fille de Fredegonde pour Récaréde, le cadet de ses fils. La Cour de Soissons affecta quelques difficultés, mais enfin le mariage fut conclu. C'est le dernier événement heureux du regne de Chilperic. Thierri, l'unique fils qui lui restoit, mourut presque subitement. Childebert & Gontran lui firent une guerre sanglante. Obligé de se renfermer dans Cambray avec tous ses trésors, il ne se montroit que rarement à la tête de ses armées, & toujours sans oser rien entreprendre. Il étoit venu à Chelles, maison de plaisance qui faisoit toutes ses délices, & qui fut pour lui un lieu bien funeste. Il revenoit un soir de la chasse lorsqu'un scélérat le perça de deux coups de poignard dont il expira sur le champ. Gregoire de Tours, historien contemporain, ne nomme point l'auteur de cet horrible attentat. Fredegaire, qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de Brunehaut, lui attribue cet effroyable parricide. Un écrivain qui n'est venu que deux cens ans après, nous assure au contraire que ce fut l'ouvrage de Fredegonde. Voici comme il raconte le fait. Chilpéric prêt à partir pour la chasse, étoit monté dans

Greg. Tur. l. 6. c. 46.

Fredeg. epit. c. 93.

Gest. Franc. c. 35.

la chambre de la Reine : elle crut que c'étoit Landry avec lequel elle vivoit dans une trop grande familiarité. Certaines paroles qui lui échappérent, découvrirent toute l'intrigue à l'homme du monde à qui il étoit le plus important de la tenir cachée. Le Roi sortit brusquement & d'un air rêveur. Fredegonde instruit son amant de cette fatale avanture : le malheureux, pour éviter sa perte, ose faire assassiner son maître.

Son caractére. Idem Greg. ibid.

Ainsi périt le Néron de la France qu'il mit en combustion, le bourreau de sa famille qu'il sembloit avoir entrepris d'exterminer, le tyran de ses sujets qu'il accabla tellement d'impôts, qu'ils se virent forcés d'abandonner leurs possessions. Chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin : on exigeoit tant pour chaque esclave, pour chaque espéce de biens, pour chaque personne libre. Ce n'est pas que ces tributs fussent absolument des nouveautés : la plus grande partie des revenus de nos premiers Rois ne consistoit qu'en denrées : on les levoit comme on fait aujourd'hui les dixmes : mais Chilpéric les avoit prodigieusement augmentés. Avide d'argent jusqu'à la tyrannie, il étoit magnifique

jusqu'à l'ostentation dans ses meubles & dans ses équipages : voluptueux jusqu'à la débauche, son incontinence n'avoit point de bornes ; & s'il fut enfin fidéle à Fredegonde, ce fut par crainte plûtôt que par devoir : impie jusqu'au scandale, superstitieux jusqu'à la petitesse, croyant à peine en Dieu, dont les Ministres étoient le sujet éternel de ses railleries : on ne peut exprimer jusqu'où il portoit le respect pour S. Martin & la crainte de l'irriter contre lui. Vain, présomptueux, téméraire, il osa sonder les profondeurs des mystéres de la Religion ; & il avoit concerté un Editpar lequel il défendoit de reconnoître aucune distinction dans les personnes de la Trinité. Ce ne fut qu'en s'armant du zéle le plus intrépide que Grégoire de Tours & Salvius évêque d'Albi, le lui firent supprimer. Jaloux de la réputation d'Auteur & de bel Esprit, il composa quelques volumes de méchante prose, & de vers plus mauvais encore. Il voulut ajouter à l'Alphabet Gaulois toutes les lettres doubles des Grecs. Il ordonna non-seulement de les employer dans les livres nouveaux, mais même de les inférer dans les anciens. Son intention étoit de représenter par un seul

caractére, ce qui ne s'exprimoit auparavant qu'en pluſieurs. Cet uſage ne dura qu'autant que ſon régne. *

On vit à la mort de ce Prince un exemple frappant du peu de fonds que les mauvais Rois doivent faire ſur les hommages d'une Cour idolâtre. C'eſt leur rang & non leur perſonne que l'on encenſe : l'adoration eſt ſur les lévres, le mépris & la haine ſont dans le cœur. Le corps de Chilpéric, abandonné de tout le monde, ſeroit demeuré ſur le lieu où il avoit été percé, ſi Malus évêque de Senlis, qui depuis trois jours ſollicitoit inutilement une audience, n'eut pris le ſoin de le tranſporter à Paris. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Germain-des-Prez. Il ne laiſſoit qu'un fils âgé de quatre mois, qui lui ſuccéda ſous le nom de Clotaire. Il eut pour femmes Audouére qu'il répudia, Galſuinde qui fut trouvée morte dans ſon lit, & Fredegonde qui le précipita dans un abîme de crimes & d'horreurs.

* Ces Lettres étoient Θ pour th : Φ pour ph : X pour ch : ξ pour cs : ψ pour pſ.

CLOTAIRE II.

Fredegonde se réfugie dans l'Eglise cathédrale de Paris.

Greg. Tur. l. 7. c. 4.

CHILDEBERT étoit à Meaux, lorsque Chilpéric fut assassiné. Le voisinage d'un ennemi si redoutable porta la consternation à la Cour de la Reine, mére du jeune Clotaire. Effrayée par le souvenir de ses crimes; détestée de ses sujets qu'elle avoit épuisés par ses vexations; peu sûre des Grands qui blâmoient hautement ses violences; poursuivie par le Roi d'Austrasie qui lui imputoit la mort de son pére; haïe de Gontran qui redoutoit ses trahisons & ses perfidies; n'ayant d'autre appui qu'un enfant de quatre mois, elle se sauve à Paris, où l'évêque Ragnemode la reçoit dans son Eglise comme dans une retraite assurée contre le ressentiment des deux Rois. Ce fut du fond de cet azyle qu'elle écrivit au Roi de Bourgogne pour lui offrir la couronne de Chilpéric, le priant de tenir lieu de pére à son neveu, lui protestant qu'elle songeoit moins à regner qu'à grossir le nombre de ses sujets. Ce bon Prince, touché

touché de compassion, se rendit en diligence dans la capitale de l'Empire François, prit Clotaire sous sa protection, se déclara hautement pour Fredegonde contre le Prince Austrasien, qui lui demanda en vain justice de la mort d'un pére, d'une tante, d'un oncle, & de deux cousins-germains. On lui ferma l'entrée de Paris; on renvoya avec ignominie un de ses Ambassadeurs, assez hardi pour menacer de poignards & d'assassinat; on prévint ses desseins sur Tours & Poitiers qui avoient autrefois appartenu à son pére. Ces deux villes obligées de céder à la force, prêtérent le serment de fidélité à Gontran, que l'on regardoit comme le tuteur des deux jeunes Rois, & comme le chef de la nation.

La conduite du Prince Bourguignon fit un grand effet sur l'esprit des Seigneurs François. Le jeune Clotaire fut reconnu roi de Soissons. On lui laissa la troisiéme partie du royaume de Caribert, qui avoit été du domaine de Chilpéric son pére: mais on le dépouilla de la Touraine, de la Saintonge, du Perigord, de l'Agénois, du Limousin & de l'Albigeois, qui avoient été usurpés sur Childebert. Il

Clotaire est reconnu roi de Soissons.

ne paroit pas cependant que ce jeune Prince ait été maître de Soiſſons : Gontran par la ſuite lui céda la propriété de Paris. Fredegonde fut déclarée Régente. C'étoit anciennement comme aujourd'hui, le privilége des Reines Méres. On a vû Brunehaut ſous Childebert II, Batilde ſous Clotaire III, Nantilde ſous Clovis II, Alix de Champagne ſous Philippe Auguſte, Blanche de Caſtille ſous ſaint Louis, & Louiſe de Savoye ſous François I, gouverner l'Etat avec une autorité abſolue pendant la minorité ou l'abſence des Rois leurs fils. Cet uſage a paſſé du trône juſques dans les familles des particuliers. Le Droit François tant ancien que nouveau transmet aux méres la tutelle & la garde-noble de leurs enfants, c'eſt-à-dire, dit Paſquier, *le gouvernement de leurs perſonnes & de leurs biens ſoit fiefs, ſoit rotures.*

Recherches de la France. l. 2. pag. 149.

Autorité de la Régence.

Le pouvoir du Régent égaloit celui des Rois, dont il touchoit les revenus ſans être obligé d'en rendre compte. C'étoit en ſon nom qu'on rendoit la juſtice : c'étoit de ſon ſceau, lorſqu'il étoit Prince du ſang, &, s'il ne l'étoit pas, d'un ſceau particulier pour la

Régence, qu'on scelloit les Edits, les graces, les patentes. C'étoit lui qui disposoit de toutes les charges & de tous les emplois; qui recevoit les foy, & hommages; qui étoit l'arbitre souverain de la paix & de la guerre. Cette autorité parut si énorme que Charles V. entréprit de la restraindre du moins dans sa durée : il rendit une Ordonnance, qui déclare les Rois majeurs à quatorze ans : jusques-là ils ne l'avoient été qu'à vingt-deux. Charles VI régla que l'héritier de la Couronne, quoiqu'enfant, seroit proclamé Roi du moment de la mort de son prédécesseur. C'étoit un ancien préjugé, que le Prince successeur ne pouvoit, ni être sacré, qu'il n'eût atteint l'âge de majorité, ni prendre le titre de Roi, qu'après la cérémonie de son sacre. C'est par cette raison que Jean, fils de Louis Hutin, n'est point compté au nombre de nos Rois. Il paroît par une autre Ordonnance de Charles V que la Régence étoit quelquefois distinguée de la Tutelle. Ce Prince déclare que, s'il meurt avant la majorité de son fils, le Duc d'Anjou, son frére, sera Régent du Royaume, & que la Reine aura la tutelle de

ses enfants avec les Ducs de Bourgogne & de Bourbon. Blanche de Castille réunit ces deux titres, qui dans la suite ne furent plus séparés.

An. 585.

Conjuration de quelques Seign. François en faveur de Gondebaud cru fils de Clotaire I.

Greg. Tur. l. 6. c. 24.

Cependant les vexations de Fredegonde, la mollesse de Gontran, & la foiblesse de Childebert avoient inspiré à plusieurs Seigneurs François la pensée de se donner un nouveau maître. Les chefs de la conjuration étoient le Général Didier qu'on a vû si souvent à la tête des armées de Chilpéric, le Patrice Mummol si connu dans notre histoire par ses exploits guerriers, & le Duc Boson, le courtisan le plus adroit, l'homme le plus fourbe qui fût jamais. Le sujet qu'ils firent paroître sur la scéne, n'étoit point un de ces avanturiers, dont on voit tant d'éxemples dans les fastes de l'univers. C'étoit Gondebaud, ce célébre infortuné, qui passoit assez constamment pour être fils de Clotaire I. La disgrace de la mere causa celle de l'enfant. Elle le mit sous la protection de Childebert I, qui le reçut favorablement, & le prit en amitié. Il songeoit même à l'adopter; mais il n'eut pas le courage de le refuser aux instances de son frére, qui après l'avoir désavoué,

ſe contenta de lui faire couper les cheveux. Une ſi grande modération de la part d'un Roi tel que Clotaire, devient une préſomption bien favorable pour le prétendu impoſteur. La mort du perſécuteur réveilla les eſpérances de Gondebaud. La nouvelle cour de Paris lui fit même accueil & le trahit de même que l'ancienne. Caribert qui l'aimoit, le livra à Sigebert qui le perſécutoit. On lui fit de nouveau couper les cheveux, & il fut relégué à Cologne. Echappé de ſa priſon, il ſe ſauva en Italie, reprit la qualité de fils de France, ſe maria, & de-là paſſa à la Cour de Conſtantinople, où il jouit d'une grande conſidération.

Rappellé en France par quelques ſéditieux qui lui promettent une Couronne, ſecondé par Childebert qui lui donne des troupes contre Gontran, il ſe fait proclamer Roi à Brive-la-Gaillarde, d'où il envoye des Ambaſſadeurs au Roi de Bourgogne. Il leur donna des baguettes ou cannes bénites : c'étoit une ſauve-garde inviolable parmi les François. Mais on les ſurprit, lorſqu'ils n'avoient point en main cette arme ſacrée. La violence

Il eſt couronné Roi, trahi & tué.

Idem. l. 7. c. 32.

des tourments leur arracha tout le secret de la conjuration. Childebert instruit des intelligences du nouveau Roi avec quelques Seigneurs de sa Cour, se réconcilia sincérement avec son oncle, qui l'adopta une seconde fois en le montrant à son armée & lui mettant sa lance à la main. C'étoit l'ancienne façon de désigner son successeur à la Couronne. Le Roy de Bourgogne envoya aussi-tôt une puissante armée vers la Garonne sous la conduite du Duc Leudegisile. Gondebaud, sur la nouvelle de cette marche, se retira vers les Pyrenées, & se saisit de Comminge où il s'enferma. La place, forte par sa situation, pourvûe de vivres & de toutes sortes de munitions, étoit en etat de soutenir
c. 38. un siége de plusieurs années. Mais le sort de ce Prince fut toujours d'être trahi. Livré au Général Bourguignon par ces mêmes traîtres qui l'avoient couronné Roi, il expira percé de mille coups. On lui arracha les cheveux : on traina ignominieusement son corps par-tout le camp : on le laissa sans sépulture. Le châtiment suivit de près une si noire perfidie. La garnison de Comminge passée au fil de l'épée,

le Général Mummol assassiné, l'Evêque Sagittaire massacré par les ordres du Roi, furent autant de victimes immolées aux mânes d'un Prince qui ne manquoit ni de courage, ni de prudence. 6.390

Fredegonde jure & fait jurer 300 témoins que Clotaire est fils de Chilperic.

Ces terribles exécutions rétablirent la tranquilité dans le Royaume de Gontran. Il avoit, avant de quitter Paris, composé un Conseil de Régence pour gouverner avec Fredegonde, dont il commençoit à se défier; & de peur que cette femme impérieuse n'acquît trop de crédit dans la capitale de l'Empire François, il l'obligea de se retirer au Vaudreuil. C'étoit une maison royale à quatre lieues de Rouen. La Régente désespérée de voir son autorité partagée, résolut la mort de Brunehaut, qu'elle soupçonnoit d'avoir suggéré ce dessein. La conspiration fut découverte, & l'assassin renvoyé avec mépris à Fredegonde même, qui de honte & de rage lui fit couper les pieds & les mains. Elle dépêcha en même-tems un de ses Chambellans pour traiter avec Gondebaud, dont elle vouloit se servir pour secoüer le joug de la Cour de Bourgogne. Mais la prise & la mort

funeste de ce Prince lui ôtérent tout moyen de remuer. Réduite à la séule protection de Gontran, elle le pria de vouloir tenir son fils sur les fonds de Batême. C'étoit alors le lien le plus fort & le garant le plus assuré d'un attachement inviolable. Les délais qu'elle affectoit d'apporter à cette sainte cérémonie, firent naître des soupçons sur la naissance du jeune pupille. Le Prince Bourguignon s'en expliqua hautement. La Reine effrayée le vint trouver, lui jura que Clotaire étoit le vrai fils de Chilpéric, & fit jurer la même chose par trois Evêques de ses amis, & par trois cents autres témoins. Ce religieux Monarque n'osa plus douter de la vérité d'un fait attesté par les plus grands sermens : il agréa même les raisons de Fredegonde pour différer le Batême, qui se fit six ans après au village de Nanterre.

L. 8. c. 5.

Telle étoit l'ancienne maniére de constater les choses douteuses. L'accusé n'étoit reçu à se purger par serment qu'en faisant jurer avec lui des gens de sa parenté, de son sexe, de sa profession, ou du moins de son voisinage. Ces témoins de-

Ancienne maniere de vérifier les faits douteux.

Ducange Glossaire au mot, *juramentum*.

voient être irréprochables, connus de l'accusateur, & domiciliés dans le lieu où ils déposoient, s'ils étoient laïcs. Quelquefois le Juge les nommoit d'office. D'autrefois on les tiroit au sort. C'étoit ordinairement l'accusé qui les présentoit, rarement l'accusateur. Le nombre dépendoit des circonstances : il en falloit plus ou moins selon l'importance du sujet, le mérite, ou la qualité des personnes. Le Juge, pour les avertir de prendre garde au témoignage qu'ils alloient rendre, leur tiroit l'oreille, ou leur donnoit un léger soufflet. Le serment ne se prêtoit qu'à certains jours, le matin, à jeun, dans une église, sur l'autel, sur la croix, sur le livre des Evangiles, sur le canon de la Messe, sur le tombeau des Saints, sur les Chasses, ou sur les Reliquaires. L'accusé avoit les mains étendues sur celles des témoins, lorsqu'ils faisoient leurs dépositions, protestant à haute voix qu'il étoit innocent des crimes qu'on lui imputoit. Cette cérémonie, source féconde de parjures, le déchargeoit de l'accusation intentée contre lui.

Le même au mot *Aveu*.

Gontran, de retour en Bourgogne, donna ses ordres pour assembler un

Second concile de Mâcon.

comme ôtage de la fidélité d'Herménigilde son mari, fut le véritable motif qui détermina Childebert à porter ses armes en Italie. Ces deux guerres n'eurent aucun succès.

Les Bourguignons, rarement vainqueurs, souvent battus, se virent obligés de s'accommoder avec Récarede fils & successeur de Leuvigilde. La paix fut aisément conclue. Ce sage Prince qui venoit d'abjurer l'Arianisme, la desiroit depuis long-tems. Il avoit fait demander Chlodosinde sœur du Roi d'Austrasie. Le mariage fut arrêté : mais il n'épousa ni cette Princesse, ni Rigunthe fille de Chilpéric, qui lui avoit été également promise. Déja cette derniére étoit en chemin pour l'Espagne, lorsque la mort du Roi son pére fit prendre d'autres mesures. Le Général Didier, mécontent de Fredegonde, prit cette occasion de lui faire insulte dans la personne de sa fille : il se saisit de tous les trésors qu'on lui avoit donnés pour sa dot. C'étoient, outre de grandes sommes d'or & d'argent monnoyé, cinquante grands chariots d'habits & de meubles précieux. Tout fut pris, renfermé, & scellé sous bonne garde.

Idem. L. 7. c. 9.

Rigunthe rappellée à la cour de Clotaire, y vécut dans un libertinage qui lui attiroit souvent de sévéres corrections de la part de sa mére. Leurs querelles, disent les Historiens du tems, étoient si vives, si violentes, qu'elles en venoient quelquefois jusqu'à se battre. La Reine feignit un jour de vouloir lui donner ce qui lui revenoit des trésors de son pére. L'avide Princesse avoit la tête panchée sur un des coffres qui les renfermoit, lorsque sa mére le referma brusquement sur elle. C'étoit une nouvelle victime immolée aux fureurs de cette impitoyable femme, si elle n'eût été promptement secourue. Nous ne rapportons ces circonstances que pour donner une idée de la férocité des mœurs dans ces premiers siécles de la Monarchie.

Les Austrasiens de leur côté étoient passés en Italie : mais gagnés par les soumissions & les présents d'Autharis qui régnoit sur les Lombards ; ils se contentérent de s'être montrés au-delà des Alpes. Ce fut là tout le fruit de cette expédition & d'une autre qui la suivit de près. La division se mit parmi les chefs : l'armée demeura dans

Guerres des François d'Austrasie contre les Lombards.

l'inaction, & rentra en France sans avoir rien entrepris. Cependant le Roi d'Italie sollicitoit vivement la paix. Elle fut enfin conclue. La Cour d'Austrasie reçut ses présents, lui promit la Princesse Chlodosinde, & lui manqua de foi. Le traité étoit à peine signé, que les François vinrent fondre de nouveau sur la Lombardie. La défaite la plus sanglante que la nation ait jamais essuyée, fut le juste prix de cette perfidie. Le Prince Lombard ne ménagea plus rien. Il engagea Garibalde duc de Bavière à secouer le joug des Austrasiens; & pour le mettre plus sûrement dans ses intérêts, il lui fit demander Théodelinde sa fille. On prétend que s'étant déguisé, il partit lui-même avec ses Ambassadeurs. La Princesse, suivant l'usage établi chez les peuples sur lesquels elle alloit bien-tôt regner, présenta la coupe aux Envoyés: Autharis, en la lui remettant, lui serra la main. Cette hardiesse la fit rougir: elle soupçonna que c'étoit le Roi de Lombardie: elle fut confirmée dans son idée par l'empressement avec lequel ce Prince baisa la main qui avoit eu l'honneur de la toucher. Ce trait nous

Paul. Longob. l. 3. c. 30.

Greg. Tur. l. 9. c. 25.

Fredeg. c. 34.

rappelle un article curieux de la Loi Salique. Il est conçu en ces termes : *Celui qui aura serré la main d'une femme libre sera condamné à une amende de quinze sols d'or.* On conviendra que si notre siécle est plus poli que celui de nos anciens Législateurs, il n'est du moins ni si respectueux, ni si réservé.

Lex. Salic. Tit. 22.

La défaite des François ne fit qu'irriter leur courage. La ligue avec l'Empire fut renouvellée. Childebert envoya en Italie une nombreuse armée, qui se sépara en deux corps. L'un sous la conduite du Duc Audovalde, perdit le tems à attendre les Impériaux pour former le siége de Milan : l'autre sous le commandement du duc Cedin se jetta sur le païs de Trente, où il emporta neuf ou dix places fortes. Tous deux repassérent les Monts, chargés d'un riche butin, mais ruinés par les maladies, qui ont toujours été nos plus cruels ennemis dans ce climat brûlant. Cette considération, la médiation du Roi de Bourgogne, la politique enfin qui étoit d'affoiblir les Lombards & non de les détruire, firent conclure la paix à condition d'un tribut de douze mille sols d'or. Ils le

Paix entre les François & les Lombards.

Greg. l. 10. c. 2. 3.

Paul. Longob. l. 3. c. 32.

Fredeg. in chron. c. 45.

rachetérent dans la suite par une plus grande somme une fois payée.

Fredegonde attente plusieurs fois à la vie des rois de Bourgogne & d'Austrasie.

Greg. l. 8. c. 39.

Pendant le cours de ces expéditions militaires, il se passa diverses choses, qui donnent une idée bien horrible des mœurs de ces anciens tems. Fredegonde, qui n'enfantoit que d'affreux projets, & qui trouvoit toujours des scélérats prêts à les exécuter, arma deux Clercs de poignards empoisonnés, pour assassiner le Roi d'Austrasie. Les assassins furent arrêtés à Soissons. Les douleurs de la question leur arrachérent l'aveu du crime qu'ils méditoient. On les chargea de fers, & dans cet état ils furent conduits à Childebert, qui les fit couper par morceaux. Le Religieux Gontran, liberateur de Fredegonde, le pere, le tuteur, le protecteur de son fils, ne fut point à l'abri de ses attentats. Un jour qu'il entroit dans sa Chapelle pour entendre Matine., il surprit un assassin qu'elle avoit envoyé pour le poignarder. Une autre fois, lorsqu'il alloit communier, un homme l'aborde ;

Idem. l. 9. c. 3.

mais soit remors de conscience, soit respect pour la Majesté, il laisse tomber son poignard. On le saisit. Il avoue son exécrable dessein, qui demeure

impuni, parce que le coupable avoit été pris dans l'Eglise : comme si le droit d'asyle pouvoit regarder un homme qui en viole la sainteté par le plus détestable parricide.

Le peu de succès de tant d'abominables entreprises ne fut point capable de rebuter Fredegonde. Intrépide dans le crime, un attentat devenoit pour elle un acheminement à un autre encore plus grand. La mort du Roi d'Austrasie & de la Reine sa mere, fut de nouveau résolue. La réussite de ce projet lui paroissoit d'autant plus infaillible, qu'elle y avoit fait entrer les trois plus considérables Seigneurs du Royaume de Childebert. Mais ce Prince fut assez heureux pour découvrir le dessein des Conjurés, & tous furent punis de mort. Raucingue qui se disoit fils naturel de Clotaire I, fut poignardé, lorsqu'il sortoit de la chambre du Roi qui l'avoit mandé sous prétexte d'affaires. Ursion fut percé de coups en défendant vaillamment sa vie. Le Duc Berthefrede, quoique protégé de Brunehaut, fut écrasé à coup de tuille dans une Chapelle où il s'étoit retiré. L'Evêque de Verdun en avoit refusé les clefs : on n'osa enfoncer les portes, mais on monta sur le toît dont

Conjuration dans le royaume d'Austrasie, découverte & punie.

Greg. l. 10. c. 9.

les débris ſervirent d'armes pour accabler le malheureux réfugié. On ne ſçait qu'admirer d'avantage, ou le préjugé des franchiſes pour des crimes qui font frémir d'horreur, ou la ſuperſtitieuſe conduite des ſoldats Auſtraſiens. S'il y avoit réellement quelque droit d'aſile pour de pareils attentats, c'étoit moins l'éluder, que le violer.

Concile de Metz où Gilles évêque de Reims eſt dépoſé.

Greg. l. 9. c. 38.

Gilles évêque de Reims, fut ſoupçonné d'être complice de cette conſpiration. C'étoit l'homme du monde le plus fourbe, le plus intriguant, & le plus habile : il ſçut tellement ménager l'eſprit du Roi, qu'il échappa pour cette fois au châtiment qu'il méritoit. Mais une ſeconde conjuration qui fut découverte quelque tems après, le convainquit de tant de crimes, qu'enfin il ſuccomba. Elle avoit pour chefs le Connétable Sunégiſile, le grand Référendaire Gallus, & Septimine Gouvernante de Theodébert & de Thierri. Leur deſſein étoit de faire répudier la Reine Faileube, d'éloigner Brunehaut, ou d'empoiſonner le Roi ; leurs eſpérences, d'être chargés ſeuls de la conduite des affaires en l'abſence des Reines, ou pendant la minorité des jeu-

nes Princes. Childebert n'aimoit pas à répandre le ſang : il ſe conrenta de les priver de leurs emplois & de les envoyer en exil. Cependant le Connétable avoit chargé l'Evêque de Reims. Gilles ſur cette acccuſation fut arrêté, conduit à Metz, & confiné dans une étroite priſon. Quelques Evêques ſe plaignirent que ſur la ſimple dépoſition d'un Laïc on eût enlevé un Prélat de ſon Egliſe. Le Roi, touché de leurs remontrances, renvoya le priſonnier dans ſon Siége, & donna ſes ordres pour aſſembler un Concile dans ſa capitale. Le coupable y parut : on lui produiſit les lettres qu'il écrivoit à Chilperic : elles s'exprimoient ſi clairement ſur l'abominable deſſein de faire périr le jeune Childebert, que ſes juges, malgré leur envie de le ſauver, ſe virent obligés de le dégrader. Mais ils ſe jettérent aux pieds du Roi, le conjurant de lui faire grace de la vie. Le pieux Monarque ſe laiſſa fléchir; la dépoſition, l'exil, & la confiſcation furent les ſeules peines de l'attentat le plus horrible & le plus exécrable : tant il eſt aiſé de confondre les droits de la piété & de l'équité !

Guerre de Bretagne. An. 550.

Greg. l. 10. c. 9. 12.

Cependant Waroc, comte de Bretagne, suscité par Fredegonde, s'étoit jetté sur les terres de France du côté de Rennes & de Nantés. Gontran envoya contre lui le Duc Beppoléne & le Général Elvachaire. Le premier, engagé par un traitre dans un païs plein de défilés & de marécages, fut surpris, défait, & tué : le second s'empara de Vannes, où les habitans l'avoient appellé. Le Comte, effrayé de cette perte, vint trouver le Général, se reconnut sujet & vassal des Rois François, jura qu'il leur seroit toujours fidéle; & qu'il ne porteroit jamais les armes contre le Roi de Bourgogne. Serment violé presque aussitôt que proféré. Le fils de Waroc fond sur l'arriére garde des François, dont une partie avoit déja passé la riviére de Villaine, les met en déroute, leur tue beaucoup de monde, & fait grand nombre de prisonniers. Elvachaire soupçonné d'intelligence avec le Comte, fut disgracié, & reçut ordre de ne plus paroître à la Cour.

Fredeg. in chron. c. 12.

Mort de Gontran. Son caractére.

La guerre de Bretagne & la cérémonie du baptême de Clotaire sont les derniers événements mémorables du

regne de Gontran. Il mourut à Châlons sur Saone, âgé de plus de soixante ans. Prince médiocre, qui fut toujours mal servi, parce que jamais il ne sçut faire respecter son autorité. Bon, mais de cette bonté qui inspire la licence plus que la vénération : il aimoit ses sujets, & n'eut pas la force de les défendre contre les véxations de ses Ministres. Doux, humain, complaisant, mais plus par timidité, que par vertu. On n'osoit l'aborder dans les accès de sa colere : souvent dans ses premiers transports il prononça des arrêts de mort pour des sujets assez légers. Une de ses femmes sur le point de rendre l'ame, le pria de faire mourir deux Médecins, dont les remédes, à ce qu'elle prétendoit, avoient causé sa perte ; il eut assez de foiblesse pour le lui promettre, & assez de cruauté pour être fidéle à sa parole. Un jour il vit dans une forêt un taureau sauvage nouvellement tué : il s'en prit au garde. Celui-ci en accusa un Chambellan nommé Chundon, qui nia le fait. Le Roi ordonna que la querelle seroit décidée par un combat. L'accusé étoit vieux & infirme ; il mit en sa place un de ses neveux, qui blessa mortel-

An. 593.

Greg. l. 5. c. 36.

Idem. l. 10. c. 10.

lement l'accuſateur. Mais en voulant le déſarmer, il ſe tua lui-même du poignard de ſon ennemi. La mort du champion fut regardée comme la conviction du Chambellan. Le Monarque le fit ſaiſir : il fut lapidé ſur le champ. Voilà ce que dans ces tems barbares on appelloit amour de la juſtice. Ses Hiſtoriens lui donnent un grand fonds de piété. Il ménoit une vie auſtére, faiſoit de grandes largeſſes aux pauvres, aimoit, reſpectoit, protégeoit, la Religion, l'Egliſe & ſes Miniſtres. C'eſt peut-être ce qui l'a fait mettre au nombre des Saints. Grégoire de Tours lui attribue des miracles même de ſon vivant.

Ce que ſignifioit anciennement le nom de concubine.

On ſera ſans doute ſurpris que dans la même ligne ou ce Prélat fait l'éloge de la vertu de Gontran, il ajoute *qu'il eut une concubine nommée Vénérande.* Mais l'étonnement ceſſera, ſi l'on fait réflexion que le concubinage, nom devenu infame par la ſuite des tems, étoit alors une union légitime, qui, quoique moins ſolemnelle, n'étoit pas moins indiſſoluble que le mariage ordinaire. Les loix civiles l'autoriſoient, lorſque le défaut de dot ou de naiſſance de la part de la femme, ne lui

L. 4. c. 25.

Leg. 3. ff. de concubin. leg. ſtuprum ff. ad leg. jul. de Adulter.

permettoit pas, selon le droit Romain, de contracter avec des personnes d'un certain rang. Or, quoiqu'une concubine ne jouît point dans la famille de la même considération qu'une épouse de condition égale, c'étoit cependant un nom d'honneur, nom différent de celui de maîtresse ; & ses enfants, suivant l'ancien usage des François, n'en étoient pas moins habiles à succéder, lorsque le pére le vouloit. L'Eglise d'Occident pendant plusieurs siécles a regardé cette sorte d'alliance comme une société légitime. Le premier concile de Toléde décide formellement, *qu'un homme ne doit avoir qu'une femme ou qu'une concubine à son choix*. S. Isidore de Séville, le Concile de Rome sous Eugene II, un autre tenu dans la même ville sous Leon IV, s'expriment de la même maniere. Si ces mariages ont enfin cessé d'être permis, ce n'est pas qu'ils fussent illicites par eux-mêmes, sur-tout lorsque l'engagement étoit réel & pour toujours : c'est que souvent le défaut de solemnité faisoit naître mille abus. C'est aussi par cette raison que les loix Romaines, quoiqu'elles regardassent

Jacob cujac. de cohabit. Clericor. & Mulier.

Can. 17.

Concil. Rom. sub Eugen. II. c. 37. collect. Holst. part. 2.

Concil. Leo. IV. c. 37. ibid.

comme légitimes les enfants qui provenoient de cette union, ne leur accordoient cependant point le droit de succéder.

Ancienne maniere de faire preuve par le duel.

L'avanture du malheureux Chundon nous rappelle un autre point non moins curieux de notre ancienne Jurisprudence. On voit par ce trait d'histoire qu'autrefois le duel étoit permis pour défendre ou accuser en justice, dans les occasions où l'on ne pouvoit avoir preuve. C'étoit un moyen si ordinaire pour terminer les différents des Nobles, que les Ecclésiastiques mêmes & les Moines n'en étoient point dispensés. Mais de peur qu'ils ne souillassent dans le sang des mains destinées à offrir le sacrifice non sanglant, on les obligeoit de donner un homme pour se battre à leur place. Il n'y avoit que les femmes, les malades, les estropiés, les jeunes gens au-dessous de vingt ans, & les vieillards au-dessus de soixante, qui fussent exemts de cette épreuve aussi cruelle que bizarre. On l'ordonna d'abord pour toutes sortes de matieres, tant criminelles que civiles : on la restreignit ensuite aux seules circonstances où il s'agissoit

Le P. Luc Dacheri dans son *Spicilegium*. Tome VIII.

de

de l'honneur ou du crime capital. Cette coutume venoit du Nord : les Bourguignons en avoient fait une Loi : les François l'adoptérent à leur entrée dans la Gaule. La Religion & la raison ont fait pendant long-tems d'inutiles efforts pour la faire abroger : elle s'est soutenue pendant près de douze siécles malgré les anathêmes & les foudres lancés contre elle. Le combat de Jarnac & de la Châtaigneray devant Henri II. est le dernier duél fameux qui se soit fait en France sous l'autorité publique.

La forme des combats singuliers.

Pasquier l. 4. de ses recherches ch. 1. 2. 3.

La forme de cette procédure singuliere mérite l'attention des curieux & fournit d'étranges réflexions sur la bizarrerie humaine. L'accusé & l'accusateur jettoient un gage que le Juge relevoit. C'étoit d'ordinaire un gand. Aussi-tôt les deux combattans étoient envoyés en prison, ou mis en sûre garde. Dès-lors ils ne pouvoient plus s'accommoder que du consentement du Juge. C'étoit le Seigneur Haut-Justicier qui fixoit le jour du combat, qui donnoit le champ, qui fournissoit les armes. On les portoit au son des fifres & des trompettes : un Prêtre les benissoit avec de grandes céré-

monies. L'action commençoit par des démentis donnés & reçus de part & d'autre. On se radoucissoit insensiblement, & oubliant qu'on alloit s'égorger, on recitoit quelques dévotes priéres; on faisoit sa profession de foi; ensuite on en venoit aux mains. La victoire décidoit de l'innocence du victorieux, ou de la légitimité du droit qu'il soutenoit. C'est ainsi que la représentation entre les petits enfants & les oncles est devenue loi fondamentale en Allemagne. L'avantage étoit demeuré au brave qui combattoit pour elle sous l'empire & par les ordres d'Othon premier. On voit néantmoins un exemple du contraire dans les Annales d'Espagne. Les esprits étoient partagés au sujet des Missels Romain & Mozarabique, on ne sçavoit auquel donner la préférence. On nomma deux Champions. Celui qui étoit entré en lice pour le Mozarabique fut vainqueur; & cependant le Romain l'emporta. La peine du vaincu étoit celle que méritoit le crime dont il y avoit accusation. Le Champion qui succomboit, subissoit le même sort. On le traînoit ignominieusement hors du camp avec celui qui l'employoit, on

Glossaire de Ducange au mot *Duellum*.

les pendoit à un gibet, ou on les brûloit suivant la griéveté du délit.

Gontran aimoit les belles-lettres & sçavoit plusieurs langues. L'histoire rapporte qu'étant à Orléans, il fut harangué en Hébreu, en Arabe, en Grec, en Latin. Il eut pour femmes Vénérande, Maccatrude, & Austrégilde. Il en avoit eu deux fils qui moururent en bas âge, & deux filles, Chlodeberge & Clotilde. Quelques auteurs prétendent que cette derniere lui survêquit. Il lui laissa de grands biens avec une entiére liberté d'en disposer comme elle jugeroit à propos. Greg. l. 9. c. 20.

On ne sera peut-être pas faché de trouver ici quelques éclaircissements sur la condition des Princesses filles dans la premiére Race. On leur donnoit le nom de *Reines*. Ce titre, qui les égaloit aux Rois sans les rapprocher du trône, étoit un présage de leur future alliance avec quelque Souverain. Car on n'en connoit aucune sous les Mérovingiens, qui n'ait ou gardé le célibat, ou épousé un Roy. Lorsqu'on parloit d'elles après leur mort, on joignoit à leur nom la qualification *de glorieuse* ou *d'heureuse mémoire*, prérogative reservée dès-lors aux seules

La condition des Princesses filles dans la premiere race.

Idem. l. 5. c. 50.

Sirm. Concil. Tom. 1. p. 379.

têtes couronnées. On leur aſſignoit des terres, des villes mêmes, dont les revenus puſſent leur fournir une ſubſiſtance convenable, ſoit du vivant de leur pére, ſoit après ſa mort. Mais elles n'en avoient que l'uſufruit : la propriété demeuroit inſéparablement réunie au fiſc, dont on ne pouvoit les diſtraire que pour un tems. Telle étoit la Loi du Royaume. Si Childebert & Gontran y ont dérogé par le célébre traité d'Andelaw, l'un par bienveillance pour Clodoſwinde ſa ſœur, l'autre par tendreſſe pour Clotilde ſa fille ; c'eſt un privilége particulier, qui devient une nouvelle confirmation du droit commun. Il eſt même à remarquer que dans l'acte qui leur donnoit la jouiſſance des Terres *Fiſcales*, on ſtipuloit qu'elles n'en percevroient les revenus qu'autant qu'elles demeureroient en France. Tant on a toujours apporté de précautions, ſoit pour conſerver au Royaume les richeſſes qu'il produiſoit ; ſoit pour empêcher que les Princes étrangers n'acquiſſent des droits ſur aucune portion de la Monarchie.

Greg. l. 9. c. 20.

An. 593. Childebert ſuccéde au royaume de Gontran.

La mort de Gontran ne parut pas d'abord apporter un grand change-

ment dans l'Empire François. Le Roi d'Austrasie se mit en possession des royaumes d'Orléans & de Bourgogne, sans que personne entreprît de s'y opposer. Ses titres étoient une double adoption de la part de son oncle, le fameux traité d'Andelaw qui lui assuroit la Couronne de ce Prince au défaut d'enfants mâles, enfin le Testament du feu Roi, qui le déclaroit seul & unique héritier de ses Etats. D'un autre côté le jeune Clotaire rentra dans tous les droits de son pére; & Soissons qui s'étoit donné à l'aîné des enfants de Childebert, retourna malgré cette élection sous l'empire du fils de Chilpéric. On prétend même que les deux Rois partagérent à l'amiable la propriété de la ville de Paris: mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée.

Idem. l. 9. c. 20.

Gest. Franc. c. 36.

Guerre entre Childebert & Clotaire.

La Cour d'Austrasie n'étoit plus retenue par la considération de Gontran: Childebert, Prince d'un courage vif & boüillant, donna libre carriére au juste ressentiment qui l'animoit contre la maison de Chilpéric. La mort de son pére assassiné par les émissaires de Fredegonde, le danger où lui-même s'étoit vû exposé, lorsqu'il fut arrêté

avec la Reine sa mére ; mille horribles attentats contre sa vie, la naissance équivoque du jeune Clotaire, l'ambition, l'intérêt, tout l'excitoit à poursuivre un Prince dont la perte le rendoit seul Monarque de l'Empire François. Il leva donc une puissante armée, qu'il envoya dans le Soissonnois, où elle fit de grands ravages. Ce fut le seul fruit qu'il retira de cette expédition. Wintrion qui commandoit ses troupes, fut mis en fuite après un combat opiniâtre, où il périt plus de trente mille hommes. On ne trouve ni dans Fredegaire, ni dans Paul Diacre, auteurs contemporains, aucun détail plus circonstancié de cette action mémorable, & notre histoire garde un profond silence sur les suites de cette guerre meurtriére. Il paroît cependant à travers l'obscurité où s'enveloppent nos anciens auteurs, que le Roi de Soissons perdit quelque portion de ses Etats. Les mouvements du Prince Austrasien à l'occasion de l'irruption de Waroc sur le païs de Rennes & de Nantes, la promptitude avec laquelle il marche contre ce vassal rebelle, la sanglante bataille qui se donna entre les Bretons & les Fran-

Fredeg. in chron. c. 14.

Paul. Diac. de Gestis Longobard l. 4. c. 4.

Fredeg. 15. Aimoin. l. 3. c. 83.

An. 594.

çois du royaume de Metz, l'acharnement des combattans qui fut si grand, qu'il ne resta presque personne de part ni d'autre ; tout prouve que cette partie du domaine de Chilpéric avoit été réunie à la couronne d'Austrasie, & que l'amour de la gloire étoit puissamment excité par le motif d'interêt.

La description de la bataille de Droissi suspecte dans l'Auteur *des faits des Rois de France*.

L'Auteur du livre intitulé, *les faits des Rois de France*, rapporte la défaite de Wintrion avec des circonstances singuliéres. Fredegonde, dit-il, que la grandeur du péril n'effraya jamais, n'eut pas plutôt appris l'invasion des Austrasiens, qu'elle donna ses ordres pour rassembler promptement son armée. Le rendez-vous général des troupes étoit à Brenne. Elle en fit elle-même la revûe, courut de rang en rang tenant son fils entre ses bras, leur montra ce précieux, mais unique reste de la famille de Chilpéric, leur rappella le serment qui les obligeoit à le défendre, se mit à leur tête, & les mena droit à l'ennemi, qu'elle joignit au village de Droissi à cinq lieues de Soissons. Un stratagême, qui suppose qu'en ce tems là on connoissoit peu l'utilité des espions, lui procura tout l'honneur de

Gest. Franc. c. 36.

cette célébre journée. C'étoit la coutume, en paix comme en guerre, de laisser les chevaux paître en liberté, après les avoir munis d'une clochette pour les retrouver plus facilement. La Reine sçut tirer avantage de cette pratique. Elle ordonne à chaque Cavalier de suspendre une sonnette au cou de son cheval, leur fait prendre de grosses branches d'arbres verds; dans cet équipage & à la faveur des ténébres de la nuit elle s'avance à grands pas vers le camp de Childebert. Les Austrasiens prirent cette cavalerie pour les chevaux du païs qui paissoient dans la plaine. La naissance du jour les jetta dans une nouvelle erreur. Ils crurent que c'étoit une véritable forêt, & ne reconnurent la vérité, que lorsque Landry qui commandoit sous les ordres de Fredegonde, fut si près d'eux, qu'ils n'eurent plus le loisir de se ranger en bataille. La déroute fut entiére, le carnage horrible, la victoire complette. Quand on fait réflexion que cet enfant qu'on porte de rang en rang, avoit alors neuf à dix ans, qu'aucun auteur contemporain ne rapporte ces particularités d'ailleurs si remarquables, & que celui qui les transmet

à la postérité, n'est venu que plus de cent vingt ans après ; on a tout lieu de craindre que ce ne soit un conte apocryphe, imaginé par l'amour de la singulatité, adopté par le goûtdu merveilleux.

An. 595. Childebert extermine les Varnes, peuples de Germanie.

La victoire de Droissi ne rassuroit point Fredegonde. La supériorité de Childebert, maître des deux tiers de la France, lui causoit de vives allarmes. Elle ne s'occupa que du soin de lui susciter des ennemis de toute part. La révolte de Waroc, dont on vient de parler, étoit un coup de la politique de cette Princesse : elle sçut encore ménager une autre diversion à l'autre extrêmité du royaume d'Austrasie. Elle engagea le Roi des Varnes à prendre les armes contre le persécuteur de son fils. Les Varnes étoient une nation Germanique, établie sur les bords de l'Océan à l'embouchure de cette partie du Rhin, qui portoit autrefois ses eaux jusques dans la mer, mais qui après avoir baigné Leyde, se perd aujourd'hui dans les sables, au bourg de Catwick. Les intrigues de Fredegonde furent la cause de la perte de ce peuple jusqu'alors très-paisible. Childebert les défit, les sub-

Fredeg. c. 15.

jugua, & les extermina de façon, que le nom même en fut éteint pour toujours.

An. 596. Mort de Childebert. Fredeg. in chron. c. 17. Gest. Franc. c. 37.

Ce jeune Prince ne survêcut pas long-tems à cette victoire. Il mourut quelque mois après, dans la vingt-cinquiéme année de son âge, & la vingtiéme de son regne; regretté plus pour les belles espérances qu'il donnoit, que pour les grandes choses qu'il eût exécutées. Il avoit presque toujours été sous la tutelle de sa mére: la Reine Faileube le suivit de près. Il en avoit eu deux enfants qui lui succédérent sous la conduite de Brunehaut leur ayeule. Théodebert l'aîné fut couronné roi d'Austrasie; Thieri le cadet eut pour son partage le royaume de Bourgogne, auquel on ajouta l'Alsace, le Sungaw, le Turgaw, & une partie de la Champagne. Childebert l'avoit ainsi ordonné. Le motif de cette disposition, sur-tout pour l'Alsace, étoit le vœu unanime des habitans de cette Province. Ce jeune Prince avoit été élevé parmi eux dans une maison de plaisance nommée Marlem.

Ce que c'étoit que les maisons d:

Ce seroit une erreur d'imaginer que les maisons de plaisance de nos an-

ciens Rois étoient comme aujourd'hui, des habitations destinées au seul agrément. C'étoient moins des palais, que de riches métairies. Un bois, des étangs, des harras, des troupeaux, des esclaves occupés à faire valoir sous les ordres d'un *domestique* ou Intendant; tout annonçoit l'utile plus que l'agréable. On en comptoit plus de cent soixante dans l'étendue du Royaume. Nos premiers Monarques passoient leur vie à voyager de l'une à l'autre. Les villages les abbayes, les châteaux qui se trouvoient sur leur route, étoient obligés de leur fournir, ceux-là des voitures pour leurs équipages, ceux-ci le logement & l'entretien. On les défrayoit magnifiquement: ce n'est point assez: on ne manquoit pas, à leur départ, de leur faire quelque présent en argenterie. Ce qui n'étoit d'abord qu'un don de l'amour du Vassal, devint par la suite un tribut de son obéissance. Les Rois s'ennuyérent enfin de mener une vie errante: mais ils ne voulurent rien perdre de leurs prérogatives. Ils exigérent un droit de *Giste* des Prélats & des Seigneurs chez qui ils ne logeoient plus.

plaisance sous la premiere race.

Ducange Glossaire au mot *Gistum*.

Bataille de Leucofao gagnée par Clotaire.

Fredeg. ibid.

La mort de Childebert ralluma la guerre entre les deux Cours d'Austrasie & de Soissons. Fredegonde se prévalut de la conjoncture, leva une armée, s'empara de Paris & de plusieurs autres places sur les bords de la Seine. Un Auteur contemporain remarque que cette irruption se fit à la maniére des barbares, sans déclarer la guerre. Cela suppose nécessairement qu'il y avoit eu un traité de paix entre les deux Couronnes depuis la bataille de Droissi. Quoi qu'il en soit, Brunehaut rassembla promptement les troupes des deux Royaumes de ses petits-fils, & les fit marcher à grandes journées au secours des provinces désolées. On se joignit à Leucofao dans les environs de Laon, ou près de Morest en Gatinois. Car les auteurs sont partagés sur la situation de ce lieu inconnu aujourd'hui. Le combat fut un des plus sanglants qui se soient donnés entre les Princes d'un même peuple. Les historiens n'en rapportent point les circonstances : ils nous apprennent seulement que les trois Rois, dont le plus âgé n'avoit que douze ans, étoient à la tête de leurs armées, & que l'avantage demeura à Clotaire.

Fredegonde étoit au plus haut point de la prospérité. Une Couronne obtenue par l'éclat de ses charmes, conservée par la force de son génie, un mari rétabli par son moyen sur un trône que ses perfidies lui avoient fait perdre, une minorité conduite avec tout l'art de la politique la plus consommée, un Régence illustrée par deux célébres victoires, un nouveau Royaume conquis & assuré au Roi son fils, tout publioit la gloire de cette habile Princesse. On oublioit presque que cette femme ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit immolé à sa grandeur ou à sa sûreté un grand Roi, deux vertueuses Reines, deux fils de Roi & une infinité de gens de condition. Ce fut ce moment de triomphe que le ciel choisit pour l'enlever de ce monde & terminer sa carriére; comme s'il eut appréhendé que le brillant éclat de tant de succès ne diminuât la vive horreur qu'on devoit à tant de forfaits. Elle fut enterrée auprés de Chilpéric dans l'Eglise de saint Germain-des-Prez, où l'on voit encore son tombeau.

Mort de Fredegonde. An. 597.

Gest. Franc. c. 37.

La mort d'une rivale si redoutable donna le tems à la reine Bru-

Brunehaut contribue à la conversion du royaume de Cantorberi.

nehaut d'affermir la paix de tous côtés. Elle s'accommoda avec les Abares, qui après la mort de Childebert s'étoient jettés sur les terres des Austrasiens : elle renouvella les anciens traités avec le roi des Lombards : elle engagea le Pape à se charger de terminer les différents qui pouvoient s'élever à l'occasion du Val d'Aoste & du païs de Suze, que le feu roi Gontran avoit conquis sur l'Empire. Mais les affaires de l'Etat ne lui firent point oublier celles de la Religion. La pieuse Reine Berthe, fille de Caribert roi de Paris, épouse d'Ethelbert roi de Kent, avoit disposé les Anglois à recevoir la lumiére de l'Evangile. Le Souverain Pontife sur cette nouvelle leur envoya des Missionnaires. La Régente de Bourgogne & d'Austrasie leur donna passage par ses Etats, les fit accompagner par des Prêtres François qui sçavoient l'Anglois & le Latin, leur procura toutes les facilités pour passer sûrement à Doroverne, aujourd'hui Cantorberi, enfin les protégea de façon, qu'*après Dieu*, dit saint Grégoire, *l'Angleterre lui est redevable de sa conversion au Christianisme.*

Beda l. 1. c. 25. 26. 27.

Cependant la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les Monarques François. On ignore si l'envie de recouvrer Paris arma Théodebert & Thieri, ou si Clotaire, enyvré de ses premiers succès, entreprit de porter plus loin ses conquêtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce Prince étoit entré sur les terres de Bourgogne, avant que les deux fréres eussent pû joindre leurs armées. La rencontre se fit auprès du village de Dormeille dans le Gâtinois. Le combat fut des plus meurtriers de part & d'autre. On raconte qu'on vit un Ange l'épée à la main : on ne dit point pour qui il combattoit : mais la victoire demeura aux deux Rois. Clotaire, obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à Melun, ensuite à Paris, enfin à Arélaune, aujourd'hui la Forêt Bretonne. Toutes les places dont il s'étoit emparé après la bataille de Leucofao, furent reprises & saccagées. Contraint de demander la paix, il ne l'obtint qu'à des conditions très dures : il céda au Roi de Bourgogne toutes les villes qu'il possédoit entre la Loire, la Seine, l'Océan & les frontiéres de Bretagne. Il abandonna au Prince Austrasien tout

An. 599. Bataille de Dormeille : défaite de Clotaire.

Fredeg. in chron. c. 20.

Gest. Franc. c. 37.

Aimoin. l. 3.

le Duché de Dentelenus, qui comprenoit Diepe, Arques, la ville d'Eu, & leurs environs. Ainsi finit en France le sixiéme siécle. Le commencement du septiéme fut signalé par la défaite des Gascons.

An. 601. Theodebert & Thieri subjuguent les Gascons.

Cette Nation, chez qui l'esprit & la bravoure semblent héréditaires, n'étoit point encore établie dans cette province de France, qui porte aujourd'hui son nom. Elle habitoit alors la Navarre, une partie de la vieille Castille & de l'Aragon. Pampelune & Calahorre étoient ses principales villes. Ce fut donc au-de-là des Pyrénées que Théodebert & Thierri portérent leurs armes. La victoire suivit constamment leurs étendarts. Les Gascons furent défaits & demeurérent tributaires. Ce n'est pas la premiére fois que cette ancienne Gascogne fut subjuguée par les armes de la France. Un de nos anciens auteurs remarque qu'elle avoit eu autrefois un Duc François, qui chaque année faisoit porter au trésor de nos Rois le tribut que ces peuples & les Cantabres leurs voisins étoient obligés de payer.

Fredeg. in chron. c. 21.

Idem c. 33.

An. 603. Clotaire fait une irruption sur les terres de Bourgogne.

Lorsque les Rois de Bourgogne & d'Austrasie étoient occupés contre les

Gascons, Clotaire qui ne pensoit qu'aux moyens de se venger, fit faire subitement une irruption sur les terres d'entre la Seine & la Loire. Mérovée son fils, jeune enfant de cinq à six ans, commandoit son armée sous la conduite du Duc Landri. Ce Général, après s'être emparé de plusieurs places, vint investir Orléans, où Bertoalde, maire du Palais de Bourgogne s'étoit mis en sûreté. Thieri sur cette nouvelle rassembla promptement une armée, & vola au secours de cette place. Landri, trop foible pour tenir la campagne, se retira vers Estampes, résolu de le combattre au passage de la riviére qui porte ce nom. L'avant-garde étoit à peine passée, qu'il la fit charger avec toute la vigueur imaginable. Bertoalde qui la commandoit, fut tué, après avoir fait des prodiges de valeur. Mais sa résistance donna le tems au reste de l'armée de passer & de se ranger en bataille. Les forces se trouvérent alors trop inégales. Le carnage des Neustriens fut horrible: La plus grande partie demeura sur la place; l'autre ne songea plus qu'à prendre la fuite : le jeune Mérovée fut fait prisonnier. C'est tout ce qu'on sçait

Fredeg. in chron. c. 26.

Bataille d'Estampes. Défaite de Landri.

de la destinée de ce Prince. L'histoire n'en parle plus. On soupçonne qu'on le fit mourir en prison : mais ce n'est qu'une simple conjecture.

Rècherches de Pasquier, l. 5. c. 23. p. 491.

Paix entre Clotaire, Theodebert & Thieri.

Théodebert de son côté étoit entré dans le royaume de Soissons, & s'avançoit vers Compiégne où Clotaire avoit assis son camp. Déja les deux armées se trouvoient en présence, lorsqu'on apprit la défaite de Landri. Cette nouvelle obligea le prince Neustrien à demander la paix. Elle lui fut accordée à des conditions raisonnables. Le Roi d'Austrasie commençoit à craindre son frére : il vouloit se faire un ami contre un rival si redoutable. La jalousie étouffa en lui l'amour de la gloire, & lui arracha des mains une victoire presque assurée. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le victorieux Thieri fit aussi son accommodement avec Clotaire, sans doute pour la même raison & par le même principe. Quoi qu'il en soit, la division se mit bien-tôt entre les deux fréres.

An. 605. Thieri déclare la guerre au Roi d'Austrasie.

Protade venoit d'être nommé Maire du Palais de Bourgogne. C'étoit le courtisan le plus délié, l'homme le plus adroit, le cavalier le plus brave & le plus accompli de son siécle. Il

n'oublia rien pour aigrir son maître contre Théodebert. Raisons, prétextes, tout fut employé. La paix de Compiégne conclue sans la participation & contre les intérêts de Thieri, étoit un juste sujet de mécontentement. Le rusé Ministre sçut profiter de cette circonstance, & ménagea si bien l'esprit du Prince, qu'enfin la guerre fut déclarée au Roi d'Austrasie. Il y en a cependant qui prétendent que cette rupture eut un autre motif, & que ce fut Brunehaut qui sema la discorde entre ses petits-fils. Cette femme vindicative n'avoit point oublié, dit-on, que Théodebert l'avoit exilée de sa Cour. Le ressentiment d'un si sanglant outrage l'animoit vivement à la perte de son auteur. Elle fit entendre à Thieri que ce Prince, qui jusqu'alors avoit passé pour fils de Childebert, n'étoit en effet que le fils d'un Jardinier. Voilà, si l'on en croit Fredegaire & son copiste Aimoin, la véritable cause de la guerre entre les deux fréres.

Fredeg. in chron. c. 19.

Mais rien de plus incertain que cet éxil, rien de plus suspect que cette historiette. L'année même où l'on feint que cette Reine fut chassée du royau-

me d'Austrasie, elle engagea les deux Rois à joindre leurs armées pour marcher contre Clotaire : cette confédération assurément ne témoigne ni haine, ni mésintelligence. Si cette Princesse eut essuyé un si cruel outrage, saint Grégoire, sous le pontificat duquel on place cet événement, n'eût pas manqué de lui écrire, ou pour la consoler, ou pour lui faire envisager sa disgrace comme un juste châtiment du ciel. Ce grand Pape, le premier qui se soit mêlé des affaires de France, n'eût pas laissé échapper une si belle occasion d'exercer son zéle pour l'honneur de son siége & de la Religion. On sçait qu'il se fit toujours un devoir d'instruire les Têtes couronnées. Le Roi d'Austrasie n'eût point été à l'abri de ses remontrances sur l'indignité & l'horreur d'un pareil procédé. On voit au contraire par toutes les lettres qu'il écrivit au tems dont nous parlons, que l'ayeule & les petits-fils vivoient dans une parfaite union, & que les deux Cours se gouvernoient également par les conseils de Brunehaut. On pourroit ajouter avec Pasquier, qu'il *est grandement croyable* qu'elle ne fit aucun séjour auprès de

Recherch. l. 5. ch. 16. pag. 477. 78.

Théodebert, mais qu'immédiatement après la mort de Childebert, elle suivit Thieri en Bourgogne. C'étoit un royaume nouvellement acquis, par conséquent peu assuré. L'affermir étoit au-dessus de la capacité d'un enfant de neuf ans : la présence de cette Princesse devenoit donc d'une nécessité absolue. Ce qui ne paroît d'abord que probabilité devient presque certitude, lorsque l'on considére le grand nombre de superbes édifices qu'elle fit élever dans les Etats du jeune Prince Bourguignon. On ne voit pas, continue notre sçavant Critique, que cette Reine à qui on ne peut refuser au moins l'extérieur de la dévotion, ait fondé aucune église en Austrasie. On trouve au contraire mille monuments érigés dans les provinces du royaume de Bourgogne, ou pour satisfaire à sa piété, ou pour servir à la commodité du publique. Les grands chemins & les levées qui portent encore aujourd'hui son nom, le monastére d'Aulnay près de Lion, l'abbaye de saint Vincent de Laon, celle de saint Martin d'Autun, le célébre hôpital de la même ville, tant d'autres ouvrages dont l'éxécution ne pouvoit être que

de plusieurs années, commencés & achevés, lorsque saint Gregoire tenoit le siége de Rome, tout semble concourir à démontrer que longtems avant son éxil prétendu, elle avoit fixé sa demeure à la Cour du jeune Thieri.

La supposition de Théodebert ne porte pas un caractére plus décidé, je ne dis pas, de vérité, mais de vraisemblance & de probabilité. Une vengeance différée sept ans par une femme irritée, par une Reine qui peut tout, par un monstre de méchanceté & de cruauté: car c'est l'idée sous laquelle on nous représente Brunehaut: *cela est bon*, dit Pasquier, *pour persuader à des Moines auxquels la patience est enjointe par le vœu de leur obéïssance; mais non à des gens qui vivent à la Cour, encore moins aux Rois, lorsqu'ils se croyent vivement offensés.* Un autre problême aussi difficile à résoudre, c'est que le Roi de Bourgogne se soit laissé persuader que Théodebert n'étoit pas réellement fils de Childebert; persuasion si vive, nous dit-on, qu'il prit les armes pour le renverser du trône. Cependant la guerre est à peine déclarée, que ce Prince

Ch. 17. l. 5. pag. 479.

si intimement convaincu de la supposition, se réconcilie tout à coup avec ce prétendu fils de Jardinier. C'est trop peu dire : non-seulement il conclut la paix, mais il l'observe très-religieusement sous les yeux & par le conseil de celle qu'on suppose lui avoir révélé cet *horrible* secret. Ce sont là de ces contradictions qui choquent tellement la raison & le bon sens, qu'elles ne méritent pas même d'être refutées.

Protade est assassiné dans la tente de Thieri.

La guerre ne fut pas plûtôt résolue, que les deux fréres se mirent en campagne. Déja les armées étoient en présence, lorsque les troupes de Bourgogne se soulevérent contre Protade, qu'elles regardoient comme l'auteur des troubles qui divisoient la famille Royale. Les principaux chefs de la sédition étoient Uncelenus & Wulfe, tous deux Patrices, tous deux jaloux de l'élévation du Favori. L'intrigue fut tramée si sécrétement, qu'avant qu'il en eût rien transpiré, toute l'armée avoit investi la tente du Roi, où le Ministre jouoit actuellement aux échecs avec le premier Médecin. L'air retentit tout à coup des cris tumultueux des soldats & des Généraux, qui de con-

Fredeg. in chron. c. 28. & 29.

cert demandoient qu'on leur livrât le boutefeu qui avoit allumé la guerre. Le Monarque ſurpris de cette inſolence, ſe mit en devoir de ſortir pour la réprimer : mais ſa garde, ſoit zéle pour ſa perſonne, ſoit intelligence avec les rebelles, ne voulut pas permettre, ou feignit de vouloir empêcher qu'il s'exposât. Il chargea donc Uncelenus d'aller porter ſes ordres aux mutins, & de les faire retirer chacun ſous ſes drapeaux. Le Patrice, au lieu d'obéir, leur déclara que le Roi leur abandonnoit le Maire du Palais. A ces mots, ils forcent la tente du Prince, ſe jettent ſur Protade, & le mettent en piéces. Cet événément fit réſoudre la paix, & les deux armées ſe ſéparérent ſans combattre. La politique demandoit que l'attentat des Seigneurs conjurés ne demeurât pas impuni. Uncelenus qui avoit changé l'ordre du Souverain, eut un pied coupé. La mutilation étoit fort uſitée dans ces premiers ſiécles de la Monarchie. Wulfe qui avoit fait ſoulever l'armée, fut condamné à mort. On donna la place de Protade à un Seigneur Gaulois nommé Claude, homme d'une grande réputation d'eſprit & de valeur.

Ce

Ce fut quelque tems avant la guerre des deux fréres, que mourut saint Grégoire surnommé le grand. La sainteté de sa vie, sa capacité, ses ouvrages, où cependant l'on trouve plus de piété que d'éloquence, ont rendu sa mémoire célébre & immortelle. C'est le premier des Papes qui ait eu des liaisons particuliéres avec nos Rois. On voit dans une des lettres qu'il écrivit à Childebert II, un éloge bien glorieux à la France : *Votre Royaume*, lui dit-il, *est autant au-dessus de ceux des autres Nations, que les Rois sont au-dessus des autres hommes.* Mais cette grande *familiarité*, quoique momentanée, pensa, dit Pasquier, *couter quelque chose aux anciennes Libertés de notre Eglise Gallicane.* L'ambition de quelques Ecclésiastiques y donna occasion. C'étoit un usage introduit depuis quelques années à la Cour de Rome, d'envoyer le *Pallium* à ceux des Prélats qu'elle vouloit distinguer. On appelloit *Pallium* une espéce de manteau Impérial, dont les Empereurs Chrétiens avoient décoré les Evêques, pour marquer l'autorité spirituelle qu'ils avoient dans leurs Eglises. Les

Mort de S. Grégoire le grand & ses liaisons avec la France.

S. Greg. l. 5. Epist. 6.

Recherches de la France. l. 3. ch. IX. pag. 195.

Patriarches d'Orient le prenoient sur l'autel dans la cérémonie de leur consécration, & l'envoyoient aux Métropolitains, qui le donnoient aux Evêques de leur province. On ne le connut en Occident, qu'au commencement du sixiéme siécle. Césaire d'Arles est le premier de l'Eglise de France qui l'ait porté. Ce ne fut que vers l'an huit cent, que les Papes l'envoyérent à tous les Métropolitains.

La vanité porta les évêques de Bourgogne & de Provence à briguer cet honneur. Vigile d'Arles fut le premier qui le sollicita, de l'aveu & à la recommandation du roi Childebert. Le Pape qui acquéroit plus qu'il ne donnoit accorda de même plus qu'on ne demandoit. *Nous vous commettons*, dit saint Grégoire à Vigile, *pour nous représenter dans toute l'étendue du royaume de Childebert notre fils. Si quelque Evêque est obligé de voyager ou de s'absenter pour long-tems, il ne le pourra qu'avec votre permission. S'il survient quelque cause de conséquence, ou quelque question de foi, vous assemblerez douze Evêques pour la juger. Si vous y trouvez trop difficulté, vous nous*

Le même p. 196.

en renvoyerez le Jugement. Nous vous envoyons le Pallium, mais vous ne vous en servirez que dans l'Eglise. C'étoit visiblement entreprendre sur le droit des Métropolitains auxquels on donnoit un chef, chose jusqu'alors inouie. C'est trop peu dire. C'étoit sapper par le fondement, détruire & anéantir la plus précieuse des Libertés de l'Eglise Gallicane, qui jusques-là avoit jugé dans ses Conciles en dernier ressort & sans appel tous les différens qui s'étoient élevés dans l'étendue de sa juridiction. Mais heureusement ce ne fut qu'un vain titre qui n'eut aucun effet. On ne voit pas que Vigile, ni l'évêque Hyagre qui avoit aussi obtenu le *Pallium*, ayent eu aucune préséance dans les Synodes qui se sont tenus de ce tems-là, ni qu'ils ayent usé d'un droit que les Souverains Pontifes pouvoient plus aisément accorder, qu'assurer.

Ce ne fut pas seulement l'ambition, qui osa enfreindre nos anciennes prérogatives, mais quelquefois l'hérésie, plus souvent le crime. Il est parlé dans notre histoire d'un Maxime évêque Gaulois qui se retira vers Boniface premier, pour se soustraire au

Le même p. 197.

jugement d'un Concile devant lequel il étoit accusé de Manicheïsme. Ce sage Pontife, respectant nos droits & nos privilèges, ne voulut point prendre connoissance de cette affaire : il écrivit seulement aux Evêques des Gaules, pour les prier d'accorder quelque délais au Prélat fugitif. Ce fut là tout ce qu'il obtint. On ne voit pas que saint Brice, accusé d'adultére, ait trouvé plus de protection à Rome, où il fit un séjour de sept ans. Il en partit enfin sur la nouvelle de la mort de celui qui avoit été substitué à sa place, & fut rétabli dans son Siége, comme il en avoit été chassé, sans connoissance de cause. Les Evêques d'Ambrun & de Gap, Salone & Sagittaire, ces deux fréres, la honte & l'opprobre de l'Episcopat, semblent avoir porté un plus funeste coup à nos Libertés. Déposés dans un Concile tenu à Lion, ils obtinrent de Gontran la permission d'en appeller au Pape, qui les rétablit dans leurs Eglises. Mais il est à remarquer que l'appel ne fut interjetté que du consentement exprès du Monarque François. Ce fut lui qui conduisit toute l'affaire ; qui réconcilia les deux Prélats

avec Victor leur accusateur, & qui fit exécuter la Sentence du Souverain Pontife. La tolérance des Evêques dans une occasion si délicate, est moins un acquiéscement au Jugement de la Cour de Rome, qu'un acte d'obéïssance aux volontés du Prince. S'ils témoignérent leur profond respect pour le Roi, en ménageant deux coupables qu'il protégeoit; ils firent en même-tems éclater leur fermeté, en excommuniant Victor, qui avoit eu la bassesse de se désister de son accusation, & de recevoir deux scélérats à sa Communion.

Cet exemple, quoique visiblement contraire au droit commun, pouvoit être d'une dangereuse conséquence pour l'avenir. Il ne paroît pas cependant, qu'il ait eu aucune suite. Ursicin avoit été déposé dans le second Concile de Mâcon : il eut recours à saint Grégoire après la mort de Gontran. Ce Pontife, qui porta si haut la puissance de l'Eglise Romaine, n'osa néantmoins entreprendre de connoître de cette cause. Il se réduisit à la simple intercession. La Simonie régnoit en France avec scandale. Les gémissemens, les priéres, les supplications les plus hum- Le même p. 198.

bles furent les ſeules armes qu'il employa contre ce monſtre ſouvent foudroyé, jamais exterminé. Ce n'eſt pas ainſi qu'il agiſſoit dans la Sicile, la Dalmatie, la Sardaigne, & une bonne partie de l'Afrique. Ce n'étoit plus alors le ſerviteur des ſerviteurs, mais un Souverain abſolu, qui de ſa pleine autorité réuniſſoit ou diviſoit les Evêchés, nommoit, dépoſoit, ou rétabliſſoit les Titulaires, commandant à celui-ci de venir à Rome pour faire pénitence de ſes erreurs, ordonnant à celui-là de remettre ſes prétentions à l'arbitrage du S. Siége, menaçant cet autre de le punir ſuivant toute la ſévérité des Canons, s'il prenoit de l'argent pour les Ordinations. Tant étoit vive la perſuaſion d'alors, que les Evêques de France, quoique dévoués au S Siége comme au centre de l'unité, n'étoient cependant ſujets à la juriſdiction de Rome, *ni pour le fait de la diſcipline de leurs Egliſes, ni pour les cauſes Eccléſiaſtiques.*

Le même p. 200.

An. 607.

Ce fut immédiatement après le traité de paix entre les deux Couronnes de Bourgogne & d'Auſtraſie, que Thieri, ſi l'on en croit Fredegaire, épouſa Ermemberge fille de Bettoric

ou Vitteric roi d'Espagne. Brunehaut, qui ne cherchoit, dit-il, qu'à corrompre les mœurs de son petit-fils pour le gouverner avec plus d'autorité, empêcha la consommation de ce mariage par des moyens détestables. Ce qui rendit la nouvelle Reine si odieuse au Prince Bourguignon, qu'il la renvoya au Roi son pére, sans même lui restituer sa dot. Mais quel fonds peut-on faire sur un fait, qui a besoin de sortilége pour l'étayer? Quelle foi mérite un Historien, qui ne trouve dans les Auteurs contemporains aucun garand de ce qu'il avance? Si l'Espagne eut reçu un si sanglant outrage dans la personne d'une de ses Princesses, elle en eût sans doute pris vengeance, ou du moins se fût mise en devoir de la prendre. On n'en voit cependant aucun vestige dans l'histoire de cette nation toujours sensible à l'honneur. Comment le Moine Jonas, que la crédulité ou l'adulation arma contre Brunehaut, a-t-il publié une circonstance si flétrissante pour la mémoire de cette Reine? Il écrivoit avant Fredegaire & dans le même esprit: il veut comme lui nous persuader qu'elle empêcha toujours le

Ce que dit Fredegaire d'un mariage de Thieri avec la fille du Roi d'Espagne.

Fredeg. in chron. c. 30.

sience, lorsqu'un simple Moine élevoit si haut sa voix ? Quelle apparence que saint Gregoire, qui ne pouvoit ignorer ni les déreglemens du petit-fils, ni la tolérance de l'ayeule, se soit tû dans une occasion où la Religion étoit si fort intéressée ? Le zéle de la maison de Dieu avoit-il tellement abandonné le Pape & les Evêques, qu'il ne brûloit plus que dans le cœur du bon Abbé de Luxeüil ? C'est ici sur-tout que l'amour du saint emporte le Panégyriste au-delà des bornes. Cette bénédiction grossiérement refusée à des enfants que leur naissance même illégitime n'excluoit point de la régénération en Jesus-Christ, ces mets puérilement foulés aux pieds, ces mépris insolemment affectés des ordres du Souverain, sont moins la matiére d'un éloge que d'un juste blâme. On ne craint point de le dire, ou l'anecdote du zéle, de l'éxil, & du retour de Colomban est un conte apocriphe, ou ce bon Soliteire n'avoit pas les vertus qui sont l'ame du Christianisme, la douceur, l'humilité, l'obéïssance. Le satyrique Auteur sans doute ne s'est point apperçu, qu'en voulant peindre Brunehaut sous les traits d'une cruelle

furie, il faisoit le plus brillant éloge de sa modération. La désobéissance du Moine étoit un crime d'Etat, par conséquent digne de mort. Il y a bien de la clémence à ne le punir que de l'exil.

Théodebert cependant souffroit impatiemment qu'on eût démembré de ses Etats l'Alsace, le Sungaw, le Turgaw, & une partie de la Champagne. Il y avoit long-tems, qu'il avoit formé le dessein de les réunir à sa Couronne. Brunehaut, toujours attentive aux intérêts de ses petits-fils, n'oublioit rien pour terminer un différend qui pouvoit avoir des suites très-funestes. Bilichilde, autrefois esclave de cette Princesse, actuellement reine d'Austrasie, femme aussi vertueuse que belle, avoit un grand crédit sur l'esprit du Roi son époux : elle lui fit demander une conférence, qui d'abord fut accordée, ensuite rompue par les intrigues des courtisans qui ne respiroient que la guerre. Il parut alors à la Cour d'Austrasie une fille d'une rare beauté, nommée Theudichilde. Le Monarque en devint éperduement amoureux, & resolut de l'épouser. Bilichilde étoit un obstacle à cette alliance si ardemment desirée : ce bar-

An. 610. Différend entre Théodebert & Thierri.

Fredeg. in chron. c. 37.

bare la traita comme une esclave sur laquelle il avoit droit de vie & de mort,& la poignarda de sa propre main. Les Seigneurs Austrasiens, devenus par cette mort tout puissants dans le Conseil du Roi leur maître, le déterminérent enfin à rompre avec son frére. Il entra dans l'Alsace, qu'il réduisit sous sa puissance, avant que la Cour de Bourgogne pût être informée qu'il avoit pris les armes. Il écrivit ensuite à Thieri, pour lui proposer de faire décider la querelle dans une assemblée des Seigneurs de la nation. On choisit pour le lieu de la conférence un château nommé alors Saloissa, aujourd'hui Seltz, entre Saverne & Strasbourg. Les deux Rois promirent de s'y trouver avec un certain nombre d'hommes : il fut convenu qu'il n'excéderoit pas dix mille.

Supercherie de Théodebert. Guerre entre les deux fréres. Neutralité de Clotaire.

Le Roi de Bourgogne, sur la foi donnée, s'y rendit avec peu de suite. Théodebert y vint le dernier, aussi mal accompagné en apparence. Mais les troupes qu'il avoit fait défiler de tous côtés, se réunirent tout à coup, investirent Thieri, & le serrérent de si près, que pour échapper au danger qui le menaçoit, il se vit contraint

de signer tout ce qu'on voulut. Ainsi le Prince Austrasien demeura maître de tout le païs qui étoit le sujet de la contestation.

La nécessité avoit fait conclure ce traité : le desir de la vengeance le fit rompre. Le Monarque Bourguignon ne se fut pas plutôt tiré des mains de son frère, qu'il entreprit de recouvrer par les armes ce qu'on lui avoit enlevé par trahison. Cependant pour s'assurer du Roi de Soissons, il lui promit de lui faire restituer tous ce que les Austrasiens avoient usurpé sur lui entre l'Oise & la Seine. Clotaire à ces conditions accepta & garda scrupuleusement la neutralité.

An. 612.

Fredeg. ibid.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, que Thieri, après avoir fait la revûe de ses troupes, s'avança vers les confins de la Lorraine. Déja il s'étoit emparé de Nasi, place forte qu'on croit être le petit Nanci, lorsque Théodebert vint à sa rencontre. La bataille se donna dans les plaines voisines de Toul. Les Austrasiens, après un combat opiniâtre furent mis en déroute. Le Roi, obligé de prendre la fuite, se retira

An. 612.

Théodebert défait près de Toul & à Tolbiac.

Fredeg. in Chron. c. 38.

d'abord à Metz, ensuite à Cologne, où il reçut un renfort considérable de troupes composées de Saxons, de Turingiens, & des autres nations de la France Germanique. C'étoit une espéce de corps de réserve, dont on ne se servoit que dans les pressantes nécessités de l'Etat. Le Monarque se mit à leur tête, revint sur ses pas, & marcha droit à Tolbiac, où Thieri avoit assis son camp. Ce lieu si célébre par la victoire de Clovis sur les Allemands, devint le théâtre de l'action la plus vive & la plus meurtriére entre deux petits-fils de cet illustre conquérant. Le carnage fut si horrible, qu'en plusieurs endroits, des bataillons entiers de corps morts, serrés les uns contre les autres, demeurérent debout, comme s'ils eussent été encore en vie. Les Austrasiens, vaincus pour la seconde fois, ne songérent plus qu'à gagner un lieu de retraite. Mais il en périt autant dans la fuite que sur le champ de bataille. Les campagnes depuis Tolbiac jusqu'à Cologne étoient jonchées de cadavres, de blessés, & de mourants. L'histoire fournit peu d'exemples d'un pareil acharnement.

Le Roi d'Austrasie se sauva au-delà du Rhin, où il fut pris, & amené au Prince son frére, qui le fit dépouiller de tous les ornements de la dignité Royale, lui ôta jusqu'à son baudrier, & dans cet état humiliant l'envoya sous bonne garde à Châlons-sur-Saone. C'est tout ce que Fredegaire nous apprend de la destinée de Théodebert. Le Moine Jonas ajoute que la Reine Brunehaut lui fit couper les cheveux, & le força d'embrasser l'état Ecclésiastique. Tant de précautions, dit-il, ne rassuroient point encore cette méchante femme : l'appréhension qu'il ne s'échappât, la détermina enfin à le faire massacrer. Mais il est le seul de nos anciens Historiens qui rapporte ce fait : les Ecrivains qui se sont le plus déchaînés contre cette Princesse, n'en font aucune mention. Un autre Moine, & l'Auteur du livre intitulé, *les Faits des Rois de Frances*, disent au contraire que Théodebert, après sa défaite, s'enferma dans Cologne, où le Roi de Bourgogne l'assiégea. Les habitans, pour avoir meilleure composition, conjurérent contre la vie du Monarque Austrasien, lui coupérent la tête, & la jettérent par-dessus leurs murailles. Ce ne fut

Incertitude sur la fin de Théodebert.

Fredeg. in chron. c. 38.

Jonas in vita S. Colombani.

Aimoin. l. 3. c. 87.

Gest. Franc. c. 38.

qu'à ces conditions, aussi honteuses pour celui qui les exigea, que pour ceux qui s'y soumirent, qu'ils obtinrent la paix du vainqueur.

Autres incertitudes sur le nombre des enfants de ce Prince, & sur les auteurs de leur mort.

Ces deux derniers Auteurs donnent plusieurs enfants à Théodebert. Ils racontent que Brunehaut, qui étoit allée au-devant de Thieri jusqu'à Metz, les fit tous égorger, à la réserve d'une Princesse d'une rare beauté. Thieri conçut pour elle l'amour le plus violent, & forma le dessein de l'épouser. La Régente craignant que, devenue Reine, elle n'entreprît de vanger la mort de son pére, lui représenta vivement qu'il ne lui étoit pas permis de contracter mariage avec la fille de son frére. *Ne m'as-tu pas dit, méchante femme*, s'écria le Prince en fureur, *qu'il n'étoit pas mon frére? Tu m'as donc fait commettre un parricide dans sa personne?* En même-tems il tira son épée, & se mit en devoir de la poignarder. Mais il en fut empêché par les Seigneurs qui se trouvérent présents. Brunehaut, qui connoissoit le caractére féroce de son petit-fils, le prévint en lui donnant du poison, dont il mourut. Cependant, si l'on en croit Fredegaire, Auteur plus voisin

Aimoin. l. 3. c. 82.

Gest. Franc. c. 39.

Fredeg. in chron. c. 39.

du tems dont nous parlons, le Roi d'Austrasie n'eut qu'un fils, nommé Merovée. Cet enfant pris avec son pére, fut amené à Cologne, où son oncle & son vainqueur lui fit écraser la tête. Ce récit, où la mémoire de Brunehaut est si scrupuleusement respectée, doit être d'autant moins suspect, qu'il part d'une plume qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de cette Princesse. On va voir par le témoignage du même Historien, que c'est aussi injustement qu'on lui attribue la mort du Monarque Bourguignon. Voici comme il rapporte cet événement.

Clotaire, sur la nouvelle de la défaite & de la prise de Théodebert, s'étoit jetté sur le Duché de Dentelenus, qui lui avoit été engagé pour prix de la neutralité. Le Roi de Bourgogne, peu scrupuleux sur la foi des traités, le fit sommer d'en retirer ses troupes. Les Ambassadeurs avoient ordre, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Le Prince Neustrien soutint ses droits avec une noble fermeté. On prit aussitôt les armes. Thieri, à la tête d'une nombreuse armée, se préparoit à fondre sur le Royaume de Soissons, lors- An. 613. Mort de Thieri.

Idem. Fredeg. ibid.

qu'il fut attaqué d'une dyssenterie, qui l'enleva en très-peu de jours. Il étoit dans la vingt-sixiéme année de son âge, & dans la dix-septiéme de son régne. Il n'eut, ainsi que son frére, rien de recommandable que la bravoure, toujours héréditaire dans la famille de Clovis. Les Gots d'Espagne l'éprouvérent, lorsque Gondemar régnoit sur eux. Ce Monarque, si l'on en croit Mariana, fut tributaire des Rois François. Cela se prouve, dit-il, par le témoignage de Bulgaran Gouverneur de la Gaule Gothique, dont on conserve encore aujourd'hui les lettres dans les archives d'Alcala & d'Oviedo. Or ce Roi Gondemar, dont le regne commence en six cens dix, & finit en six cens treize, n'a pû être assujetti au tribut que par ces deux jeunes Princes, qui tenoient alors les rênes de l'Empire François.

Mariana. hist. hisp. l. 6. c. 2.

Les Austrasiens reconnoissent Clotaire pour leur Roi.

L'histoire fournit peu d'exemples d'une révolution aussi funeste que celle qui suivit la mort de Thieri. Ce Prince laissoit quatre fils; Sigebert, Childebert, Corbus, & Mérovée. Le plus âgé n'avoit que dix à onze ans. Brunehaut prenoit des mesures pour lui assûrer la double Couronne du Roi

ſon pére : mais elle fut trahie de tous côtés. Les Seigneurs Auſtraſiens, ſollicités par Arnoul & Pepin, les plus conſidérables d'entre eux, ſe déclarerent ouvertement pour le Roi de Soiſſons. Clotaire, aſſûré de leurs ſuffrages, entra dans l'Auſtraſie, fut reçu dans pluſieurs villes, s'avança juſqu'à Andernac, place forte ſur le Rhin, & l'emporta d'aſſaut. Ce fut dans cette ville qu'il donna audience aux Ambaſſadeurs, qui lui portérent les plaintes de Brunehaut ſur ſon irruption dans un Royaume qui appartenoit aux enfans de Thieri. Le Monarque affectant au-dehors une modération qu'il n'avoit pas dans le cœur, répondit aux Envoyés, qu'il conſentoit de remettre la déciſion de cette affaire à une aſſemblée des Seigneurs de la nation. Fredeg. c. 40.

Les Bourguignons conjurent contre les enfants de Thieri.

La Reine n'attendoit pas une réponſe d'une autre nature. C'eſt ce qui l'avoit déterminée à faire partir Sigebert pour la Thuringe. Elle eſpéroit que la préſence du jeune Monarque engageroit plus efficacement ces provinces à ſe déclarer pour lui. Mais le Maire du Palais de Bourgogne, Garnier, qui conduiſoit ce Prince, Idem. ibid.

étoit d'intelligence avec le Roi de Soissons. Le perfide obtint de ces peuples, que non-seulement ils ne feroient aucun mouvement, mais même qu'ils rappelleroient les troupes que quelques-uns d'eux avoient déja envoyées. Ainsi assuré des Nations Germaniques, il ramena Sigebert à Worms, où étoit la Princesse. Il lui conseilla de retourner en Bourgogne, où elle trouveroit, disoit-il, plus de soumission à ses ordres, & plus de fidélité pour ses enfants. Le motif étoit spécieux ; elle s'y laissa conduire. Mais elle y fut aussi mal servie qu'en Germanie. Garnier employa tout le crédit que lui donnoit sa charge, pour engager les Seigneurs Bourguignons à reconnoître Clotaire. On convint de faire périr la bisayeule & les petits-fils. La trame fut conduite si secrettement, que Brunehaut n'en eut pas le plus léger soupçon.

La trahison des Seigneurs Bourguignons est inexcusable.

C'est ici une de ces trahisons, dont rien ne peut effacer la noirceur. Les Austrasiens pouvoient couvrir leur désertion du prétexte de venger la mort de Théodebert leur Roi. Mais la défection des Bourguignons ne souffre aucune palliation. Dire avec quelques

Modernes, que les enfants de Thieri n'étoient pas légitimes, c'est ignorer les premiers principes de l'ancien droit François. On l'a déja dit*, la coutume de ces premiers tems admettoit aux successions non-seulement les bâtards & les fils de concubine; mais même les enfants nés dans l'adultére ou dans l'inceste. Témoin Théodebalde qu'on a vû succéder à Théodebert, quoique né de Deuterie qui avoit son mari : témoin encore Chilpéric qui partagea avec ses fréres, quoique fils d'Aregonde sœur d'Ingonde, toutes deux en même-tems femmes de Clotaire I.

Greg. Tur. l. 3. c. 22. 23. l. 4. c. 28.

L'Historien Fredegaire n'est pas plus heureux dans le choix des moyens qu'il employe pour justifier la conduite de Garnier. Brunehaut, dit-il, soupçonnant la fidélité de cet Officier, écrivit à un Seigneur de la Cour qui accompagnoit Sigebert en Thuringe, de se défaire au plûtôt d'un traître qui favorisoit secrettement le parti de Clotaire. Alboin, c'étoit le nom du courtisan, déchira cette lettre. Un domestique de Garnier en rassembla les morceaux, de façon que son maître put lire tout ce qu'elle contenoit. Dès ce moment il résolut la perte de

alors de mode de regarder Clotaire comme un autre Jéhu : Brunehaut étoit une seconde Jésabel. Il ne falloit pas que rien manquât au portrait. La passion, ou l'adulation fit oublier jusqu'à la vraisemblance. Car enfin quelle apparence qu'une Reine bisayeule de quatre enfants, dont l'aîné avoit au moins douze ans, ait pû se flatter de devenir la femme d'un jeune Roi déja marié, & le plus mortel de ses ennemis ?

Clotaire fait égorger les enfants de Thieri.

Un autre écrivain plus proche du tems de cette Princesse, quoiqu'également passionné contre sa mémoire, la justifie pleinement du massacre des enfants de Thieri. La Reine, dit-il, ne fut pas plûtôt au pouvoir de Clotaire, qu'il fit égorger Sigebert & Corbus son frére. Le jeune Mérovée lui fit compassion : il l'avoit tenu sur les fonts de batême : cette considération lui assura la vie. Mais il est bien difficile de croire que la pitié ait épargné un enfant que la politique condamnoit. Il avoit en effet le même droit que ses fréres à la double Couronne que l'usurpateur vouloit réunir à la sienne. Quoi qu'il en soit, l'histoire ne parle plus de ce jeune Prince,

Fredeg. in chron. c. 42.

&

& sa destinée nous est aussi inconnue que celle de Childebert son frére.

Mort de la reine Brunehaut.

Cette cruelle exécution n'étoit que le prélude d'une autre encore plus barbare. Brunehaut restoit : Childebert vivoit ; la vengeance de Clotaire n'étoit point pleinement assouvie, ni ses inquiétudes entiérement dissipées. Il se fit amener cette Princesse à la tête de son armée, lui fit des reproches aussi indécents que mal fondés, lui imputa des crimes qui étoient pour la plûpart ou ceux de sa mére, ou les siens. La soldatesque s'écria tumultuairement qu'elle méritoit la mort. On la tourmenta durant trois jours : on la promena par tout le camp sur un chameau : on lui fit mille insultes & mille indignités : on l'attacha enfin à la queue d'un cheval indompté, qui la traînant sur les cailloux, & à travers les ronces & les épines, l'eut bien-tôt mise en piéces. Les restes de son corps furent livrés aux flammes & réduits en cendres. L'horreur qu'inspire un traitement si barbare, augmente encore, lorsqu'on voit Fredegaire terminer ce récit par l'éloge de l'humanité de Clotaire. C'étoit, dit-il, un Prince craignant Dieu, débonnaire, Ibid.

& d'une douceur incroyable envers tout le monde. Cette louange, ou n'est qu'une sanglante ironie, ou donne une étrange idée des mœurs de ce tems-là.

Son éloge. Ainsi périt du genre de mort le plus affreux l'épouse du plus grand Monarque qui eût encore regné sur la France : la fille & la mére de tant de Rois, cette Reine que l'Evêque Fortunat nous dépeint sous l'image même des graces & de la beauté, que Grégoire de Tours nous propose comme un modéle de décence, de vertu, de sagesse & de douceur, que saint Grégoire Pape nous représente occupée à tout ce que la Religion exige d'une pieuse Reine, d'une vertueuse Régente, & d'une mere véritablement chrétienne. L'histoire de son regne, à travers les horreurs dont on s'est efforcé de le noircir, nous laisse appercevoir toutes les qualités qui forment une héroïne ; de l'esprit, elle posséda éminemment le grand art de gouverner ; de la grandeur d'ame, elle accorda généreusement la vie au perfide Oleric que Fredegonde avoit envoyé pour l'assassiner ; de la fermeté, sa constance dans les derniers mo-

Fortunat. L. 6. carm. 6.

Greg. Tur. L. 4. c. 27.

S. Greg. L. 5. Epist. 5.

Idem Greg. Tur. L. 4. c. 20.

ments de sa vie fut admirée & ne fut point lassée ; de la bonté, elle prit toujours plaisir à faire du bien à ceux qui avoient du mérite ; de la magnificence, on voyoit encore du tems d'Aimoin tant de châteaux, d'églises, de monastéres, d'hôpitaux, de grands chemins, & autres superbes monuments élévés par cette Princesse, qu'on avoit peine à croire, dit ce Moine, que ce pût être l'ouvrage d'une seule Reine, qui n'avoit regné que sur une petite partie de la France.

Aimoin. præfat. in hist. Franc.

Rien n'est si suspect que ce qui a été écrit contre la mémoire de cette Princesse. Il falloit quelques prétextes pour couvrir l'horreur & l'infamie du supplice auquel on n'eut pas honte de la condamner. Il ne fut pas difficile à un Roi qui venoit d'usurper deux Royaumes, & à tant de Seigneurs qui avoient favorisé l'usurpation, de surprendre la crédulité des peuples, en répandant mille bruits injurieux. Les Ecclésiastiques & les Moines, dit Pasquier, étoient alors les seuls qui tinssent la plume. On sçait qu'ils vivoient de la libéralité de nos Souverains & des Grands de leur Cour. La politique, ou la reconnoissance poussée au-

Recherch. de la France. l. 5. c. 24. p. 492.

delà des bornes, leur a fait adopter sans discernement tout ce qui pouvoit servir à la justification de leurs bienfaiteurs. De-là tant de fables insérées dans leurs ouvrages. De-là tant de contradictions : l'un pour l'ordinaire justifiant Brunehaut du crime que l'autre lui impute. Mais ces réflexions sont trop générales. Il en faut de plus particulières : examinons le détail des accusations.

C'est faussement qu'on l'accuse de cruauté & d'avarice.

Aimoin l. 3. c. 4.

On lit dans Aimoin, que Brunehaut engagea Sigebert à faire périr Gogon, cet illustre Maire du Palais, qui avoit été la demander en Espagne. Cependant Grégoire de Tours, Auteur contemporain, garde un profond silence sur cette anecdote. Quelle apparence qu'il ait ignoré ce fait, lui qui a eu tant de part aux affaires ? ou que la politique le lui ait fait taire, lui qui a toujours parlé le langage de la vérité, sans acception de personnes ? La cruelle Jésabel, dit ailleurs ce

Idem. ibid. c. 86.

passionné Solitaire, pour avoir les biens de Wintrion, l'accusa d'avoir trahi l'Etat à la journée de Droissi. Mais Fredegaire, plus voisin de ce tems, ne lui donne point un semblable motif. Il dit simplement que ce Duc fut

Fredeg. in chron. c. 18.

mis à mort à la poursuite de Brunehaut. On ne voit rien dans son récit qui dépose contre l'avarice de cette Princesse, ni qui atteste l'innocence de ce Seigneur, trop lié avec un homme convaincu de crimes d'Etat *, pour n'être pas lui-même coupable.

C'est encore avec aussi peu de vérité que de vraisemblance, qu'on lui attribue la mort de Bertoalde, maire du Palais de Bourgogne. On en va juger par l'exposé même de l'Historien qui lui impute ce crime. Ce Seigneur marcha, accompagné de trois cens hommes, pour lever le tribut que devoient les Provinces nouvellement conquises sur Clotaire. La commission fut bientôt exécutée : mais l'amour de la chasse l'arrêta dans un lieu qu'on appeloit Arelaune. Il y fut surpris, & n'eut que le tems de se sauver à Orléans. Landri le défia au combat. Tous deux jurérent qu'à la premiére action entre les troupes des deux Couronnes, ils se trouveroient chacun à la tête de son armée. Bertoalde à la bataille d'Estampes, emporté par la gloi- Idem, ibid. c. 26.

* Gilles évêque de Reims, dont la faction lui avoit procuré le Duché ou Gouvernement de Champagne, lorsque Loup fut obligé de l'abandonner.

re ou la haine, se précipita à travers les bataillons ennemis, pour aller chercher Landry qui ne paroissoit point. Mais accablé par le nombre, il expira percé de mille coups. Ce récit qui est tout entier de Fredegaire, porte avec lui la pleine justification de Brunehaut, qui assurément n'avoit point ordonné au Maire Bourguignon de se battre contre le Général Neustrien.

L'histoire de son jugement est celle de son innocence

L'histoire de son procès est en même-tems celle de son innocence & du violement de tout droit divin & humain. Quelle est celle qui est jugée? Une Reine, une Princesse souveraine, qui en cette qualité n'étoit justiciable de personne. Quels sont les chefs d'accusation? La mort de dix Rois: celle de Sigebert son mari, celle de Mérovée fils de Chilpéric, qui tous deux, selon Grégoire de Tours, périrent sous le glaive de Fredegonde: celle des enfants de Thieri, que Fredegaire fait massacrer par les ordres mêmes de Clotaire: celle de Chilpéric, dont aucun Auteur contemporain ne l'accuse, dont plusieurs chargent la mémoire de Fredegonde: celle de Mérovée fils de l'usurpateur, qui fut pris à la bataille d'Estampes,

Greg. Tur. l. 4. c. 46. l. 5. c. 18.

Fredeg. in chron. c. 42.

Gest. Franc. c. 35.

dont l'histoire nous laisse ignorer la destinée : celle de Théodebert, sur laquelle Fredegaire garde un profond silence, qu'Aimoin & l'Historien *des faits des Rois de France* attribuent à la perfidie des habitans de Cologne, qu'on pourroit même imputer à la cruelle politique de Thieri : celle d'un autre Mérovée fils de ce même Théodebert, à qui le vainqueur de Tolbiac fit écraser la tête, avant que Brunehaut pût être informée de la victoire : celle enfin de Thieri, qui mourut, selon Fredegaire, d'une dyssenterie ; selon Jonas, d'un coup de foudre. Quel est celui qui se porte partie ? Le destructeur de cette malheureuse famille. Quel est son juge ? Le plus mortel de ses ennemis. Quel est son supplice ? Le plus infame, le plus barbare, le plus détestable dont il soit parlé dans l'histoire d'aucune nation. Une Reine qui avoit près de quatre-vingts-ans, âge qui indépendemment de la dignité, inspire le respect & la compassion ; une Princesse, fille, femme, mére, ayeule & bisayeule de tant de Rois, exposée aux insultes d'une soldatesque effrénée, traînée par un cheval furieux, déchirée en piéces.

Idem. Fred. ibid. c. 26.

Aimoin. l. 3. c. 87.

Fredeg. c. 39.

Jonas in vita sancti Columbani.

I iv

La plume se refuse à de pareilles horreurs. C'est sans doute ce qui a fait croire à quelques Historiens que sa mort est aussi fabuleuse que les cruautés qu'on lui impute.

Ce que l'évêque Adon dit des prostitutions de Brunehaut, est dépourvû de toute vraisemblance.

On accuse Brunehaut du libertinage le plus scandaleux. Mais à quel age ? Dans une extrême vieillesse, tems où les femmes les plus perdues de débauches cessent de se livrer au crime. Les deux saints Grégoires, Auteurs contemporains, font l'éloge de sa *pudicité*, de sa religion, de sa vertu. Adon évêque de Vienne, qui n'écrivit que plus de cent cinquante après, nous assure que dès que Childebert fut mort, elle leva éfrontément le masque, se prostituant sans pudeur à tous les jeunes gens de sa Cour. Didier fut le seul des Evêques de France, qui osa s'élever contre ces excès honteux : l'éxil fut la récompense de son zéle. Cependant vaincue par les priéres des Prélats assemblés, elle le rendit aux vœux de ses diocésains. Les amants de la Princesse, allarmés de la présence de cet infléxible censeur, lui dressérent mille embûches ; l'attirérent à la Cour, lui demandérent s'il étoit permis à une femme d'avoir

Ado in vita sancti Desiderii. episcop. vienn.

plusieurs maris ? Le saint homme répondit avec le Docteur des nations, que cette poligamie étoit contre toutes les Loix divines & humaines. Cette généreuse réponse en fit un martyr, il fut lapidé.

On rougit de voir un Prélat dont le ministére est essentiellement celui de la charité & de la vérité, je ne dis pas adopter, mais imaginer des faits si injurieux & si calomnieux. C'est en effet le seul qui rapporte ce tragique événément. Jonas, qui vivoit du tems de Brunehaut, ne lui impute ni l'éxil, ni la mort de l'Evêque de Vienne : cet écrivain, l'un des plus passionnés contre la mémoire de cette Princesse, ne parle ni de ses amours, ni de ses prostitutions. On ne l'en avoit donc pas encore accusée de son tems. C'est peut-être ici l'endroit de notre histoire le plus propre à nous précautionner contre les anecdotes que débitent des auteurs, qui ne sont pas contemporains, ou que la passion emporte.

Didier étoit un saint. Mais il vivoit dans un siécle, où la piété s'allarmoit aisément, & se rassuroit difficilement. On sçait que les auteurs prophanes rappellent continuellement le souve-

nir & le culte des faux Dieux. C'étoit par conséquent une lecture dangereuse dans un Royaume où l'idolatrie n'étoit pas entiérement éteinte. C'est ce qui fait que l'étude des belles-lettres passoit alors pour un crime. Cependant l'Evêque de Vienne les aimoit : saint Grégoire lui reproche même de les avoir enseignées. *Quelle horreur*, dit ce Pontife, *de voir sortir d'une même bouche les louanges de Jesus-Christ & de Jupiter* ! Le pieux Aridius se rendit dénonciateur du Prélat Grammairien : les Peres du Concile de Châlons le condamnérent à l'éxil. S'il fut rétabli dans son Siége, c'est qu'il reconnut sa faute. Ce qui fait voir que Brunehaut n'eut d'autre intérêt en cette affaire, que celui de satisfaire à son devoir & aux instantes priéres d'un grand Pape.

S. Greg. l. 9. Epist. 48.

Fredeg. in chron. c. 24.

On espére que le lecteur équitable pardonnera cette espéce de dissertation. La fidélité de l'histoire devoit une apologie à la mémoire d'une grande Reine, dont le malheur a fait tout le crime. Ce n'est point ici un de ces systêmes singuliers, qui n'ont pour fondement que l'amour de la nouveauté, ou l'égarement de la témérité.

si les ennemis de Brunehaut, peu contents d'avoir usurpé son trône, ont osé attenter jusque sur sa réputation, il s'est trouvé d'illustres Ecrivains, assez généreux pour s'élever contre la calomnie, assez éclairés pour la confondre. L'Espagne où cette Princesse a pris naissance, la France où elle a regné, l'Italie où elle a fait passer ses bienfaits, lui ont procuré des défenseurs. C'est dans Mariana, du Tillet, Papire Masson, Paul-Emile, Boccace, Pasquier & Cordemoy, qu'on a pris les armes dont on s'est servi pour venger sa gloire *.

Tombeau de la reine Brunehaut.

La mémoire de Brunehaut se conserve dans plusieurs ouvrages publics, que le tems a respectés. Car sans parler des Eglises, des Monastéres & des Hôpitaux qu'elle a fondés, dont quelques-uns subsistent de nos jours : il y a un ancien château dans le Querci, de vieilles ruines près de Tournay, de superbes chaussées dans la Flandre & la Picardie, de grandes levées en

Aimoin. præfat. in hist. Franc.

Malbranck. de Morinis. l. 1. c. 14.

* Mariana. hist. Hisp. l. 5. c. 10. Joan. Tilius in chron. Papir. Masson. in Annal. l. 2. Paul. Æmil. de rebus Gallicis. l. 1. Boccac. de claris mulieribus c. 104. Pasquier, Recherch. de la France. l. 5. c. 13. p. 471. Cordemoy. tom. 1. hist. Franc.

Bourgogne, qui portent encore aujourd'hui le nom de Brunehaut. Un autre monument qui nous reste de cette Princesse, est son tombeau qu'on voit dans l'Eglise de S. Martin d'Autun. C'est une sorte de coffre de marbre véné de blanc & de noir, dont le dessus est taillé en forme de prisme. Il a six pieds deux pouces de longueur sur un pied dix pouces de largeur : il est posé sur une table de pierre commune, soutenue par quatre pilliers, hauts d'un pied, larges d'environ six pouces. Ces pilliers qui sont d'un marbre tirant sur le verd, ont chacun leur chapiteau & leur base de pierre ordinaire assez grossiérement travaillée. L'arcade sous laquelle il est placé, forme une espéce d'arc de triomphe de treize pieds quatre pouces de hauteur sur sept pieds deux pouces de largeur. C'est l'ouvrage du Cardinal Rollin, premier Abbé-Commandataire de cette Abbaïe, de même que l'épitaphe qu'on lit sur la muraille au-dessus du Mausolée *. Il paroît sui-

Voyage littéraire de Martene.

An. 1462.

* Brunecheul fut jadis Royne de France,
Fondateresse du saint lieu de céans,
Cy inhumée en six cens quatorze ans,
Et attendant de Dieu vraie indulgence.

vant l'ancienne légende Latine de l'Abbaïe, que le corps de cette Princesse fut d'abord inhumé sous le grand Autel, à l'entrée d'une chapelle souterraine dédiée à la Sainte Vierge *. Mais l'Eglise ayant été ruinée par les Normands, ensuite rétablie, il fut transporté au-haut de l'aîle du côté de l'Epître.

On ouvrit ce tombeau en mille six cens trente-deux. On n'y trouva que cendres, poudres & ossements, avec une molette d'éperon & quelques morceaux de charbons. La coutume d'alors n'étoit point de brûler les corps morts. Ces cendres ne peuvent donc être que les restes de celui de Brunehaut, qui, suivant le témoignage d'un Auteur contemporain, fut jetté au feu. La circonstance de la molette devient une nouvelle preuve de la vérité de ce monument. Il étoit d'usage, lorsqu'un malheureux étoit condamné à être traîné à la queue d'un cheval indompté, d'ajouter des éperons aux flancs du

Ouverture de ce tombeau.

Appendix ad chronicon Mar.

* Quæ (Regina Brunichildis) licet plura alia Monasteria fundaverit, in hoc tamen sacro cœnobio sub magno Altari, & in ingressu capellæ gloriosissimæ Virginis Mariæ glebam sui corporis in tumulo marmoreo reponi voluit.

coursier fougueux. La rapidité de la course redoubloit les coups de ce fer meurtrier, rendoit la piqûre plus vive, l'animal plus furieux. Cette molette vraisemblablement sera tombée dans les habits de la Princesse, ou se sera enfoncée dans sa chair. On a tout livré aux flammes : on aura tout recueilli, tout renfermé dans le tombeau.

Romaric dote de tous ses biens l'Abbaye de Rémiremont.

Il y eut quelques Seigneurs enveloppés dans les malheurs de ce regne. Romulphe, un des plus puissants, fut de ce nombre. Romaric son fils, se retira dans la solitude de Luxeüil, & dota de tous ses biens la célébre Abbaïe de Remiremont*. Il est peu de siécle, où le zéle des fondations ait plus éclaté que dans celui-ci. Quelques pieux Solitaires, vers l'an quatre cent, étoient venus d'Italie s'établir dans les isles désertes de Provence & dans les montagnes incultes des Provinces Viennoises. L'éclat de leur sainteté leur attira un grand nombre de disciples. On leur bâtit des Monastéres, où ils vivoient du travail de leurs

* Elle est appellée en Latin du nom de son fondateur *omarici-Mons.*

mains, sous la conduite des Evêques diocésains. Le premier & le plus fameux est celui de Lérins fondé par saint Honorat. Il fut pendant longtems l'école de la vie Monastique & le Séminaire des Evêques. Le cinquiéme siécle vit fleurir entre autres celui de saint Maurice en Chablais, que le saint Abbé Severin illustra par ses miracles & par ses vertus. Le sixiéme en vit élever un nombre prodigieux : saint Mesmin près d'Orléans par Clovis le grand : saint Thieri par saint Remi près de Reims : saint Cloud, autrefois Nogent, par Clodoalde, reste infortuné de la famille de Clodomir : Sainte Croix & saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prez, par Childebert I : saint Pierre & saint Paul de Rouen par Clotaire I : saint Médard de Soissons commencé par ce même Prince, achevé par Sigebert son fils : Glannefeuille en Anjou par saint Maur disciple de saint Benoît : saint Pierre le vif près de Sens par Theudichilde fille de Thieri I, roi d'Austrasie : Moustier saint Jean, saint Seine, tous deux en Bourgogne ; saint Marcoul, saint Evroul, l'un dans le Cotentin, l'autre dans le diocèse de

Premiers Monastéres en France. Les plus considérables du cinquiéme & sixiéme siécle.

Lisieux ; tous quatre ainsi appellés du nom de leurs fondateurs. Nous ne rapportons que les plus considérables.

Le septiéme siécle fut surtout celui des fondations.

Mais le septiéme siécle est distingué surtout par les pieux établissemens qu'on vit se former. Luxeuil, Estival, Moyen-Moustier, saint Dié, Senone, Bon-Moustier dans le seul Duché de Lorraine, saint Gal dans les montagnes de Suisses, saint Vandrille au diocèse de Rouen, saint Vallery sur les côtes de Picardie, un autre au même endroit fondé par saint Josse, frére de Judicaël Prince des Bretons, saint Guislain dans le Haynaut, saint Tron au païs de Liége, saint Godart, Fescamp, Jumiéges, Noir-Moustier sont autant de monuments de cette édifiante profusion. Il regnoit alors une religieuse émulation à qui fonderoit un plus grand nombre de ces saintes retraites. Celles qui font le plus éclater la généreuse piété de ce tems, sont saint Marcel dans la forêt de Bresse par le Roi Gontran, saint Martin d'Autun dont la fondation étoit pour trois cents Religieux, par la Reine Brunehaut, saint Denys en France aussi célébre par la richesse de ses revenus que par la magnificence de ses bâti-

ments, ouvrage de Dagobert I, Corbie par la Reine sainte Bathilde; Stavelo dans les Ardennes; Malmedy au diocèse de Liége, saint Martin-aux-Champs près de Metz par le Roi Sigebert; S. Wâst d'Arras par Thieri III, Surburg, Halesac, Konisbruck & saint Sigismond dans l'Alsace par Dagobert II.

Les Reines, les Princesses, les femmes & les filles de qualité ne témoignérent pas moins de zéle pour la vie monastique. On voyoit au tems dont nous parlons, quantité de célébres Abbaïes, où les filles de condition trouvoient un azyle pour leur vertu, les veuves un lieu de refuge dans leurs malheurs, les Reines une paisible retraite contre les embarras tumultueux de la grandeur. Sainte Croix de Poitiers doit son établissement à la pieuse Reine Radegonde : elle y prit le voile, y vécut, y mourut en odeur de sainteté *. Sainte Bathilde fonda le fameux Monastére de Notre-Dame de Chelles : elle y fixa sa demeure

Célébres Abbayes de filles dans le septiéme siécle.

* Elle étoit femme de Clotaire I, qui l'aimoit tendrement. Elle le quitta pour prendre le voile. On ignore quels furent les moyens dont elle se servit pour se séparer.

après avoir achevé l'éducation du Roi son fils. Ce saint lieu fut le témoin des vertus de cette grande Princesse, il est aujourd'hui le théâtre de sa gloire. Sainte Irmine fille de Dagobert II, fut premiére Abbesse & fondatrice de celui d'Oeren *. Glodesinde ou Glosine, fille de Wintrion duc de Champagne, institua celui de Metz qui porte encore aujourd'hui son nom. Fare-Moustier dans la Brie rapporte son origine à l'illustre Fare sœur de saint Faron évêque de Meaux. Begge veuve d'Anchise fils de saint Arnoul, fille de saint Pepin dit le vieux, fonda celui d'Andene, qui est aujourd'hui un Collége de Demoiselles séculiéres. Celui de Maubeuge eut pour fondatrices deux saintes sœurs, Aldegonde & Vaultrude. Le détail en seroit infini. Il suffit de dire que le sexe le plus foible n'eut pas moins de force que n'en avoient les hommes pour cette vie austére & pénitente.

Différentes classes de Solitaires.

Il y avoit anciennement plusieurs classes de Moines, ou Solitaires. Les uns vivoient en communauté sous la conduite d'un Supérieur. C'étoient les

* Horreum.

Cénobites. Les autres, touchés du desir d'une plus grande perfection, se retiroient dans les solitudes les plus affreuses, c'étoient les Hermites ou Anachorettes. Quelques-uns voyageoient de provinces en provinces pour visiter les lieux saints, ou pour s'instruire auprès des personnages les plus célébres par leur sainteté ; on les nommoit Pélerins. Quelques autres se bâtissoient des Cellules au milieu des villes, ou s'enfermoient étroitement dans les cavernes & les antres les plus deserts ; on les appelloit Réclus. On voyoit aussi des sociétés de trois ou quatre personnes, qui vivoient ensemble dans l'exercice de toutes les vertus, sans chef, sans regle, sans vœux. Tous s'occupoient à quelque travail utile & pénible. La plûpart distribuoient leurs biens aux pauvres. Ils n'étoient cependant pas obligés d'y renoncer. Les Loix mêmes ne les en excluoient pas, lorsqu'ils retournoient au monde. Mais ce retour étoit regardé comme une vraie désertion.

La pieuse profusion de nos ancêtres ne brille pas seulement dans la fondation des Monastéres, mais dans les présents dont ils ne cessoient de les

Privileges & exemptions accordés aux Monastéres.

accabler, & dans les exemptions sans nombre qu'ils leur accordoient. Chaque Abbaie avoit son trésor, que les Rois & les grands Seigneurs s'efforçoient à l'envi d'enrichir de mille effets d'un grand prix. C'étoient pour l'ordinaire de riches ceintures; de magnifiques baudriers; des vases précieux, des habits couverts d'or & de pierreries, des meubles enfin plus remarquables par leur rareté que par leur utilité. Les Moines se faisoient un devoir de les garder autant pour la gloire du Couvent, que pour celle des bienfaiteurs. Ce qu'ils conservoient plus soigneusement encore, ce qu'ils ont eu quelquefois la témérité d'amplifier, c'étoient ces chartres, qui contiennent le dénombrement de leurs priviléges. Nos Rois les exemptoient de contributions pour leurs terres, d'imposition pour leurs denrées, de logements, d'étrennes & de frais de Justice. C'étoient certains droits qu'on payoit aux Juges dans tous les endroits où ils alloient tenir leur séance. Tant de précautions ne leur assûroient point encore une pleine possession. Les Evêques pouvoient mettre la main sur tous ces biens. Les an-

ciens Canons leur donnoient la disposition de toutes les offrandes qui se faisoient aux Eglises de leur diocèse. On leur devoit tant pour la bénédiction du Saint Chrême, tant pour la consécration des Autels, tant pour leurs visites, quelquefois même pour les ordinations. Nos religieux Monarques les engagérent à renoncer à tous ces droits en faveur des Monastéres qu'ils fondoient; les Prélats s'obligérent même de n'y entrer, que dans les circonstances où l'Abbé n'auroit pas assez de crédit pour se faire obéir.

C'étoit toujours l'Evêque diocésain, assisté des autres Prélats de la province, qui accordoit cette sorte d'éxemption. La premiére & la plus ancienne est celle qui fut donnée à l'Abbaye de Sainte-Croix & de saint Vincent par saint Germain, dont elle porte aujourd'hui le nom. C'est sur un pareil exemple que saint Denys, Corbie, Lérins, Luxeuil, saint Maurice en Chablais, & saint Vandrille furent soustraits à la jurisdiction de l'Ordinaire : la hierarchie prêtant elle-même son autorité pour se détruire. Le Pape Deodat reconnoît que ces immunités sont de vrais abus : cepen-

dant dans la même Bulle où il dit qu'elles sont contraires aux saints Canons, il confirme tous les privilèges de saint Martin de Tours : si toutefois on peut appeller privilége ce qui donne une mortelle atteinte à la perfection de l'état Monastique, qui est essentiellement l'obéissance & l'humilité.

Avantages que la France a retirés de ces établissemens.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement retira de grands avantages de tant de pieux établissements. Ils ont donné des Saints à la religion, c'étoient des écoles de vertus ; des Historiens à la postérité, ce sont eux qui nous ont conservé les fastes de la Nation ; des citoyens utiles à l'Etat, c'est à leur industrie que la France doit une grande partie de sa fécondité. Elle étoit désolée par les fréquentes incursions des Barbares. On ne voyoit par-tout que campagnes arides, que vastes forêts, que bruyéres, que marécages. On crut donner très-peu en cédant aux Moines des biens qui n'étoient d'aucun rapport. On leur abandonna autant de terres qu'ils en pouvoient cultiver. Ces saints pénitents ne s'étoient point consacrés à Dieu pour vivre dans l'oisiveté : ils essartoient, défrichoient,

desséchoient, semoient, plantoient, bâtissoient : le ciel bénit un travail si pur. L'interêt n'y avoit aucune part : c'étoit la frugalité même. La plus grande partie de ce qu'ils recueilloient, étoit employée au soulagement des pauvres. Bientôt ces solitudes incultes & desertes devinrent des lieux agréables & fertiles. Il y avoit des Abbayes si riches, qu'elles pouvoient mettre une petite armée sur pied. C'est ce qui fit que par la suite les Abbés furent invités aux assemblées du champ de Mars.

On date communément du siécle de Brunehaut & du Pontificat de S. Gregoire le Grand, l'usage si familier aujourd'hui de faire des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. On prétend que du tems de ce S. Prélat, il regna dans l'air une malignité si contagieuse, que ceux qui avoient le malheur d'éternuer, expiroient sur le champ. Ce qui donna occasion au religieux Pontife d'ordonner aux fidéles certaines prieres accompagnées de vœux, pour détourner de dessus eux les effets dangereux de la corruption de l'air. C'est une fable imaginée contre toutes les regles de la vraisemblance,

Origine des souhaits en faveur de ceux qui éternuent.

Polyd. Virg. Sigonius.

Mémoires de litter. tom. IV.

puisqu'il est constant que cette coutume subsistoit de toute antiquité dans toutes les parties du monde connu.

Fam. strada in prob. Acad.

On lit dans la Mythologie, que le premier signe de vie que donna l'homme de Prométhée, fut un éternument. Ce prétendu créateur déroba, dit-on, une portion des rayons du soleil, & en remplit une phiole faite exprès, qu'il scella hermétiquement. Aussitôt il revole à son ouvrage favori, & lui présente son flacon ouvert. Les rayons solaires n'avoient rien perdu de leur activité ; ils s'insinuent dans les pores de la statue, & la font éternuer. Promethée, charmé du succès de sa machine, se mit en priere, & fit des vœux pour la conservation de cet être si singulier. Son éleve l'entendit, il s'en souvint, & eut grand soin dans les occasions semblables de faire l'application de ces souhaits à ses descendants, qui de pere en fils l'ont perpetuée de génération en génération jusqu'à ce jour dans toutes leurs colonies.

Les Rabins en parlant de cet usage, ne lui donnent pas tout à fait la même ancienneté. Ils disent qu'après la création,

tion, Dieu fit une loi générale qui portoit, que tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que dans le même instant il rendroit son ame au Seigneur sans aucune indisposition préliminaire. Jacob que cette maniére brusque de sortir du monde n'accommodoit nullement, & qui désiroit pouvoir donner ordre aux affaires de sa conscience & de sa famille, s'humilia devant le Seigneur, lutta encore une fois avec lui, & lui demanda instamment la grace d'être excepté de la regle. Il fut exaucé; il éternua, & ne mourut point. Tous les Princes de la terre informés du fait, ordonnérent tout d'une voix, qu'à l'avenir les éternuments seroient accompagnés d'actions de graces & de vœux pour la conservation & pour la prolongation de la vie. Pirke R. Eliezer c. 52.

On reconnoît jusques dans ces fictions la trace de la tradition & de l'histoire, qui placent longtems avant l'établissement du christianisme l'époque de cette politesse, qui est enfin devenue un des devoirs de la vie civile. Elle étoit regardée comme très-ancienne dès le tems d'Aristote, qui en igno-

roit l'origine, & en a cherché la raison dans ses problêmes. Il prétend que les premiers hommes prévenus des plus hautes idées en faveur de la tête qui est le siége principal de l'ame, cette substance intelligente qui gouverne & anime toute la masse, ont étendu leur respect jusque sur l'éternument, qui est une de ses opérations la plus manifeste & la plus sensible. De-là ces differentes formules de compliments usités en pareilles occasions chez les Grecs & les Romains : *vivez : portez-vous bien : que Jupiter vous conserve.*

Aristot. in P. obl.

CLOTAIRE II.

Seul Roi des François.

Clotaire est la premiere cause de la décadence de sa famille.

CLOTAIRE est le second du nom, & par une destinée singuliére, le second Roi de Soissons qui ait réuni toute la Monarchie Françoise, toujours divisée depuis la mort de Clovis le grand. Mais son pouvoir ne répondit pas à l'étendue de sa domination. Un trône élevé sur tant de crimes pouvoit-il subsister long-tems?

Et la Providence toujours ſage, toujours juſte, ne devoit-elle pas une éclatante vengeance à tant de cruautés ? Auſſi permit-elle que celui, en qui ſembloit avoir commencé la grandeur de ſa Maiſon, fût la premiére cauſe de ſon abaiſſement, de ſa déſolation, de ſa ruine entiére. Garnier, maire du Palais de Bourgogne, ne s'étoit déclaré contre Brunehaut, que ſur la promeſſe qu'il ſeroit confirmé dans ſon emploi pour le reſte de ſa vie. Radon, maire du Palais d'Auſtraſie, ne s'étoit donné à Clotaire que ſous la même condition. Tous deux gouvernérent dans leur département plus en Rois qu'en Miniſtres. Gondeland, maire du Palais de Neuſtrie, avoit rendu de grands ſervices : la récompenſe fut la même, & le pouvoir preſque auſſi abſolu. Le foible Monarque conſentit de donner à vie ces grandes charges, qui n'étoient originairement que pour un tems. Les Maires inſenſiblement abuſérent de leur autorité. Elle s'accrut de jour en jour. Celle des deſcendants de Clotaire alla toujours en diminuant, juſqu'à ce qu'enfin ils furent détrônés par la poſtérité de ces mêmes hom-

Fredeg. in chron. c. 42. 43.

Geſt. Franc. c. 41.

mes qui avoient favorisé leur usurpation sur la famille de Thieri. C'est ce que Pasquier appelle une vengeance véritablement divine. *Dieu*, dit ce célébre Auteur, *en fit une punition à la Royale*.

An. 614. 15. Sédition en Bourgogne.

Les Maires du Palais n'étoient pas les seuls que le Monarque François eût à ménager. Les Seigneurs Austrasiens & Bourguignons avoient également favorisé l'invasion. Ils s'imaginoient que la moindre récompense qu'on devoit à leurs services, étoit l'impunité de leurs concussions. Le Roi avoit nommé le Duc Herpin au Gouvernement de la Bourgogne Transjurane. Cette place, l'une des plus considérables de l'Empire François, venoit d'être occupée par une femme : chose inouie jusqu'alors en France. Mais cette femme étoit Theudelane sœur du Roi Thieri. Ce Prince avoit pour elle la tendresse la plus vive : ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait passé par-dessus la coutume en sa faveur : cette Princesse fut enveloppée dans les malheurs de sa famille, arrêtée avec la Reine Brunehaut, & amenée au victorieux Clotaire. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de sa desti-

Fredeg. c. 43.

née. Elle remarque seulement que le Duc Herpin fut choisi pour lui succéder. C'étoit un homme sévére, qui aimoit l'ordre & la justice. Il entreprit de réprimer la licence des Seigneurs, qui désoloient cette province par leurs exactions. Cette conduite les irrita : ils se soulevérent : le Duc fut massacré dans la sédition.

Le Roi étoit alors avec toute sa cour à Marlem, maison de plaisance en Alsace. Il envoya des troupes contre les rebelles. On lui amena les plus séditieux, qui tous expirérent au milieu des supplices. Le Patrice Alethée, qui avoit conduit toute la trâme, ne fut pas même soupçonné. L'adroit courtisan fit si bien par ses intrigues, qu'il obtint le gouvernement vaquant par la mort du malheureux Herpin. Ce poste important réveilla toute son ambition. Il avoit de l'esprit, du courage, de la naissance : il se disoit descendu des anciens Rois Bourguignons : il osa porter ses vûes jusques sur le trône. Le projet étoit insensé : mais il sçut persuader à Leudemonde évêque de Sion, que le succès étoit infaillible. Le Prélat se chargea de faire à la Reine Bertrude la proposition la plus inso-

Le Patrice Alethée conjure con Clotaire.

Idem. c. 44.

lente qu'un sujet puisse faite à sa Souveraine. Il se rend auprès de cette Princesse ; lui fait confidence d'une révélation qui assure que le Roi son époux mourra dans l'année ; lui conseille de mettre tous ses trésors en lieu de sûreté, lui offre sa ville épiscopale, la main de l'audacieux Patrice, & la Couronne, qu'une folle présomption lui fait regarder comme dûe à son mérite & à sa naissance.

Il est arrêté & condamné à mort.

Bertrude étoit naturellement simple. Une prophétie si bien circonstanciée allarma sa tendresse pour Clotaire. La douleur l'empêcha de s'expliquer sur la témérité du Patrice ; elle se retira dans son appartement pour s'abandonner aux larmes. Le Prélat déconcerté sentit dans le moment toute l'imprudence de son entreprise, & crut sa perte inévitable. Il se sauva d'abord à Sion. La crainte ne lui permit pas d'y rester : il en sortit pour aller se jetter entre les bras d'Eustase abbé de Luxeuil, qui dans la suite ménagea son pardon. Le Monarque cependant instruit par la Reine, qu'Alethée avoit conspiré contre sa vie, envoya promptement ordre de l'arrêter. Il fut jugé dans une assemblée des Seigneurs à

Idem. ibid.

Massolac, maison Royale en Bourgogne. Le crime étoit de ceux qu'on pardonne rarement : il eut la tête tranchée.

Clotaire tenoit souvent de ces assemblées. On les nommoit *placita* : c'est de-là qu'est venu le mot de *plaids*. C'étoient des espéces de Parlements ambulatoires, composés des Evêques, des grands Officiers de la Couronne, des Ducs, des Comtes, & des Farons, qu'on a depuis appellés Barons. Celui que le Monarque François assembla cette même année à Bonneüil sur la Marne, fut un des plus nombreux qu'on eût encore vûs. Tous les Prélats & Seigneurs Bourguignons s'y trouvérent. Le Prince ne comptoit que foiblement sur leur fidélité : il leur accorda tout ce qu'ils demandérent, leur en fit même expédier des lettres. Le lieu ordinaire de ces assemblées étoit quelque maison Royale. Les Rois prédécesseurs de Clotaire, ne les convoquoient qu'une fois l'an au mois de Mars: les Maires du Palais les abolirent : Pepin le gros les rétablit : elles ne se tinrent pendant long-tems que deux fois l'année.

An. 616. 617. Clotaire assemble un Parlement à Bonneüil.

Idem ibid.

Administration de la Justice sous Clotaire & les Rois de la premiére race.

Il ne faut pas croire cependant que l'administration de la Justice fût négligée. Chaque état, chaque profession avoit son tribunal comme ses Loix & ses Coutumes. L'Ecclésiastique étoit jugé par le Clergé, le Militaire par des gens de Guerre, les Nobles par des Gentilshommes, le Peuple par des Centeniers dans les bourgs & les villages, par des Comtes dans les villes, par des Ducs dans les Métropoles ou capitales. Il n'y avoit aucun degré de jurisdiction parmi ces tribunaux : on n'appelloit de leurs Sentences qu'au Roi. Si l'appel étoit fondé, le Juge devenoit responsable des dommages & intérêts ; si l'appellant avoit été bien jugé, on le condamnoit à une amende pécuniaire, s'il étoit noble ; au foüet, s'il étoit roturier. On ne connoissoit presque point alors d'autres peines que ces taxes pécuniaires. Il n'y avoit guères que le crime d'Etat qui fût puni de mort : les autres se rachetoient à prix d'argent. La Loi Salique prescrit ce qu'on doit au Roi pour l'amende, à la partie pour réparation : on mettoit la vie d'un Evêque à neuf cens sols d'or *, celle d'un Prêtre à

Ducange. Glossaire aux mots *judex*, *assissa*, *placitum*.

Baluze capitul. tom. 1. p. 387.

* Le sol d'or valoit environ quinze francs de notre

ſix cens, celle d'un Laïc à quelque choſe de moins ſuivant ſa qualité. Le Centenier n'avoit point pouvoir de mort : le Comte ne l'avoit que dans certaines circonſtances : le Duc n'en uſoit qu'avec de grandes précautions. La Cour envoyoit de tems à autres des Commiſſaires dans les provinces, jamais moins de deux, toujours un Evêque, un Duc, ou un Comte. Leur emploi étoit d'écouter les plaintes & d'en faire le rapport au Monarque.

On ne connoiſſoit point ſous la premiere race ce que c'étoit que gens de robe. Les Juges, nous ne parlons que des Laïcs, rendoient la Juſtice armés de leur épée, de leur hache, & de leur bouclier. Leur commiſſion qui n'étoit que pour un tems, leur interdiſoit toute acquiſition dans l'étendue de leur juriſdiction. Elle demandoit une grande connoiſſance des loix nationales & des coutumes locales. Le François devoit être jugé ſuivant la Loi Salique, le Gaulois au-delà de la Loire ſuivant le droit Ro-

monnoie. On payoit deux cens ſols d'or pour un Laïc ingénu, cent pour un Gaulois poſſeſſeur, quarante-cinq pour un Gaulois tributaire. On appelloit Gaulois poſſeſſeur celui qui avoit des terres en propre, & tributaire celui qui devoit certaines redevances au Roi.

Recherches sur le droit François sect. III. c. 1. p. 72.

main, celui des païs Septentrionaux suivant le droit coutumier. Ils tenoient leurs assises tous les huit ou quinze jours, selon la multitude des affaires; toujours dans un lieu public, où chacun pût avoir un libre accès. Chaque particulier plaidoit lui-même sa cause. Celles des veuves & des pauvres étoient privilégiées : ils étoient sous la protection de l'Eglise : il n'étoit pas permis de rien déterminer contre eux, qu'on n'en eût donné avis à l'Evêque. Les Prélats joüissoient alors d'une si grande considération, que non seulement leur intercession sauvoit la vie aux criminels, mais qu'on pouvoit porter devant eux une affaire commencée dans un tribunal séculier. La loi de Constantin l'ordonnoit ainsi : Charlemagne la renouvella : Louis le débonnaire la confirma. L'Evêque connoissoit par lui-même, ou par son Official, de tout ce qui pouvoit être la matiére d'un péché, des marchés faits avec serments, des mariages, des testaments, des sacriléges, des parjures, de l'adultére. Ce pouvoir énorme étoit fondé sur la dignité de leur caractére, sur la sainteté de leur vie, sur l'étendue de leur capacité. La

Cod. Theodos. in Append. P. Sirmundi.

plûpart des Seigneurs ne sçavoient ni lire, ni écrire. Ennuyés d'être soumis comme le peuple à la correction des Prêtres, ils se mirent enfin à étudier les Loix.

Quelquefois le Monarque rendoit lui-même la Justice: L'audience se tenoit toujours à la porte de son Palais. Quand il ne pouvoit pas s'y trouver en personne, il commettoit deux Officiers pour recevoir les placets, & répondre sur le champ ceux qui ne demandoient pas une longue discussion. Il y avoit, outre ces Maîtres de Requêtes, un *Comte-Juge*. Il avoit pour Conseillers, des gens d'épée comme lui, qu'on appelloit Echevins du Palais. Ce tribunal jugeoit de tout ce qui regardoit l'Etat, le Prince, & le public. Lorsque le Roi y présidoit, assisté d'Evêques, d'Abbés & de Ducs, il se faisoit rapporter l'affaire par le *Comte-Juge*, recueilloit les voix, ensuite prononçoit. On voit une formule de ce prononcé dans le second livre de Marculphe.

Greg. Tur. l. 5. c. 19. l. 9. c. 12.

Chap. 25.

Quelques tems avant le Parlement de Bonneüil *, il s'étoit tenu à Paris un Concile composé de soixante-dix-

Premier Conc. composé d'Evêques & de Seigneurs.

* En 615.

neuf Evêques, de quantité de Seigneurs, & d'un grand nombre de vassaux du Prince, qu'on appelloit *Leudes* ou *Fideles*. C'est le premier de cette espéce : on en assembla souvent de pareils sous Charlemagne & ses successeurs. C'est-là que l'on fit ces Ordonnances si célébres, qui portérent le nom de *Capitulaires*, parce qu'elles avoient été faites dans une assemblée, ou, comme on parloit dans ces anciens tems, dans un *Chapitre général* de la Nation. Ce Concile, le quatriéme de Paris depuis l'établissement de la Monarchie dans les Gaules, déclare nulles toutes les élections, ou simoniaques, ou faites sans le consentement du Métropolitain, du Clergé & du Peuple. Le troisiéme Canon défend aux Ecclésiastiques, quelque rang qu'ils tiennent, de se prévaloir contre leur Evêque du crédit des Grands, ou même de l'autorité du Monarque. On regla par le quatriéme, que les Juges séculiers ne pouroient ni condamner, ni faire punir un Clerc à l'insçu de son Prélat. On excommunia les Religieuses qui auroient quitté leur habit. Enfin on renouvella la défense des mariages incestueux. Le

Tom. 1. Concil. Gall.

Roi fit publier une Ordonnance, où en confirmant les ſtatuts du Concile, il ajouta ce qu'il crut devoir aux prérogatives inviolables de la Couronne.

Il confirme le Concile avec quelques modifications

Le Monarque déclare par ſon Edit, que le Prélat élu en la maniére preſcrite par les Peres du Concile, ne pourra être ſacré qu'en vertu d'un ordre du Souverain : que tout Clerc qui aura recours au Prince pour quelque cauſe que ce ſoit, ſera reçu en grace, s'il ſe préſente à l'Evêque avec des lettres de la Cour : que l'Eccléſiaſtique enfin ne pourra être jugé par le Laïque, que lorſqu'il s'agira de quelque crime ; & qu'en ce cas les Prélats & les Juges ſéculiers en connoîtront conjointement. Clotaire par la même Ordonnance décerne la peine de mort contre ceux qui auront enlevé de force les veuves ou les vierges conſacrées à Dieu, ſoit qu'elles demeurent chez elles, ſoit qu'elles vivent dans un Monaſtére. Il finit par l'abolition de tous les impôts nouveaux, ordonnant de s'en tenir à ce qui étoit en uſage ſous les Rois Gontran, Chilperic, & Sigebert. C'eſt de tous les anciens Edits qui ſont parvenus juſqu'à nous, celui où toutes les formalités ſont le

In Decreto Reg. Clot. tom. 1. Concil. Gall.

plus exactement observées. On y voit avec la souscription du Roi, celle du Chancelier ou Référendaire.

Il tente inutilement de déposer Garnier.

C'est ainsi que par d'utiles reglements, Clotaire s'efforçoit de couvrir la honte de son usurpation. Mais si la diminution des impôts lui mérita les applaudissements des peuples Austrasiens & Bourguignons, cette grande réformation ne fut nullement du goût des Grands, qui n'avoient trahi la famille de leurs Maîtres, que pour vivre dans l'indépendance. On ne sçait si Garnier étoit réellement coupable de quelque crime d'État, ou si la seule crainte d'un si mechant homme avoit déterminé ce Prince à prendre des mesures pour le priver de sa charge. Un auteur assure qu'il n'assembla le Parlement de Bonneüil, que pour engager les Seigneurs de Bourgogne à consentir à cette déposition. Le succès ne répondit point à son attente. Tous le priérent de recevoir le Ministre en grace, & de le confirmer dans son emploi : il n'osa les refuser, tant il sentoit sa domination mal affermie ; & ce qui arriva l'année suivante, prouve bien que le crédit du Maire l'emportoit sur celui du Monarque.

Hermann.

On sçait que les Lombards, pour marque de leur sujetion, payoient tous les ans aux François douze mille sous d'or. Adaloalde leur roi, envoya une célébre ambassade à Clotaire, pour le prier non-seulement de lui remettre ce tribut, mais de lui restituer Aouste & Suse. C'étoient deux places importantes, que Gontran avoit conquises. Elles ouvroient à nos troupes un libre passage en Italie, & faisoient de ce côté-là toute la sûreté du Royaume de Bourgogne. La proposition ne méritoit par conséquent que l'indignation, le mépris & le refus d'un Prince aussi puissant. Elle ne parut pas telle à son conseil. Garnier & deux autres Seigneurs Bourguignons avoient touché de grosses sommes pour faire réussir cette affaire : ils s'intriguérent tellement, que le foible Monarque consentit à tout, moyennant trente-cinq mille sous d'or une fois payés. Cette lâcheté, si deshonorante pour le Souverain & pour la Nation, fut le terme des conquêtes de la posterité de Clovis, & ferma pour longtems le chemin de la victoire aux François *.

An. 618.

Il remet le tribut aux Lombards.

Fredeg. in chron. c. 75.

* Pasquier, Recherches de la France. l. 5. ch. 25.

Il en couta beaucoup de ſang, pour le rouvrir ſous la ſeconde Race.

Inquiétude de Clotaire au ſujet de Childebert. Mort de Mérovée ſon fils & de la reine Bertrude ſa femme.

Florent. Presb. in vitâ S. Reſticul.

Les inquiétudes & les chagrins aſſiégent le trône comme l'humble chaumiére. Il ſe répandit alors un bruit que Childebert fils de Thieri étoit caché à Arles dans un couvent de Religieuſes. Le Monarque effrayé fit auſſitôt arrêter l'Abbeſſe, nommée Reſticule. Elle parut devant le Roi, & jura qu'elle n'avoit pas même eu la penſée de donner retraite à celui qu'on cherchoit. C'étoit une ſainte fille : toute la Cour ſe laiſſa perſuader. Clotaire, plus incrédule, parce qu'il étoit plus intereſſé, fut le ſeul qui la ſoupçonna de fourberie & de diſſimulation. Il la retenoit toujours priſonniére. La maladie ſubite de Merovée, l'un de ſes enfants, lui fit croire que le ciel prenoit en main la cauſe de cette bonne Religieuſe, & il lui rendit la liberté. Cependant le jeune Prince mourut. La reine Bertrude le ſuivit de près. Le Roi fut très-ſenſible à cette double perte.

Il lui reſtoit deux fils, Dagobert &

p. 500. *Car en lui*, dit cet Auteur dans ſon vieux langage, *commencérent de ſe boucher les grandes victoires, auparavant tant familiéres à ſes devanciers.*

Aribert. Le premier, quoique l'ainé, étoit encore fort jeune. On le croit né d'Haldetrude, premiere femme de Clotaire. Le Monarque, soit amour du repos, soit politique, soit tendresse, lui céda l'Austrasie avec le titre de Roi. C'est le premier exemple que l'histoire nous fournisse de l'association d'un fils de France à la Royauté. Il lui donna pour Ministres deux hommes d'une grande réputation de sagesse & de vertu; Arnoul évêque de Metz, & Pepin dit le vieux, ou de Landen. La prudence ne permettoit pas qu'il se dépouillât de toute son autorité. Ce fut dans cette vue qu'il se réserva une espéce de souveraineté sur le Royaume qu'il abandonnoit. Mais outre cela il retint les Ardennes, les Vosges, l'Auvergne, toutes les villes enfin que les rois Austrasiens avoient possédées au-deçà & au-delà de la Loire. Ce démembrement manqua par la suite de brouiller le pere & le fils.

An. 622. Dagobert est associé à la Royauté.

Fredeg. in chron. c. 47.

Dagobert, accompagné de tous les Seigneurs de sa Cour, s'étoit rendu à Clichi, maison de plaisance auprès de Paris, pour épouser Gomatrude, sœur de la Reine Sichilde, actuellement re-

An. 626. Différend entre les deux Rois.

gnante. Le mariage fut célébré avec toute la magnificence possible. Mais la cérémonie étoit à peine achevée, que le jeune Roi demanda hautement la restitution de tout ce qui avoit été détaché du Royaume d'Austrasie. Clotaire fut vivement irrité d'une pareille demande : cependant il dissimula. Sa timide politique lui représentoit sans cesse des conspirations prêtes à éclater. Il se persuada que son fils n'eût pas osé lui faire une semblable proposition, s'il n'y eût été excité par les Grands de son Royaume. On convint de choisir douze Seigneurs pour terminer le différend. Les arbitres ménagérent si bien l'esprit du Roi, qu'il céda les Ardennes, les Vosges, Rheims, Châlons, Laon & Cambray. Cette condescendance du pere vis-à-vis du fils rétablit une parfaite tranquillité dans l'Empire François. Mais elle ne fut pas d'une longue durée.

Idem. c. 53.

An. 626. Révoltes des Gascons & des Saxons.

Bientôt elle fut troublée par la révolte des Gascons. Cette guerre n'eut aucune suite. Celle des Saxons fut plus sérieuse. Cette fiére Nation, méprisant la grande jeunesse du fils, & l'humeur pacifique du pere, crut que la circonstance étoit favorable pour

Gest. Franc. c. 41.

recouvrer son ancienne liberté. Bertoalde leur Duc, après s'être assuré du secours de plusieurs peuples barbares, envoya déclarer au Roi qu'il ne payeroit plus le tribut. Dagobert passa promptement le Rhin pour aller châtier les rebelles. L'orgueilleux Duc vint fondre sur lui, avant qu'il pût être joint par l'armée de Clotaire. Le combat fut opiniâtre: mais enfin le jeune Prince François, blessé d'un coup de sabre qui lui fendit le casque, & lui coupa quelques cheveux, se vit obligé d'abandonner le champ de bataille. Il dépêcha aussitôt un de ses Ecuyers vers son pere, pour lui porter les morceaux du casque avec la dépouille de ses cheveux. C'étoient de glorieuses preuves qu'il avoit fait son devoir, & des marques non équivoques du danger qu'il avoit couru.

Les Saxons sont entierement défaits.

Le Roi aussitôt se met en campagne, & vole au secours de son fils avec tout ce qu'il peut ramasser de troupes. Il trouva les deux armées en présence: elles n'étoient séparées que par le Vezer. Bertoalde, pour encourager les Saxons, avoit fait répandre dans son camp le bruit que Clotaire étoit mort. Le Monarque s'avança à la vûe de l'in-

fidéle vassal, ôta son casque ; & lui fit voir sa longue chevelure grise. Le Duc s'emporta jusqu'à l'insulter. Le Roi vivement offensé, pique son cheval, passe la riviere à la nage, & suivi d'un grand nombre de François, court droit au Saxon. Bertoalde épouvanté, tâche de s'échapper par la fuite. Clotaire le poursuit, l'atteint, & d'un coup d'épée lui abbat la tête qu'il fait mettre au bout d'une lance. Ce ne fut plus alors qu'une horrible boucherie. L'armée fut taillée en piece, le païs ravagé, & la nation presque entiérement exterminée. On dit que le cruel vainqueur ordonna de massacrer tous ceux de ce peuple séditieux, qui excéderoient la hauteur de son épée. L'ordre ne fut que trop fidellement exécuté.

An. 628. Mort de Clotaire.

C'est le dernier exploit mémorable du regne de Clotaire, si toutefois on peut le compter au nombre des actions de ce Prince : car la fidélité de l'histoire ne permet pas de dissimuler que les auteurs les plus graves le révoquent en doute. Il n'est rapporté que par l'auteur des *faits des Rois de France*. Fredegaire, plus voisin de ce tems, n'en fait aucune mention. Quoi qu'il

en soit, ce Monarque mourut à peu près vers ce même tems, & fut enterré à Paris dans l'Eglise de S. Germain des Prez. Il étoit âgé de quarante-cinq ans. Il avoit eu pour femmes Haldetrude, Bertrude, & Sichilde. Il laissa deux enfants, Dagobert & Aribert. Il paroît constant que ce dernier étoit fils de la reine Bertrude.

C'est envain que les historiens de son tems, ou trop esclaves, ou trop comblés de ses bienfaits, représentent ce Monarque comme un Prince juste & débonnaire : ses actions nous le dépeignent sous d'autres couleurs. L'usurpation du trône de Thieri, le massacre des petits fils de Brunehaut, la mort cruelle de cette Reine, celle de Boson, celle de Godin fils de Garnier, tout prouve qu'il n'avoit ni cette inflexible équité, ni cette incroyable douceur que lui donnent ses Panégiristes. Boson étoit un jeune courtisan de la figure la plus aimable. Le Roi le soupçonna d'un commerce de galanterie avec la Reine Sichilde : il le fit assassiner. Godin avoit épousé la veuve de son pere : l'inceste, suivant les nouveaux Edits, étoit un crime de mort : Clotaire envoya quelques personnes

Son caractére cruel & féroce.

Fredeg. in chron. c. 54.

Idem Ibid.

affidées pour le tuer. Le jeune Seigneur en fut averti, & se retira dans les Etats de Dagobert, qui obtint sa grace : mais ce fut à condition qu'il ne retourneroit plus avec sa belle-mere. Berte, c'étoit le nom de cette méchante femme, irritée de ce que son amant étoit trop fidele à sa promesse, l'accusa d'une conspiration contre la vie du Roi. Ce Prince, sur ce rapport dicté par le dépit, feignit de vouloir s'assûrer de la fidélité de Godin. C'étoit en apparence tout l'objet de la commission de deux Seigneurs qu'il lui envoya. Mais leurs ordres secrets portoient de le poignarder, lorsqu'ils en trouveroient l'occasion. Le malheureux courtisan s'en douta, & se fit accompagner d'un grand nombre de gens armés. On le promena d'Eglises en Eglises, de Soissons à saint Denis, où il jura sur le corps de ce saint, ce qu'il avoit juré sur celui de S. Medard, qu'il seroit toujours fidele à Clotaire. On lui proposa de réitérer le même serment à S. Agnan d'Orleans : il y consentit. Jusques-là il s'étoit tenu sur ses gardes. Mais enfin surpris auprès de Chartres, il fut percé de plusieurs coups dont il expira, victime de la dissimula-

tion, du parjure, & de la barbarie d'un Prince qui devoit un grand Royaume aux intrigues de ſon pere. Ce ſont des taches ſi contraires à l'eſprit d'équité, aux loix de l'honneur, aux maximes du chriſtianiſme, qu'il eſt impoſſible de les excuſer. Il eſt honteux pour l'humanité, que le ſiécle de Clotaire n'y ait vû ni injuſtice, ni cruauté.

Au reſte, on ne peut diſconvenir qu'il n'ait été un Prince vaillant & brave, habile dans l'art de gouverner, populaire, affable, charitable pour les pauvres, liberal envers les Egliſes, zélé pour l'obſervation des ſaints Canons, ami & protecteur ardent de tous les ſerviteurs de Dieu. Il avoit exilé S. Loup, archevêque de Sens, qui fidéle à la famille de Thieri, s'étoit oppoſé autant qu'il avoit pu à l'invaſion de la Bourgogne : il le rappella au bruit des merveilles qu'il operoit, l'invita à ſa Cour, lui demanda pardon, le fit manger à ſa table, & le combla de préſents. Il rétablit les loix en leur ancienne vigueur, & mérita par les reglements qu'il fit, une glorieuſe place parmi les Légiſlateurs. C'eſt à lui que nous devons le code des loix Allemandes. Elles furent redigées & miſes par

Ses belles qualités.

écrit dans un Parlement de trente-trois Evêques & de trente-quatre Ducs assemblés sous ses ordres. Il avoit l'esprit orné, aimoit les belles-lettres, se piquoit de politesse & de galanterie. Sa complaisance pour le beau sexe alla jusqu'à l'excès. On lui reproche encore qu'il aimoit trop la chasse.

L'exercice de la chasse aussi ancien que la Monarchie.

Plat. de Leg. Dial. 8.

Hincmar. de ordine palatii. c. 16. 24.

Ce noble amusement, que Platon appelle un exercice divin & l'école des vertus militaires, à toujours été celui de nos Rois dès la naissance de la Monarchie. Le Maître Veneur, qui, si l'on en croit Hincmar, étoit un des grands Officiers domestiques sous les Princes Merovingiens, le Forestier qu'ils établirent pour la garde du gibier & des forêts de leurs domaines, les parties de chasse enfin où tous les les Seigneurs de la Cour étoient solemnellement invités en certaines saisons, forment autant de preuves incontestables de cette vérité. On leur voit à leur entrée dans la Gaule un équipage reglé, beaucoup de chevaux, des meutes de chiens, une fauconnerie. Forcer un cerf ou un sanglier, étoit alors un divertissement aussi commun que de nos jours : mais il n'étoit permis qu'aux Princes, ou tout au plus à quelques

quelques Seigneurs privilégiés. On chassoit aussi avec les armes : c'étoient ordinairement l'épieu, le dard, l'arc, ou l'arbalêtre. Il y avoit encore une espéce de chasse fort usitée dans ces anciens tems. Elle consistoit à creuser des fossés que l'on couvroit de feuillages, ou à tendre des lacs, des filets, ou des piéges avec des appas. La crainte qu'on ne détruisît indistinctement toutes sortes de gibier, la fit enfin défendre sous les peines les plus rigoureuses.

Ordonnance d'Henri IV. 1601. 1607. & de Louis XIV. 1669.

Il paroît par tout ce que nos Histoires nous apprennent, que la chasse étoit alors un exercice libre : mais sur ses terres seulement, jamais sur l'héritage d'autrui qu'avec sa permission. C'est la restriction qu'y apporte le droit Romain. Nos Monarques adoptérent cette loi, & la firent observer dans toute sa rigueur. Le Roi Gontran condamna à mort un de ses Chambellans pour avoir tué un buffle dans la forêt royale de Vassac ou Vangenne. On trouve dans la Loi Salique de beaux reglements sur ce divertissement toujours honnête par lui-même, mais quelquefois infiniment dangereux dans la pratique. Elle défend

L. 3. quod enim de acqui rend. rerum domanio.

Greg. Tur. l. 10. c. 10.

Leg. Salicæ c. 35.

de voler ou tuer un cerf privé, qui aura été dreſſé pour la chaſſe, ainſi que cela s'obſervoit alors. Elle décerne auſſi des peines contre celui qui tuera un cerf qu'un autre pourſuit, ou qui dérobera le gibier d'un chaſſeur, les chiens, ou les oiſeaux qu'il a élevés.

Dagobert. I. 630.

Carol. Magn. 798.

Ces sages diſpoſitions furent renouvellées par nos Rois en différents tems & dans les mêmes termes.

De La Mare, Traité de la police. Tom. 2. l. 5. Tit. 23. p. 1402.

On a prétendu que nos premiers Monarques avoient manqué de politique, en adoptant une loi, qui ne ménage pas aſſez les droits de la Souveraineté. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt aujourd'hui une juriſprudence univerſellement reçue en France, en Eſpagne, en Allemagne, que le Souverain ſeul a le droit primitif de chaſſe, & que la Nobleſſe le tient de lui ou par inféodation, ou par conceſſion, ou par privilége.

DAGOBERT I.

LA nouvelle de la mort de Clotaire ne fut pas plûtôt parvenue à la Cour d'Austrasie, que Dagobert fit jouer tous les ressorts de la politique pour se faire reconnoître seul Roi à l'exclusion d'Aribert son frére. Il envoya sans tarder en Bourgogne & en Neustrie ceux de ses Ministres, qu'il connoissoit les plus capables de ménager les esprits, & d'emporter en sa faveur le suffrage des Grands & des peuples de ces deux Royaumes. La force vint au secours de la ruse. Le premier soin du Monarque ambitieux fut de lever une puissante armée, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'à Rheims. Il y trouva tous les Evêques & tous les Seigneurs Bourguignons, qui s'étoient rendus dans cette ville pour lui prêter serment de fidélité. La Neustrie imita bien-tôt cet exemple. Brunulfe, frére de la Reine mére d'Aribert, s'opposa inutilement à cette résolution : il fallut céder au tems : il vint lui-même avec le Prince son ne-

An. 628.

Dagobert se fait reconnoître seul Roi de France.

Fredeg. c. 56.

Gest. Dagobert. c. 15.

veu au-devant du nouveau Roi pour lui faire hommage.

Aribert obtient une partie de l'Aquitaine à titre de Royaume.

C'étoit violer ouvertement les Loix, qui jusqu'alors avoient admis tous les enfants des Monarques François au partage du Royaume. Mais le parti le plus juste, n'est pas toujours le plus heureux. Cependant les grandes qualités du jeune Aribert forcérent enfin la Cour à lui rendre justice. Son mérite attira sur lui tous les regards : les Seigneurs parurent touchés de son sort. Les plus sages du Conseil craignirent que cette compassion ne devînt funeste à Dagobert : ils l'engagérent à céder à son frére quelques Provinces à titre de Royaume. On lui donna le Toulousain, le Querci, l'Agénois, le Périgord, la Saintonge, & tout ce qui est entre la Garonne & les Pyrénées. Mais on l'obligea de renoncer à toutes ses prétentions sur le reste de la Monarchie Françoise. Le Roi d'Aquitaine, c'est le nom qu'il prit, partit aussi-tôt pour ses nouveaux Etats, dont Toulouse devint la capitale. Il y vécut avec éclat, subjugua les Gascons qui s'étoient révoltés, & soutint avec gloire l'honneur de la Royauté.

Le commencement du regne de Dagobert annonçoit un Prince parfait. La Bourgogne étoit désolée par les vexations des Seigneurs, qui, abusant de la timide indulgence de Clotaire, étoient devenus autant de tyrans. Le nouveau Monarque s'y rendit avec tout l'appareil de la majesté : car il aimoit l'éclat. Il se fit voir d'abord à Langres, ensuite à Dijon, à saint Jean de Lône, à Châlons sur Saone, à Autun, à Auxerre, écoutant les plaintes de la veuve, de l'orphelin, de toutes les personnes enfin que leur foiblesse avoit le plus exposées à l'opression. Il fit par tout une exacte justice, & chaque crime fut puni avec une infléxible sévérité, sans distinction de riches, ni de pauvres. On le combloit de bénédictions : on donnoit mille louanges aux Ministres qui le conseilloient : on ne pouvoit surtout se lasser d'admirer un jeune Roi si occupé du gouvernement de son Etat, qu'il se donnoit à peine le tems de prendre ses repas.

Dagobert rend justice aux peuples opprimés.

Idem ibid.

Mais ce même voyage fut deshonoré par une action où l'on voit moins de justice que de politique. Brunulfe, oncle d'Aribert, pour ne point faire ombrage, avoit suivi Dagobert en

Il répudie Gomatrude pour épouser Nantilde.

Bourgogne. Ce Prince le fit arrêter à saint Jean de Lône. La crainte qu'il ne brouillât, plus que la conviction d'aucune intrigue nouvelle, dicta l'ordre de le tuer : ce qui fut éxécuté par trois des principaux Seigneurs de la Cour. Le Monarque revint ensuite à Paris, dont il fit sa capitale. Bientôt il répudia Gomatrude, sous prétexte de stérilité. Nantilde, fille d'honneur de cette Reine, eut le bonheur de lui plaire; il l'épousa à Rumilly, maison de plaisance proche de Paris. Ce second engagement ne put fixer l'humeur volage de ce Prince. Il n'étoit plus retenu par les sages conseils d'Arnoul. Le saint Prélat après des instances mille fois réitérées avoit enfin obtenu la permission de se retirer. Il vivoit alors dans la solitude, occupé de la seule affaire de son salut. L'absence de ce grand homme est l'époque des désordres du Roi son éléve. Le voluptueux Dagobert, emporté par la fougue de la jeunesse, ne ménagea plus rien, & s'abandonna sans pudeur à tout ce que la passion a de plus effréné.

Idem. Fredeg. c. 59.

Gest. Dagob. c. 22.

An. 629. Ses désordres.

La vanité, plus que le desir de rendre la justice aux peuples, avoit fait résoudre un voyage en Austrasie. Il y parut dans toute la pompe du trône,

revêtu de ses habits royaux, accompagné de tous les grands Seigneurs de Neustrie & de Bourgogne. Son cœur y fut séduit par l'amour : il ne put résister aux charmes d'une jeune Austrasienne, nommée Ragnetrude : il en eut un fils si connu depuis sous le nom de saint Sigebert. Ce n'étoit là, pour ainsi dire, que le prélude de ses débordements : ils allérent toujours en croissant. On lui vit en même-tems trois femmes qui toutes étoient honorées du titre de Reines, & prenoient la qualité d'épouses légitimes. On ne parle point de ses maîtresses : elles étoient sans nombre, & ses excès en ce genre furent portés si loin, que les Historiens ont eu honte de les rapporter. Toujours un désordre en attire un autre. Les trésors du Monarque efféminé ne suffisoient point à l'avidité si ordinaire dans les femmes de cette espéce : il se vit bientôt obligé d'accabler ses sujets de nouveaux impôts. Ce n'étoit par-tout qu'horribles vexations : il ne respecta pas même les biens de l'Eglise.

Idem Fredeg. c. 60.

On ne sçauroit imaginer jusqu'où alloit la magnificence sous le regne de ce Prince. L'or & les pierres précieuses

Magnificence de la Cour de ce Prince.

brilloient par-tout. Saint Eloy qui ne vint à la Cour qu'avec la qualité de simple orfévre, portoit des ceintures enrichies de pierreries. On assure qu'il fit pour Clotaire un fauteuil d'or massif. Mais le comble du faste est ce trône entier de même métail, sur lequel Dagobert parut assis dans une assemblée générale des Seigneurs de son Royaume. Les François devoient ces grandes richesses tant à leur commerce avec l'Empire d'Orient, qu'à leurs conquêtes d'Italie. Le peuple cependant gémissoit sous l'oppression. Les Ministres devinrent responsables des éxactions du Prince. Le vertueux Pepin fut le premier objet de la haine publique. C'étoit un sévére censeur plûtôt qu'un lâche adulateur des vices du Monarque. On n'oublia rien pour le perdre : mais sa sagesse, sa piété, sa vertu rendirent inutiles les pernicieux desseins de ses ennemis.

Vita S. Eligii. per S. Audoen.

Gest. Dagob. c. 40.

Fredeg. c. 61.

An. 630. Mort d'Aribert & de son fils.

Aribert, bien différent de son frére, ne s'occupoit que du bonheur de ses sujets. Il en étoit adoré. La sagesse, la bonté, la douceur de son gouvernement firent repentir les François de l'injustice qu'ils lui avoient faite. Mais une prompte mort l'enleva de ce mon-

de ; & remplit son Royaume de deüil & de tristesse. Le jeune Prince Chilpéric son fils le suivit de près, laissant à son oncle de grands trésors & un Etat florissant. On lit néantmoins dans la nouvelle histoire du Languedoc, qu'Aribert eut deux autres enfants qui lui survêcurent, Boggis & Bertrand. On prétend que le premier est la tige de l'illustre famille qui fut éteinte dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cerignoles. Ce sont là de ces systêmes généalogiques, toujours plus aisés à imaginer qu'à établir solidement. Quoi qu'il en soit, la mort précipitée du pére & du fils donna occasion à mille bruits injurieux. On crut avoir sujet de soupçonner que Dagobert, soit ambition, soit jalousie, avoit abrégé les jours d'un frére trop digne de regner sur toute la France. Mais la fidélité de l'histoire ne permet pas de donner pour vrai ce qui n'est qu'une pure conjecture.

Idem. c. 57.

Gest. Dagob. c. 24.

La France jouissoit depuis longtems d'une paix profonde. Elle fut troublée tout-à-coup par un Marchand, né sujet de nos Rois, mais devenu lui-même Roi d'une Nation puissante. Sa-

An. 631.

Guerre contre les Esclavons Vinides.

mon, c'étoit le nom de l'aventurier François, étoit parti de chez lui *, accompagné de plusieurs Négocians, pour aller trafiquer chez les Esclavons. Fredeg. c. 48. C'est ainsi qu'on appelloit les peuples qui occupoient non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui l'Esclavonie, mais la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie & une partie de la Bohême. Les Vinides étoient une de leurs colonies. Ce sont eux qui ont donné leur nom au Golphe Venadique **, où ils habitoient anciennement. Ils s'étoient avancés jusqu'au Danube, & avoient été subjugués par les Abares. Les mauvais traitements qu'ils essuyoient de la part de leurs vainqueurs, les forcérent enfin de prendre les armes pour secouer un joug si rude. Les marchands François à leur arrivée dans cette malheureuse contrée, trouvérent la guerre cruellement allumée. On étoit près d'en venir aux mains. Samon s'offrit généreusement à eux, & fit tant de prodiges de valeur, qu'ils l'élurent pour leur Roi. C'étoit un homme né

* Les uns veulent qu'il soit natif du territoire de Sens, d'autres, du Brabant, ou de Sennegau.

** C'est ainsi qu'on appelloit anciennement l'embouchure de la Vistule.

pour les grandes entreprises. Il se conduisit avec tant de prudence & de courage, qu'il eut le bonheur de délivrer ses nouveaux sujets de la tyrannie & de l'oppression. Mais oubliant qu'il étoit chrétien, il vécut parmi eux dans toute la licence du paganisme. Il épousa jusqu'à douze femmes, dont il eut vingt-deux fils & quinze filles.

C'est cet homme, aussi fameux par ses grandes qualités que par ses avantures & ses excès, qui troubla la tranquillité de la France sa patrie. Le sujet de la querelle fut une insulte faite à quelques marchands François, qui étoient venus chez les Esclavons pour y trafiquer selon leur coutume. Ces barbares, au mépris du droit des gens, se jettérent sur eux, leur enlevérent leurs marchandises, & tuérent ceux qui voulurent se défendre. Ce fut inutilement que Dagobert envoya demander satisfaction : Samon refusa audience à ses Ambassadeurs. L'un d'eux, nommé Sichaire, trouva cependant le moyen de parvenir jusqu'à lui à la faveur d'un habillement Esclavon. Mais il lui parla avec tant de brutalité, qu'il se fit chasser honteusement. La guerre fut aussi-tôt déclarée,

Idem c. 68.

Gest. Dagob. c. 27.

Le Roi des Vinides la soutint avec gloire. On fit marcher contre lui trois armées, qui l'attaquérent par trois differents endroits. C'est ce qui l'obligea à partager ses troupes en trois corps. Le premier fut défait par les Allemands sous la conduite de Clodobert leur Duc. Les Lombards autrefois tributaires, actuellement alliés des François, battirent le second, & firent un grand butin. Mais le troisiéme, où probablement Samon se trouvoit en personne, repoussa si vigoureusement les Austrasiens, qu'ils se virent contraints de se retirer en désordre. Cet échec entraîna la défection des Urbiens ou Sorabiens, peuples voisins de la Thuringe. Dervan, leur Duc, saisit cette occasion de se soustraire à l'obéissance de Dagobert; pour se donner à Samon. Les Vinides, devenus plus fiers par cette réunion, firent des courses jusques dans la Germanie Françoise, qu'ils désolérent pendant quelques années.

Massacre des Bulgares.

Il arriva vers ce même tems un évenement qui, quoique étranger, mérite d'avoir place dans notre histoire, par l'intérêt que les François

furent forcés d'y prendre. Les Bulgares & les Abares n'avoient fait pendant longtems qu'un même peuple : la mort de leur Roi les divisa : chacun voulut élever sur le trône un Prince de sa nation. La guerre s'alluma si vivement, qu'elle ne finit que par la ruine presque entiére des premiers. Neuf mille, échapés à la fureur des vainqueurs, vinrent chercher un asyle dans la Baviére, d'où ils envoyérent prier le Roi de vouloir bien les recevoir au nombre de ses sujets. Il leur permit d'y passer l'hiver seulement. Mais il leur promettoit en même-tems de faire examiner leur Requête dans son conseil. Le résultat fut qu'il étoit contraire au bien de l'Etat d'accorder un refuge à des gens sans foi & sans loi. On envoya en conséquence des ordres secrets aux Bavarois de les égorger une certaine nuit qu'on leur marqua. Il ne s'en sauva que sept cens, qui se retirerent chez les Esclavons Vinides. On chercheroit envain à excuser une action de cette nature. L'Empire françois n'avoit rien à redouter d'une poignée de soldats, de femmes & d'enfants. On pouvoit prendre des mesures pour les faire sortir de Fran-

Fredeg. c. 72.

ce, ſans expoſer les Provinces au pillage. Ce maſſacre eſt un opprobre & une tache à la mémoire de Dagobert.

Dagobert aide Siſenand à ſe faire Roi des Gots en Eſpagne.

Fredeg. c. 73.

Geſt. Dagob. c. 30.

On ne voit pas qu'il ait ménagé davantage ſa gloire dans le double accommodement qu'il fit cette même année, l'un avec Siſenand, roi des Viſigots, l'autre avec les Saxons, tributaires de la France. Il avoit aidé le premier à monter ſur le trône d'Eſpagne, au préjudice de Suintila qui gouvernoit cette nation depuis dix ans. Un des articles du traité portoit, qu'on lui donneroit un grand baſſin d'or, dont Aëtius avoit fait préſent à Toriſmond. Il étoit enrichi de pierreries & peſoit cinq cens livres. Siſenard, proclamé Roi, n'oſa le refuſer aux Ambaſſadeurs François, qui étoient venus le demander de la part de leur Maître. Mais il apoſta des gens, qui le leur enlevérent à leur retour en France. Dagobert ſe plaignit vivement de cette violence, & menaça beaucoup. On mit l'affaire en négociation. Le foible Monarque ſe contenta en dédommagement de deux cens mille ſous d'or, qui font à peu près trois millions de notre monnoie.

L'accord fait avec les Saxons, quoique d'une autre nature, n'offre rien de plus glorieux, ni de plus avantageux. Dagobert avoit levé une puissante armée, pour aller châtier les Vinides, qui désoloient la Thuringe par leurs fréquentes incursions. Déja il s'étoit avancé jusqu'à Mayence, & se préparoit à passer le Rhin, lorsque les Envoyés du Duc de Saxe vinrent lui faire une proposition qui ne pouvoit que l'offenser, s'il n'eut aimé le repos plus que la gloire. Ils se chargeoient de défendre avec les seules troupes du pays toute la frontiére de la Germanie Françoise, à condition qu'on leur remettroit le tribut de cinq cens bœufs, qu'ils étoient obligés de fournir tous les ans à la Maison du Roi. Il accepta l'offre, leur accorda l'exemption qu'ils demandoient, leur confia la défense de la Thuringe, & congédia cette belle armée, à la tête de laquelle il étoit en état de donner la loi à tous les peuples voisins de l'Austrasie.

Il confie la défense de la Turinge aux Saxons.

Idem Fredeg. c. 74.

Gest. Dagob. c. 31.

On ne reconnoît dans ces deux évenements ni cette noble fierté, ni cette ardeur martiale, qui rendirent les descendants de Clovis si redoutables,

que même l'Empire Romain rechercha plus d'une fois leur alliance. Ces braves fondateurs de la Monarchie n'auroient laissé impuni, ni cette lâche infraction des traités, ni ces insultes faites à leurs Ambassadeurs. Loin d'affranchir du joug des peuples vaincus, ils auroient profité de l'occasion d'étendre leurs conquêtes. On ne les vit jamais préférer une honteuse oisiveté à la gloire de subjuguer une nation ou perfide ou insolente. Cette foiblesse du gouvernement de Dagobert annonce le regne des Faineants, & la chute prochaine de sa Maison.

An. 633.

Dagobert fait son fils Sigebert Roi d'Austrasie.

Fredeg. c. 75. & 85.

Gest. Dagob. c. 31.

Les Saxons cependant ne se trouvérent pas assez forts pour arrêter les excursions des Vinides. Bientôt ils quittérent leur entreprise, & la Thuringe demeura de nouveau exposée à la fureur & à l'avidité de ces peuples barbares. Ces mauvais succès attristoient le Monarque, & ne le tiroient point de sa nonchalance. Il se détermina enfin à faire couronner Sigebert Roi d'Austrasie. Ce jeune Prince n'avoit pas encore trois ans accomplis. Il lui assigna des revenus suffisants pour soutenir la majesté du trône, & mit auprès de lui deux hommes célébres.

par leur sagesse, leur prudence, & leur vertus. C'étoient Cunibert évêque de Cologne, & Adalgise duc du Palais d'Austrasie *. Cette démarche eut tout l'effet qu'il en attendoit. Les Austrasiens crurent avoir recouvré leur liberté, parce qu'ils avoient un Roi, & firent la guerre avec plus de vigueur. Les Esclavons, ou n'osérent plus paroître, ou furent vivement repoussés.

An. 634. Il déclare Clovis son second fils son successeur dans ses Etats de Bourgogne & de Neustrie.

La satisfaction des peuples d'Austrasie fut un peu alterée par une autre disposition du Roi. Il avoit repris Nantilde par les conseils de S. Amand qu'il avoit rappellé de son exil. Il en eut un fils, qui fut nommé Clovis. La crainte que ce jeune Prince n'éprouvât le triste sort d'Aribert, lui fit prendre toutes les précautions que la prudence peut inspirer, pour lui assûrer une couronne après sa mort. C'est dans cette vûe qu'il assembla à Paris les Seigneurs des trois Royaumes. Il leur déclara que son intention étoit que l'enfant qui lui venoit de naître, lui succédât dans tous ses

Fredeg. c. 76.

* Il paroît que la qualité de Duc du Palais est ici distinguée de celle de Maire, que Pepin avoit actuellement & qu'il eut encore depuis.

Etats de Bourgogne & de Neustrie; il confirmoit à Sigebert pour le présent tout ce qu'il possédoit, & pour l'avenir ce qui avoit toujours été incontestablement du Royaume d'Austrasie, une partie de la Champagne, les Ardennes, le Vosge, toutes les places enfin que ses prédécesseurs avoient possedées dans l'Aquitaine, dans la Provence, & dans les autres parties de la France. Il n'en exceptoit que le Duché de Dentelenus qu'il réunissoit à la Neustrie, dont il avoit été détaché par Theodebert II. Ce ne fut qu'avec peine que les Seigneurs Austrasiens consentirent à ce traité de partage : mais ils virent bien qu'il étoit inutile de s'y opposer. Le Roi le vouloit : les Grands des deux autres Royaumes le demandoient : il fallut ceder au tems, & signer la renonciation de Sigebert à la Bourgogne & à la Neustrie.

Vita Sigeberti Reg. Gest. Dagobert c. 32.

An. 635. & 36. Il soumet les Gascons révoltés.

L'affaire de la succession étoit à peine terminée, que Dagobert se vit obligé d'envoyer une nombreuse armée contre les Gascons. Cette Nation toujours inquiéte, toujours ennemie de toute domination, s'étoit jettée sur la

Novempopulanie* où elle fit de grands ravages. On porta le fer & le feu jusques dans leurs retraites les plus inaccessibles. Attaqués de tous côtés, batus dans leurs vallées, forcés dans leurs montagnes, ils envoyérent demander quartier. Ils l'obtinrent, mais à condition qu'ils viendroient se jetter aux pieds du Roi pour implorer sa clémence, & se soumettre à tout ce qu'il exigeroit d'eux. Ils tinrent parole. Æghinan leur Duc, accompagné de tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs dans le païs, se rendit à saint Denis. Mais il n'osa paroître à Clichy, où Dagobert tenoit sa Cour. La crainte du juste châtiment que méritoit sa rébellion, ne lui permit pas de sortir de ce respectable azyle. Il dépêcha quelqu'un pour faire ses soumissions. Le Monarque leur fit grace en l'honneur du Saint. Tous jurérent sur le tombeau de l'Apôtre de la France, qu'ils lui seroient inviolablement fidéles & aux Rois ses successeurs.

Fredeg. c. 78. Gest. Dagob. c. 36. 42.

L'exemple des Gascons avoit fait révolter les Bretons : la crainte du mê-

Les Bretons le reconnoissent pour leur Seigneur.

* C'est ainsi qu'on appelloit anciennement cette partie de la France, qu'on nomme aujourd'hui Gascogne.

me chatiment les fit rentrer dans le
Idem. ibid. devoir. Judicaël leur Duc, au mépris des concordats entre les Monarques François & les Comtes de Bretagne, avoit repris le nom de Roi, & ravageoit les frontiéres de France. Dagobert lui envoya demander satisfaction, avec ordre de lui déclarer la guerre, s'il ne venoit promptement lui rendre les hommages qu'il lui devoit. Ce fut saint Eloy qu'il chargea d'une commission si délicate. C'étoit un personnage que sa vertu faisoit aimer de tout le monde, & que son génie rendoit capable de tout. Il avoit appris le métier d'orfévre, & y excelloit. Il nous reste de lui plusieurs châsses, celles de saint Germain de Paris, de saint Severin, de saint Quentin, de saint Lucien, & de sainte Généviéve. Le Roi se plaisoit souvent à le voir travailler. Il l'honora de la charge de *Monétaire* ou Sur-Intendant des Monnoyes de France. Nous avons encore de lui quelques petites piéces d'or, qu'on appelloit *Tremisses*. Sa piété augmenta avec sa fortune; il devint enfin Evêque de Noyon. Ce vertueux Envoyé sçut tellement profiter de la circonstance de la défaite des Gascons; il ménagea si

adroitement l'esprit du Prince Breton, qu'il l'amena à Clichy, où il demanda pardon au Roi, & le reconnut pour son Seigneur. Le Monarque le reçut avec bonté, l'invita même à sa table. Mais Judicaël s'en défendit avec respect, le conjurant de lui permettre de tenir la parole qu'il avoit donnée de manger chez le Référendaire Audoën, si connu depuis sous le nom de S. Oüen. La sainteté de ce grand homme fut son excuse : le Roi ne se tint point offensé d'un procédé qui révolteroit de nos jours. La vertu avoit alors de grands priviléges. Judicaël partit enfin comblé des bontés & des bienfaits du Prince, auquel il venoit de jurer une inviolable obéissance.

Dagobert ne jouit pas longtems des douceurs de la paix qu'il venoit de procurer à France. Il fut attaqué à Epinay, maison de plaisance sur la Seine, d'une dyssenterie, dont il mourut à saint Denis, où il s'étoit fait transporter. Il fut enterré dans l'Eglise de cette Abbaye, qu'il avoit richement fondée. Il n'étoit âgé que d'environ trente-six ans. Il eut pour femmes Gomatrude, qu'il répudia. Nantilde, Wlfégonde & Bertilde, qui

An. 638. Mort de Dagobert.

Fredeg. c. 79.

regnérent toutes les trois en même-tems. Il ne paroît pas que Ragnetrude, mére de Sigebert, ait jamais porté le nom de Reine. On respecta après sa mort le partage qu'il avoit fait de son vivant entre ses deux fils. L'Austrasie demeura à Sigebert : Clovis fut couronné Roi de Neustrie & de Bourgogne.

Ses bonnes & mauvaises qualités.

Les Moines qu'il avoit accablés de bienfaits, l'ont comblé des plus brillants éloges. On loue leur reconnoissance; on n'en blâme que l'excès. Les commencements de son regne le firent en quelque sorte adorer du peuple : il le délivra de l'oppression des Grands. Mais bientôt il cessa d'être l'objet de son amour : il le surchargea d'impôts pour satisfaire à l'insatiable avidité de ses Maîtresses. Il sçut regner avec empire sur ses sujets ; il se fit rechercher de ses voisins : mais il n'avoit point cette valeur active, qui jusqu'à lui sembloit héréditaire dans la famille de Clovis. Il fit peu la guerre par lui-même, beaucoup par ses Lieutenants. Il étoit magnifique en tout, grand *Aumônier*, même au milieu de ses désordres, libéral enfin jusqu'à la profusion envers les Eglises & les Mo-

nastéres. Mais ce n'étoit point un saint, ainsi que le prétend le Moine historien de son Regne. La qualité de fondateur ne donne point la sainteté : il faut pour cela des vertus réelles. On admire la générosité de Dagobert : on gémit sur ses dereglements. On lui reproche même d'avoir dépouillé les plus belles Eglises de France, pour enrichir celle de saint Denis. On assure qu'il y fit transporter jusqu'aux portes de saint Hilaire de Poitiers, qui étoient de fonte.

Gest. Dagob. c. 45.

Un des plus beaux monuments de son regne, est la collection des loix des différentes Nations soumises à l'Empire François. L'histoire ne détermine point le tems précis auquel il y fit travailler. Elle nous apprend seulement que ce fut par ses ordres qu'elles furent rédigées, corrigées, & mises dans l'état où nous les voyons dans le Recueil qui nous en reste. Celles des François y sont comprises sous le titre de *Loi Salique*, ou *Loi Ripuaire*. La premiére regardoit ceux des François qui habitoient le païs qui s'étend entre la Meuse & la Loire : la seconde étoit pour ceux qui avoient leur demeure entre la Meuse & le Rhin. La

Il fait travailler à la correction des Loix.

In præfat. leg. sal.

Gest. Reg. Franc.

Chronic. Moissiac.

Ado. Vien. & alii.

différence étoit peu considérable. On voit par toutes les deux, qu'il y avoit alors deux sortes de personnes, les libres ou *ingénus*, les esclaves ou *serfs*. On distinguoit deux classes de libres, les Nobles qu'on appelloit les Grands, ou simplement *Personnes Majeures*, suivant leur qualité; & les roturiers, qu'on nommoit *Personnes Mineures*. L'antiquité seule faisoit les Nobles. Il n'étoit point encore de mode de demander, ni de donner des lettres de Noblesse. Les grandes dignités étoient celles de Patrice, de Duc, de Comte, & de Domestique ou Gouverneur de maisons Royales. Le François ne payoit aucun tribut: il n'y avoit que les naturels Gaulois, qui y fussent assujettis. On ne les connoissoit presque que sous le nom de Romains. Rarement on leur conféroit les grands emplois. Toutes les graces étoient pour leurs vainqueurs.

Lex salic. Tit. 37. 43. 44.

Lex Ripuar. Tit. 62.

La loi des François ne laissoit rien à l'arbitrage des Juges.

Jamais loi ne fut plus exacte que celle des François. Tout est prévu, rien n'est laissé à l'arbitrage du Juge. Il n'y a point de crime dont elle ne prescrive la peine; point de larcins, dont elle ne détermine le dédommagement; point d'injures, d'indécences, ni de mauvais traitements, dont elle

Lex salic. Tit. 60.

elle n'apprécie ſcrupuleuſement la réparation. Dépouiller un homme endormi, ou un mort ; monter ſans la permiſſion du maître, ſur un cheval que le hazard a fait rencontrer, ſont autant de délits qu'elle punit par de groſſes amandes. Quiconque oſoit ſerrer la main d'une Femme libre, étoit condamné à quinze ſous d'or, ainſi qu'on l'a déja vû ; au double, s'il lui prenoit le bras ; au quadruple, s'il lui touchoit le ſein. On ne peut qu'admirer & louer la ſageſſe de cette diſpotion. Les François avoient coutume de mener leurs femmes à l'armée. Il étoit de la derniére importance de les mettre à l'abri de toute inſulte.

Ibid. Tit. 15. 17. 25.

Ibid. Tit. 22.

Ce qu'elle preſcrit touchant l'homicide.

On ne trouvera peut-être ni la même ſageſſe, ni la même équité dans ce qu'elle ordonne touchant l'homicide. Elle permet alors de compoſer. C'eſt trop peu dire : elle met elle-même le prix à la vie de chaque particulier. Ce ſont les circonſtances de l'action, la condition ou la qualité de la perſonne, qui décident de la ſomme. Elle entre là deſſus dans un détail infini. Si le meurtrier eſt inſolvable, elle oblige ſes parents juſqu'à un certain degré, de ſatisfaire pour lui : s'ils

• Tit. 43. 44. 45. 65.

ne se trouvent pas assez riches, elle le déclare esclave de la famille du défunt. Cette jurisprudence semble moins punir le crime, que l'autoriser. On y découvre cependant certaines vues du bien public. Elle conserve un homme à l'Etat : elle assure aux parents du mort un esclave, ou une composition avantageuse : elle met enfin chaque citoyen dans la nécessité de veiller sur tous ceux qui lui sont attachés par les liens du sang, en le rendant en quelque sorte caution de leur bonne ou mauvaise conduite. On pouvoit néanmoins *se tirer de parenté* par une déclaration juridique : mais celui qui le faisoit, perdoit le droit d'en hériter ; & s'il venoit à être tué, sa succession, ou du moins ce que l'assassin étoit obligé de payer, appartenoit au fisc.

Tit. 65.

Ce qu'elle regle sur les mariages

On trouve encore dans cette même loi de beaux reglements sur ce qui regarde l'honnêteté des mariages & le repos des familles. Les enfants ne pouvoient se marier sans le consentement de leurs pere & mere. Le futur époux devoit offrir une somme aux parents de la fille. La loi ne la fixe point. C'étoit un sou & un denier, si l'on en

Tit. 62.

ceroit Fredegaire & Marculphe. Si l'épouse future étoit une veuve, on présentoit en justice trois sous d'or & un denier, que les Juges distribuoient aux parents non-héritiers du mari défunt. Mais il falloit que cette offre se fît dans une audience solemnelle, où l'on eût élevé un bouclier, & où l'on eût jugé au moins trois causes: sans cela le mariage étoit déclaré illégitime. Cette espéce d'achat donnoit un si grand pouvoir au mari, que s'il venoit à dissiper la dot ou les successions échues à sa femme, elle n'étoit point en droit de lui en demander la restitution. On sera peut-être surpris que la loi exigeât plus pour une veuve que pour une fille. La raison est toute simple. Une fille en se mariant, ne changeoit point d'état : elle passoit de la tutelle de ses parents sous celle de son mari. Une veuve au contraire avoit recouvré sa liberté : cette circonstance en relevoit le prix. Une fille qui se laissoit enlever, étoit condamnée à l'esclavage. Un homme libre qui épousoit une esclave, devenoit lui-même esclave.

In epitom. c. 18. Formul. 75.

Ripuar. Tit. 37.

L'ordre des successions étoit reglé avec la même exactitude. Les enfants

L'ordre des successions.

du mort héritoient seuls de tous ses biens : à leur défaut, ses pere & mere : s'il n'en avoit point, ses freres & sœurs : après eux, les sœurs du pere &
Salic. Tit. 14. celles de la mere : enfin l'héritier le plus proche du côté paternel. L'adop-
Ripuar. Tit. 48. tion étoit permise. Elle donnoit tous les droits de fils légitime, & se faisoit devant le Roi, qui donnoit ses ordres pour en expédier des lettres. On distinguoit trois sortes de biens : les *propres*, dont on avoit la libre disposition : les *bénéfices*, qu'on tenoit du Prince ou de l'Eglise, sous certaines redevances : *les terres saliques*, qu'on possédoit à condition du service militaire. Les femmes n'héritoient que des propres : les bénéfices rentroient dans la main du Roi par la mort du possesseur : les terres saliques n'appartenoient qu'aux mâles. Il est à remarquer que nos Rois, à leur entrée dans la Gaule, laissérent aux Gaulois les deux tiers de leurs terres, en les assujettissant au tribut. L'autre fut distribué aux troupes victorieuses. La portion du soldat dépendoit de celle de l'officier. Celui-ci ne possédoit qu'avec une certaine subordination à un plus grand, qui lui-même ne jouissoit que sous l'autorité du Roi. Ainsi tout relevoit du Monarque.

CLOVIS II.

L'HISTOIRE du regne des enfants de Dagobert est celle de la décadence de la Maison Royale. L'énorme autorité que les Maires du Palais usurpérent pendant une si longue minorité, leur servit enfin de degrés pour monter sur le trône. Le caprice, l'ambition & l'intérêt devinrent les seules regles de leur gouvernement : ils élevérent ces jeunes Princes dans une honteuse inaction ; les tenant toujours éloignés des affaires ; ne leur inspirant aucuns sentiments dignes de leur rang & de leur naissance ; étudiant leur foible, non pour le réprimer, mais pour le fortifier ; abusant même de leurs pieuses inclinations, pour les gouverner plus absolument. C'est ce qui a donné commencement à la fainéantise des Rois.

An. 638.

Sigebert roi d'Austrasie.

Ce n'est pas qu'on puisse rien reprocher à la mémoire d'Æga & de Pepin, tous deux Maires du Palais, l'un en Neustrie sous Clovis, l'autre en Austrasie sous Sigebert. On ne voit

Æga maire du Palais en Neustrie, Pepin, en Austrasie.

rien dans leur conduite, qui marque aucun dessein d'attenter à la puissance Royale, ou d'opprimer les peuples. Le premier étoit un homme d'une rare prudence & d'une fidélité reconnue. Le Roi, en mourant, lui avoit recommandé la Reine Nantilde & le Prince son fils. Il répondit à l'attente de son Maître. Le premier usage qu'il fit de son pouvoir, fut de faire rendre à differents particuliers, ce que le fisc avoit usurpé sur eux. Pepin, plus recommandable encore par ses vertus que par son habileté dans l'art de gouverner, sçut tellement faire respecter l'autorité de son pupile, que tandis qu'il vecut, ni le sujet ni l'étranger n'osérent rien entreprendre. Il étoit à peine rentré dans les fonctions de sa charge, qu'il envoya demander à Clovis le partage des trésors de Dagobert. L'Ambassade eut tout le succès qu'il en attendoit. Les deux Ministres se rendirent à Compiegne. On fit trois lots de tout ce qui se trouva d'or, d'argent, de meubles, d'habits, & de pierreries. Le premier fut pour Clovis, le second pour Sigebert, le troisiéme pour la reine Nantilde. Ainsi l'ordonne la loi des François Ripuai-

Fredeg. c. 80. 85.

Gest. Dagob. c. 46.

An. 639.

Titul. 37. Artic. 2.

res, qui accorde à la femme le tiers des acquisitions de son mari.

Pepin ne survecut pas longtems à cette action d'équité & de zéle pour les intérêts de son Maître : il mourut l'année suivante. La douceur de son gouvernement le fit regretter de tous les François Austrasiens; ses vertus l'ont fait mettre au nombre des Saints. Æga le suivit de près. Ce fut une double perte pour la famille Royale. Les successeurs de ces deux grands hommes n'eurent ni la même fidélité, ni la même modération. Erchinoalde devenu Maire du Palais de Neustrie, gouverna plus en Souverain qu'en Ministre. Il avoit au nombre de ses domestiques une fille d'une rare beauté, nommée Batilde : il la fit épouser au jeune Monarque. C'étoit une femme très-vertueuse & d'un grand courage. Elle étoit née en Angleterre d'une famille Saxone. Elle en avoit été enlevée encore enfant, & vendue en France par ses ravisseurs. L'Auteur de sa vie lui donne une naissance illustre. Mais Clovis étoit Roi, Batilde étoit esclave : la vertu seule ne rapproche point les conditions.

An. 640.

Erchinoalde & Grimoald maires du Palais, l'un en Neustrie, l'autre en Austrasie.

Frede. c. 83. 84.

An. 646.

Vita S. Batild. c. 1.

Grimoald, fils de Pepin, eut assez

d'ambition pour aspirer à la place de son pére, & assez de crédit pour l'obtenir. Il étoit appuyé par l'Évêque de Cologne qui l'aimoit : mais il avoit un redoutable concurrent. C'étoit le jeune Othon, fils d'un Seigneur Austrasien, qui avoit été Gouverneur du Roi. La Cour fut long-tems partagée entre ces deux rivaux. Le premier l'emporta par un crime. La mort de son adversaire, qui fut assassiné par Leuthaire duc des Allemands, le laissa paisible possesseur de cette grande charge. C'est la premiére fois qu'elle passa du pére au fils. On la verra désormais héréditaire.

Idem. Fredeg. c. 88.

Révolte de Radulfe, duc de Turinge.

Les cabales & les brigues de ces deux jeunes ambitieux divisoient encore la Cour d'Austrasie, lorsqu'elle apprit que Radulfe, duc de Thuringe, avoit levé l'étendart de la rébellion. C'étoit un grand homme de guerre. Vainqueur des Esclavons dans plusieurs rencontres, il avoit rétabli la tranquillité dans cette province, si longtems désolée. Ses succès lui enflérent le cœur : il affecta l'indépendance sous Sigebert, & prit des mesures pour se maintenir dans son gouvernement. Il y a toute apparence

Ibid. c. 87.

qu'on parloit alors de le rappeller. Ne cherchant qu'un prétexte pour se déclarer, il saisit cette occasion, & se prépara ouvertement à la guerre contre son Souverain. Il s'étoit ligué avec un Bavarois nommé Fare, homme de qualité, & de l'illustre famille des Agilolfingiens, ducs héréditaires de Baviére. Ce jeune Seigneur, riche, vaillant, puissant en amis, étoit excité par le ressentiment de la mort de Crodoalde son pére, que Dagobert avoit fait tuer pour ses crimes. Le desir de la vengeance lui fit trouver des ressources pour lever une armée considérable, qu'il conduisit au secours de Radulfe.

Un pareil exemple pouvoit avoir des suites facheuses. On rassembla promptement toutes les troupes du Royaume. Le Roi les mena lui-même contre les rebelles. La victoire sembla d'abord se ranger sous ses étendarts. Le jeune Fare étoit posté au-delà de la forêt Buconie sur les frontiéres de la Turinge; il fut défait & tué. Mais la fin ne répondit point à de si glorieux commencements. On marcha aussi-tôt contre Radulfe, qui s'étoit retranché avec un assez grand nom-

bre de troupes ſur une colline au bord de la riviére d'Unſtrut. Il y fut inveſti. On tint un conſeil, où les ſentiments furent partagés. Les uns étoient d'avis qu'on donnât l'aſſaut ſur le champ : les autres vouloient qu'on laiſſât repoſer les troupes juſqu'au lendemain. Les premiers l'emportérent. Les autres qui prévoyoient une déroute, demeurérent auprès du Roi, réſolus de le ſauver, ou de périr à ſes pieds. L'événement ne juſtifia que trop leurs ſages conjectures. Le Duc de Turinge fondit ſur ceux qui montoient à l'attaque, les repouſſa, les rompit, les accabla. Le carnage fut ſi horrible, que Sigebert voyant toute la montagne couverte de morts & de mourants, ne put retenir ſes larmes.

Cet horrible échec mit la conſternation dans l'armée Auſtraſienne. On commença à craindre pour la perſonne du Roi. On entra en négociation avec le ſujet vainqueur. Radulfe reconnut qu'il ne tenoit la Thuringe que ſous l'autorité de Sigebert. Mais en même-tems il le ſupplioit de le confirmer dans un emploi qu'il avoit mérité par tant de victoires ſur les Eſclavons. La Cour voulut bien ſe contenter de cette eſ-

péce de ſoumiſſion. On le rétablit dans ſon Gouvernement, où depuis il vécut plus en Roi qu'en ſujet.

Caractére de Sigebert.

C'eſt le ſeul événement mémorable du regne de Sigebert. Ce fut un bon Prince, mais peu actif : plus occupé de fondations que d'affaires militaires : un Roi plein de Religion, mais très-mauvais politique : né pour obéïr, plus que pour commander. On compte juſqu'à douze Monaſtéres qu'il bâtit & dota très-richement. On a cependant de lui une lettre, où l'on voit qu'il ſçut maintenir ſon autorité contre les entrepriſes des Eccléſiaſtiques. Elle eſt adreſſée à Didier, évêque de Cahors : elle contient de vives réprimandes au ſujet d'un ſynode convoqué ſans ſa participation : elle fait très-expreſſes défenſes aux Prélats de s'aſſembler en aucun lieu, ſans en avoir obtenu ſa permiſſion. On prétend que quoique très-jeune & marié depuis peu, il adopta le fils de Grimoald. Quelque tems après, la Reine Imnichilde eut un fils qui fut nommé Dagobert. L'adoption fut auſſi-tôt révoquée.

Vita Sigebert Reg.

Geſt. Franc. c. 43.

Sa mort.

La naiſſance de ce Prince redoubla la dévotion du Monarque & le crédit

du Maire du Palais. Sigebert ne s'occupoit que d'œuvres pieuses : Grimoald faisoit toutes les affaires du Royaume : c'étoit le canal des graces : il disposoit de tout. La confiance du Roi en ce Ministre ambitieux étoit si aveugle, qu'étant tombé malade, il lui recommanda son fils, & le laissa en sa garde. Il mourut à Metz, & fut enterré dans la magnifique Eglise qu'il venoit de faire bâtir sous l'invocation de saint Martin. Dagobert lui succéda sans aucune contradiction. Mais il étoit à peine sur le trône, qu'il en fut renversé par la trahison la plus lâche. On n'osa porter le crime jusqu'à attenter à sa vie : on se contenta de le faire enlever, après lui avoir fait couper les cheveux. Didon évêque de Poitiers, quoique du sang Royal de Clovis, n'eut pas honte de se charger de cette infâme commission. Ce fut lui qui le conduisit en Ecosse, où il vécut longtems ignoré.

An. 654.

Vita Sancti Vuilfridi.

On fit aussi-tôt répandre le bruit, que le jeune Dagobert étoit mort. On affecta même de lui faire de magnifiques funérailles. L'histoire de la prétendue adoption fut renouvellée : on n'oublia rien pour en constater la vé-

An. 655. 56.

Childebert fils de Grimoald est proclamé roi d'Austrasie.

rité. Grimoald avoit tout crédit : Childebert son fils fut proclamé Roi. Mais les François Austrasiens eurent horreur de cet attentat. Ils prirent les armes, détrônerent ce nouveau Monarque, se saisirent du Maire du Palais, & le conduisirent au Roi de Bourgogne & de Neustrie. On ne sçait ni quel fut le châtiment de sa perfidie, ni ce que devint le jeune usurpateur : nos Annales n'en parlent plus. Dagobert, soit qu'on le crut mort, soit qu'on ignorât le lieu de sa retraite, ne fut point rappellé. L'Austrasie se soumit à Clovis, qui réunit pour la quatriéme fois toutes les parties de la Monarchie Françoise.

Vita S. Sigebert. Reg.

Act. S. Audoen.

Gest. Franc. c. 43.

Le regne de ce Prince n'eut rien de plus brillant que celui de Sigebert son frére. Il est peu de Rois, dont on ait dit plus de mal & plus de bien. Le motif de l'éloge & du blâme fait voir quel étoit le jugement & l'esprit des Ecrivains de ce tems-là. Il survint une grande famine en France. Clovis pour nourrir les pauvres, fit enlever les lames d'or & d'argent, qui couvroient les tombeaux de saint Denis & de ses compagnons. C'étoit un action charitable & digne d'un Roi Chrétien : mais

Caractére de Clovis.

An. 657.

en même-tems c'étoit toucher au trésor des Moines. Ce fut, dit le Continuateur de Fredegaire, *un Prince abandonné à toutes sortes de vices*, débauché, ivrogne, brutal & sans cœur. Quelque tems après, il obtint, en dédommagement pour cette même Abbaye, une exemption de toute jurisdiction. Landeric évêque de Paris, y consentit. L'acte en fut dressé dans une assemblée générale des Prélats & des Seigneurs de la nation. Alors la scène changea. Ce ne fut plus ce Monarque, *qui pendant toute sa vie n'avoit pas fait une seule action d'homme de bien* : ce fut un grand Roi, dit Aimoin, sage, vaillant, brave, équitable, plein de Religion, *très-agréable à Dieu.*

Monachus Dionysianus. c. 1.

Aimoin. hist.

An. 660.

Sa mort.

Les Moines lui ont encore fait un crime d'avoir détaché un bras de saint Denis pour le mettre dans son oratoire. Ce n'étoit tout au plus qu'une piété indiscrette. Elle ne parut point telle à des gens qui craignoient de voir diminuer le concours de la dévotion au tombeau de l'Apôtre de la France. Ce fut un atentat que le ciel prit soin de vanger ; Clovis perdit l'esprit. C'est à cette demarche *impie*,

si l'on en croit ces bons Solitaires, qu'il faut attribuer tous les maux qui désolérent la France sous les successeurs de ce Prince. Il mourut âgé de vingt-un an : il en avoit regné quinze ou seize. Il fut enterré à saint Denis.

CLOTAIRE III.

CLOVIS laissoit trois fils, Clotaire, Childéric & Thieri. L'aîné fut seul couronné Roi, sous la conduite de la Reine Batilde & d'Ebroin maire du Palais en Neustrie. C'étoit un homme adroit, vaillant, capable des plus hautes entreprises, mais ambitieux & cruel. Il sçut cacher ses vices, par la crainte de déplaire à la pieuse Regente, & répondit pafaitement à ses sages desseins. On peut dire que le gouvernement de cette Princesse, fut celui de la douceur, de la prudence, de la justice, & de la vertu. Les Gaulois, sans distinction d'âge, ni de sexe, payoient une forte capitation : ce qui les empêchoit de se marier, ou les obligeoit d'exposer, ou même de vendre leurs enfants. Ils portérent leurs plaintes aux pieds du trône. Batilde en fut touchée, leur

Sagesse du Gouvernem. de Batilde.

Vita Batild. c. 3. 7.

remit cet onéreux tribut, & racheta tous ceux que cette dure exaction avoit fait esclaves. L'intérêt de l'Eglise ne lui fut pas moins cher. Elle fit travailler à la réformation des mœurs : les brigues pour l'Episcopat furent réprimées, & la symonie exterminée.

Childéric est couronné roi d'Austrasie.

Les Austrasiens cependant souffroient impatiemment le joug des Neustriens : ils demanderent un Roi. La Reine leur donna son second fils. Wlfoade fut créé Maire du Palais & déclaré tuteur de ce jeune Prince. Imnichilde obtint la permission de le suivre. On voit dans cette condescendance de Batilde plus de bonté que de politique. Imnichilde étoit aimée : Dagobert vivoit : le séjour de cette Princesse dans un Royaume qui appartenoit à son fils, pouvoit avoir des suites facheuses. La vertu, toujours occupée du bien, sçait rarement soupçonner le mal. Childéric fut reçu & couronné avec de grandes démonstrations de joie. Tout parut tranquille dans les trois Royaumes.

Ibid. c. 23.

An. 665.

La Reine se retire dans l'Abbaye de Chelles.

Tous les soins de la vertueuse Regente étoient pour la Religion, l'Etat, & l'éducation de son fils. On ne voyoit à sa Cour que des personnages recom-

mandables par leur sagesse & leur piété. Mais elle y donna trop d'accès aux Evêques. L'Eglise en souffrit : sa propre réputation en fut décriée. Elle y avoit appellé entre autres deux hommes célébres par leurs grandes qualités, quoique d'un mérite très-différent. L'un sage, pieux, sçavant, d'une douceur qui captivoit les cœurs, d'une vertu qui lui attiroit tous les respects, étoit l'illustre Leger allié à la famille Royale. La Reine le fit nommer à l'évêché d'Autun : la sainteté de sa vie justifia un si beau choix. L'autre étoit Sigebrand évêque de Paris, prélat d'une conduite jusques-là irréprochable, mais d'une vanité qui le perdit. L'orgueilleux favori, pour se donner plus de considération, laissa mal interpréter la bonté que Batilde avoit pour lui. Les Seigneurs, jaloux de son crédit, commencérent à murmurer : la haine alla jusqu'à l'assassinat : Sigebrand fut tué. Les assassins coururent aussi-tôt chez la Reine pour lui conseiller de se renfermer dans un Monastére. Elle aspiroit depuis longtems après la solitude : elle entra sans peine dans leur dessein, & se retira dans l'Abbaye de Chelles qu'elle avoit

Vita S. Leodeg. c. 1.

Vita S. Batild. c. 8.

Ibid. c. 7. 8.

fondée. Elle y vécut & mourut dans l'exercice de toutes les vertus. L'Eglise l'a reconnue pour Sainte.

An. 668.

Mort de Clotaire.

La retraite de Batilde laissa le Royaume en proie à toutes les passions effrénées du Maire du Palais. Ebroïn, devenu maître de tout, parut ce qu'il étoit, un monstre d'avarice, de cruauté, de perfidie, d'orgueil. On ne vit pendant son administration qu'injustice, que tyrannie, que vexation & oppression. Il suffisoit d'être riche, puissant, ou ami de la vertu, pour se voir exposé à périr victime de son avidité, de son ambition, de sa méchanceté. Détesté de tous les gens de bien, il éloigna de la Cour tous les Seigneurs, & leur fit défense d'y paroître sans y être mandés. Les choses étoient dans ce triste état, lorsque Clotaire mourut, âgé de dix-neuf ans, dont il en avoit regné quatorze. Il ne laissa aucun enfant. On ignore, s'il a été marié. Les uns veulent qu'il ait été enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Chelles, d'autres à saint Denis.

Vita S. Leodeg. c. 2.

Ibid. diplom. pag. 468.

Thieri est proclamé roi de Neustrie & de Bourgogn.

L'ambitieux Ebroin, haï de tout le monde, n'esperoit pas être conservé dans sa place, si on observoit la forme usitée dans l'élection du Maire

du Palais. C'est ce qui fit que, sans appeller les Grands du Royaume à la délibération, il éleva Thieri sur le thrône, & le proclama Roi de Bourgogne & de Neustrie. Ce coup d'autorité étonna les Seigneurs, sans cependant leur inspirer aucun éloignemnnt pour le nouveau Monarque. Déja même ils s'étoient mis en chemin, pour venir lui rendre leurs hommages, lorsqu'on leur renouvella la défense de paroître à la Cour sans ordre. Ce procedé les irrita : ils s'assemblérent & prirent les armes de tous côtés. La Couronne d'une voix unanime fut déférée à Childéric, qui vint aussitôt les joindre à la tête d'une puissante armée. La conspiration fut si générale, si subite, qu'Ebroin, abandonné de tout le monde, n'eut que le tems de se réfugier dans une Eglise. Une compassion qu'il ne méritoit pas, lui sauva la vie : mais tous ses biens furent confisqués. On le fit raser, & on le contraignit de se faire Moine dans le Couvent de Luxeüil.

Ibid.

Gest. Franc. c. 45.

Continuation Fredeg. c. 94.

Thieri reçut à peu près le même traitement. On lui fit couper les cheveux, mais sans aucun ordre de la part de Childéric, qui en eut pitié.

An. 669.

Il lui témoigna même qu'il étoit prêt à lui accorder tout ce qu'il pouvoit desirer. *Je ne demande rien*, répondit ce Prince, *on m'a détrôné injustement : j'espere que le ciel prendra soin de ma vengeance*. Il se retira à l'Abbaye de S. Denis, non pour y prendre l'habit de moine, mais pour laisser croître ses cheveux. Il avoit regné près d'un an.

Vita S. Leodeg.

CHILDÉRIC. II.

Leger évêque d'Autun, est déclaré principal Ministre.

Les commencements de ce nouveau regne furent consacrés à la reconnoissance & au maintien des loix. Childéric se fit un devoir de récompenser ceux des Seigneurs, qui l'avoient appellé à une double couronne. Leger, évêque d'Autun, avoit le plus contribué à cette grande révolution : il fut le premier objet des bienfaits du Prince. Il lui confia l'administration de toutes les affaires, & le déclara son principal Ministre. Le grand crédit du Prélat a fait croire à quelques-uns, qu'il le créa Maire du Palais de Neustrie & de Bourgogne. Ils n'ont pas fait réflexion sans doute,

Vita S. Leodeg. c. 4.

qu'une charge qui emporte le commandement des armées avec le pouvoir de juger à mort, est incompatible avec la qualité de Prêtre & d'Evêque. Quoi qu'il en soit, ce fut par les sages conseils de ce grand homme, qu'on réforma quantité d'abus qui s'étoient glissés dans le gouvernement de l'Etat. On regla que les Juges suivroient dans leurs jugements les anciennes loix & les anciennes coutumes de chaque Province. On fit surtout une loi, qui pouvoit tirer les Rois de servitude, s'ils eussent eu assez de fermeté pour la maintenir : elle défendoit que les enfants succédassent à leurs peres dans les grands emplois.

An. 670.

Mais bientôt on vit évanouir, tant de belles espérances d'un regne sage & heureux. Les Seigneurs, qui jugeoient que cette réformation alloit à abattre leur puissance, n'épargnérent rien pour corrompre les mœurs du jeune Monarque. Devenus maîtres de son esprit, ils le plongérent dans toutes sortes d'excès. Il passa de la débauche à la fainéantise, & de la molleſſe à des cruautés inouïes. Il laissa enfreindre impunément les ordon-

Childéric s'abandonne à toutes sortes d'excès.

Ibid.

nances qu'il avoit si sagement renouvellées : il autorisa lui-même le mépris des loix par un mariage incestueux. Le sage Ministre n'oublioit rien pour le ramener à la vertu. Il lui représenta avec une sainte hardiesse, que l'observation des loix étoit l'appui du trône, & leur violement la perte des Rois : il lui peignit sous les plus vives couleurs, l'horreur du scandale qu'il donnoit à tous ses sujets par son alliance avec sa cousine germaine : il osa même le menacer de la colére du ciel, s'il ne mettoit un frein à ses passions. La vertu a toujours ses droits sur le cœur humain. Childéric parut touché : mais il étoit obsédé par des esprits brouillons, qui s'efforcoient par toutes sortes de moyens de détruire ces pieuses impressions. La sévérité du censeur commença enfin à devenir insuportable. On ne chercha plus qu'un prétexte pour le perdre : on ne fut pas longtems sans le trouver.

An. 671. Leger est disgracié & confiné dans un Monastére.

Les Evêques dans ces anciens tems avoient coutume d'inviter les Rois à venir célébrer les fêtes de Pâque dans leurs Eglises. Leger pria Childéric de lui faire cet honneur. Le Monarque, par un reste de considération, n'osa

le refuser : il se rendit à Autun. Il y trouva Hector, patrice ou gouverneur de Marseille, qui avoit quelques graces à demander. Ce Seigneur dont le mérite égaloit la haute naissance, étoit grand ami du Ministre : il connoissoit son crédit : il eut avec lui de fréquentes conférences sur l'affaire qui l'avoit amené. On fit entendre au Roi qu'il y avoit du mistére dans cette entrevue, & que ces deux hommes prenoient des mesures pour brouiller l'Etat. La défiance l'empêcha de se trouver à la Cathédrale pour la nuit de Pâque, que les chrétiens de ce tems passoient dans la priere. Il alla celébrer cette sainte veille dans l'Eglise de S. Symphorien, où il communia de la main de l'evêque Prejectus. Le matin, après un grand repas d'où il sortit à demi-ivre, il courut à la Cathédrale suivi de toute sa Cour, jurant, blasphémant, appellant le S. Prélat d'une voix menaçante. De-là il passa à l'Evêché, où Leger vint le joindre, après avoir achevé l'Office. Childéric l'accabla de reproches & d'injures. Leger se défendit avec cette noble liberté, qui sied si bien à l'innocence : mais il comprit que sa

Ibid. c. 5.

perte étoit inévitable, s'il demeuroit plus longtems dans Autun. Il fit partir son ami, & se retira lui-même, tant pour conserver sa vie, que pour épargner un crime à Childéric. On fit courir sur eux : Hector fut tué, après une vigoureuse défense : Leger fut pris & amené au Roi, qui le confina dans le Monastere de Luxeüil. Le saint Pontife y trouva Ebroïn qui lui demanda son amitié. C'étoit la colombe & le vautour, mais un vautour domté par la disgrace.

An. 673.

Childéric est assassiné.

Gest. Franc. c. 43.

Continuat. Fredeg. c. 95.

Childeric, privé des conseils de l'Evêque d'Autun, se livra à toutes les horreurs du vice, & tomba dans le mépris. Un Seigneur, nommé Bodillon, osa lui représenter le danger d'une imposition excessive qu'il méditoit d'établir. Le Monarque furieux ordonna de l'attacher à un poteau, & le fit battre de verges. Les Grands, indignés d'un tel outrage, conspirérent contre lui. Il étoit alors avec toute la famille Royale en une maison de plaisance, située dans la forêt de Luconie, que l'on croit être la forêt de Livri près de Chelles. Les conjurés forcérent son Palais, & leur fureur alla jusqu'à le massacrer, lui, la Reine

Reine Bilihilde qui étoit enceinte, & Dagobert leur fils qui étoit encore enfant. Il en restoit un autre, nommé Daniel, qui eut le bonheur d'échapper au carnage. On le verra regner sous le nom de Chilpéric III. Ce Prince étoit dans la vingt-troisiéme année de son âge. On n'est point d'accord sur la durée de son regne. L'opinion la plus probable est qu'il fut d'environ dix-neuf ans.

P. Anselme. hist. Généalog. de France. tom. I. p. 10.

Son tombeau trouvé en 1656.

Ainsi périt Childeric II, Prince sans courage & sans conduite, qui n'eut ni assez de lumiéres pour gouverner un grand Royaume, ni assez de discernement pour distinguer & suivre les sages conseils d'un Ministre prudent & vertueux. Il fut enterré, non à S. Pierre de Rouen, comme l'assure l'auteur de la vie de S. Ouen, mais à l'abbaye de S. Germain-des-Prez. Il y a quelques années qu'en travaillant aux réparations de cette Eglise, on trouva deux tombeaux, l'un d'homme, l'autre de femme. L'inscription qui portoit le nom de Childéric, quelques ornemens royaux, un diadême d'or, un petit coffre qui enfermoit le corps d'un enfant, ne

Fredeg. in vita S. Audoen.

laissérent aucun doute que ce ne fût la sépulture de ce Monarque, de la reine Bilihilde son épouse, & du prince Dagobert leur fils.

Dagobert est rappellé d'Ecosse & rétabli sur le trône d'Austrasie.

On lit dans quelques auteurs, que Childeric vaincu par les priéres d'Imnichilde pour laquelle il eut toujours beaucoup de considération, lui permit de rappeller Dagobert, & lui abandonna une partie de l'Austrasie. Quelques autres au contraire assurent que cette habile Princesse profita de la circonstance de l'interregne qui suivit la mort de ce Monarque, pour gagner les Austrasiens dont elle étoit tendrement aimée. Elle sçut tellement ménager les esprits, que son fils fut proclamé Roi d'un consentement unanime. Quoi qu'il en soit, il est constant par quantité de monuments non équivoques, que ce jeune Prince remonta sur le trône d'où il avoit été renversé, & qu'il regna plusieurs années.

Henschenius lib. de tribus Dagobertis.

L'assassinat de Childéric fut suivi d'une espéce d'anarchie, qui mit le trouble & la confusion dans tout l'Empire François : il devint le théâtre de mille brigandages. Le Roi, quelques

jours avant ſa mort, avoit envoyé deux Seigneurs pour arracher l'évêque Leger du Monaſtére de Luxeüil, & l'immoler à la fureur de ſes ennemis. La douceur du ſaint Prélat, relevée par l'éclat de tant d'autres vertus, déſarma leur férocité. Ils lui demandérent pardon, ſe déclarérent ſes protecteurs, le conduiſirent à Autun, où le peuple & les grands jurérent unanimement de prendre ſa défenſe, ſi on oſoit attenter à ſa vie. Ebroïn, qui l'avoit accompagné juſques dans ſa ville épiſcopale, lui fit auſſi mille proteſtations de zéle : mais toutes ſes démonſtrations d'amitié n'étoient que diſſimulation. Ce Seigneur avec l'habit ſéculier avoit repris toutes ſes idées d'ambition : exemple trop ſenſible que l'adverſité peut humilier l'homme, ſans corriger ſon cœur. La crainte d'un concurrent tel que Leger, lui fit concevoir le noir projet de l'aſſaſſiner. Il l'auroit exécuté ſur la route, s'il n'en eut été empêché par Genèſe évêque de Lion, qui étoit de ſa confidence. L'extérieur cependant annonçoit une parfaite intelligence. Ils partirent de concert pour ſe rendre auprès de Thieri,

Ebroïn, ayant appris en chemin que ce Prince avoit été proclamé Roi, quitta la compagnie, & se retira chez lui, suivi d'une foule de mécontents.

THIERI III.

An. 673.
Ebroïn se révolte contre Thieri.

LA Cour de Thieri reçut Leger comme un Ange tutélaire. Le premier soin du Prélat fut de faire élire un Maire du Palais. Le choix tomba sur Leudesie, fils d'Erchinoalde. La nouvelle de cette élection déconcerta Ebroïn : il se retira en Austrasie, où il avoit beaucoup d'amis. Wlfoade qui gouvernoit ce Royaume sous Dagobert II, lui accorda quelques troupes : une haine commune les animoit contre l'Evêque d'Autun. Ebroïn, à la tête de cette petite armée, s'avança jusqu'à Nogent-les-vierges, proche de Verneüil, où le Monarque tenoit alors sa Cour. L'allarme fut si vive, que tout prit la fuite. Le Roi, le Maire du Palais, & tous les Seigneurs de leur suite se sauverent d'abord à Baisieu entre Amiens & Corbie, ensuite à Crecy dans le Ponthieu. Le trésor

Gesta Reg. Franc. c. 45.
Continuat. Fredeg. c. 96.

Royal fut pillé, les Eglises dépouillées, le païs ravagé, tout mis à feu & à sang. Le vainqueur cependant désespéroit de pouvoir réussir par la force : il eut recours à la ruse. Il fit proposer une entrevue : le crédule Leudesie l'accepta : il fut assassiné.

Un aussi horrible attentat ne servit qu'à rallumer plus vivement la haine de Thieri contre Ebroïn : il conçut tout le danger de laisser reprendre l'autorité à un homme capable de tant de noirceurs. Le téméraire sujet vit bien que la circonstance n'étoit point favorable : il se retira de nouveau en Austrasie, mais sans renoncer à ses desseins ambitieux. Il eut l'audace de supposer un fils à Clotaire III, & le crédit de le faire couronner Roi de France sous le nom de Clovis III. Il fut appuyé dans ce projet par deux scélérats que l'Eglise Gallicane avoit déposés pour leurs crimes : c'étoient Didier évêque de Châlons sur Saone, & Bobon évêque de Valence. On ravageoit, on pilloit, on saccageoit toutes les provinces qui ne vouloient pas reconnoître ce phantôme de Monarque. Leger fut le premier objet de leur fureur. On détacha Vaymer, duc de

An. 679. 76.
Il suppose un fils à Clotaire III. & le fait proclamer Roi.
Vita S. Leodeg. c. 8.
Ibid. c. 9.

Champagne, pour l'assiéger dans sa ville épiscopale. La place alloit être emportée d'assaut. Le saint Prélat fit rompre sa vaisselle d'argent, la distribua aux pauvres, & pour sauver son peuple, se livra généreusement à ses ennemis. Didier porta l'inhumanité
9. 10. jusqu'à lui faire crever les yeux. On dit que cet illustre martyr ne cessa de chanter des Pseaumes pendant cette cruelle opération.

An. 678. 79. Il est reconnu Maire du Palais & fait mourir saint Leger.

La Cour, en perdant Leger, perdit son plus ferme appui. Le Roi se vit contraint de composer avec son sujet. Ebroïn fut reconnu Maire du Palais, & le prétendu fils de Clotaire rentra dans le néant d'où il l'avoit fait
Ibid. §. 12. 13. sortir. Le nouveau Ministre fit d'abord publier une amnistie générale sur tout ce qui s'étoit passé. Mais affectant ensuite le plus profond respect pour sa Majesté, il ordonna une exacte recherche sur la conjuration tramée contre Childéric. Le crime étoit abominable & digne des plus cruelles supplices. On ne blâme que le principe qui fit agir Ebroïn. Ce fut pour ce méchant homme une raison spécieuse d'immoler à sa haine les Seigneurs qu'il n'avoit encore pû sacrifier à sa sûreté. Le

Comte Guerin, frére de Leger, quoique toujours fidéle au feu Roi, fut lapidé. Le ſaint Prélat eut la langue & les lévres coupées : on lui déchira la plante des pieds; on l'expoſa presque nud à la vûe de tout le monde: on le mit enfin ſur un méchant cheval, qui le conduiſit au Monaſtére de Fêcamp. Le tyran aſſembla quelques années après un concile d'eſclaves plûtôt que d'Evêques, où la robe de ce reſpectable Pontife fut miſe en piéces : c'étoit la forme de la dégradation. On le livra enſuite à Chrodobert, comte du Palais, qui lui fit trancher la tête dans la forêt Iveline. Les miracles qui ſuivirent ſa mort, l'ont fait appeller la forêt ſaint Leger. c. 14. c. 15. 16.

C'eſt vers ce même-tems que Dagobert II, roi d'Auſtraſie, fut aſſaſſiné dans une ſédition. On ignore & le ſujet de la révolte, & le nom de ſes auteurs. On ſçait ſeulement que les Seigneurs ſe plaignoient de lui comme d'un tyran. Il ne paroît pas cependant que ce Prince ait mérité ce titre odieux. Il prenoit ſi peu de part aux affaires, que les Annaliſtes ne l'ont pas même nommé. Il reſte encore des preuves de ſa piété dans quantité de

An. 680. Dagobert II. eſt aſſaſſiné.

Fredeg. Angl. in vita S. Wuilfrid. c. 4. Eadmer. in act. Wuilfrid.

religieux établissements. On lui donne sept à huit ans de regne. Il fut enterré à saint Pierre de Rouen. Il avoit épousé Mathilde, dont il eut Sigebert qui mourut avant lui, & quatre filles, Irmine & Adelle, que l'Eglise a reconnues pour saintes, Rotilde & Ragnetrude. Il y a toute apparence que c'est de ce Dagobert dont on célébre encore aujourd'hui la fête à Stenay sous le titre de martyr. C'étoit la coutume alors de révérer comme tels, ceux qui étoient tués, après avoir mené une vie chrétienne & exemplaire.

Apud Surium die 24. August.

Pepin est déclaré Duc, ou Gouverneur d'Austrasie.

La mort de Dagobert devoit réunir toute la Monarchie sous l'empire de Thieri : mais la haine du gouvernement d'Ebroïn fit que l'Austrasie ne voulut point reconnoître ce Monarque. Martin & Pepin furent déclarés Ducs ou Gouverneurs du Royaume. On prit aussi-tôt les armes. Les deux nouveaux Princes, battus près de la forêt de Leucofao sur les frontiéres de Neustrie, se retirérent, le premier à Laon où il périt par la perfidie du Maire du Palais, le second au fond de l'Austrasie, où il employa tout ce que la nature lui avoit donné d'esprit, d'habileté & de courage pour détruire la

Gest. Franc. c. 46.

Secund. continuat. Fredeg. c. 97.

puissance Royale. Il descendoit du côté paternel, de saint Arnoul évêque de Metz, & du côté maternel de Pepin dit le vieux, ou de Landen. L'histoire l'appelle tantôt Pepin le gros, parce qu'il étoit fort replet, tantôt Pepin d'Héristal, du nom d'un Palais qu'il avoit sur le bord de la Meuse un peu au-dessus de Liége, quelquefois Pepin le jeune, par rapport à son ayeul, d'autrefois Pepin le vieux, par rapport à son petit-fils, qui fut Roi sous le nom de Pepin le Bref.

An. 683.

Ebroïn est assassiné.

Le Maire du Palais, Ebroïn, ne jouit pas long-tems du fruit de la victoire de Leucofao. Un Seigneur, nommé Ermenfroy, l'attaqua comme il alloit à l'Eglise, lui fendit la tête d'un coup d'épée, & délivra la France d'un monstre à jamais digne de son exécration. Ainsi périt d'une mort violente, le tyran de son Roi & de sa patrie. Les Maires qui lui succédérent, firent à diverses reprises la guerre au Duc Pepin: mais sans aucun succès. Bertaire, le dernier de tous, homme dont l'ignoble figure annonçoit la bassesse du cœur, avare, injuste, sans esprit, sans talents, présomptueux jusqu'au ridicule, fut le témoin & la

Gest. Franc. c. 47.

Idem. continuat. Fredeg. c. 98.

victime de l'élevation du victorieux Austrasien.

An. 687. Pepin défait l'armée de Thieri.

Un grand nombre de Seigneurs, mécontens du gouvernement de Neustrie, s'étoient retirés dans le royaume d'Austrasie. Pepin, autant par politique que par générosité, les appuya. Il députa même au Roi pour le prier de recevoir en grace tant de malheureux, que la violence de la persécution avoit forcés de quitter leur patrie. Le Monarque, mal conseillé, affecta une hauteur déplacée : il répondit avec fierté, qu'il pouvoit se dispenser de les renvoyer ; qu'il iroit lui-même les chercher à la tête d'une puissante armée. On se prépara aussi-tôt à la guerre. Les troupes des deux Royaumes se joignirent à Testri, village sur la petite riviére de Daumignon entre S. Quentin & Peronne. Le combat fut opiniâtre : mais enfin la victoire demeura aux Austrasiens. Le Roi, obligé de prendre la fuite, se sauva avec précipitation dans la capitale de son Empire. Bertaire eut aussi le bonheur d'échapper à la fureur des victorieux : mais il ne put se soustraire à l'épée de ses propres soldats qui l'assassinerent. Le vainqueur s'empara du trésor

Gest. Franc. c. 48.

Idem. continuat. Fredeg. c. 100.

Royal, força Paris à lui ouvrir ses portes, se saisit de la personne même de Thieri, & se fit déclarer Maire du Palais de Neustrie & de Bourgogne. Ainsi l'heureux Duc eut toute la France en son pouvoir, ou sous le nom de Prince, ou sous celui de Maire.

Pepin, dans ce haut dégré d'élévation, se conduisit avec tant de sagesse, de douceur, & de modération, qu'il s'attira l'admiration des Cours étrangéres, qui l'honorérent de plusieurs marques de leur estime; le respect des Nations tributaires, qu'il sçut contenir ou faire rentrer dans le devoir; les bénédictions enfin de toute la France, où il fit cesser la tyrannie & l'oppression. Il rétablit les Evêques dans leurs siéges & dans tous leurs biens; les Seigneurs, dans leurs dignités & dans leurs terres; la veuve & l'orphelin dans leurs droits; les loix, dans leur ancienne vigueur; l'ordre dans les finances; la discipline parmi les troupes; la police dans le Gouvernement. Tant de belles choses, entreprises & exécutées en si peu de tems pour la gloire & l'utilité de la nation, éblouirent tous les esprits. On passa de l'admiration à la persuasion que l'ambitieux Duc n'a-

Sa modération dans un si haut degré de puissance.

Idem, ibid.

voit pris les armes que pour le bien commun de l'Empire François.

An. 689. Il subjugue les Frisons. Il avoit dompté les Bavarois, les Saxons & les Suéves, lorsqu'il n'étoit encore que Duc d'Austrasie. Il proposa dans une assemblée de Seigneurs, d'aller au plûtôt soumettre les autres rebelles de Germanie. On applaudit à ce généreux dessein. Mais, avant de partir pour cette expédition, il mit auprès de Thieri un homme de confiance, nommé Norbert, auquel il donna toute autorité. La victoire le suivit par-tout. Radbode, duc des Frisons, osa lui présenter la bataille : Il fut défait & mis en fuite. Pepin lui enleva une partie de ses Etats, & rendit tributaire celle que sa clémence lui laissoit. Il revint ensuite en Neustrie, où son premier soin fut d'assembler un Concile. On y fit de beaux reglements pour la réformation des mœurs, pour la défense des Eglises, pour le soulagement des pauvres, pour la protection de la veuve & de l'orphelin. C'est ainsi que cet habile politique, par mille actions de piété, de justice & de valeur, s'efforçoit de subjuguer l'estime d'un peuple, qui regardoit comme un crime de reconnoître d'au-

Paul. diac. l. 6. c. 37.

tres maîtres que les descendants de ses anciens Rois.

Tel étoit l'état de la France, lorsque Thieri mourut dans la trente-neuviéme année de son âge, & la dix-septiéme de son regne. Il avoit épousé Crotilde, qu'on nomme aussi Doda, dont il eut deux fils, Clovis & Childebert. Il fut enterré à S. Wast d'Arras, qui le reconnoit pour son fondateur. On découvre à travers l'obscurité affectée de l'histoire de ces tems-là, que ce Prince avoit de grandes qualités. La confiance dont il honora S. Leger, prouve qu'il sçavoit gouter & suivre de sages conseils. C'est beaucoup pour sa gloire, que les auteurs contemporains n'en disent aucun mal. Toutes les plumes d'alors étoient vendues à la famille de Pepin. C'est ce qui a fait dire à quelques sçavants, que nous n'avons que des mémoires fort infideles sur les derniers Rois de la premiere race, & que c'est très-injustement qu'ils sont appellés faineants*. Quoi qu'il en soit, mal-

An. 690. Mort de Thieri.

Gest. Franc. c. 49.

Le Pere le Cointe

Monsieur Obrecht.

* M. Obrecht prétend que les véritables sources de leur histoire se trouvent dans les titres des anciens Chapitres ou Monastéres d'Alsace, qui presque tous reconnoissent ces Princes pour leurs fondateurs.

heureux, ſans avoir mérité de l'être, Thieri fut tour à tour le jouet du caprice du ſort, & de l'ambition des Grands de ſon Royaume. Exclus dès le berceau de la ſucceſſion du Roi ſon pere, renverſé du trône par un frere ambitieux, il ne rentre dans ſes droits que pour être l'eſclave de ceux dont le ciel l'a fait naitre ſouverain. La victoire de Teſtris décida enfin de l'Empire : elle ne lui laiſſa que l'ombre de la royauté. S'il eut des gardes, ce fut moins par honneur que pour s'aſſurer de ſa perſonne. Renfermé à Maumaques, maiſon de plaiſance ſur l'Oiſe entre Compiegne & Noyon, il n'en ſortoit que pour ſe rendre aux aſſemblées publiques, monté ſur un chariot traîné par des bœufs. C'étoit un équipage de diſtinction, deſtiné pour les Reines, mais inconnu juſqu'alors aux deſcendants du grand Clovis. Ce ſera déſormais le ſort de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à ce que le petit fils de Pepin, plus hardi ou plus heureux, oſe franchir l'eſpace immenſe qui eſt entre le trône & l'état de ſujet.

CLOVIS III.

CLOVIS, l'ainé des enfants de Thieri, fut couronné Roi de Neuftrie & de Bourgogne. L'Auftrafie, toujours détachée de la Couronne, ne reconnoiffoit d'autre autorité que celle de Pepin, qui continua de regner fous le nom du nouveau Monarque. Ce regne, dont la durée eft affez incertaine, n'offre aucun événement remarquable. Il nous refte quelques actes qui prouvent qu'il fut au moins de quatre ans. L'un de ces anciens monuments eft une relation du cérémonial obfervé dans une affemblée des Etats du Royaume à Valencienne. C'eft une piece précieufe, où l'on voit le nom & le rang des Prélats & des Seigneurs qui compofoient cette diette.

Clovis eft couronné Roi.

Secund. continuat. Fredeg. c. 101.

Geft. Franc. c. 49. 50.

Ann. Metens.

Clovis y préfidoit, revêtu de l'habit Royal. C'étoit un manteau quarré, quelquefois tout blanc, quelquefois mi-partie de bleu, très court fur les côtés, long jufqu'aux pieds par devant, traînant beaucoup par derriére. On ne dit point s'il étoit affis

An. 693.

Il préfide à l'affemblée de Valencienne.

Vide fæcul. 3. Bened. part. 2.

sur un trône, la couronne sur la tête, le sceptre à la main : mais il est certain par quantité de monuments qui nous restent de ces tems là, que les Rois de la premiere race ne paroissoient point autrement dans ces grandes assemblées de la Nation. Leur trône ou siége Royal, étoit une espece de tabouret, sans bras ni dossier, comme pour avertir le Monarque qu'il devoit se soutenir par lui-même, & ne s'appuyer sur personne. Leur couronne, ou plutôt leur diadême, étoit un cercle d'or, enrichi de deux rangs de pierreries : leur sceptre, tantôt une simple palme, tantôt une verge d'or, de la hauteur du Prince, & courbée comme une crosse.

Les actes de l'assemblée de Valencienne après Clovis, nomment douze Evêques ou Seigneurs : on leur donnent le titre d'*illustres*, comme au Roi, qui n'étoit distingué des Grands de son Royaume, que par les qualifications de *très-glorieux*, *très-pieux*, *très-clément*, *très-excellent*. On voit ensuite huit autres Seigneurs, qui sont simplement appellés *Comtes*; huit Grafions : c'étoient des Magistrats préposés pour juger les affaires du fisc, ou

de finance : quatre Domestiques, ou Gouverneurs des maisons royales : quatre Référendaires, dont la fonction étoit d'apposer le sceau du Roi aux actes publics : enfin quatre Sénéchaux : c'étoient alors de simples officiers, subordonnés aux Maires. Ils n'avoient que l'administration des revenus de la Maison du Roi. Ce fut par la suite la premiere dignité du Royaume. Le Comte du Palais n'est nommé que le dernier. Il avoit peut-être une place à part aux pieds du Roi, ou ce qui est plus probable, étant obligé de rendre compte de ses jugements, il n'étoit point assis parmi les Juges. *L'arrêt* de l'assemblée est souscrit par un Chancelier. C'est ainsi qu'on appelloit ceux qui écrivoient ou signoient les actes que le Référendaire devoit sceller. C'est aujourd'hui le nom du premier des Magistrats.

Les armées Françoises sous la premiére race.

Il ne paroit pas que Pepin ait assisté à ce jugement : les actes n'en parlent point. Il étoit sans doute occupé à quelque expédition : on ne le vit gueres manquer à ces cérémonies d'éclat. Ce fut dans une de ces assemblées sous Thieri, qu'il fit ordonner au nom du Roi, qu'au premier ordre du Mai-

re du Palais, chaque Duc se tiendroit prêt à marcher, & qu'au second, il conduiroit sans aucun retardement les hommes qu'il devoit fournir en tems de guerre. On ne connoissoit point alors ce que c'étoit que troupes reglées. Chaque Province avoit sa milice. On commandoit d'ordinaire celle qui étoit plus voisine des lieux où l'Empire portoit ses armes. Ceux qui tenoient des *bénéfices* du Prince ou de l'Eglise, ceux qui possédoient des *terres saliques*, tous les François enfin étoient obligés de servir le Roi en personne. Les Evêques mêmes n'en étoient pas exempts. Ceux d'entre eux qui avoient l'humeur guerriére, s'armoient de toutes piéces, & se précipitoient dans la mêlée. Ceux qui se faisoient scrupule de répandre le sang, se contentoient de lever les mains au ciel pour l'heureux succès du combat. Ceux qui étoient plus sages & plus religieux, se rachetoient pour de l'argent de cette sanguinaire obligation. Alors ils envoyoient leurs vassaux sous la conduite d'un *Avoüé* ou *Vidame*. C'étoit un noble, vaillant, brave, puissant, que les Eglises choisissoient pour défendre leur patri-

Baluze capitul. Tom 1. p. 146. 155. 190.

moine. On donnoit des lettres de dispense à ceux que l'âge rendoit incapables du service. On condamnoit à de grosses amendes, ceux qui manquoient au rendez-vous général de l'armée.

Il y avoit dans les provinces, particuliérement sur les frontiéres, des magazins destinés pour l'entretien de ces troupes. Il ne paroît pas qu'elles eussent d'autre solde que le butin. La coutume étoit de l'apporter en commun, & de le partager de même. Les prisonniers devenoient autant d'esclaves. Les otages subissoient le même sort, lorsque ceux qui les avoient donnés, venoient à manquer à leur engagement. Les armées Françoises, sous le regne des Mérovingiens, n'étoient composées que d'infanterie. S'il y avoit quelques cavaliers, c'étoit pour escorter le Général, & porter ses ordres. On ne connoissoit sous la premiére race, d'autre banniere de France, que la chape de S. Martin. C'étoit un voile de taffetas, qui portoit l'empreinte du Saint, & qu'on alloit prendre en grande pompe sur le tombeau. On la gardoit avec respect sous une

tente. On la promenoit en triomphe autour du camp, lorſqu'on étoit près de donner le combat. Nos Rois avoient tant de confiance au S. Prélat, qu'avec ce précieux étendart, ils ſe croyoient aſſurés de la victoire.

An. 694. ou 95. Mort de Clovis.

L'aſſemblée de Valencienne eſt le dernier évenement mémorable du regne de Clovis. Il mourut dans la quatorziéme ou quinziéme année de ſon âge. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Etienne du monaſtere de Choiſy ſur Oyſe, près Compiegne. Les hiſtoriens de ce tems-là, trop occupés de Pepin, ne nous apprennent aucunes particularités de la vie de ce jeune Prince. On ignore ce qu'on en pouvoit eſperer. On ne lui donne ni vertus, ni vices.

CHILDEBERT III.

CHILDEBERT succéda aux Etats & à la captivité de Clovis son frere. Il n'avoit qu'onze à douze ans, lorsqu'il monta sur le trône. Le pouvoir de Pepin, à la faveur de ces Minorités, alloit toujours en croissant. Il avoit à sa cour tous les grands officiers, le Comte du Palais, le Grand Référendaire, & l'Intendant des maisons royales. Il ne laissa auprès du jeune Roi, qu'un petit nombre de domestiques, gens afidés, & destinés moins pour servir le Monarque, que pour examiner ses actions. L'ambitieux Régent avoit deux fils, Drogon & Grimoald. Il fit le premier Duc de Bourgogne, nomma le second Maire du Palais de Neustrie. L'ainé ne survêcut pas longtems à sa nouvelle dignité. Le cadet lui succéda dans sa principauté. C'est l'expression de l'auteur des annales de Metz. Ce qui fait voir que ce Duché étoit moins un gouvernement qu'une espéce de souveraineté.

An. 695. Childebert est proclamé roi.

Gesta Franc. c. 49.

Secund. continuat. Fredeg. c. 104.

Annales Metenses ad annum 712.

An. 706. & 707.

Amours de Pepin. Naissance de Charles-Martel.

L'ambition n'occupoit point tous les moments de Pepin : il en donna quelques-uns à l'amour. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il répudia Plectrude, pour épouser Alpaïde dont il eut un fils, si connu depuis sous le nom de Charles-Martel. Il nous reste cependant plusieurs actes qui prouvent que la premiere n'a jamais été séparée de son mari. Ainsi, ou la seconde n'a eu que le titre de Maitresse, ou le Duc Austrasien, à l'exemple de quelques-uns de nos premiers Rois, & suivant l'ancienne coutume des Germains, eut deux femmes à la fois. Ce commerce, ou si l'on veut, ce mariage scandaleux excita le zéle de S. Lambert, évêque de Liége. Le pieux Prélat osa s'élever contre cet adultére public : il fut assassiné par Dodon, frere d'Alpaïde. On assure que Pepin autorisa ce parricide. La vengeance fut prompte ; disent les Historiens. Le meurtrier se sentit tout à coup rongé de vers, & déchiré par des douleurs si vives, qu'il en devint furieux, & se précipita dans la Meuse. Cette maladie de vers étoit alors fort commune, & comme épidémique.

Idem contin. c. 101.

Annal. Metens.

Ce regne est célébre par quelques expéditions militaires. Il y eut guerre contre Egica, roi des Visigots. L'histoire ne marque point quel en fut le succès. Radbode, duc des Frisons, se révolta une seconde fois : il fut de nouveau battu & assujetti au tribut. Les Allemans, unis aux Suéves, avoient secoué le joug. Pepin marcha contre Willaire leur duc, le défit, & le soumit. Mais il ne put le dompter. Bientôt le fier vassal reprit les armes : il fut encore vaincu. Ce second échec ne lui abbatit point le courage. On fut obligé d'envoyer contre lui une troisiéme armée. Déja elle étoit entrée sur les terres d'Allemagne, prête à y porter le fer & le feu, lorsque la mort de Childebert la fit rapeller.

Expédition militaire sous le regne de Childebert.

Gest. Reg. c. 49. 50.

Annal. Meten.

An. 709. 10. 11.

Ce Prince mourut âgé d'environ vingt-huit ans, dont il en avoit regné seize à dix-sept. Il fut enterré avec son frere à Choisy sur Oyse. On ignore le nom de la Reine son épouse. Il laissa un fils, qui lui succéda, sous le nom de Dagobert III. Ses bienfaits envers les Eglises, font l'éloge de sa piété & de sa générosité : l'exacte justice qu'il rendit à ses sujets, prouve la solidité de son esprit &

Mort de Childebert.

Idem. ibid.

la droiture de ſon cœur. Il nous reſte quantité de preuves, qu'il exerça par lui-même cette fonction, la premiere quoique peut-être la moins brillante de la Royauté. C'eſt ce qui lui a mérité le glorieux ſurnom de Juſte. Il y en a qui lui donnent un ſecond fils, ſurnommé Daniel, C'eſt une erreur. Ce Prince, dans une chartre que nous avons de lui, reconnoît qu'il eſt fils de Childéric II, petit fils de Batilde, & neveu de Clotaire III.

Le P. l'Abbe Meſlanges curieux. c. 5. 2.

DAGOBERT III.

An. 711. Dagobert eſt couronné Roi.

DAGOBERT, en montant ſur le trône de ſon pere, étoit deſtiné à y faire le même perſonnage. On le montra aux peuples, dont il reçut les hommages & les préſents. On le renferma enſuite dans une maiſon de plaiſance, pour y vivre dans une indolence indigne de ſon rang & de ſa naiſſance. Il avoit tout au plus douze ans. Pepin gouverna toujours avec la même autorité. Il reprit le deſſein de dompter les Allemans & les Sueves. On en fit un ſi horrible carnage, qu'on les

Secund. continuat. Fredeg. c. 104.

les mit pour quelque tems hors d'état de remuer. Mais Radbode, duc des Frisons, continuoit de lui causer de vives inquiétudes : il rechercha son amitié. Ce fut dans cette vûe qu'il lui fit demander Theudelinde sa fille pour Grimoald son fils. Le mariage fut conclu. Le Duc Austrasien cependant n'en retira aucun avantage.

Annal. Metens.

Gest. Reg. Franc. c. 50.

Quelque tems après, Pepin tomba dangereusement malade à Jupil, une de ses maisons de campagne sur le bord de la Meuse, vis-à-vis de son château d'Heristal. Grimoald se mit aussitôt en chemin pour se rendre auprès de lui. Ce jeune Seigneur, passant par Liége, entra dans l'Eglise de S. Lambert. Il y faisoit des vœux pour la santé de son pere, lorsqu'un scélérat nommé Rangaire le perça de plusieurs coups, dont il expira sur le tombeau de celui qu'il invoquoit. Il laissoit un fils encore enfant, appellé Theodald : Pepin le fit Maire du Palais de Dagobert. C'étoit une entreprise injurieuse aux Seigneurs, qui avoient toujours eu le droit d'élire ce premier officier de la Couronne ; à l'Etat, auquel on donnoit un enfant

An. 714. Grimoald est assassiné : Son fils encore enfant lui succéde.

Annal. Metens. ad ann. 714.

pour Gouverneur ; & au Roi, que l'on mettoit sous la tutelle d'un Prince au berceau. Mais le Duc avoit toute autorité : personne ne remua.

Mort de Pepin. ses grandes qualités.

Ce fut le dernier attentat de l'ambitieux Pepin : sa maladie augmenta : il mourut à Jupil, après avoir gouverné plus en Souverain qu'en Ministre, pendant vingt-sept ans & six mois. On ne peut lui refuser les grandes qualités qui forment les héros ; un esprit vaste, mais sage & reglé ; une hardiesse au-dessus des obstacles, mais qui ne l'emporta jamais trop loin ; une intrepidité supérieure à tous les dangers, qu'il sçut toujours prévoir & surmonter ; un talent admirable pour gouverner les esprits les plus inquiets. Personne ne posseda plus éminemment le grand art de les ménager & de les occuper à propos. Utile à la France, il y rétablit l'ordre, la piété & la justice : zelé pour la religion, il la fit prêcher aux peuples ensevelis dans les ténébres du paganisme : mais il ne put eviter le blâme inséparablement attaché à toute usurpation. Il opprima ses légitimes maîtres : c'est un tyran, nom toujours odieux.

pit,

Il avoit eu quatre fils, Drogon & Grimoald, qui moururent avant lui, Charles-Martel à qui, suivant Eginard, il laissa la premiére charge du Palais, & Childebrand que quelques-uns prétendent être la tige de la troisiéme race. Il ne paroît pas que ce ce dernier ait eu aucun partage. On ignore quel fut celui d'Arnoul, fils de Drogon. Theodald avoit succedé à Grimoald son pere dans la charge de Maire du Palais de Neustrie & de Bourgogne : il en fit les fonctions sous la tutelle de Plectrude son ayeule. Cette femme ambitieuse, pour réunir toute la puissance de son mari, fit arrêter Charles, & le retint prisonnier à Cologne, où elle faisoit son séjour ordinaire. Egin. In vita Carol. Magn. Gest. Reg. Franç. c. 51.

Mais bientôt les Seigneurs de Neustrie s'ennuyérent du gouvernement d'une femme. Ils vinrent trouver Dagobert qui avoit alors dix-sept ans, & l'excitérent à la guerre. Ce jeune Prince, animé par leurs discours, prend la conduite des affaires, léve un armée, s'avance contre les Austrasien, les surprend dans la forêt de An. 715 Dagobert prend les armes. Ibid.

Cuise *, & les taille en pieces. Le carnage fut si grand, que le petit fils de Plectrude eut peine à se sauver. Le foible Monarque ne sçut point profiter de sa victoire : il laissa créer un nouveau Maire du Palais : c'étoit se remettre dans les fers. Cette charge fut donnée à Rainfroy, l'un des plus considérables & des plus braves Seigneurs de la Cour de Neustrie. Il porta la guerre jusques dans le sein de l'Austrasie où il mit tout à feu & à sang, se ligua avec les Frisons & les Saxons pour les engager à reprendre les armes, & tout à coup ramena Dagobert dans ses Etats.

An. 716. Mort de Dagobert.

Ce fut pendant ces troubles, que Charles-Martel échappa de sa prison. Il fut reçu en Austrasie comme un Ange tutélaire. Il avoit toutes les brillantes qualités de Pepin. Les peuples crurent voir revivre ce grand homme : ils le reconnurent pour leur Duc d'un consentement unanime. Tel étoit l'état des choses, lorsque Dagobert mourut, dans la dix-septiéme année de son âge, & la cinquiéme de son regne. Il fut enterré au monastére de Choisy sur

Gest. Reg. Franc. c. 52.

* *In cotia Sylva* : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la forêt de Compiégne.

Oise. Le nom de sa femme est ignoré. Il laissoit un fils nommé Thieri : Rainfroi le trouva trop jeune pour porter une couronne. Il alla chercher Daniel, fils de Childéric II, & le tira du Monastére où il étoit en habit de clerc, pour l'élever sur le trône. On le nomma Chilpéric.

CHILPÉRIC II.

CE nouveau Monarque ne doit point être confondu parmi les Rois faineans. Il avoit environ quarante-cinq ans, lorsqu'il monta sur le trône: il eut presque toujours les armes à la main, pour en soutenir les droits. Rainfroy seconda ses grandes vues. Ils marchérent en Austrasie pour s'opposer à Charles-Martel. Radbode, duc de Frise, de concert avec le Roi, avoit passé le Rhin, & s'étoit avancé jusqu'aux portes de Cologne. Charles résolut de commencer par cet ennemi, & de l'attaquer avant qu'il se fût joint à l'armée Royale. Le combat fût des plus sanglants. La valeur du Prince Austrasien ne put fixer la victoire; il se vit forcé de céder au nombre.

An. 716. Charles-Martel est défait par le Duc de Frise.

Gest. Franc. c. 52.

Secund. continuat. Fredeg. c. 106.

C'est le seul échec que ce grand homme ait jamais reçu.

Il surprend Chilpéric & met son armée en déroute.

Les Frisons, après cette victoire, se joignirent aux Neustriens, revagérent ensemble tout le païs depuis les Ardennes jusqu'au Rhin, & vinrent mettre le siége devant Cologne. Plectrude sçut conjurer l'orage, en leur donnant une grosse somme d'argent. Chacun ne songea plus qu'à se retirer, Radbode en Frise, Chilpéric en Neustrie. Charles cependant avoit ramassé les débris de son armée : il se jetta dans la forêt d'Ardenne avec cinq cens hommes, en attendant quelque occasion favorable d'agir. Elle se présenta bien-tôt. Le Roi avoit assis son camp à Amblef, maison Royale sur la petite riviere de ce nom, près de l'abbaye de Stavelo. Un soldat Austrasien se charge de mettre cette armée en désordre, si on lui permet de l'attaquer seul. Il marche droit aux Neustriens, qu'il trouve sans sentinelles, sans armes, sans défiance, sans crainte. Il met aussi-tôt l'épée à la main, criant d'une voix terrible : *Voici Charles avec ses troupes ;* & perce tous ceux qu'il rencontre. L'épouvante se répand dans tous les cœurs. Le

Idem. c. 53. 107.

Annal. Metens.

Prince d'Austrasie, témoin de la consternation, fond sur ces gens effrayés, & les met en déroute. Ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Chilpéric & Rainfroy eurent peine à s'échapper.

Cette victoire illustra le nom de Charles, & releva les espérances de son parti. Les Austrasiens venoient en foule grossir son armée. Bien-tôt il se vit en état de porter la guerre chez ses ennemis; il se mit en campagne, dès que la saison le permit, passa la forêt Charbonniere, & désola tout le païs jusqu'à Cambray, où Chilpéric vint à sa rencontre. Les deux armées se joignirent à Vinci *. La bataille fut des plus sanglantes. Charles, quoiqu'inférieur en nombre, remporta une victoire complette, & poursuivit le Monarque jusqu'à Paris. Mais voyant que cette capitale se préparoit à une vigoureuse défense, il tourna tout-à-coup du côté de Cologne, qui lui ouvrit ses portes. Plectrude fut forcée de lui remettre les trésors de Pepin, & de lui livrer ses petits-fils Théodald, Hugues, & Arnoul, qu'il retint sous bonne garde.

An. 717. Bataille de Vinci, où Chilpéric est défait.

Idem: ibid.

Annal. Metens. ad an. 717.

* C'est peut-être ce qu'on nomme auourd'hui Imchi, petit village entre Arras & Cambray.

la droiture de son cœur. Il nous reste quantité de preuves, qu'il exerça par lui-même cette fonction, la prémiere quoique peut-être la moins brillante de la Royauté. C'est ce qui lui a mérité le glorieux surnom de Juste. Il y en a qui lui donnent un second fils, surnommé Daniel, C'est une erreur. Ce Prince, dans une chartre que nous avons de lui, reconnoît qu'il est fils de Childéric II, petit fils de Barilde, & neveu de Clotaire III.

Le P. l'Abbe Meslanges curieux. c. 5. 2.

DAGOBERT III.

An. 711. Dagobert est couronné Roi.

DAGOBERT, en montant sur le trône de son pere, étoit destiné à y faire le même personnage. On le montra aux peuples, dont il reçut les hommages & les présents. On le renferma ensuite dans une maison de plaisance, pour y vivre dans une indolence indigne de son rang & de sa naissance. Il avoit tout au plus douze ans. Pepin gouverna toujours avec la même autorité. Il reprit le dessein de dompter les Allemans & les Sueves. On en fit un si horrible carnage, qu'on les

Secund. continuat. Fredeg. c. 104.

les mit pour quelque tems hors d'état de remuer. Mais Radbode, duc des Frisons, continuoit de lui causer de vives inquiétudes : il rechercha son amitié. Ce fut dans cette vûe qu'il lui fit demander Theudelinde sa fille pour Grimoald son fils. Le mariage fut conclu. Le Duc Austrasien cependant n'en retira aucun avantage. Annal. Metens. Gest. Reg. Franc. c. 50.

Quelque tems après, Pepin tomba dangereusement malade à Jupil, une de ses maisons de campagne sur le bord de la Meuse, vis-à-vis de son château d'Heristal. Grimoald se mit aussitôt en chemin pour se rendre auprès de lui. Ce jeune Seigneur, passant par Liége, entra dans l'Eglise de S. Lambert. Il y faisoit des vœux pour la santé de son pere, lorsqu'un scélérat nommé Rangaire le perça de plusieurs coups, dont il expira sur le tombeau de celui qu'il invoquoit. Il laissoit un fils encore enfant, appellé Theodald : Pepin le fit Maire du Palais de Dagobert. C'étoit une entreprise injurieuse aux Seigneurs, qui avoient toujours eu le droit d'élire ce premier officier de la Couronne ; à l'Etat, auquel on donnoit un enfant

An. 714. Grimoald est assassiné : Son fils encore enfant lui succéde.

Annal. Metens. ad ann. 714.

lui ouvrit ses portes, s'empara de l'Orléanois & de la Touraine, força les Seigneurs de proclamer Clotaire Roi de Neustrie & de Bourgone, & se fit reconnoître Maire du Palais de ces deux Royaumes. Mais le nouveau Monarque ne jouit pas long-tems de la double Couronne qu'on venoit de lui conquérir. Il mourut la même année ou la suivante, dans la quarante-neuviéme année de son âge, suivant le Pere le Cointe, qui lui donne trois ans & demi de regne. Le plus grand nombre est de ceux qui prétendent qu'il ne porta la Couronne que dix-sept mois. On voit son tombeau à Coucy en Vermandois. Cette mort fut suivie de quelques mois d'interregne. C'étoit un artifice de Charles, pour sonder les esprits de la Nation. Mais bientôt il s'apperçut que le nom du Roi étoit toujours cher & respectable aux François. Il envoya des Ambassadeurs au Duc d'Aquitaine, pour lui redemander Chilpéric : Eude le lui renvoya avec de magnifiques présents. Ce Prince fut couronné Roi de toute la Monarchie, & le Duc d'Austrasie reconnu Maire du Palais des trois Royaumes.

Idem. ibid.

Tout étant paisible au-dedans, Charles marcha contre les Saxons, qui persécutoient avec une violence extrême, les Bructeres, les Attuariens, les Cattes, & les Thuringiens, peuples toujours fidéles à la religion chrétienne & aux François. Il les attaqua, les défit, les repoussa bien avant dans leurs terres, où il porta le fer & le feu. C'est tout ce qu'on sçait de cette expédition. Nos anciens Auteurs se contentent de dire, qu'il alla, qu'il combattit, qu'il vainquit, qu'il revint triomphant. C'est le dernier exploit du regne de Chilperic. Ce Prince tomba malade & mourut à Noyon, où il est enterré. Il ne regna que cinq à six ans. Il eut toutes les qualités d'un grand Roi, sagesse, bonté, valeur, activité, prudence. S'il fut vaincu dans trois batailles, où il se trouva en personne, c'est un malheur qu'on ne doit pas lui imputer. Le mérite fut toujours indépendant de la fortune. Il ne laissoit point d'enfants : Charles éleva sur le trône Thieri IV, fils de Dagobert III, qui fut surnommé de Chelles, parce qu'il avoit été élevé en ce lieu.

An. 72[illegible]

Mort de Chilpéric.

Idem. ibid.

THIERI IV.

An. 721. Thieri est proclamé roi de toute la Monarchie.

Le P. Labbe, Melanges curieux p. 439.

Gest. Reg. Franc. c. ultim.

Secund. continuat. Fredeg. c. 107. & 108.

An. 723.

An. 725.

An. 730.

THIERI étoit âgé de sept à huit ans, lorsqu'il fut couronné Roi de Neustrie, de Bourgogne & d'Austrasie. C'est la qualité que prend ce jeune Monarque dans deux chartres qui nous restent de lui, toutes deux faites en Austrasie, l'une à Zulpic, & l'autre au Château d'Heristal. Charles continua de regner sous le nom de ce Prince enfant. Le reste de la vie de ce grand homme n'est qu'un enchainement de guerres, de batailles, de victoires & de triomphes. Il avoit à peine dompté les Saxons, & reconquis tout le païs jusqu'au Veser, qu'il se vit obligé de marcher contre les Allemans, qui s'étoient révoltés. Il les défit, les poussa jusqu'au-delà du Danube, & revint chargé d'un riche butin. Cette seconde guerre fut suivie d'une troisiéme contre les Bavarois, qu'il subjugua. Le Duc d'Aquitaine, qui rompit la paix vers ce même tems, subit aussi le même sort. Charles le vainquit dans deux batail-

les, désola toutes les provinces de son Gouvernement, & le força de recourir à sa clémence. Il ne sembloit pas pouvoir suffire à tant d'ennemis toujours battus, mais toujours prêts à se révolter, lorsque les Sarrazins entrérent en France avec une puissante armée.

Ces peuples, vainqueurs de l'Orient & de l'Afrique, avoient été appellés en Espagne par le Comte Julien. Ce Seigneur bruloit du desir de se venger de Rodrigue, roi des Visigots, qui avoit deshonnoré sa fille, d'autres disent sa femme. Il fit demander une entrevue à l'Emir Muza, Lieutenant de Valid, Calife ou Prince des Sarrazins, & lui offrit de lui livrer son païs, s'il vouloit l'assurer d'un prompt secours. Ces barbares ne laissérent point échapper une si belle occasion d'étendre leurs conquêtes : ils vinrent fondre sur les Etats de Rodrigue, où ils mirent tout à feu & à sang. Il se donna une sanglante bataille sur les bords du fleuve Guadalette : le Roi fut vaincu & périt dans la fuite. Cette victoire décida de l'Empire. Le Royaume des Visigots, après plus de trois cens ans, fut éteint, & la nation presque entiérement exterminée. Une par-

Les Sarrasins d'Afrique font la conquête de l'Espagne l'an 714.

Roderic l. 3. c. 11.

tie cependant se sauva dans les montagnes des Asturies, de la Galice, & de la Biscaye, où ils fondérent un nouveau Royaume, sous la conduite de Pelage : c'est de lui que les Rois de Castille sont descendus. Plusieurs se retirérent en France : ceux qui se soumirent aux Maures, conservérent leur Religion, sous le nom de Chrétiens *Mozarabes*.

Leurs progrès dans le Languedoc.

La conquête de l'Espagne fut suivie de celle du Languedoc & des autres terres que les Visigots possédoient encore en France. Les Sarrazins prirent d'abord Albi, Rhodés, Castres, & assiégérent Toulouse. Ils furent contraints de lever le siége. Mais ils revinrent quelques années après, sous la conduite d'Abderame, entrérent dans l'Aquitaine, passérent la Garonne, prirent Bordeaux & Poitiers, brulérent l'Eglise de S. Hilaire, menaçant de traiter de même celle de S. Martin de Tours, dont le trésor étoit en grande réputation. Eude, épouvanté de ces rapides succès, implora le secours du Prince des François. Charles n'ignoroit point les desseins du Duc. Il sçavoit que, pour se rendre indépendant, il avoit fait alliance

Idem ibid.

avec Munuza, gouverneur de Cerdaigne, & lui avoit donné sa fille. Il sacrifia son ressentiment particulier au bien public, & marcha contre ces barbares avec toutes les forces d'Austrasie, de Bourgogne & de Neustrie.

La bataille se donna entre Tours & Poitiers. On combattit un jour entier. Mais enfin le nombre ceda à la valeur : Abderame fut tué, & son camp pillé. On y trouva des richesses immenses : c'étoient les dépouilles des Provinces qu'il avoit ravagées : Charles les fit distribuer à ses troupes. On ne trouve dans les auteurs contemporains aucunes particularités de cette célébre journée : ce n'est que dans Paul Diacre qui écrivoit sous Charlemagne, qu'on voit trois cens soixante & quinze mille Sarrazins étendus morts sur le champ de bataille. Charles ne perdit que quinze cens hommes. On dit que cette victoire lui mérita le surnom de *Martel*, parce qu'il avoit, comme un marteau, écrasé les Sarrazins. Ce fut le terme fatal de la grandeur des Arabes, l'affermissement de l'autorité du Duc Austrasien, la conservation de la

An. 732.

Ils sont défaits à la bataille de Poitiers.

Idem ibid.

France, le salut de l'Europe & de toute la chrétienté.

Ordre de la Genette.

On raconte qu'après cette célébre victoire, Charles institua l'ordre de Chevalerie, si connu sous le nom de *la Genette*. Il n'étoit composé que de seize Chevaliers, qui portoient un collier d'or à trois chaînes entrelacées de roses, au bout duquel pendoit une *Genette* aussi d'or massif. Favin & l'Abbé Justiniani assurent qu'il étoit fort en vogue sous la seconde race: il ne paroît pas cependant que les Ordres militaires ayent commencé avant le douziéme siécle. C'est ce qui a donné lieu au P. Menestrier de reculer l'institution de celui de *la Genette* jusqu'au regne de Charles VI. Il dit que le collier étoit de deux gousses de *Genet*, l'une blanche, l'autre verte, avec ce mot *jamais*. C'est une erreur, si l'on en croit Moréri, qui prétend que le critique a pris pour la devise de l'Ordre le nom de *James* roi d'Angleterre, qu'il a trouvé dans la description du collier destiné pour ce Prince.

Théâtre d'honneur & de Chevalerie.

Justinian. tom. 1. c. 13.

Diction. aux mots *Genete & cosse de Genette.*

Ordre *de la cosse de Geneste.*

L'Ordre *de la Genette* & celui *de la cosse de Geneste* ne forment-ils qu'un seul & même Ordre, ou sont-ils deux Ordres réellement distingués? C'est ce

qui n'est nullement décidé. On dit que ce dernier fut institué par saint Louis, qui le reçut le premier de la main de Gautier archevêque de Sens, la veille du couronnement de Margueritte de Provence, sa femme. La devise des Chevaliers étoit ce mot, *exaltat humiles* : l'habit, une cotte de damas blanc avec le chaperon violet : le collier, un composé de cosses de geneste émaillées au naturel, entrelassées de fleurs de lis d'or, renfermées dans des lozanges cléchées ou percées à jour, au bout duquel pendoit une croix fleurdelisée. S'il est vrai, comme quelques Savans le prétendent, que S. Louis n'institua aucun Ordre militaire, il en faut conclure que celui *de la Cosse de Geneste* est plus ancien que ce Monarque. On apprend en effet de Guillaume de Nangis, que ce saint Roi le conféra en 1238. à Robert de France, à Philippe de France, & à plusieurs Princes de son sang.

In vit. Ludov. IX.

La Bourgogne n'avoit point encore voulu reconnoître les ordres de Charles : il s'y rendit à la tête de son armée victorieuse : tout plia, tout se soumit. De-là il marcha contre Popon, duc de Frise, qui s'étoit soulevé : sa seule

Diverses expéditions de Charles Martel.

An. 733.

Secundus continuat. Fredeg c. 109. présence réduisit ce rebelle. Une nouvelle révolte fut pour lui une nouvelle

Annal. Metens. moisson de lauriers. Il rentra

An. 734. dans ce malheureux païs, défit les Frisons, tua leur Duc, renversa leurs idoles, abbatit leurs temples, fit couper leurs bois sacrés, brûla leurs villes & leurs villages, passa au fil de l'épée tout ce qui lui résista, & réunit à la Couronne toute la Frise, qui désormais n'eut plus de Ducs de la Na-

An. 735. tion. Il ramena ensuite son armée en Neustrie. Bientôt il fut obligé de la conduire contre les Aquitains. Leur Duc, oubliant ses serments, avoit repris les armes. Mais il n'osa paroître devant Charles, qui mit tout le païs à feu & sang, & re-

An. 736. vint chargé de riches dépouilles. Eude étant mort, Herald son fils refusa d'obéir : la prise de Bordeaux & de Blaye le mit à la raison. Il eut sa grace, on lui rendit ses villes, & il prêta serment de fidelité, non au roi Thieri, mais au duc d'Austrasie & à ses enfants. On a peine à suivre le heros François dans le cours de ses victoires. L'Aquitaine soumise, il passa en Bourgogne où l'on commençoit à remuer, soumit Lion, entra dans la

Provence, prit Arles & Marseille, établit partout des Gouverneurs fidéles, & dissipa le parti des rebelles. De-là, sans poser les armes, il vole en Saxe, dont les peuples s'étoient de nouveau révoltés. Tout rentre dans le devoir à son approche : on lui offre des ôtages avec un tribut annuel. An. 737.

Dans le même tems les Sarrazins, par la trahison de Mauronte, gouverneur de Marseille, surprirent Avignon, & désolérent la Provence & le Lionnois. Charles y marcha avec son frere Childebrand. Les barbares n'osérent tenir la campagne devant lui : Avignon fut emporté d'assaut, tous les Maures égorgés, & une partie de la ville brulée. Le vainqueur, sans perdre de tems, passa le Rhône, traversa la Septimanie, pillant, ravageant, saccageant tout ce qui osa lui résister, & vint mettre le siége devant Narbonne. Les Sarrazins d'Espagne accoururent au secours de la place. Charles vole à leur rencontre, les joint entre la petite riviere de Berre & le Val de Corbiére, les enfonce, les met en déroute, & les poursuit jusqu'à leurs vaisseaux, dont il s'empare. Tout fut pris, tué, ou noyé. Cet

Il marche contre les Sarrasins & les défait.

Idem ibid.

Paul. longobar. c. 14.

échec n'abbatit point le courage du brave Athime, gouverneur de la ville assiégée : il refusa de se rendre. Le Duc, qui ne s'opiniâtroit jamais à une entreprise où il trouvoit trop d'obstacles, laissa son frere pour continuer le siége, & alla se saisir de Beziers, d'Agde, de Maguelonne, & de Nismes, qu'il démentela. C'étoit la politique de ce Prince. Il ne souffrit jamais aucune place forte dans les païs qu'il avoit conquis : il ne vouloit pas que rien fût capable de l'arrêter. Quelques auteurs couronnent cette expédition par la prise de Narbonne : mais notre ancienne histoire garde un profond silence sur le succès de ce siége.

An. 738. Mort de Thieri.

Une nouvelle guerre contre les Saxons, qui furent de nouveau assujettis au tribut, termina le regne de Thieri IV. Ce Prince que sa jeunesse justifie pleinement du reproche de faineantise, mourut dans la vingt-troisiéme année de son âge, & la dix-septiéme depuis son avénement à la Couronne. On croit qu'il fut enterré à S. Denis. Charles voyant son autorité si bien établie par tant de victoires, ne crut plus avoir besoin de l'ombre d'un Roi, & ne se mit point

en peine de remplir le trône vacant. L'interregne fut de six à sept ans, selon l'opinion commune; de cinq, suivant la chronique de l'Abbé Conrad; de quatre ou cinq, si l'on en croit M. de Valois.

Interregne.

Charles regne sous le nom de Duc des François.

CHARLES, après tant de services rendus à la Religion & à l'Etat, croyoit avoir mérité qu'on lui offrît la Couronne. Il dépendoit de lui de s'en emparer: il avoit en main toute l'autorité. Mais il connoissoit l'amour naturel des François pour la maison Royale: il n'osa prendre de lui-même un titre, qui pouvoit lui faire des envieux; & les Seigneurs qui ne l'autoroient vû qu'à regret sur le trône du grand Clovis, n'eurent point assez de fermeté pour lui demander un Roi de cette auguste famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'il refusa le diadême. Quoi qu'il en soit, il continua de gouverner avec un pouvoir absolu, sous le nom de Duc des François. Le Pape Gregoire II. dans une de ses Lettres l'appelle Duc & Maire du

Idem. continuat. Fredeg. c. 109.

Annal. Metens

Palais de France : ce qui semble donner à entendre qu'il s'est toujours regardé comme Officier du Royaume, & non du Roi. Grégoire III. lui donne la qualité de Viceroi. On ne voit cependant aucun acte daté des années de sa Principauté. Toutes les Chartres, durant l'interregne, sont distinguées par les années d'après la mort de Thieri IV.

Sirmond. tom. 1. Conc. Gall. p. 260.

An. 739.

Il jouit en paix du fruit de ses victoires.

Cette mort avoit suspendu toutes les affaires. Mauronte gouverneur de Marseille, profita de cette circonstance pour rappeller les Sarrazins en Provence. Ces barbares s'étoient emparés d'Arles : Charles n'eut besoin que de paroître, & tout rentra dans le devoir. Cet exploit rétablit la tranquilité dans toute la Monarchie. L'Empire François étoit augmenté de presque tout le Languedoc ; les Maures d'Espagne n'osèrent plus rien entreprendre : les Nations tributaires oubliérent leur indocilité : l'heureux Duc jouit en paix de sa gloire, honoré au-dedans, redouté au-dehors, adoré des troupes, respecté des Grands, recherché de ses voisins. Les troubles d'Italie fournissent une preuve éclatante de la haute considération où le bruit de sa valeur l'avoit mis dans toute l'Europe.

L'Empereur Léon s'étoit déclaré contre le culte des Images par un Edit, qui ordonnoit de les enlever de toutes les Eglises, & de les briser comme des idoles. Les Papes l'excommuniérent : une partie de l'Italie se souleva. Les Lombards, profitant de l'occsion, s'emparérent de Ravenne, & menaçoient Rome. Gregoire III, homme ferme & infléxible, tenoit alors le siége de cette capitale du monde chrétien. C'est le premier des Souverains Pontifes, qui se soit mêlé hautement des intérêts des Princes: exemple pernicieux, qui eut des suites bien funestes pour le Sacerdoce & l'Empire. Il écrivit plusieurs Lettres touchantes au Duc des François, pour lui demander sa protection. Charles, soit par considération pour Luitprand roi des Lombards, soit qu'il voulût amener les Romains à des offres plus avantageuses, ne se pressa point de répondre à des instances si vives. Cette négligence affectée ne rebuta point Grégoire. Il lui envoya une célébre ambassade *, avec les clefs du tombeau

An. 740-41.

Il appaise les troubles d'Italie par sa seule autorité.

Idem contin. Fredeg. c. 110.

Annal. Metens. ad an. 741.

* Nos anciens Auteurs remarquent que cette ambassade est la premiére que les Papes ayent envoyée à la Cour de France.

de saint Pierre, & quelques parties des chaînes du bienheureux Apôtre. Les Députés avoient ordre de lui proposer le consulat de Rome, s'il vouloit les assurer d'un puissant secours. On ne dit point ce que Charles promit de son côté : mais il est certain qu'il accorda la protection qu'on lui demandoit. Il paroît cependant qu'il ne voulut point rompre avec Luitprand. Il lui fit représenter qu'un Prince chrétien ne pouvoit en honneur, ni en conscience, tourmenter l'Eglise & usurper son patrimoine. Le roi des Lombards, soit crainte, soit retour sur lui-même, retira ses troupes, & rendit au saint siége toutes les terres dont il s'étoit emparé. C'est à cette démarche hardie de Grégoire que Rome doit sa grandeur temporelle, & la Maison de Charles, son élévation à l'Empire.

Il partage la France entre ses enfants.

Ce Prince, plus accablé de fatigues que d'années, étoit attaqué depuis quelque tems d'une maladie qui consumoit insensiblement ses forces : il songea à établir sa famille. Il avoit eu de sa premiére femme Rotrude trois enfants, Carloman, Pepin, & la Princesse

Princesse Hiltrude. Il eut d'un second mariage avec Sonnichilde, niéce d'Odillon duc de Baviére, un troisiéme fils nommé Grippon, ou Grifon. Il assembla les Seigneurs à Verberie, maison de plaisance près de Compiégne, & de leur consentement partagea de cette sorte tout le Royaume de France. Carloman eut l'Austrasie, l'Allemagne & la Thuringe : Pepin la Neustrie, la Bourgogne & la Provence : Grifon n'eut qu'un petit nombre de places. Il est difficile d'en deviner la raison. Eginard le met au nombre des enfants légitimes de Charles, & la qualité de sa mére ne permet pas d'en douter. Ce partage causa quelques troubles dans la Bourgogne : mais Pepin & le Prince Childebrand son oncle les appaisérent aussi-tôt.

Ces arrangements ainsi faits, Charles ne songea plus qu'à mourir. Il vint à Paris, & alla prier sur le tombeau de S. Denis. De-là il se fit porter à Quiersi sur Oise, où Alphonse abbé de Castre en Languedoc l'assista à la mort. Il étoit âgé de cinquante ans, dont il en avoit regné vingt-cinq sur toute la France. Il fut enterré avec grande

An. 741. Sa mort & son caractére.

Idem ibid.

pompe dans l'Eglise de l'abbaïe de S. Denis. On trouve peu de heros qui lui soient comparables. Grand Prince, grand Capitaine, il réunit toutes les vertus qui forment le politique & le guerrier : sagesse dans le projet, il pénétroit d'un coup d'œil toutes les suites d'une entreprise, toujours prêt à prendre le parti le plus convenable aux circonstances : célérité dans l'action, on le voyoit d'un moment à l'autre traverser avec une armée, la vaste étendue de la Monarchie, & paroître sur les rives de l'Elbe, lorsqu'on le croyoit encore sur les bords du Rhône : courage dans l'exécution, il fut toujours le premier à combattre, toujours le dernier à sortir de la mêlée, *toujours frappant de si rudes coups, qu'il mérita le surnom de* Martel : modération dans le succès, il parvint à la souveraine puissance sans meurtres, sans assassinats, sans exils. Son esprit, sa valeur, son activité commencérent sa fortune ; sa conduite, sa douceur, son habileté la fixérent.

Ses enfants naturels.

Quelques enfants naturels qui lui survecurent, prouvent qu'avec les

qualités du heros, il avoit les foiblesses de l'homme. Il en eut trois, Remy évêque de Rouen, Jerôme pere de Fulrad, fondateur & abbé de S. Quentin, & Bernard qui laissa trois fils, Adelard, Vala & Bernier, tous trois religieux au Monastere de Corbie, & deux filles, Gondrade & Theodrade. La premiere prit le voile au couvent de Ste Croix de Poitiers : la seconde, devenue veuve, imita l'exemple de sa sœur, & fut abbesse de Notre-Dame de Soissons. Elle avoit une fille nommée Imme, qui lui succeda dans sa dignité.

Le Pape Gregoire III, dans une Lettre à S. Boniface, attribue au zéle de Charles la conversion des Frisons, des Thuringiens, & de divers peuples de la Germanie. La France doit à la journée de Poitiers la conservation, ou du moins l'exercice libre de la Religion Chrétienne : sans le bras de ce Prince, sans cette intrépide activité qui écrasa les Sarrasins, elle se seroit peut-être vûe forcée d'embrasser le Mahométisme. Les Moines cependant & les Prêtres se sont efforcés de noircir sa mémoire. On lit dans une

lettre synodale attribuée à Hincmar, que son corps fut emporté dans les enfers, & qu'à l'ouverture de son tombeau on n'avoit trouvé qu'un Dragon affreux & d'une puanteur horrible. Ce conte ridicule est fondé sur une révélation de S. Eucher d'Orleans : mais il est certain que ce Prélat étoit mort avant Charles-Martel : ce seul anachronisme démontre la fausseté de l'histoire. On voit que c'est une fable inventée pour intimider ceux des Princes qui seroient tentés de porter la main sur les revenus de l'Eglise.

Les guerres continuelles que Charles eut à soutenir soit contre les idolâtres de Germanie, soit contre les Mahométans d'Espagne, avoient épuisé le trésor Royal : il se vit obligé de recourir aux biens Ecclésiastiques. Ils étoient devenus immenses par les indiscrétes libéralités des fideles, qui se dépouilloient eux-mêmes pour enrichir les Ministres des Autels, par les soins industrieux du Clergé, qui avoit mis en valeur les terres incultes qu'on lui avoit abandonnées, par la Dixme enfin que les laïques payoient depuis

près de deux cents ans. Ce ne fut d'abord qu'une imposition volontaire, qui devint par la suite un tribut forcé. Saint Augustin la recommande comme une œuvre de charité : le Concile de Tours la propose à tous les François sous la même idée : le second de Mâcon en fait une obligation. Charles crut pouvoir disposer de tant de richesses. Il combattoit contre les ennemis de l'Eglise : il étoit juste qu'elle contribuât aux frais des expéditions qui se faisoient pour sa défense. Mais non content de prendre pour lui les bénéfices les plus considérables, il distribua les Evêchés & les Abbaïes aux principaux Seigneurs de son armée, & donna les Cures aux Officiers subalternes. Cette dispensation ouvrit la porte à de grands désordres.

Bientôt les grands siéges, comme Reims, Vienne & Lion, se virent dépourvus de Pasteurs. Les Ecclésiastiques, pour n'être point dépouillés, ne se firent aucun scrupule de porter les armes. Les Bénéfices devinrent héréditaires. On les fit entrer dans le commerce : on les partageoit comme les autres biens de famille : on a vû dans certains inventaires vendre les Egli- Concil. II. de Châlons.

ſes, les Autels, les cloches, les ornements, les calices, les croix, les reliques. On a porté l'abus plus loin encore. Lorſqu'on marioit une fille, on lui donnoit pour dot une Cure, dont elle affermoit la Dixme & le Caſuel. Il y a des Juriſconſultes qui regardent cette liberalité de Charles envers les gens de guerre, comme la véritable époque des Dixmes inféodées, c'eſt-à-dire, tenues comme en fief par les Seigneurs ou autres perſonnes laïques. On ignore s'il prévit des ſuites ſi fâcheuſes, ou ſi les ayant prévues, il ſe mit peu en peine de les empêcher. Lorſqu'on repaſſe ſur les differents traits de ſa vie, on voit partout le grand homme : on cherche ſouvent le Prince chrétien.

Troubles qui ſuivirent ſa mort.

La mort de Charles cauſa de grands troubles. Hildetrude ſa fille ſe déroba de la Cour, paſſa le Rhin, & ſe rendit en Baviere, où elle épouſa le Duc Odillon. Carloman & Pepin comprirent que cette imprudente démarche de la Princeſſe étoit une ſuite des intrigues de Sonichilde, qui n'étoit pas contente du petit partage de Grifon : ils crurent qu'il falloit s'aſſûrer de l'un & de l'autre. Elle en eut avis, & ſe

Idem. ibidem.

retira dans la ville de Laon. Les Princes assemblérent aussitôt leurs troupes, & formérent le siége de cette place. Sonichilde fut obligée de se rendre à discrétion : on l'envoya à l'Abbaïe de Chelles, dont on lui donna les revenus pour sa dépense. Grifon fut mis en lieu de sureté, & enfermé au Château de Neuchatel proche des Ardennes. Theodald fils de Grimoald ne fut pas traité avec tant d'égards : il avoit de trop grandes prétentions ; il fut sacrifié à l'intérêt & à l'ambition.

Les deux Princes marchérent ensuite contre Herald duc d'Aquitaine, qui malgré ses serments, refusoit de les reconnoître pour maîtres. Ils le défirent, rasérent le château de Loches, place alors très-forte, désolérent son païs, & le forcérent de se soumettre aux anciens hommages. Ce fut pendant cette expédition, en un lieu appellé le *Vieux-Poitiers*, qu'ils fixérent à l'amiable les limites de leurs Etats. Cette grande affaire terminée, Carloman passa le Rhin, pénétra jusqu'au Danube, & contraignit les Allemans de lui demander la paix. Ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant au tribut, & en lui jurant la même obéissance An. 742. Ibidem.

qu'à Charles son pere. Dans le même tems naquit au château d'Ingelheim près de Mayence, Charles fils ainé de Pepin, qui par ses grandes actions mérita le sur-nom de Charlemagne.

An. 743. Fin de l'Interregne.

Tant de prosperités ne mettoient point les deux freres à couvert des révoltes. Il restoit un prétexte aux factieux. Les Ducs tributaires ne refusoient point l'obéissance aux Rois de France : mais ils ne vouloient point plier sous le joug de deux Princes qui abusoient de leur autorité, disoient-ils, pour opprimer les Seigneurs, après avoir anéanti la puissance royale. Les François de leur côté, accoutumés à avoir un Roi, ne leur obéissoient qu'avec peine. C'est ce qui détermina Pepin à faire cesser l'interregne. Il éleva sur le trône un jeune Prince, aussi propre que ses derniers prédécesseurs, à ne porter que le vain titre de Roi. Il fut nommé Childéric III.

CHILDÉRIC III.

CHILDERIC, suivant une ancienne généalogie de nos Rois *, étoit fils de Thieri de Chelles. Il ne regna que sur la Neustrie, la Bourgogne, & la Provence. L'Austrasie redevint une Principauté séparée du reste de la Monarchie. Carloman la gouvernoit en Souverain. On en voit la preuve dans la préface du Concile qu'il convoqua cette même année à Leptine. Il y déclare qu'*avec le conseil de sa Noblesse, il a assemblé les Evêques qui sont dans ses Etats* : expressions qui marquent un pouvoir absolu. Ce Concile est remarquable par plusieurs beaux reglements pour la réformation des mœurs. C'est l'époque de la maniere de compter les années depuis l'Incarnation. On datoit auparavant des années du regne du Monarque regnant. An. 749. Childéric est proclamé Roi. Concile de Leptine. Tom. Conc. Gall.

Les Princes tributaires de la France, n'obéissoient qu'à regret aux enfants Différentes révoltes.

* Chronique de Fontenelle. Voyez p. 791. du I. tom. des Hist. Franc. de Duchesne.

de Charles-Martel : tous se liguérent de nouveau contre les deux freres. Les Allemans furent les premiers châtiés. Odillon duc de Baviere fut défait & forcé de demander la paix, qu'il n'obtint qu'en se soumettant à l'hommage. Theodoric duc des Saxons, assiégé par Carloman dans le château d'Hochsibourg, se vit contraint, pour sauver son païs, de se donner lui-même en ôtage. Herald duc d'Aquitaine, obligé de recourir à la clémen-
An. 744. ce de Pepin, donna de l'argent, & jura une fidélité inviolable. Ce Prince, sur quelques soupçons, fit crever les yeux à son frere Haton. Les remords vinrent aussitôt troubler sa conscience : il entra dans un Monastére, sa femme dans un autre, & son fils Gaïfre lui succeda.

An. 747. Carloman se retire dans un Monastére.

Les Saxons cependant & les Allemans ne pouvoient s'accoutumer à porter le joug : une nouvelle révolte fut pour les deux freres une nouvelle occasion de triompher. Mais bientôt les Allemans reprirent les armes. Carloman marcha contre eux, les soumit, & pour retenir par la crainte des supplices ceux que tant de défaites n'avoient pû abbatre, il fit de san-

Eginard. in Annal. an. 746.

glants exemples de tous les auteurs de la rébellion. C'est le dernier exploit militaire de ce Prince. Dégouté du monde au milieu de ses victoires, il alla à Rome trouver le Pape Zacharie, qui lui donna l'habit de Moine, & une place dans l'abbaïe du Mont-Cassin, où il vecut dans toutes les pratiques de l'obéïssance religieuse. Il laissoit des enfants, entre autres Drogon, qu'il recommanda à son frere. Aucun ne lui succéda dans sa Principauté. Une ancienne histoire rapporte qu'ils furent tous rasés & renfermés dans des Monastéres par ordre de leur oncle.

Annal. Metens. ad an. 747.

Pepin, devenu maître de toute la France, donna la liberté à son frére Grifon, le combla de caresses, le logea au Palais, lui assigna de grosses pensions. Il ne paroissoit occupé que du soin de rendre les peuples heureux. Il avoit établi par tout des tribunaux pour faire rendre justice aux personnes opprimées. L'Eglise trouvoit en lui un protecteur, le mérite un renumérateur, l'innocence un défenseur, le crime & la rébellion un sévére vengeur. Dans cet état de grandeur, de gloire, & de puissance, il

An. 748. Pepin aspire ouvertement à la Couronne

songea sérieusement à se faire déclarer Roi. Il travailloit à l'exécution de ce grand projet, lorsque tout à coup Grifon s'échappa de la Cour avec plusieurs jeunes Seigneurs François, & se retira chez les Saxons qu'il fit révolter. Pepin accutumé à vaincre, marcha contre le rebelle, saccagea la Saxe, & força ce nouvel hôte à l'abandonner. Le malheureux fugitif passa dans la Bavière qu'il eut bientôt conquise. Elle étoit gouvernée par Tasillon, enfant de six ans. Le Duc des François l'alla chercher dans cette nouvelle retraite, le surprit, le battit, le fit prisonnier. Le vainqueur, toujours modéré dans ses succès, traita son captif avec beaucoup d'humanité, le ramena en Neustrie, lui donna la ville du Mans & douze Comtés. Ce généreux procédé ne fut point capable de toucher le cœur de Grifon : il se sauva une troisiéme fois, & alla se jetter entre les bras de Gaïfre duc d'Aquitaine. Cette fuite n'entraîna aucune suite fâcheuse. La tranquilité de l'Empire François n'en fut point troublée. Alors Pepin reprit son premier dessein.

Annal. Mettens.

Eginard in annal.

Il est proclamé Roi.

Le seul obstacle à son élévation étoit le serment de fidélité que les

François avoient prêté à Chilpéric : il trouva moyen de le lever. On raconte la chose diversement. Les uns, c'est le plus grand nombre, prétendent qu'assuré de l'estime, de l'inclination, & du suffrage de la Nation, il lui fit proposer de consulter le Pape. Zacharie répondit que celui qui avoit en main toute l'autorité, pouvoit y joindre le titre de Roi. On avoit bien voulu croire que Childéric étoit devenu fou ; on se laissa persuader avec la même facilité, que cet oracle délivroit de l'obligation du serment : Pepin fut proclamé Roi. Les autres au contraire assurent que Childéric, touché du desir de se donner entiérement à Dieu, abdiqua de son plein gré & du consentement de ses grands vassaux. Les François, par cette retraite, rentroient dans leurs droits de se donner un maître : ils élurent Pepin tout d'une voix. Ce sentiment, s'il n'est pas le plus vrai, est du moins le plus glorieux au Pape, au nouveau Monarque, à la Nation. Zacharie dans ce systême n'est plus un prévaricateur qui abuse de la Religion des peuples pour consacrer une injustice criante ; Pepin cesse d'être un usurpa-

An. 750.

Idem ibid. ad an. 750.

Le Pere le Cointe dans ses Annales ecclésiastiques sur l'an 752.

teur odieux qui opprime ses légitimes maîtres : les François enfin demeurent pleinement justifiés du crime de parjure & de félonie. Quoi qu'il en soit, Childéric descendit du trône, fut rasé, & enfermé au Monastére de Sithieu *. Il ne survécut que trois ou quatre ans à sa déposition. Il avoit un fils nommé Thieri, qui vécut & mourut ignoré à l'Abbaye de Fontenelle, aujourd'hui saint Vandrille.

An. 751. Fin de la premiere Race.

Ainsi finit la Race des Mérovingiens, après trois cens trente-trois ans de regne depuis Pharamond, & deux cens soixante & dix depuis le grand Clovis. Elle a donné trente-six Rois à la France, dont vingt & un ont regné sur Paris. Les quatre premiers étoient payens ; les autres furent chrétiens, mais la plûpart de nom plus que de mœurs. On ne voit jusqu'à Clotaire II, que cruauté, férocité, barbarie. Ceux qui l'ont suivi, firent paroître plus de douceur, de religion & de bonté. C'est cette bonté même qui les a perdus. L'ambition a sçu en profiter pour les renverser du trône. On

* C'est aujourd'hui l'Abbaye de saint Bertin à saint Omer.

doit se défier de ce qu'on a écrit de ces Princes sous le commencement de la seconde Race. Il falloit justifier l'usurpation. On chargea les Merovingiens de tous les maux qui avoient désolé l'Empire Francois : on attribua aux Carlovingiens tout le bien qui s'étoit fait du tems qu'ils gouvernoient sous le nom de Maires du Palais.

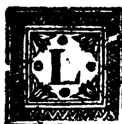
Fin de la premiére Race.



HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE RACE.

PEPIN.

An. 751. A fin déplorable de la Race des Merovingiens eſt un de ces exemples auſſi communs que terribles de l'inſtabilité des choſes humaines. L'antiquité de ſon origine qui ſe perd dans les ſiécles les plus reculés, l'éclat de ſes exploits, le nombre de ſes victoires, la grandeur de ſes conquêtes, le reſpect de la Nation qui étoit comme paſſé en habitude, l'amour natu-

tel du François pour ses légitimes Maîtres, rien n'a pû la sauver d'un triste naufrage. Leçon utile, qui apprend aux Rois qu'il est un Etre tout-puissant qui brise, quand il lui plaît, les sceptres & les couronnes, & qu'un trône occupé par un Prince livré à l'inaction & à la molesse, est toujours exposé à être ébranlé. Une nouvelle famille s'éleve sur les ruines de de la Maison Royale de Clovis : elle regne avec gloire : elle sembloit par mille belles actions avoir effacé l'injustice de son usurpation, lorsqu'à son tour elle est renversée par les mêmes passions qui avoient concouru à son agrandissement. Tels sont les grands événements que présente cette seconde partie de notre Histoire.

Pepin est sacré à Soissons.

Secund. continuat. Fredeg. c. 117.

Ce fut à Soissons, dans une assemblée générale de la Nation, que Pepin reçut la Couronne & les hommages de tout l'Empire François. Un Auteur contemporain observe que suivant l'ancienne coutume, la Reine Berthe fut élevée avec lui sur le trône. Il est cependant remarquable que jusques-là on ne trouve dans l'histoire aucun vestige de cet usage. Il y a toute apparence que c'étoit une nouveauté,

imaginée, soit pour rendre son inauguration plus mémorable, soit pour inspirer aux peuples plus de vénération pour les enfants qu'il avoit eus de cette Princesse. C'est par le même principe qu'il voulut recevoir l'onction sacrée de la main de saint Boniface, légat du Pape & archevêque de Mayence : trait de politique autant que de religion. C'étoit un moyen de faire regarder son élection comme un ordre du ciel : sa personne en devenoit plus auguste, son pouvoir plus respectable. Cette cérémonie jusqu'alors inusitée en France se fit dans la Cathedrale de Soissons. Elle fut trouvée si avantageuse, que tous les successeurs de Pepin imitérent son exemple. On n'en excepte que Louis le Debonnaire. Ce Prince par ordre de Charlemagne son pére, alla prendre la Couronne sur le grand autel de l'Eglise d'Aix-la-Chapelle, se la mit sur la tête, & sans autre consécration fut reconnu Roi de toute la Monarchie.

Eginard in Annal. ad an. 750.

Depuis quel tems nos Rois sont sacrés à Reims.

Le sacre se faisoit anciennement par le Métropolitain de la Province où l'on s'assembloit pour couronner le nouveau Monarque. Philippe premier du nom est aussi le premier de

nos Rois qui ait été sacré à Reims. On admire la hardiesse de Gervais de Bélême, archevêque de cette ville, qui osa soutenir devant la Cour de ce Prince, que lui seul avoit ce droit comme successeur de saint Remy, à qui le Pape l'avoit donné. On pouvoit lui répondre que cette pieuse cérémonie étoit absolument inconnue sous la premiére Race. Cette concession d'ailleurs excédoit le pouvoir des souverains Pontifes. C'est en effet de nos Rois que l'Eglise de Reims tient cette glorieuse prérogative. Ce fut Louis le jeune qui la lui accorda aux instances de la Reine Alix sa femme, sœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors cet illustre siége. Ainsi l'époque de ce privilége ne remonte pas plus haut que le douziéme siécle.

An. 752. Pepin défait les Saxons & les Bretons.

Le commencement de ce nouveau regne fut signalé par la défaite des Saxons qui s'étoient révoltés. On désola leurs Provinces. Contraints de demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant à un tribut annuel de trois cens chevaux. Les Bretons subirent le même sort. Le Roi n'eut qu'à se présenter : tout rentra dans l'obéis-

Annal. Metens. sance. Il étoit en chemin pour cette glorieuse expédition, lorsqu'il apprit

Idem. contir. Fredeg. c. 118. que Grifon son frere avoit été tué dans la vallée de Maurienne. On ignore si ce fut par les émissaires du Duc d'Aquitaine, qui poursuivoit la vengeance des galanteries de ce Prince avec la Duchesse sa femme, ou par les gens de Pepin même, qui appréhendoit qu'en passant en Italie il n'intéressât les Lombards dans sa querelle.

An. 753. Le Pape se retire en France.

Astolphe regnoit sur cette belliqueuse Nation. Maître de l'Exarchat de Ravenne, il entreprit de subjuguer Rome. Il fit sommer cette ville de le reconnoître pour son Souverain, menaçant de porter le fer & le feu sur son territoire, si chacun de ses habitants ne lui payoit tous les ans un sou dor. Etienne III étoit alors sur la chaire de S. Pierre. Digne successeur des Gregoires & des Zacharies, il poursuivoit vivement leur projet de se faire un Etat indépendant. L'entreprise d'Astolphe déconcertoit cet ambitieux dessein. Mais dans la nécessité

Anastas. In vita Steph. Pap. de subir le joug, il comprit qu'il valoit mieux obéir aux Grecs dont l'éloignement faisoit moins sentir le pouvoir, que de tomber sous la domina-

tion des Lombards, peuples trop voisins, & trop impérieux. C'eſt ce qui l'obligea de recourir à l'Empereur, pour l'engager à prendre les armes en faveur des Romains. Conſtantin, occupé contre les Bulgares, crut qu'il ſuffiſoit pour la majeſté de l'Empire de mettre l'affaire en négociation. Le Pape, au lieu d'une armée, ne vit arriver qu'un envoyé, nommé Jean le Silentiaire. Les repréſentations de la Cour de Conſtantinople n'eurent pas plus de ſuccès que les ambaſſades, les préſents & les priéres du ſouverain Pontife. Etienne ne voyoit plus de reſſource que dans la protection du nouveau Monarque François. Il lui fit demander la permiſſion de paſſer en France : Pepin la lui accorda, & Aſtolphe n'oſa lui refuſer le paſſage. Le prince Charles, fils aîné du Roi, alla au-devant de lui plus de trente lieues, & le conduiſit à Pont-Yon, maiſon Royale dans le Pertois.

Le ſouverain Pontife fut reçu à la Cour de France avec tous les honneurs dûs à l'éminence de ſa dignité. Le Bibliothéquaire Anaſtaſe parle des choſes anciennes ſuivant les préjugés de ſon ſiécle, lorſqu'il dit que Pepin

Comment il eſt reçu.

Idem. ibid.

à l'arrivée d'Etienne se prosterna jusqu'en terre, lui jura une entiére obéissance, & l'accompagna comme un simple Ecuyer, marchant à pied pendant quelque tems, & tenant son cheval par les resnes. On ne reconnoît dans ce récit ni la majesté de nos anciens Rois, ni la modestie des Papes, lorsqu'ils n'étoient encore que les premiers sujets de l'Empire. Les Annales de Metz racontent la chose bien différemment : on y voit qu'Etienne parut à Pont-Yon sous la cendre & le cilice, qu'il se jetta aux pieds du Monarque, le conjurant par les mérites de S. Pierre de délivrer Rome de la tyrannie des Lombards, & qu'il ne se releva qu'après que ce Prince l'eut assuré d'une puissante protection : anecdote où avec plus de vraisemblance on ne trouve guére plus de vérité. Un auteur contemporain garde un profond silence sur ces circonstances, d'ailleurs si intéressantes. Il rapporte simplement que le Pape fit de grands présents au Roi, qu'il fut reçu avec une joie extrême, & qu'on lui promit un prompt secours.

Annal. Metens. ad an. 751.

Contin. Fredeg. c. 119.

Pepin se fait absoudre de son usurpation.

Quoi qu'il en soit, Pepin avoit eu ses vues en laissant venir le Souverain Pontife en France. La cérémonie de son

sacre, en adoucissant aux yeux des peuples ce que son entreprise avoit d'injuste & d'odieux, n'avoit pu calmer les remords de sa conscience. Il se voyoit à couvert sous le manteau de la religion, des attentats auxquels les usurpateurs sont presque toujours exposés : mais il ne pouvoit se dissimuler à lui-même qu'il n'étoit monté sur le trône que par un parjure. C'est l'expression de Theophane. Il se jetta aux pieds du Pape, & le pria de l'absoudre du crime qu'il avoit commis, en manquant de fidélité à son légitime Souverain. Etienne ayant besoin de lui pour l'opposer aux Lombards, lui accorda sans peine ce qu'il demandoit.

Theoph. chron. Edit. Eup. pag. 337.

Le Monarque cependant ne trouva pas la même facilité pour un autre projet qu'il méditoit. Il avoit dessein de répudier sa femme ; on ne sçait pour quelles raisons : le Pape l'en dissuada, & fit tant que Pepin oubliant ses mécontentements, ou ses nouvelles amours, ne pensa plus qu'à donner ses ordres pour les préparatifs de son nouveau sacre. Il voyoit l'impression que la présence d'Etienne faisoit sur tous les esprits : il crut qu'étant couronné de sa main, il en deviendroit

An. 754. Pepin se fait sacrer par le Pape.

Anastas ibid.

Eginard.

encore plus respectable à la nation. L'Eglise de S. Denis fut choisie pour le lieu de cette solemnité. Pepin y reçut une seconde fois l'onction sacrée des Rois, & avec lui la Reine Berthe & ses deux fils, Charles & Carloman. Le Souverain Pontife termina cette cérémonie par une excommunication qu'il fulmina contre les Seigneurs qui à l'avenir songeroient à faire passer la Couronne dans une autre famille; & pour engager plus efficacement les Princes François à faire la guerre aux Lombards, il les déclara publiquement Patrices de Rome. C'est ainsi que ces deux hommes habiles faisoient jouer tous les ressorts de la politique, l'un pour affermir son trône à l'ombre de la puissance des clefs; l'autre pour acquérir une domination temporelle à la faveur d'une autorité purement spirituelle.

Carloman vient en France pour traverser les négociations du Pape.

Le premier soin du Monarque François, après la nouvelle cérémonie de son sacre, fut d'assembler un Parlement à Crecy sur Oise, pour y faire résoudre la guerre contre les Lombards. Ce ne fut pas sans une extrême surprise qu'on y vit paroître le même Carloman, frere ainé de Pepin, qui après

après avoir abdiqué une Couronne, s'étoit enseveli sous l'habit de Moine dans l'abbaïe du Mont-Cassin. Le Roi de Lombardie, qui craignoit qu'Etienne ne fît déclarer les François contre lui, avoit envoyé ce Prince pour traverser ses négociations. Le saint Religieux obéit à son Souverain contre les intérêts du Pape : exemple d'autant plus admirable, qu'il est plus rare. Le souvenir du rang qu'il avoit tenu dans la Monarchie, sa naissance, ses vertus, tout jusqu'à l'humiliation de son état, donnoit un grand poids à ses raisons. Il parla pour Astolphe avec tant de force & d'éloquence, qu'il fut arrêté qu'avant de prendre les armes, on lui enverroit des Ambassadeurs pour le porter à la paix. Cette marque du crédit de Carloman fit ombrage à Pepin. Il en confera avec le souverain Pontife : tous deux de concert le firent enfermer dans un Monastére à Vienne, où il mourut la même année. L'enlévement de ses enfants qui furent aussi-tôt rasés & confinés dans l'obscurité d'un Couvent, fit naître d'étranges soupçons sur cette mort si prompte : on imagina qu'il avoit été

Annal. Metens.

Eginard in Annal.

Secund. contin. Fredeg.

immolé à la crainte & à l'ambition du Roi son frére.

An. 755. Pepin déclare la guerre aux Lombards.

Le Prince Lombard reçut les Ambassadeurs François avec tous les égards dûs aux Ministres d'un puissant Etat. Il consentit de sacrifier ses prétentions sur Rome : il offroit de ne plus inquiéter ses habitants : mais il ne voulut rendre ni l'Exarchat, ni la Pentapole, que le Pape réclamoit comme la dépouille d'un hérétique. Pepin ne laissa pas de lui envoyer une seconde Ambassade : elle n'eut pas plus de succès que la premiére. La guerre fut enfin résolue. C'est alors que le Roi & les deux Princes ses enfants, du consentement des Seigneurs, firent à l'Eglise de saint Pierre cette célébre donation, qui a donné commencement à la puissance temporelle de la Cour de Rome. Elle comprenoit sous le nom de l'Exarchat, Ravenne, Adria, Ferrare, Imole, Fayence, Forli, & six autres villes avec leurs dépendances ; & sous celui de la Pentapole, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaille & Ancone, avec plusieurs autres petites places. Le Monarque se mit aussitôt en marche pour

Annal. Fuld. ad an. 756.

Anast. in vita Steph. Pap.

conquérir par la force des armes une Principauté, qu'il venoit d'accorder par pure générosité. Les Alpes ne lui opposérent qu'une foible barriére. Le Pas de Suze fut forcé, l'armée des Lombards taillée en piéces, la Lombardie désolée, & Pavie assiégée.

Astolphe s'y étoit enfermé avec ses meilleures troupes. La crainte de succomber à la fin sous l'effort des François, lui fit promettre tout ce qu'on voulut. Il donna pour sûreté de sa parole quarante ôtages choisis parmi les principaux Seigneurs de ses Etats, & consentit que le Pape se mît en possession de Narni. Pepin crut qu'avec de tels gages le Lombard n'oseroit violer ses serments. La saison étoit avancée : il appréhendoit que la neige ne lui fermât le passage des Alpes : il reprit aussi-tôt le chemin de la France, ne laissant en Italie que l'abbé Fulrade, avec ordre de recevoir d'Astolphe toutes les villes de l'Exarchat & de la Pentapole, pour les remettre entre les mains du souverain Pontife. Mais bien-tôt l'éloignement du vainqueur ranima toute l'audace du vaincu.

Paix entre Pepin & Astolphe.

Idem ibid.

An. 756.

Pepin repasse les Alpes & met le Pape en possession de l'Exarchat de Ravenne & de la Pentapole.

Le Roi de Lombardie, outré qu'Etienne lui eût attiré de si puissants ennemis, recula sous différents prétextes l'évacuation des places qu'il devoit rendre, fit sous main des préparatifs pour se mettre en état de résister aux François, & levant enfin le masque, recommença ouvertement ses courses sur le territoire de Rome, qu'il investit le premier jour de Janvier. Pepin, sur cette nouvelle, repasse les Alpes avec la même célérité & le même succès que l'année précédente, défait les Lombards, délivre Rome, forme le siége de Pavie, & le pousse si vivement, que le malheureux Astolphe, pour sauver sa Couronne, demande la paix aux conditions qu'il plaira au vainqueur de lui imposer. Il se reconnut vassal du Monarque François, se soumit à un tribut annuel de douze mille sols d'or, & jura de rendre au Pape l'Exarchat & la Pentapole. L'Abbé Fulrad fut encore commis pour l'exécution de ce traité. On lui livra vingt-deux places, dont il remit les clefs sur le tombeau de saint Pierre, avec la donation qui en avoit été faite à l'Eglise par le Roi Pepin,

Annal. Metens.

Secund. continuat. Fredeg.

quoi que toujours ſous la ſouveraineté de la Couronne de France.

Le Monarque François, au retour de cette glorieuſe expédition, convoqua un Concile à Vernon-ſur-Seine : il étoit composé de tous les Prélats des Gaules. Il y fut ordonné que tous les ans on tiendroit deux Synodes Nationaux, l'un au Printems devant le Roi, l'autre en Automne en telle ville qu'il plairoit aux Evêques. On y fit pluſieurs beaux reglements ſur la diſcipline. Le cinquiéme ſur-tout eſt très remarquable ; il eſt conçu en ces termes : » Si les » Abbés ou les Abbeſſes ménent une » vie peu édifiante, l'Evêque diocé- » ſain doit travailler à leur correction : » s'il ne peut les réduire, le Métro- » politain eſt tenu d'y mettre ordre : » ſi on lui réſiſte, l'aſſemblée publi- » que en ordonnera : ſi les coupables » mépriſent le jugement de l'aſſem- » blée, elle pourra les dépoſer, & en » choiſir de plus dignes par l'ordre du » Roi, ou du conſentement des Reli- » gieux. « Ce décret eſt une preuve non équivoque de l'autorité qu'ont naturellement les Rois pour la manutention de la diſcipline & l'obſervation des Saints Canons. On y voit encore

Concile de Vernon.

Concil. tom. 6.

que, malgré tant d'exemptions accordées aux Monaſtéres, la Hierarchie ne ſe croyoit point dépouillée du droit d'inſpection ſur la conduite des Moines : droit qu'elle tient de ſon inſtitution : droit par conſéquent impreſcriptible & inaliénable. On croit que ce fut cette même année que Pepin transféra l'aſſemblée générale du premier de Mars au premier de Mai. La Cavalerie ſous ſon regne commençoit à s'introduire dans les armées Françoiſes : la néceſſité de trouver des fourages fit remettre la Diétte à une ſaiſon plus commode.

An. 757. Parlement de Compiégne. Pepin au plus haut point de la gloire, jouiſſoit en paix de l'admiration de toute l'Europe. Didier, à l'ombre de ſa protection, venoit d'obtenir la Couronne de Lombardie : le Pape lui devoit un grand Etat : l'Empereur briguoit ſon alliance, & n'oublioit rien pour le mettre dans ſes intérêts. Ce fut ce moment de triomphe qu'il choiſit pour convoquer un Parlement à Compiegne. On y fit quelques reglements ſur les mariages. La lépre fut jugée une cauſe de diſſolution. Mais on permit à la partie ſaine de ſe remarier. Ce qui fait voir que cette mala-

Continuat. Fredeg.

die étoit alors très-commune. Le jeune Tassillon, duc de Baviere & neveu du Roi, parut dans cette assemblée pour faire hommage de son Duché. Il prêta serment de fidélité, non-seulement au Monarque regnant, mais aux deux Princes ses enfants, qui avoient reçu l'onction sacrée des Rois. La Diette étoit sur le point de se séparer, lorsqu'on y vit arriver de nouveaux Ambassadeurs de Constantinople. Ils apportoient de magnifiques présents, entre autres un orgue. C'est le premier qui ait paru en France. Pepin en fit don à l'Eglise de S. Corneille de Compiegne. Toutes ces attentions de Constantin Copronyme ne produisirent aucun effet : le Prince François y répondit par des civilités réciproques : mais il persista toujours à maintenir le Pape dans la possession de l'Exarchat & de la Pentapole.

Annal. Metens.

La mort d'Etienne, arrivée sur ces entrefaites, n'apporta aucun changement dans les affaires. Le diacre Paul son frere, lui succéda dans sa dignité, & dans l'application à en augmenter le pouvoir. Il ne se vit pas plutôt sur la chaire de S. Pierre, qu'il écrivit au Roi pour l'assurer de sa fidélité & lui

An. 758.

Pepin dompte les Saxons, les Esclavons & les Lombards.

demander sa protection. Il ne fut pas longtems sans avoir besoin du secours qu'il réclamoit. Les Saxons s'étoient révoltés. Pepin marcha contre eux, leur donna plusieurs combats, les battit par tout; & en fit un si horrible carnage, que pour éviter leur perte entiére, ils se soumirent à tout ce qu'il voulut. Le bruit de cet exploit porta la consternation dans les cours étrangéres. Le Roi des Esclavons offrit un tribut, & se reconnut vassal de la France. Le Prince Lombard imita son exemple. Il s'étoit prévalu de la circonstance, pour se jetter sur les terres du Pape. La nouvelle du retour de Pepin, une ambassade, de simples menaces suffirent pour le réprimer. Il restitua au souverain Pontife tout ce qu'il avoit usurpé sur lui, le dédommagea des ravages qu'il avoit faits sur le patrimoine de S. Pierre, & lui remit encore quelques places cédées par le Traité de Pavie. La reconnoissance égala le bienfait. Paul ne négligeoit aucune occasion de plaire au Roi. Il sçavoit que Pepin se faisoit une affaire sérieuse des plus petites choses qui concernoient le culte exterieur de la religion : il lui envoya des Chantres de

Eginard.

Codex Carol. Epist. 21.

l'Eglise Romaine, pour instruire ceux du Palais. Il joignit à cet envoi quelques livres de Géographie, d'Orthographe & de Grammaire, la Dialectique d'Aristote, & les Œuvres de S. Denis l'Areopagite. C'étoient les curiosités de ce tems-là. Un autre présent, qui ne parut ni moins rare, ni moins extraordinaire, fut une horloge nocturne, c'est-à-dire, qui ne dépendoit point du soleil. L'histoire ne dit point si elle avoit des roues comme les nôtres, ni si le sable ou l'eau la faisoient aller. Epist. Pauli ad Pepin. 25. 45. in cod. Carol.

Tout fléchissoit sous le joug du victorieux Monarque. Narbonne, après un blocus de trois ans, venoit de se soumettre à son Empire, sans autre condition que de pouvoir vivre suivant ses loix, c'est-à-dire, suivant le droit Romain qu'on avoit toujours suivi, & qu'on suit encore aujourd'hui dans la Septimanie. Le seul Gaïfre, duc d'Aquitaine, osa lui résister. Ce Prince avoit usurpé les biens de plusieurs Eglises, qui étoient sous la protection de la France. Le Roi le fit sommer de les restituer; & sur son refus passa la Loire à la tête d'une puissante armée. Il n'eut besoin que de paroître, tout plia. Le Duc se sou- An. 759. 60. 61. Guerre contre le Duc d'Aquitaine. Eginardi. in Annal.

mit, donna des ôtages, & Pepin se retira. Mais bientôt Gaïfre oublia ses serments. Humbert, comte de Bourges, & Blandin comte d'Auvergne, se jettérent par ses ordres sur la Bourgogne, où ils mirent tout à feu & à sang.
Continuation Fredeg. c. 125. Le Monarque François tenoit un Parlement à Duren près de Juliers. Il rassemble promptement ses troupes, fond sur les Etats du rebelle, enleve le Château de Bourbon, prend Chantelle, emporte Clermont en Auvergne, & après avoir ravagé tout le païs jusqu'à Limoges, repasse la Loire, chargé d'un riche butin, & mene son armée en quartier d'hiver.

An. 762. La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, qu'il marcha droit à Bourges, dont il forma le siége. La place, quoique très-forte, ne put résister à l'ardeur des François : elle
Ibid. c. 26. fut prise d'assaut. Mais le vainqueur usa de clémence, fit réparer promtement les murailles de la ville, & y mit une nombreuse garnison. Le Château de Thouars passoit alors pour imprenable. Pepin l'attaqua avec tant de vigueur, qu'en peu de jours il fut emporté, brulé & rasé. Le Duc d'Aquitaine, forcé de s'enfuir devant un si

redoutable ennemi, essaya de l'obliger à faire diversion, en envoyant divers détachements, pour porter le fer & le feu sur les terres de France. L'un sous la conduite du Comte Maucion, son parent, se jetta dans la Septimanie : l'autre sous le commandement du Comte d'Auvergne, entra dans la Bourgogne : un troisiéme sous les ordres du Comte de Poitiers, s'avança jusqu'à Tours. Ils furent tous défaits, & leurs commandants tués. c. 127.

Le malheureux Gaïfre sembloit toucher à sa perte. Pepin, rentré pour la quatriéme fois dans le duché d'Aquitaine, avoit pénétré jusqu'à Cahors : mais la désertion du jeune Tassillon son neveu, lui fit suspendre le cours de ses conquêtes. Ce Duc sollicité par Didier, s'échapa de l'armée de son oncle, & se retira en Baviere, où il épousa Luitberge, fille du Prince Lombard. Cette fuite précipitée, cette alliance, quelques discours séditieux du fugitif, ne pouvoient manquer d'être suspects. Le Roi craignit quelque ligue secrette, & crut que le meilleur moyen d'empêcher quelque grand mouvement, étoit de ramener son armée en France. Cette démarche eut

An. 763. 64.

Eginard in Annal.

tout le ſuccès qu'il en attendoit. Taſſillon s'imagina que le deſſein du Monarque étoit de venir fondre à l'improviſte ſur ſon Duché : il s'humilia : Pepin à la priere du Pape, lui pardonna. Il reprit alors ſon premier projet, & repaſſa la Loire pour la cinquiéme fois, réſolu de pourſuivre le Duc juſques dans ſes derniers retranchements.

An. 765. 66. 67. 68. Gaïfre manquoit de troupes pour garder toutes ſes places. Il prit le parti de faire démanteler les plus conſidérables, ne ſe réſervant que les Châteaux ſitués ſur les montagnes les plus eſcarpées & ſur des rochers inacceſſibles. Pepin ſe ſaiſit de ces villes abandonnées, en releva les murailles, & y mit de fortes garniſons. C'étoit une nouvelle maniére de faire la guerre : le Duc comprit tout ce qu'elle lui annonçoit de funeſte. Il ſortit enfin de ſa retraite, & vint préſenter la bataille au Roi. Mais il fut défait, & n'échappa qu'à peine à la faveur des ténébres de la nuit. Dès-lors tout fléchit ſous la puiſſance du vainqueur. Toulouſe, Albi, Niſme, Maguelone, Béziers lui ouvrirent leurs portes. Toutes les villes du Gevaudan, tous les forts de

Continuation Fredeg. c. 130.

Eginard in Annal.

la Garonne, Turenne dans le Limosin, Scoraille & Peirace dans l'Auvergne, imitérent cet exemple, & se soumirent à ses loix. Remistain, oncle de Gaïfre, après s'être donné aux François, s'étoit jetté de nouveau dans le parti de son neveu : il fut pris & amené au Roi qui le fit pendre. Les Gascons, sur le point d'être forcés, implorérent sa clémence, lui donnérent des ôtages, jurérent de lui être fidéles & aux deux Princes ses enfants. L'infortuné Duc cependant, abandonné de tout le monde, erroit de cavernes en cavernes : il fut tué dans sa fuite par ses propres soldats, qui s'ennuyoient de la guerre. Ainsi finit la Principauté d'Aquitaine, qui de ce moment fut réunie à la Couronne.

La mort du Pape Paul causa dans ce même-tems une étrange révolution à Rome. Un laïc, nommé Constantin, fut élevé sur la chaire de S. Pierre. Le peuple se souleva contre lui : il eut les yeux crevés. On s'assembla pour procéder à une élection canonique : tous les suffrages se réunirent en faveur d'Etienne IV, homme d'une grande érudition, mais fort peu versé dans la science du monde, avec lequel il

Etrange révolution à Rome.

Anast. in Vita. Steph. IV.

n'avoit eu jusqu'alors aucun commerce. On lui conseilla de se mettre sous la protection de Pepin : politique qui avoit si bien réussi à ses prédécesseurs. Il suivit ce salutaire avis, & lui députa Sergius, trésorier de l'Eglise Romaine, pour l'assurer de sa fidélité, & lui demander la continuation de ses bontés pour le S. Siége. L'Ambassadeur à son arrivée, trouva la France dans un grand deuil : elle venoit de perdre son Roi.

An. 768. Mort du Roi Pepin. Ce Monarque, plus épuisé de fatigues que de vieillesse, fut pris de la fiévre à Saintes. On le conduisit au tombeau de S. Martin, sur lequel il fit d'ardentes priéres. De-là on le transporta à S. Denis, où il mourut d'une hydropisie, la cinquante-quatriéme année de son âge, la dix-septiéme de son regne, la vingt-sixiéme de son gouvernement. Il fut enterré au même lieu, à la porte de l'Eglise, ainsi qu'il l'avoit ordonné, le visage contre terre, & dans la situation d'un pénitent : pour expier, dit l'Abbé Suger, les usurpations de son pere sur les Ecclésiastiques. Il avoit épousé Berthe ou Bertrade, surnommée *au grand pied*, fille de Charibert comte de Laon. Il

Annales de St. Bertin.

en eut quatre fils : Charlemagne qui lui succéda au Royaume de Neustrie : Carloman qui regna sur l'Austrasie : Pepin qui mourut âgé de trois ans : Gilles qui se fit religieux au Monastere de S. Sylvestre ; & trois filles, Rothaïde, Adelaïde, & Giséle. Les deux premieres moururent très-jeunes : la troisiéme prit le voile à l'Abbaïe de Chelles. L'Empereur la fit demander pour son fils aîné, & le Roi de Lombardie pour l'héritier présomptif de sa Couronne. Tous deux furent refusés : celui-ci par des vues de politique, celui-là par principe de Religion. Il y en a qui lui donnent encore cinq ou six autres fils & autant de filles : entre autres Berthe, qui fut mariée à Milon comte d'Angers, pere de l'invulnérable Roland, & Chiltrude, femme de René comte de Genes, digne mere du fameux Oger le Danois.

Ce fut un Prince grand en paix comme en guerre. *Il est le premier qui soit devenu Roi des François, autrement que par le droit de la naissance.* C'est la réflexion de Theophane. Elle présente l'idée d'un usurpateur : idée toujours odieuse, mais effacée par tant de belles actions, qu'il n'est presque plus

Son caractére.

Theoph. p. 337.

permis de le regarder que comme un des plus glorieux Monarques qui ait jamais regné sur la France. Il osa détrôner son Roi : c'est une tache à sa mémoire. Mais de tous les moyens qui peuvent conduire un particulier au trône, il employa les moins violents : il parvint à la Couronne sans meurtres, sans assassinats, sans exils : c'est l'éloge des grandes qualités de son esprit & de son cœur. Il eut à combattre tout à la fois la fierté des Grands, l'orgueil des Princes tributaires, l'amour naturel des François pour la Maison Royale, & surtout ce religieux scrupule où les retenoit le serment prêté à Childéric. Il sçut vaincre toutes ces difficultés. Il subjugua les premiers par l'admiration de ses vertus : il réduisit les seconds par la force des armes : il captiva les derniers par la douceur & la sagesse de son administration.

Monté sur le trône, il s'y soutint par les mêmes voies qui l'y avoient élevé. Il est peu de Rois qui ayent donné à la Noblesse plus de part dans le Gouvernement : soit politique, soit convention, il lui communiquoit les affaires les plus importantes de l'Etat.

Mais plus il affectoit de paroître dépendant, plus il acquéroit d'autorité. Maître absolu de toutes les délibérations, sa volonté fut toujours la regle des décisions. L'éclat de ses victoires, celui de ses conquêtes, son application constante à rendre ses sujets heureux, la protection qu'il accorda à l'Eglise, le zéle qu'il témoigna toujours pour la propagation & l'affermissement de la vraie foi, firent tellement oublier l'injustice de son usurpation, qu'on ne vit durant tout son regne, ni soulévement, ni faction. Ce tableau, fidéle portrait du regne de Pepin, est en même-tems celui du génie le plus sublime, du courage le plus intrépide, de la prudence la plus consommée, de toutes les vertus enfin civiles & militaires. Il eût pû passer pour le plus grand Roi du monde, s'il n'avoit eu pour pére un Charles-Martel, & pour fils un Charlemagne. Il égala le premier, dont il fut le fidéle imitateur: il ne fut surpassé que par le second, auquel il eut la gloire de servir d'éxemple.

On lui donna le surnom de Bref, parce qu'il étoit d'une petite taille.

Quelques courtisans en firent le sujet de leurs plaisanteries. Il en fut informé, & résolut d'établir son autorité par quelque coup extraordinaire. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Il donnoit à l'Abbaïe de Ferrieres le divertissement du combat d'un taureau avec un lion. Déja ce dernier avoit renversé son adversaire, lorsque Pepin se tournant vers les Seigneurs : *Qui de vous*, leur dit-il, *se sent assez de courage pour aller ou séparer ou tuer ces furieux animaux*? La seule proposition les fit frémir : Personne ne répondit. *Ce sera donc moi*, reprit froidement le Monarque. Il tire en même-tems son sabre, saute dans l'arêne, va droit au lion, lui coupe la gorge, & sans perdre de tems, décharge un si rude coup sur le taureau, qu'il lui abbat la tête. Toute la Cour demeura étonnée de cette force prodigieuse & de cette hardiesse inouïe. Les Auteurs de la raillerie furent confondus. *David étoit petit*, leur dit le Roi avec une fierté héroique, *mais il terrassa l'orgueilleux géant qui avoit osé le mépriser*. Tous s'écriérent qu'il méritoit l'Empire du monde.

Monach. Sangal. l. 2. c. 23.

On voit par ce trait d'histoire, que le combat des bêtes féroces étoit un

divertiſſement commun ſous nos anciens Rois. Nonſeulement ils le donnoient au peuple, mais ſouvent ils le prenoient en particulier dans l'enceinte de leur Palais. Les Cours plenieres faiſoient auſſi une partie de leurs amuſements. C'eſt ainſi qu'on appelloit ces fameuſes aſſemblées, où ſur l'invitation du Roi, tous les Seigneurs étoient obligés de ſe trouver. On les tenoit deux fois l'an, à Noël & à Pâques. Le ſujet étoit pour l'ordinaire un mariage, ou quelque grande réjouiſſance; la durée, une ſemaine; le lieu, tantôt le Palais du Prince, tantôt une ville célébre, quelque fois une pleine campagne, toujours un endroit vaſte, & capable de loger commodément toute la Nobleſſe du Royaume. La cérémonie ouvroit par une Meſſe ſolemnelle. Le célébrant avant l'Epître, mettoit la couronne ſur la tête du Roi, qui ne la quittoit qu'en ſe couchant. Le Monarque, durant tout le tems de la fête, ne mangeoit qu'en public. Les Evêques & les Ducs les plus diſtingués avoient l'honneur d'être aſſis à ſa table. Il y en avoit une ſeconde pour les Abbés, les Comtes &

Ducange Diſſert. 4. ſur le regne de S. Louis.

autres Seigneurs : la profusion plus que la délicatesse, regnoit sur l'une & sur l'autre. Chaque service étoit relevé au son des flutes & des hautbois. Lorsqu'on servoit l'entremets, vingt Herauts d'armes, tenant chacun à la main une riche coupe, crioient trois fois, *Largesse du plus puissant des Rois*, & semoient l'or & l'argent, que le peuple ramassoit avec de grandes acclamations. Mille fanfares annonçoient & célébroient cette distribution.

Les divertissements de l'après dinée étoient la pesche, le jeu, la chasse, les danseurs de corde, les plaisantins ou farceurs, les jongleurs ou vielleurs, & les Pantomimes. Cer derniers surtout excelloient dans leur art. Ils avoient un talent admirable pour instruire des chiens, des ours, des singes. Ils les formoient à imiter toutes sortes de gestes, d'actions, de postures, & leur faisoient jouer une partie de leurs piéces. Ces spectacles toujours très couteux pour le Prince, n'étoient pas un des moindres ornements de ces assemblées. La fête sans eux eût paru peu agréable. Tel étoit le goût du tems. On peut dire que le regne des

Carlovingiens fut celui des Cours plénières. Elles étoient magnifiques ſous Charlemagne. On y voyoit arriver de toute la vaſte étendue de ſon Empire des Ducs & des Comtes, qui eux-mêmes étoient ſuivis d'une Cour brillante, & faiſoient une dépenſe égale à celle des Rois.

Cette magnificence alla toujours en décroiſſant depuis Charles le ſimple. Louis d'Outre-mer ſon fils, & ſon petit fils avoient ſi peu de revenu, qu'ils ne ſe trouverent pas en état de donner ces ſuperbes fêtes. Hugues Capet les rétablit: Robert les continua: S. Louis, tout modeſte qu'il étoit, y portoit la ſomptuoſité juſqu'à une eſpéce d'excès: Charles VII les abolit. Les guerres contre les Anglois lui ſervirent de prétexte: la vraie raiſon fut qu'elles étoient extrêmement à charge à l'Etat. La Nobleſſe s'y ruinoit au jeu: le Monarque y épuiſoit ſes tréſors. Chaque fois il étoit obligé d'habiller ſes Officiers, ceux de la Reine & des Princes. De-là eſt venue le mot de *livrée*: parce qu'on *livroit* ces habits aux frais du Roi. Cette dépenſe, celle de la table & des équipages, les libé-

ralités enfin qu'il étoit forcé de faire au peuple & aux Grands du Royaume, montoient à des sommes immenses. S'il se trouvoit sur son buffet quelque vase de prix, s'il y avoit à sa couronne quelque diamant rare & curieux, l'usage éxigeoit qu'il en fît présent à quelqu'un. Une sage œconomie fit supprimer ces assemblées plus fastueuses, qu'utiles & nécessaires. Il y eut cependant toujours des fêtes à la Cour : mais avec plus de galanterie, plus de politesse, plus de goût, on n'y retrouva ni cette grandeur, ni cette richesse, ni cette majesté qui éclatoient dans les anciennes Cours plénières.

CHARLEMAGNE.

L'EMPIRE François étendu jusqu'à la Mer Baltique en Allemagne, jusqu'à l'Ebre en Espagne, jusqu'au Volturne en Italie : la Couronne Impériale d'Occident affermie dans la Maison Royale de France : le Royaume illustré pendant quarante-six ans par un glorieux enchainement de victoires & de triomphes : la Nation policée par les loix les plus sages : les lettres ressuscitées : les arts rétablis, cultivés, protegés : c'est en peu de mots le précis & l'éloge du regne à jamais mémorable de Charlemagne, ou Charles le Grand.

An. 768.

Partage de la Monarchie entre Charles & Carloman.

Pepin, par un pressentiment de cette grandeur, lui avoit laissé l'Austrasie. Il ne falloit rien moins qu'un pareil héros pour dompter les Nations Germaniques, toujours indociles au joug, & pour donner ordre aux affaires d'Italie, où il prévoyoit de grands mouvemens. Carloman, suivant cette disposition, devoit avoir la Bourgogne, la Provence, la Gothie ou Lan-

guedoc, l'Alsace, l'Allemagne, & une partie de l'Aquitaine. On ne voit dans tout ceci aucune mention de la Neustrie, l'une des plus belles portions de l'Empire François : telle est la négligence des Auteurs de ce tems. Mais cette derniére volonté du feu Roi ne fut point exécutée. Les Seigneurs, sans y avoir égard, s'assemblérent pour procéder à un nouveau partage. On donna à Charles la Neustrie, la Bourgogne & l'Aquitaine. Carloman eut l'Austrasie & toute la France Germanique. Les deux fréres furent couronnés en un même jour : l'aîné à Noyon : le cadet à Soissons.

Continuat. Fredeg.

Eginard in vit. Carol. Magn.

An. 769.

Révolte d'Aquitaine.

Bien-tôt l'ambition brouilla les deux jeunes Rois. On voit dès cette même année Charles en possession d'une partie de l'Austrasie. Il seroit difficile de donner aucune raison de cette infraction au dernier traité d'accommodement. Lhistoire n'a pas jugé à propos de nous en instruire. Mais il paroît que Carloman en conçut le ressentiment le plus vif. La guerre paroissoit inévitable. Un ennemi auquel on ne devoit pas penser, fut pour eux un pressant motif de réconciliation.

Hadrian. I. Epist. 47. in cod. Carolin.

Le

Le pere du malheureux Gaïfre, Herald, qui s'étoit fait Moine après avoir abdiqué ses Etats, sortit tout à coup de sa retraite, se mit à la tête de quelques troupes, souleva toute l'Aquitaine, & engagea les Gascons dans sa révolte. Charles qui avoit eu cette Province dans son partage, prit des mesures pour étouffer promptement la rébellion. Il ménagea une entrevue avec son frére. Carloman consentit de le suivre dans cette expédition. Mais soit jalousie, soit mauvais conseil, il le quitta brusquement, & ramena son armée en Austrasie. Cette désertion ne rallentit point la marche du jeune Prince Neustrien. Le rebelle, au seul bruit de son approche, alla se cacher au fond de la Gascogne : il ne put y trouver un asyle. Les Gascons effrayés des menaces du vainqueur, se soumirent à sa domination, & lui livrérent Herald qui fut étroitement enfermé. Charles pour assurer sa nouvelle conquête, fit bâtir sur la Dordogne ce fameux Fort ou Château qu'on appelloit autrefois Franciat, qu'on nomme aujourd'hui Fronsac.

Eginard. in Annal.

An. 770.

Charles épouse la fille de Didier.

Didier cependant brouilloit en Italie, & Tassillon en Baviere. Le bruit

de cet exploit les fit trembler. Le jeune Charles leur parut aussi redoutable que Pepin. Le Duc, malgré son indocilité, prit le parti d'une humble soumission. Le Prince Lombard, malgré des nœuds indissolubles, mit tout en œuvre pour s'attacher le jeune conquérant par une double alliance. Il avoit un fils & une fille. Il résolut de marier le premier à la Princesse Gisele, sœur des deux Rois, & de faire épouser la seconde au vainqueur d'Aquitaine. Ce Monarque étoit engagé avec Himiltrude dont il avoit eu un fils. Mais le divorce n'étoit point une affaire dans ces anciens tems. Rien de plus relâché que la morale du Concile de Verberies * sur une matiére aussi importante. On y voit des maximes & des décisions qui donnent de mortelles atteintes à l'indissolubilité de l'union la plus sacrée dans les idées de la politique & de la religion. Quoi qu'il en soit, la Reine Berthe se mit en tête de faire réussir le projet du Lombard. Elle n'ignoroit pas que ses conseils influoient beaucoup sur l'esprit de Carloman. Elle crut qu'en le mettant dans

Concil. Verberies tom. I. Concil. Gall.

* Verberies étoit une Maison Royale auprès de Compiegne. Ce Concile fut tenu sous Pepin l'an 75[illegible]

les intérêts de son fils ainé, elle contiendroit tout à la fois, & le Duc de Baviére qui abandonné à lui-même, n'oseroit rien entreprendre, & le Roi d'Austrasie qui n'ayant plus cet appui, se trouveroit hors d'état de troubler la tranquilité de l'Empire François.

Le Pape instruit de cette négociation, n'oublia rien pour la traverser. Raisons, prétextes, invectives, menaces, tout fut employé. Il écrivit aux deux Rois une lettre aussi longue que pathétique, où il insiste beaucoup sur l'indissolubilité des nœuds du mariage. Il y peint les Lombards comme une nation méprisable, infecte, couverte de la plus horrible lèpre, sans foi, sans loi, sans religion. De-là il conclut que cette alliance deshonoreroit l'illustre & noble Maison de France. *Quelle société*, dit-il, *entre la lumiére & les ténébres? Quelle liaison du fidéle avec l'infidéle?* Si on ne sçavoit d'ailleurs que depuis plus de cent cinquante ans la Lombardie étoit catholique, on croiroit qu'il s'agit ici d'un peuple barbare, ennemi de Dieu & de la vraie religion. Mais toutes ces applications étoient ajustées aux intérêts du Pontife : elles lui paroissoient

Le Pape s'oppose à cette alliance.

Epist. 45. in cod. Carol.

solides, pourvu qu'elles puſſent ſervir à empêcher une union, qu'il prévoyoit devoir être funeſte à la grandeur Romaine. Il finit ſa lettre par mille anathêmes lancés contre quiconque entreprendra d'y contrevenir. La Cour de France fit peu d'attention aux prieres & aux remontrances d'Etienne. On ſe contenta, pour adoucir ſon chagrin, de lui faire reſtituer quelques places, que Didier lui avoit enlevées. La Princeſſe de Lombardie fut amenée en France, & Charles l'épouſa. Mais bientôt il la répudia pour des infirmités ſecrettes, qui la rendoient incapable d'avoir des enfants, & donna le nom & le rang de Reine à Hildegarde, qui étoit d'une très-noble famille de la Nation des Suèves.

Monach San-gal. c. 2, c. 25.

An. 771. Mort de Carloman.

Carloman, au milieu de ces mouvements, mourut à Samancy près de Laon, & fut enterré à l'abbaïe de S. Remi de Reims, qu'il avoit comblée de ſes bienfaits. Il laiſſoit deux fils, Pepin & Siagre : aucun ne lui ſuccéda. Les Auſtraſiens, enchantés des grandes qualités du Roi de Neuſtrie, vinrent le trouver à Carbonnac où il tenoit un Parlement, & le reconnurent pour leur Souverain. La Reine Ger-

berge, craignant pour ses enfants le même traitement que Pepin avoit fait autrefois à ceux de son frére, s'enfuit avec eux chez le Roi de Lombardie. Ce Prince la reçut avec tout l'empressement d'un homme qui ne cherchoit qu'un prétexte pour venger l'affront fait à sa fille. Bientôt sa Cour devint l'asile de tous les ennemis du Monarque françois. Herald, échapé de sa prison, s'y retira vers le même tems. On y vit aussi arriver plusieurs Seigneurs d'Austrasie, entre autres Auchaire, que quelques-uns avec assez de fondement, prétendent être ce fameux Oger, si vanté dans nos anciens Romans. Didier commençoit à former de grands projets : mais il trouva sa perte où il avoit cru trouver sa grandeur & sa sureté.

Eginard. in vita Carol. Magn.

An. 772.

Guerre contre les Saxons.

Charles n'ignoroit pas les intrigues du Lombard : mais un ennemi plus redoutable lui en fit suspendre la vengeance. Les Saxons, tant de fois vaincus, jamais domptés, l'obligérent à porter ses armes au-delà du Rhin. Le dessein du Monarque étoit moins de les soumettre à son Empire, que de les réduire sous l'humble joug de l'Evangile. Il n'en vint à bout qu'après

une guerre de trente-trois ans : guerre la plus sanglante, mais en même-tems une des plus glorieuses qu'ait jamais eu la Monarchie. La Saxe qui en fut le théâtre, comprenoit en ce têms-là toute cette étendue de l'Allemagne, qui est bornée à l'Occident par l'Ocean Germanique, au Nord par la Mer Septentrionale, à l'Orient par la Bohême, au Midi par cette contrée qui s'étend depuis l'Issel jusqu'au Mein. Le voisinage de l'ancienne France, l'avidité de piller, la multitude de ses Ducs, tous également indépendants l'un de l'autre, un peuple aussi brave que nombreux, la haine du christianisme & de ceux qui le professoient, l'amour de la liberté, l'inquiétude, la férocité de la Nation, tout rendoit ses révoltes plus fréquentes & plus redoutables. Une nouvelle incursion de ces peuples sur les terres de l'Empire François, fut le sujet de cette premiére guerre.

Idem ibid.

Le Roi entra dans leur païs, où il mit tout à feu & à sang. Leur fierté n'en fut point ébranlée : ils osérent lui présenter la bataille : ils furent entiérement défaits. Dès-lors tout plia sous le joug du vainqueur. Le Château d'E-

Idem ibid.

resbourg, l'une de leurs plus fortes places, ne lui opposa qu'une foible résistance. On y voyoit un temple bâti en l'honneur d'Irminsul : Charles le fit démolir, & l'idole fut brisée. Elle représentoit un Dieu élevé sur une colonne. Il avoit le corps armé, à la main droite un étendart où étoit peinte une rose, à la main gauche une balance, un ours sur sa poitrine, un lion sur son bouclier. On n'est point d'accord sur son nom. Les uns prétendent que c'étoit Mars : les autres, que c'étoit Mercure : quelques-uns, que c'étoit le fameux Arminius, ce généreux défenseur de la liberté Germanique. On fut trois jours à détruire ce célébre monument, où l'on trouva des richesses immenses, superstitieuses offrandes d'un peuple crédule & aveugle. De-là le Monarque s'avança jusqu'au Veser, où les Saxons vinrent implorer sa clémence. Il leur pardonna, & se contenta de douze ôtages pour sûreté de leur soumission. L'Italie l'appelloit à une nouvelle conquête.

Le Pape Etienne étoit mort : Adrien, homme d'une fermeté égale à sa naissance, venoit de lui succéder. Il ne fut pas plutôt élevé à cette grande dignité, An. 773. Guerre d'Italie.

qu'il envoya redemander à Didier les places qu'il retenoit encore du patrimoine de S. Piere. Ce Prince, au lieu de lui répondre, s'avança du côté de Rome à la tête d'une puissante armée. Il menoit avec lui les enfants de Carloman, & vouloit obliger le Pape à les sacrer Rois d'Austrasie. Mais Adrien, persuadé que le seul moyen d'échapper à la domination des Lombards étoit de ménager la protection du Monarque François, refusa constamment de couronner les deux jeunes Princes. Il sçut en habile politique se prévaloir auprès de Charles de cette marque de son zéle & de son attachement. Il lui écrivit lettres sur lettres pour lui demander un prompt secours. Le Roi avoit peine à se déterminer à cette guerre. Il fit faire à Didier des propositions si avantageuses, qu'il s'imagina qu'on le craignoit. Il n'en devint que plus fier. Charles alors marcha contre lui, mais avec un si puissant corps de troupes, qu'on put bien juger qu'il s'agissoit moins de secourir Rome, que de conquérir le Royaume de Lombardie.

Anast. in Adrian.

Les Alpes l'arrêtérent quelque tems: il en trouva tous les passages étroits

ment gardés. Mais enfin il s'ouvre une entrée par où l'ennemi craignoit le moins, fond à l'improviste sur les Lombards, & les met en déroute. Didier se sauve dans Pavie qu'il croyoit imprenable : Adalgise son fils s'enferme dans Véronne avec la veuve de Carloman & les deux Princes ses fils : Charles forme en même-tems le siége de ces deux importantes places. Celui de Véronne ne fut pas de longue durée. Le jeune Lombard, dans la crainte de tomber entre les mains des François, s'échappa de nuit, monta sur un vaisseau, & s'enfuit à Constantinople. Les assiégés se voyant abandonnés du fils de leur Souverain, ouvrirent leurs portes aux François, & livrérent au Roi la Reine Gerberge & ses deux enfants. On les conduisit en France : c'est tout ce qu'on sçait de leur destinée. L'ainé, nommé Pepin, ne paroît plus dans notre histoire. Le cadet, appellé Siagre, avoit aussi disparu : il doit sa renaissance à un ancien manuscrit de l'Abbaïe de S. Pons de Nice, envoyé au célébre M. Bossuet évêque de Meaux. Il contient la vie de ce Prince, écrite par un auteur du tems. On y voit qu'il obligea son oncle à fonder cette Ab-

Paul. Diac. l. 4. Hist. Longobard.

Eginard. & alii.

baïe, où il se fit Religieux. Il y vécut si saintement, que le Pape Adrien, touché de la pureté de ses mœurs, l'en retira pour le faire évêque de Nice. Il a été mis au nombre des Saints.

An. 774. Didier témoigna plus de courage à la défense de sa capitale. La force de la place, l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse résistance, le nombre & la valeur des troupes qui s'y étoient enfermées, la présence enfin du Souverain qui combattoit pour sa couronne, tout fit juger au Roi, que le tems seul le rendroit maître de Pavie. C'est ce qui le détermina à changer le siége en blocus. Il profita de cette espéce d'inaction, pour satisfaire à sa dévotion, &
Paul Diac. visiter le tombeau des SS. Apôtres. Il
Ibid. laissa le commandement de son armée à son oncle Bernard, & prit le chemin de Rome, accompagné d'un grand nombre de Courtisans, d'Evêques, de Ducs, & de Comtes. Son équipage étoit magnifique, mais tel qu'il convient à un grand Monarque dans une paix profonde : il n'avoit qu'une garde fort médiocre. Cette confiance lui subjugua tous les cœurs.

Tout Rome sortit au-devant de

lui, les Magistrats avec leurs étendarts, marques de leur dignité, les femmes & les enfants avec des palmes & des rameaux d'oliviers, le Clergé avec les croix & les banniéres, qu'on ne portoit que devant les Patrices Romains. Chacun s'empressoit de voir son libérateur. Il avoit alors trente ans, la taille haute, le port majestueux, la démarche noble, libre, assurée, le visage fort agréable, le nez un peu aquilin, les yeux grands, pleins de feu, la chevelure très-belle, l'air riant, & dans toute sa personne mille graces naturelles. Il mit pied à terre à la vûe de l'Eglise de S. Pierre, & fut reçu dans le vestibule par le Pape, qui l'y attendoit en habits pontificaux. Ils s'embrassérent tendrement. Le Roi prit la droite, & donnant la main au Souverain Pontife, ils entrérent dans l'Eglise aux acclamations de tout le le peuple, tout le Clergé chantant à haute voix : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

Anast. ibid.

Adrien ne perdoit pas de vûe ses intérêts : il sçut profiter de la circonstance, pour assurer sa domination naissante. Il conjura le Roi de se souvenir de la donation faite par son pére

Eginard. in vit. Carol. Magn.

à l'Eglise de S. Pierre. Charles se la fit lire, & la confirma de sa main, c'est-à-dire, de sa marque : car il est à observer que ce Prince, l'un des plus sçavans homme de son siécle, ne sçavoit pas écrire. Le généreux Monarque, pour prix d'une si riche offrande, ne remporta de ce voyage que le Code des Saints Canons, dont se servoit l'Eglise Romaine. Il comprenoit tous ceux que Denis le Petit avoit recueillis dans le sixiéme siécle, c'est-à-dire, les cinquante premiers de ceux qu'on attribue faussement aux Apôtres; ceux de Nicée, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangre, d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople, de Chalcedoine, de Sardes, & de quelques Conciles d'Afrique. Il y avoit ajouté les Epîtres des Papes depuis Sirice jusqu'à Hormisdas. Ce Code, avec les lettres de Gregoire II, & les fausses Décrétales que fit un nommé Isidore, fut jusques bien avant dans la troisiéme Race tout le droit Ecclésiastique François. Il est dédié au libérateur de Rome. L'Epître liminaire, ouvrage d'Adrien, est un poëme à la louange de Charles : chaque vers commence par une lettre de son nom.

Le Roi, de retour devant Pavie, pressa vivement le siége. Déja la famine & les maladies qui en sont les suites, excitoient de furieux murmures dans la ville. Herald étoit regardé comme l'auteur de la guerre : il fut tué dans une sédition. Didier, dans cette crise violente, commençoit à craindre pour sa personne : il se vit contraint de fléchir. Il se remit avec sa femme, sa fille, & ses trésors à la discrétion du vainqueur. On l'envoya en France, où il fut forcé de se faire Moine. Quelques-uns prétendent qu'il fut relégué à Liége, & qu'il mourut depuis à l'Abbaïe de Corbie. Tout se soumit, à l'exemple de la capitale. Charles se fit couronner Roi de Lombardie : titre qu'il prit toujours dans les actes publics, & sur quelques-unes de ses monnoyes.

Fin du Royaume des Lombards.

Eginard. in Annal.

Anselm. Leodiens.

Sigebertus.

Ainsi finit le regne des Lombards, après avoir duré deux cens six ans. Une nouvelle Monarchie s'éleva sur ses ruines : on lui donna par la suite le nom de Royaume d'Italie. Il comprenoit non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui le Piémont, le Montferrat, l'Etat de Genes, le Parmesan, le Modénois, la Toscane, le Milanez, le Bressan, le Véronése, & le Frioul,

Nouveau Royaume d'Italie. Son étendue.

mais encore tout ce que le Roi Charles avoit abandonné au Pape : c'est-à-dire, l'Exarchat de Ravennes, la Pentapole, la Sabine, Terracine, les Duchés de Spolete & de Benevent, la Marche d'Ancone, le Ferrarois, le Bolonez, & si l'on en croit Anastase le Bibliothécaire, l'Isle de Corse, les Provinces de Venise & d'Istrie, le Mantouan, & le Duché de Reggio. Il est à remarquer que ce religieux Prince, en augmentant le Domaine utile des Papes, avoit sçu en resserrer l'autorité temporelle dans les justes bornes qui conviennent à une puissance subalterne. Tout se passoit dans Rome par les ordres absolus du Roi. Les monnoies y étoient frappées à son coin : les Actes publics s'y datoient des années de son regne : on appelloit à ses officiers des jugements que les Souverains Pontifes rendoient à l'égard de leurs vassaux : les Papes eux-mêmes avoient recours à la justice du Monarque François dans leurs affaires personnelles. On en voit un exemple frappant dans ce qui arriva à l'égard de Leon III.

In cod. Carolin. Epist. 51. 52. &c.

An. 775.

Révolte des Saxons.

Tel étoit l'état des affaires d'Italie, lorsqu'une nouvelle révolte des Saxons rappella le vainqueur des Lombards au fond de la Germanie. Cette

indocile Nation ne le vit pas plutôt occupé au-delà des Alpes, qu'elle vint fondre sur la Hesse où elle fit de grands dégâts, ruina Buriabourg sur l'Oder, pilla Deventer sur l'Issel, surprit & rasa le Château d'Eresbourg. Charles, sur cette nouvelle, marcha avec tant de diligence, qu'il étoit à Ingelhem sur le Rhin, qu'on le croyoit encore à Pavie. La victoire suivit constamment ses étendarts. Le Fort de Sigebourg fut emporté, le Château d'Eresbourg relevé & de nouveau fortifié, les Saxons défaits & poussés si vivement jusqu'au-delà du Veser, qu'ils vinrent à leur ordinaire implorer la clémence du Monarque. Charles n'ignoroit pas que cette soumission ne tendoit qu'à l'éloigner de leur païs : mais les nouvelles qu'il reçut de Lombardie, le déterminérent à se contenter de ces hommages & de ces serments forcés.

Eginard. in Annal. & alii.

Le fils de Didier s'étoit retiré à Constantinople. L'Empereur lui fit l'acueil le plus obligeant, l'honora de la dignité de Patrice, & lui promit une flotte & une armée, s'il pouvoit engager dans ses intérêts quelques puissants Seigneurs de Lombardie. Le jeune Prince entretenoit des liaisons en

An. 776.

Conjuration des Lombards en faveur d'Adalgise, fils de Didier.

Italie : il eut le ſecret d'attirer à ſon parti Rotgaud, duc de Frioul. Charles fut inſtruit de cette intrigue par les lettres du Pape, à qui le hazard l'avoit fait découvrir. L'importance de la choſe ne permettoit aucun retardement. Il part, malgré la rigueur de la ſaiſon, fond ſur les Etats du Vaſſal rebelle, le défait en bataille rangée, le prend priſonnier, lui fait couper la tête, & diſſipe tous les mouvements d'Italie. Le Duc de Spolete, celui de Benevent, & le Gouverneur de Chiuſi étoient entrés ſecretement dans la conjuration : ils proteſtérent hautement de leur fidélité. Charles, content de cet exemple de ſévérité, voulut bien les croire innocents. Le Frioul étoit un païs d'une extrême conſéquence, parce qu'il tenoit en ſujetion l'Allemagne, la Lombardie, & la mer Adriatique : il donna ce Duché à un Seigneur François, nommé Henri, à qui il ſe fioit beaucoup ; & après avoir établi des Gouverneurs & des Juges de la Nation dans toutes les villes de ſon nouveau Royaume, il repaſſa en Germanie, où ſa préſence étoit devenue néceſſaire.

Idem ibid.

Annal. Metens.

Les Saxons le ſçurent à peine engagé

dans les Alpes, qu'oubliant tous leurs sermens, ils coururent aux armes, emportérent le Château d'Eresbourg, le rasérent, & vinrent mettre le siége devant Sigebourg. Ils en furent repoussés avec un horrible carnage. On les poursuivit jusques sur les bords de la Lippe. Ce fut là que le vainqueur du Frioul les joignit. La présence du héros répandit la consternation dans tous les cœurs. Ils s'avancerent au-devant de lui, non avec la contenance d'un ennemi qui veut résister, mais dans l'humble posture d'un coupable qui sollicite son pardon. Dès qu'il parut, ils se prosternérent, demandant miséricorde & le Batême. C'étoit ce qu'il désiroit le plus ardemment. Cette apparence de conversion désarma sa colére : il leur fit grace. Il s'étoit emparé de Paderborn en Vestphalie. Il destina cette ville pour le lieu de l'assemblée générale, qu'il avoit résolu de convoquer au mois de Mai de l'année suivante. Tous les Seigneurs Saxons y furent mandés. La plûpart s'y rendirent : plusieurs y reçurent le Batême : tous y jurérent une fidélité inviolable : les uns & les autres se soumettant à la perte de leurs biens, à

Troisiéme révolte des Saxons.

Idem ibid.

An. 777.

l'esclavage même, s'ils violoient les Ordonnances du Prince, ou les engagements sacrés qu'ils venoient de prendre. Le seul Vitikind, cet inflexible défenseur de la liberté de son païs, refusa de s'y trouver. C'étoit un des plus grands Capitaines de son siécle, & l'ennemi le plus irréconciliable des François : il se retira en Dannemarck, d'où bientôt nous le verrons revenir pour soulever de nouveau la Saxe.

An. 778.

Charles passe en Espagne.

Ce fut dans cette même assemblée que Charles donna audience à plusieurs Emirs, ou Princes Maures, qui venoient lui offrir une nouvelle occasion d'acquérir de la gloire, & d'augmenter ses Etats. Les Sarrazins d'Espagne avoient secoué le joug du Calife d'Orient. Chaque Gouverneur s'étoit fait Souverain dans sa Province. Abdérame, le plus puissant d'entre eux, menaçoit de les subjuguer tous. Ibinalarabi qui regnoit dans Sarragosse, & plusieurs autres petits Rois voisins, craignant de tomber sous sa domination, passérent en France pour implorer le secours du Monarque, & se donnérent à lui avec toutes les villes de leur dépendance. Charles douta d'a-

Idem ibid.

bord si ces Infidéles méritoient qu'il prît les armes en leur faveur : mais il espéra qu'à cette occasion il pourroit procurer de grands avantages à la Religion. Cette considération l'emporta. Il assemble ses troupes, passe les Pyrénées, assiége & prend Pampelune dont il fait abbattre les murailles, s'empare de Sarragosse, délivre les Chrétiens du tribut qu'ils payoient aux Maures, reçoit les hommages & les ôtages de tous les petits Princes Sarazins qui avoient réclamé sa protection, & reprend le chemin de la France, comblé d'honneur & de gloire.

Journée de Roncevaux.

Il marchoit avec la confiance d'un vainqueur dans les défilés des montagnes. Déja il étoit passé avec toute l'armée, & il ne restoit plus qu'une partie de son arriére-garde. Elle avançoit avec la même assurance, lorsque les Gascons qui s'étoient mis en embuscade dans le haut d'un bois, la chargérent si brusquement & avec tant de furie, qu'ils la mirent en piéces. Les bagages furent pillés, & plusieurs braves Seigneurs tués. Le fameux Roland y périt. Les Romans racontent de lui des choses merveilleuses : l'Histoire nous dit simplement

Idem ibid.

qu'il étoit Gouverneur des côtes de la Mer Britannique. C'eſt ce qu'on appelle la journée de Roncevaux, journée ſi célébre dans les faſtes de l'Eſpagne. Elle triomphe de cette défaite : elle ſe vante d'avoir vaincu Charlemagne & ſes douze Pairs. Mais quelle victoire, que celle où le vaincu impoſe la loi ? La crainte de ſon juſte reſſentiment répand la terreur dans tout le païs : on lui fait d'humbles ſoumiſſions : on lui livre une partie des coupables, qu'il fait ſévérement punir : la Navarre, l'Aragon, tout ce qu'on appelloit alors la Marche d'Eſpagne, demeurent fidéles au tribut : Gironne, Ampurias, Urgel, & Barcelonne obéïſſent conſtamment aux Gouverneurs François, qu'il y a établis pour veiller ſur les démarches des Sarrazins. On reconnoît à ces traits un Prince conquérant, dont les équipages ont pû être volés par des brigans : on y cherche envain ce malheureux Roi, dont on ſuppoſe la gloire flétrie par un ignominieux échec. Quoi qu'il en ſoit, ce fameux voyage a ſervi de matiére aux contes de l'Archevêque Turpin. Les Sarrazins ſont les géants que Charles défit : les grands

exploits de Roland son neveu, & mille autres faits fabuleux ont leur origine dans cette glorieuse expédition des François.

Quatriéme révolte des Saxons.

Tant de fatigues sembloient demander du repos. Mais il étoit de la destinée de ce Prince d'avoir toujours les armes à la main, & de signaler chaque saison par de nouveaux triomphes. Vitikind, de retour dans sa patrie, avoit rallumé toute la fureur des Saxons. Ils s'avancérent jusqu'au Rhin, ravageant tout le païs depuis Duitz vis-à-vis Cologne, jusqu'à Coblents, pillant les Eglises, brulant les Monastéres, violant les Vierges consacrées à Dieu, & passant au fil de l'épée tout ce qui se rencontroit sur leur passage, sans distinction d'âge ni de sexe. Charles étoit à Auxerre, lorsqu'il apprit cette nouvelle révolte : il détacha promptement les François orientaux & les Allemans, avec ordre de marcher à grandes journées pour couper l'ennemi avant qu'il se fût retiré. Ils ne purent le joindre que sur les bords de l'Eder dans la Hesse, en un lieu appellé Lihesi. Le combat fut des plus meurtriers. Mais enfin les Saxons furent menés si rudement, que n'ayant ni la force de résister, ni la

Iidem ibid.

liberté de fuir, ils démeurérent presque tous sur le champ de bataille. On ne fit point de quartier : les excès qu'ils venoient de commettre sur le Rhin, ne méritoient aucun ménagement.

An. 779. Capitulaire d'Héristal.

La saison ne permit pas de les pousser plus loin. Le Monarque, en attendant qu'il pût les aller châtier en personne, assembla un Parlement dans son Palais d'Heristal. Il étoit composé, suivant la coutume, d'Evêques, d'Abbés, & de Seigneurs. On y fit plusieurs beaux reglements, ou capitulaires, pour la police tant Ecclésiastique que séculiere. Les plus remarquables regardent les franchises des Eglises & le vol. Le droit d'asile étoit sujet à mille abus. On n'osa pas autoriser la violence, pour arracher le coupable du lieu saint : mais on défendit de donner aucune nourriture à ceux qui pour crime capital, viendroient se réfugier aux pieds des Autels. C'étoit donner une furieuse atteinte au privilége de l'immunité Ecclésiastique : privilége dont les Evêques étoient extrêmement jaloux. Ils firent de vains efforts pour parer ce coup. La raison soutenue de l'autorité, l'emporta sur le préjugé fortifié de l'amour propre : on regla

Tom. II. Concil. Gall.

Can. 8.

qu'un premier larcin seroit puni de la perte d'un œil : on condamna pour un second à avoir le nez coupé : la mort fut décernée pour peine du troisiéme. Can. 9. 11. 12. 24.

L'assemblée étoit à peine séparée, que Charles passa le Rhin à la tête d'une nombreuse armée. Les Saxons osérent l'attendre sur les bords de la Lippe : il les tailla en piéces, & s'avança jusqu'au Veser, où les Députés de la Nation vinrent lui réitérer des serments qu'ils avoient mille fois violés. Il leur pardonna de nouveau. Mais il éxigea qu'ils recevroient chez eux des Evêques & des Prêtres ; & leur fit promettre qu'au printems prochain ils se trouveroient tous à la Diéte qu'il indiquoit de ce moment à Horheim sur les bords de l'Onacre. Ils furent fidéles à leur parole. On y prit toutes les mesures que la prudence peut inspirer, pour arrêter toutes les révoltes, & plusieurs y reçurent le Batême. Ce n'étoit qu'une conversion simulée : le Roi affecta de s'en contenter. Quelques brouilleries & de grands desseins sur ses enfants le rappelloient dans ses Etats d'Italie.

Charles pardonne aux Saxons.

Annal. Moissiac

An. 781. Charles passe en Italie.

Les Grecs arrètoient depuis longtems les revenus de quelques patri-

moines de S. Pierre, qui étoient dans la Province de Naples. Le Pape usa de représailles, & s'empara de Terracine. On mit l'affaire en négociation. *Les Impériaux* dans cet intervalle reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé. Dès-lors les conférences furent rompues. La Cour de Constantinople ne voulut plus entendre parler ni de restitution ni d'accommodement. Le Souverain Pontife pria le Roi de lui envoyer un de ses Généraux, avec ordre de lever une armée des Milices du païs, pour lui faire rendre justice. Il l'avertissoit en même-tems que le Duc de Benevent entretenoit toujours des liaisons avec le Prince Adalgise. Charles qui projettoit de grandes choses pour l'établissement de sa famille, lui écrivit qu'avant la fin de l'année il se rendroit lui-même en Italie. Il avoit quatre fils, Pepin né d'un premier lit, Charles, Carloman, & Louis, tous trois enfants de la Reine Hildegarde. La Neustrie, la Bourgogne & l'Austrasie devoient être le partage des ainés : il songeoit à prendre des mesures pour assurer aux deux cadets une partie de sa succession. C'est dans cette vûe qu'il les mit de ce voyage. Il partit de Vormes,

Epist. 64. in cod. Carolin.

Vormes, suivi d'une Cour aussi nombreuse que brillante, & arriva en Lombardie sur la fin de l'automne. Sa seule présence dissipa les mouvements des factieux, & tous les démêlés avec l'Empire furent terminés à la satisfaction d'Adrien.

Pepin est proclamé Roi d'Italie, & Louis Roi d'Aquitaine.

Le Monarque avoit passé l'hiver à Pavie : il alla célébrer les fêtes de Pâque à Rome. Il y fut reçu avec tous les honneurs que des sujets doivent à leur Souverain, & avec toute la joie qu'inspire la présence d'un libérateur. Le Pape à sa priére batisa Carloman, le nomma Pepin, le couronna Roi de Lombardie, & sacra le Prince Louis Roi d'Aquitaine. Le premier de ces deux Royaumes s'étendoit, comme on l'a dit, depuis les Alpes jusqu'à la riviére d'Ofante : on y ajouta le Duché de Baviére. Le second comprenoit le Poitou, l'Auvergne, le Perigord, le Limosin, le Languedoc, & la Gascogne. Le nouveau Roi d'Italie demeura dans ses Etats. Milan devint le siége de son Empire, & Ravennes son séjour le plus ordinaire. Le jeune Louis fut ramené en France, porté dans un berceau : il n'avoit alors que trois ans. On lui fit faire à Orléans des armes &

Annal. Eginard. & alii.

des habits proportionnés à son âge & à sa taille. On le mit à cheval, & dans cet équipage on le conduisit en Aquitaine, où il reçut les hommages des Grands & du peuple.

Charles établit une Académie dans son Palais.

Ce fut dans ce voyage d'Italie que Charles eut de longues conférences avec Alcuin, Anglois célébre par son sçavoir & sa vertu. Les grandes qualités du Monarque l'attirérent en France: & les bontés dont il l'honora, l'y fixérent. Le Roi par son conseil établit dans son Palais une Académie qui devint le modéle de plusieurs autres. Elle avoit pour objet l'étude des belles-lettres, & pour fin de les faire fleurir dans toute l'étendue de l'Empire François. Ce grand Prince se faisoit honneur d'être membre de cette société aussi utile qu'agréable. Il assistoit à toutes les assemblées, & donnoit son avis sur toutes sortes de matiéres. Le sujet le plus ordinaire de leurs dissertations étoit la Dialectique, la Rhétorique, & l'Astronomie. Le Monarque surtout aimoit à étudier le ciel & le cours des astres. On trouve dans ses annales des observations astronomiques fort curieuses. Tout ce que la Cour avoit de beaux esprits & de sçavants, fut

In Epist. Alcuin. tom. 2.

admis dans cette illustre compagnie. Chacun des associés prit un nom particulier, qui caractérisoit ou ses inclinations, ou son goût pour quelque auteur fameux dans l'antiquité : le Roi choisit celui de David. *Je suis demeuré seul à la maison*, dit Alcuin dans une Lettre à l'Archevêque de Mayence: *Vous, Dametas, vous voilà en Saxe, Homére est en Italie, Candidus en Angleterre.... Dieu veuille nous ramener bientôt David, & tous ceux qui suivent ce Prince victorieux.* Epist. 261

La France retira de grands avantages de ces sçavantes conférences. Elle leur doit la renaissance des arts & des sciences. La tyrannie des Maires du Palais les avoit relégués dans une honteuse obscurité : Charles les rappella par ses bienfaits, les fit monter avec lui sur le trône ; & par la protection constante qu'il leur accorda, il mérita le glorieux titre de restaurateur des lettres. Il avoit amené d'Italie des Maîtres d'Arythmétique & de Grammaire : il les dispersa en différentes villes de ses Etats. Bientôt on vit paroître un capitulaire qui ordonnoit d'ouvrir des écoles dans les Eglises Cathédrales & dans les Abbaïes les plus riches. On y

Il fait ouvrir des Ecoles publiques.

In Capitul. Aquisgran.

vint en foule pour apprendre la Théologie & les Humanités. Les Ecclésiastiques alors commencérent d'entendre l'Ecriture Sainte, & les Moines leur Pseautier. Il y en a qui regardent cet établissement comme l'époque de la fondation de l'Université de Paris, la premiére & la plus célébre de toute l'Europe.

Tom. II. Concil. Gall.

Il introduit en France le chant Grégorien & la Liturgie Romaine.

Charles ne trouva pas tout à fait la même docilité pour quelques usages qu'il voulut établir en France. La Psalmodie est très-ancienne dans l'Eglise : mais jusques bien avant dans le quatriéme siécle, c'étoit moins un chant, qu'une prononciation plus pathétique & plus ferme. Le Pape S. Grégoire, qui avoit quelques notions de Musique, réforma ce chant trop uniforme, trop lourd, & par-là même très ennuyeux. Toutes les Eglises d'Italie avoient adopté cette nouvelle méthode : celles de France s'obstinérent à conserver l'ancienne. On s'y piquoit de chanter aussi-bien qu'à Rome. Les chantres du Roi se moquoient de ceux du Pape : ces derniers à leur tour se railloient de ceux du Palais. On en vint à un défi : Charles prononça en faveur des Romains, & ordonna que

Monach. Engolism. in vita Carol. Magn.

dans toutes les Eglises de son Royaume on suivroit le chant Grégorien. Quelques-unes obéirent : d'autres ne prirent qu'une partie de ce chant, & le mêlerent avec le leur. Ce mélange subsista longtems, & l'on continua de s'en servir à l'ordinaire pour les Pseaumes & les Antiennes. Le Monarque entreprit aussi d'introduire dans ses Etats la Liturgie ou la Messe selon l'usage de Rome : il y trouva de grandes difficultés. Le Clergé de France, jaloux des anciennes coutumes, s'y opposa d'abord comme à une nouveauté : mais enfin l'autorité du Roi prévalut.

Ce Prince, après avoir donné ordre aux affaires d'Italie, revint en Saxe, où il avoit résolu de convoquer son Parlement. Il le tint dans son camp sur les bords de la Lippe. Ce fut là qu'il donna audience aux Ambassadeurs des Danois, des Huns, & des Abares. Ils venoient le complimenter, & lui demander la paix & son amitié : il les leur accorda, à condition qu'ils n'inquiéteroient point ses sujets. On s'appliqua surtout dans cette assemblée à chercher les moyens d'étouffer toute semence de révolte.

An. 782. 83.

Annal. Eginard.

On croyoit avoir pris les mesures les plus efficaces pour réprimer la férocité de ces peuples indomtables : mais l'armée de France avoit à peine repassé le Rhin, que Vitikind les souleva de nouveau. Charles, occupé à d'autres affaires, envoya contre eux trois de ses Lieutenants. Ils furent joints par le Comte Teuderic, Seigneur François, allié à la Maison Royale. C'étoit un Capitaine de grande réputation. Mais son mérite, par la jalousie qu'il inspira, devint funeste aux armes Françoises. Les trois Généraux craignant qu'on ne lui attribuât l'honneur de la victoire, résolurent de donner sans l'avertir. Ils décampent avec précipitation, s'avancent vers les Saxons qui étoient campés au pied de la Montagne de Sintal proche du Veser, & les attaquent avec toute la confiance que peut inspirer l'habitude de vaincre. Les rebelles cependant soutiennent vigoureusement le premier choc, s'étendent promptement à droit & à gauche, prennent les François en flanc, les rompent & en font un horrible carnage. Le peu qui se sauva, ne trouva de retraite que dans le camp de Teuderic. Il y périt quantité d'Offi-

[Margin: ouvelle révolte des Saxons.]

[Margin: Ibid.]

ciers & de personnes de marque, entre autres Geilon, Connêtable du Roi.

Dignité du Connêtable.

Cette charge commençoit à devenir considérable, quoiqu'elle ne fût point encore parvenue à ce haut point de grandeur & de puissance, où elle a été élevée dans la suite. Le Connêtable étoit originairement ce qu'est aujourd'hui le grand Ecuyer: il avoit soin de l'écurie & des chevaux du Roi. Il y avoit sous lui deux Officiers, qu'on appelloit Maréchaux: leurs fonctions répondoient à celles du premier Ecuyer. Quelques-uns d'eux se sont tellement distingués par leur valeur & leur prudence, que nos Rois les ont employés dans les affaires les plus importantes de l'Etat, & leur ont confié le commandement de leurs armées & de leurs flotes. Mais ce n'étoit qu'une commission passagére. Ce fut Mathieu II du nom, Seigneur de Montmorency, qui mit la dignité de Connétable au premier degré des honneurs militaires, sous le regne de Louis VIII. Celle des Maréchaux s'est illustrée à proportion: elle est même devenue, par l'extinction de la premiére, le plus haut grade où l'on

puisse parvenir par la guerre. Le Connêtable étoit le chef des armées & de tous les conseils. Il avoit le pas sur le Chancelier, même au Parlement. C'étoit lui qui nommoit les officiers, qui donnoit l'ordre aux troupes, & qui décidoit de toutes les batailles. Le Roi même, si l'on en croit un ancien titre de la Chambre des Comptes de Paris, *ne devoit ordonner de nul fait de guerre sans son consentement.* Cette charge étant venue à vaquer par la mort du Connêtable de Lesdiguieres, fut supprimée par Lettres du Roi Louis XIII.

An. 784. 85. Mort de la Reine Hildegarde.

Charles n'apprit la défaite de ses Généraux, qu'avec un extrême chagrin. Il étoit peu accoutumé à de pareilles nouvelles. Il marcha sans tarder à la tête d'un nouveau corps de troupes, & les Saxons avoient encore, pour ainsi dire, les mains teintes du sang des François, lorsqu'ils le virent arriver chez eux pour en tirer une mémorable vengeance. Le seul bruit de son approche dissipe l'armée des rebelles. Tous les Seigneurs de Saxe viennent lui protester qu'ils n'ont aucune part à la derniére révolte. On lui livre quatre mille des plus mutins, à

Idem ibid.

qui il fait couper la tête, pour servir d'exemple aux autres. Le Monarque, après un si terrible châtiment, alla passer l'hiver à Thionville. Ce fut là qu'il eut la douleur de perdre la Reine Hildegarde, princesse aimable, qui emporta les regrets & du Roi & de la Nation. Il épousa quelque tems après Fastrade, fille d'un Seigneur François.

Vitikind reçoit le batême & se soumet.

La consternation fut le premier effet de l'horrible carnage des Saxons: mais bien-tôt elle se changea en rage & en désespoir. Vitikind, ce fier courage que rien ne pouvoit abbatre, reparut en Saxe avec un autre Duc, nommé Albion, & réveilla toute la fureur de la Nation. Le soulèvement fut si général, & l'opiniâtreté si violente, que trois sanglantes défaites ne purent les faire rentrer dans le devoir. Mais ce qui n'avoit pû être l'ouvrage de la force, devint celui de la clémence. Le vainqueur rempli d'estime pour la haute vaillance de Vitikind, lui fit offrir le pardon de sa rébellion, & des ôtages pour sûreté de sa parole. Ce trait de générosité subjugua le fier Saxon. Il se rendit à l'assemblée de Paderborn, & de-là au

Idem ibid.

palais d'Attigny sur la riviere d'Aisne. Charles le reçut avec tant de bonté, qu'il en fit une conquête à l'Etat & à la Religion. Regénéré dans les eaux du batême, il vécut depuis si chrétiennement, que quelques-uns l'ont mis au nombre des Saints. Il y en a qui prétendent qu'il est la tige de l'auguste famille qui regne aujourd'hui sur la France. Albion imita son exemple. Tous deux de retour dans leur païs, maintinrent les peuples dans la soumission, & moururent fidéles à Dieu & au Roi.

Conjuration contre la personne du Roi.

L'expédition de Saxe manqua d'être funeste au Roi. Il poursuivoit Vitikind & Albion qui s'étoient retirés au-de-là de l'Elbe, lorsqu'il reçut l'avis d'une conjuration tramée contre sa personne. On a cru que la nouvelle Reine y avoit donné occasion : Eginard parle de Fastrade comme d'une femme cruelle, pour laquelle Charles avoit trop de condescendance. Quoi qu'il en soit, la conspiration paroissoit à craindre par le nombre & la qualite des conjurés : mais elle n'eut d'autre suite, que de faire éclater la grandeur d'ame du Monarque. Il ne fit mourir aucun des coupables,

Eginard in Annal. & in vita. Carol. Magn.

Le Comte Hastrade, chef de la conjuration, eut les yeux crévés : les autres furent envoyés en éxil. Il est à remarquer que c'est la premiére fois que le supplice de créver les yeux se trouve usité en France. Ce genre de châtiment est emprunté des Orientaux, chez qui il étoit alors très commun.

Les plus justes éloges succédérent aux plus vives allarmes. L'énormité du crime avoit excité une indignation générale: la modération du Monarque devint le sujet de la plus profonde admiration. L'arrivée du Roi d'Aquitaine acheva de dissiper toutes les idées de tristesse & d'horreur. Charles, pour examiner par lui-même les progrès de son éducation, l'avoit mandé à Paderborn. Le jeune Prince y fit son entrée à cheval, vêtu à la maniere des Gascons d'un pourpoint fort étroit, portant un petit manteau rond, ayant les manches de la chemise très-amples, le haut de chausses très-large, & de petites bottines, où l'éperon étoit enfoncé. Il tenoit un javelot à la main ; & quoiqu'il n'eût que sept ans, il manioit son cheval avec tant de grace, qu'il fit l'admiration de toute la Cour. Il avoit pour *Ménins* quantité de jeunes

Il mande le Roi d'Aquitaine à Paderborn.

Idem in vita Ludovic. Pii.

Seigneurs du même âge, & pour cortége toute la Noblesse d'Aquitaine. On n'y avoit laissé que les Marquis. C'est ainsi qu'on appelloit les Commandants des Milices, dont la destination étoit de veiller à la garde des marches ou frontiéres. Ce nom si commun de nos jours, est celui des Seigneurs qui tiennent rang après les Princes, les Ducs, & les Comtes & Pairs. Le jeune Louis demeura quelque tems auprès du Roi, & ne retourna dans ses Etats que sur la fin de l'Automne.

An. 785 87. Il part pour l'Italie.

L'Empire François jouissoit d'une paix profonde : elle fut troublée tout-à coup par la révolte des Bretons, qui refusérent de payer le tribut qu'ils devoient à la France. Le Roi envoya contre eux une armée, qui les soumit, après avoir rasé leurs plus fortes places. Ils donnérent des ôtages, & leurs Princes, obligés de céder à la grandeur de Charles, vinrent lui rendre d'humbles hommages. Le Monarque, rassuré de ce côté-là, partit pour l'Italie, laissant à Vormes la Reine & les Princesses ses filles. Ce voyage imprévu déconcerta les projets de ses ennemis. Arégise duc de Be-

[illegible] in Annal.

nevent, commençoit à brouiller : il s'humilia, & donna son second fils pour ôtage. La Cour de Constantinople ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec la France : elle envoya des Ambassadeurs au Roi pour le complimenter, & l'assurer d'une amitié constante. Tassillon, duc de Baviére, gémissant sous le poids d'une soumission forcée, étoit toujours prêt à se révolter : il vint se jetter à ses pieds, lui prêta un nouveau serment, & lui remit son fils aîné pour garant de sa fidélité. Mais il prit ensuite de mauvais conseils, renoua ses intrigues, & excita les Huns à faire une irruption dans la Germanie.

Charles instruit de ces menées, convoqua un Parlement à Ingelheim, où il manda tous les Seigneurs de France, de Lombardie, de Saxe, & de Baviére. Tassillon se croyant assuré du secret, s'y rendit sans aucune défiance. Mais dès qu'il parut, il fut arrêté ; & le Monarque remit au Jugement de l'assemblée le châtiment de ses perfidies. Les preuves étoient si claires, qu'il fut déclaré criminel de Léze-Majesté, & condamné à mort d'un commun consentement. Il la mé-

An. 788. Tassillon est dépouillé de ses Etats.

Idem ibid.

que ce fut ce Prince lui-même, qui aimoit ses filles jusqu'à la foiblesse, & ne pouvoit se résoudre à les voir éloignées de lui. Quoi qu'il en soit, Abares, Grecs & Lombards, tout conspiroit à chasser les François d'Italie. Le Monarque averti de tout, donna ordre à tout, & sans sortir de Ratisbonne, dissipa cette horrible tempête.

Ils sont entiérement défaits.

Les Huns furent entiérement défaits & en Baviére & dans le Frioul. Ils revinrent une seconde fois : ils éprouvérent le même sort : on en fit un horrible carnage. Tout ce qui échappa à l'épée des vainqueurs, alla se noyer dans le Danube. Les Grecs n'eurent pas un meilleur succès. Ils comptoient sur Grimoald fils d'Arégise, à qui le Roi, malgré les facheux préjugés de la conduite de son pére, & les vives remontrances du Pape, venoit d'accorder l'investiture du Duché de Benevent. Mais le jeune Duc, sensible à la reconnoissance, demeura fidéle aux François. Il se joignit à Vinigise, l'un des Lieutenants de Charles, & au Duc Hildebrand. Tous trois marchérent de concert, & chargérent si vivement les ennemis, qu'ils les

Idem ibid.

rompirent & les mirent en déroute. Telle fut la fin de cette grande entreprise. Les Abares, outre trois sanglantes défaites, s'attirérent un ennemi qui leur forgea des chaînes qu'ils ne purent briser : les Grecs perdirent une grande & belle armée : le Prince Lombard, obligé de prendre la fuite, retourna à la Cour de Constantinople mener une vie longue & méprisée.

Le regne de Charles n'est qu'un enchaînement d'actions militaires : toujours une expédition est suivie d'une autre, & une premiere victoire prépare à une seconde. Les Vilses ou Velesabes, peuples Esclavons qui s'étoient établis entre l'Elbe & l'Eider, l'obligérent à porter sa réputation & ses armes jusques sur les bords de la Mer Baltique. Ces barbares faisoient de grands ravages dans le païs qu'on nomme aujourd'hui Meckelbourg. Les Abodrites qui l'habitoient, étoient alliés ou tributaires de la France. Ils portérent leurs plaintes au Roi, qui leur promit un prompt & puissant secours. Il partit en effet à la tête d'une nombreuse armée, passa le Rhin à Cologne, traversa toute la Saxe, fit jetter

An. 789. Charles étend sa domination jusqu'à la Mer Baltique.

Eginard in Annal. & in vit. Carol Magn.

deux ponts sur l'Elbe, pénétra bien avant dans les terres des Vilses, battit les troupes qui voulurent s'opposer à sa marche, & mit tout à feu & à sang. Déja il approchoit de la capitale, lorsque les chefs de la Nation, épouvantés de tant de succès, vinrent au-devant de lui pour se soumettre. Tous lui firent hommage & lui jurérent fidélité. Charles leur pardonna, prit des ôtages, & revint à Vormes, où la soumission de tous les peuples de son Empire lui permit de se reposer quelque tems de ses longs travaux.

An. 790. Il protége les Eglises d'Orient & reçoit des présents du Calife Aaron.

Cette année de tranquilité fut consacrée à des œuvres de piété. Le Monarque avoit établi des magasins de blé dans différents endroits de ses Etats : il le fit donner aux pauvres à la moitié du prix fixé par les Ordonnances. Sa charité ne se bornoit point à ses seuls sujets : elle s'étendit jusqu'au de-là des Mers. Il envoya en Afrique, en Egypte, & en Syrie des personnes de sa Cour, pour distribuer des sommes considérables aux Eglises qui gémissoient sous la tyrannie des infidéles. Ces Envoyés avoient ordre de porter de magnifiques présents au Calife des Sarrazins, pour l'engager à traiter hu-

Eginard in vit. Carol. Magn.

mainement les chrétiens de sa domination. Il se nommoit Aaron : c'étoit le héros de l'Orient comme Charles étoit celui de l'Occident. Il avoit conçu une si haute idée du Monarque François, que pour mériter son amitié, il lui sacrifia la Souveraineté de la Terre Sainte, ne se réservant que le titre de son Lieutenant. On remarque entre autres présents qu'il lui fit, un pavillon de fin lin, varié de diverses couleurs ; si élevé, qu'un trait décoché par le bras le plus vigoureux, ne pouvoit aller jusqu'au sommet ; si vaste, qu'il contenoit autant d'appartements que le plus superbe Palais. Mais ce qui attira surtout les regards des curieux, fut une des ces horloges qu'on appelle Clepsydres, parce que l'eau les fait aller. Le cadran étoit composé de douze petites portes, qui représentoient la division des heures. Chaque porte s'ouvroit à l'heure qu'elle devoit indiquer, & donnoit passage à un nombre égal de petites boules, qui tomboient en différents tems égaux sur un tambour d'airain. L'œil jugeoit de l'heure par la quantité de portes ouvertes, & l'oreille, par celles des coups que les boules frappoient. Lorsque la douziéme heure sonnoit, on

Idem. in Annal.
Annal. Metens. & Moissiac.
Poeta Saxon. l. 4.

voyoit sortir tout à la fois douze petits cavaliers, qui en faisant le tour du cadran, refermoient toutes ces portes.

Désordres de la famille Royale.

Ce fut vers ce même tems qu'Angibert, si connu dans l'Académie du Roi sous le nom d'Homere, se retira de la Cour, pour prendre l'habit de Moine. C'étoit un jeune Seigneur aimable. Il ne le parut que trop à la Princesse Berthe, fille de Charles : il en eut deux enfants, Nitard, qui a écrit une partie de l'histoire de son tems, & Harnide, dont on ignore la destinée. On a prétendu, mais contre toute vérité, qu'il y avoit un mariage réel. Eginard assure en termes précis, que le Monarque ne put jamais se résoudre à marier aucune de ses filles. Cette conduite, quelque nom qu'on veuille lui donner, lui attira, selon le même Auteur, quelques disgraces, qu'il sçut prudemment dissimuler. Il y a toute apparence que cette avanture & le scandale que donna Hiltrude par ses galanteries avec un Seigneur, nommé Odillon, doivent ête comptés au nombre de ces chagrins domestiques. On en peut dire autant de l'intrigue de Rotrude avec le Comte Roricon, dont elle eut un fils nommé

In vit. Poster. Angilbert.

In vit. Carol. Magn.

Louis, qui fut Abbé de ſaint Denis & Chancelier de France. On veut néanmoins qu'il ait fait épouſer Emma à ce même Eginard, ſon Sécrétaire & ſon Hiſtorien, dont il avoit découvert le commerce avec cette Princeſſe. Cette hiſtoriette a tout l'air d'un Roman. Il n'eſt guères probable qu'un ſujet ait diſſimulé un ſi grand honneur de la part de ſon Souverain.

Tout étoit ſoumis. Charles crut la circonſtance favorable pour porter la guerre chez les Huns, qui ne ceſſoient de faire des courſes ſur les terres de leurs voiſins, pillant les Egliſes, & maſſacrant les Prêtres, les Religieux, & les Vierges conſacrées à J. C. Cette Nation barbare habitoit cette partie de la Pannonie, qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche & la Hongrie. Elle étoit diviſée en neuf cantons ou cercles, ſéparés les uns des autres, & environnés de tous les côtés d'une haute levée, & d'une forte palliſſade, qui leur ſervoient de rampart. Ce retranchement forcé, on trouvoit quantité de villes, de bourgs & de villages, tous revêtus de bonnes murailles, & ſi peu éloignés entre eux, qu'un homme en élevant la voix ſe

An. 791. Guerre contre les Huns.

pouvoit faire entendre de l'habitation la plus proche. On communiquoit d'un cercle * à l'autre par des chemins pratiqués dans des taillis peu élevés & plantés exprès. Il y avoit plus de deux cens ans que cette République subsistoit, redoutée des Empereurs à qui elle avoit rendu de grands services, ménagée des François qui jusqu'alors avoient recherché son amitié, puissante en hommes, riche enfin des dépouilles qu'elle avoit enlevées à l'Empire & à la Germanie. Elle n'étoit séparée de la Bavière que par la riviére d'Ens qui se jette dans le Danube un peu au-dessous de la ville de Lens. Le voisinage de la France fit naître quelque difficultés sur les limites. On mit l'affaire en négociation : mais on ne put convenir de rien. Les Huns ne voulurent point se relâcher de leurs prétentions. Cette opiniâtreté, leur derniére ligue avec Tassillon, & surtout leur haine invincible pour le Christianisme, furent les vrais motifs

* Il y a toute apparence que le nom de cercle que portent aujourd'hui quelques Provinces de l'Empire, est pris de cet endroit de l'ancienne histoire Germanique.

qui déterminérent le Roi à leur déclarer la guerre.

Il assembla pour cette expédition la plus grande armée qu'il eût encore mise sur pied. Le rendez-vous général fut à Ratisbonne. Le jeune Roi d'Aquitaine y conduisit lui-même ses troupes. C'étoit ses premieres armes: Charles fit la cérémonie de lui ceindre l'épée. Ce fut depuis la maniére d'armer les Chevaliers, & c'est probablement l'époque de l'institution de cet Ordre. Déja les François étoient en marche, & le Monarque se préparoit à passer la riviére d'Ens, lorsqu'il reçut la nouvelle que le Duc de Frioul, après un horrible carnage des Huns, avoit forcé un de ces grands retranchements qui défendoient l'entrée de chaque cercle, pillé une partie du canton, & fait un prodigieux butin. Il s'avance aussi-tôt avec son armée, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, pénétre jusqu'à Vienne qu'il abandonne au pillage, assiége les deux plus fortes places du païs, les emporte, & les réduit en cendres. Les Barbares épouvantés se sauvérent avec précipitation sur les montagnes & dans les bois. Les uns y périrent en

Idem in Annal.

Vita Ludovic. Pii.

se défendant courageusement : les autres se rendirent sans donner de combat. Le vainqueur perça jusqu'à l'endroit où le Raab se jette dans le Danube. Ce fut le terme de cette expédition. Le défaut d'ennemis & l'approche de l'hiver lui firent reprendre le chemin de la France, résolu de poursuivre au Printems prochain une conquête, qu'il avoit si fort avancée dans une seule campagne. Mais ce qui arriva sur ces entrefaites, l'obligea de prendre d'autres mesures.

An. 792.

Pepin son fils aîné conspire contre lui.

Ce Prince, le meilleur & le plus grand qui eût jamais regné non-seulement en France, mais en Europe, vit ses jours exposés au plus noir des attentats. Pepin, dit le Bossu, l'aîné de ses enfants, fut le chef de cette horrible conspiration. Il étoit fils d'Himiltrude, fort beau de visage, mais extrêmement contrefait. Quoique né d'une concubine, il prétendoit avoir droit à la Couronne, suivant l'usage établi depuis la fondation de la Monarchie. Il voyoit tous ses cadets avantageusement partagés : Charles avoit été fait Duc du Maine, Pepin Roi d'Italie, Louis Roi d'Aquitaine : lui seul étoit sans aucun commandement

Idem ibid.

Annal. Franc.

&

ſans emploi. La jalouſie lui inſpira des idées de révolte. Les Seigneurs, mécontents des hauteurs de Faſtrade, ne cherchoient qu'à irriter ſon reſſentiment. Les Huns & les Saxons lui promettoient leur aſſiſtance. Les Lombards toujours prêts à remuer, les Grecs toujours jaloux de la grandeur du Monarque François, tous les ennemis de la France devoient prendre les armes pour l'élever ſur le trône. Mais il connut bien-tôt qu'il ne réuſſiroit pas à force ouverte : il forma l'exécrable deſſein de faire aſſaſſiner ſon pére & ſes trois fréres. Le jour étoit pris pour l'éxécution de cet horrible parricide. Mais la Providence permit qu'un Lombard, nommé Fardulfe, s'endormit dans un coin de l'Egliſe où les conjurés s'aſſemblérent pour prendre leurs derniéres meſures. Il entendit tout le ſecret, & en avertit le Roi. On ſe ſaiſit auſſi-tôt de Pepin & de tous ſes complices. Le Parlement fut aſſemblé, & les coupables jugés dans toute la ſévérité des Loix. La clémence étoit la vertu favorite du Prince. Il y en eut peu d'exécutés : les autres furent envoyés en éxil, & leurs biens confiſqués. Le nouvel Abſalon

fut rasé & confiné au Monastére de Proim dans l'Evêché de Trèves. Fardulfe pour récompense eut l'Abbaye de saint Denis.

An. 793. Les deux Rois, fils de Charles, au premier bruit de la conjuration, se rendirent à Ratisbonne, où ils eurent la satisfaction de trouver tout tranquille par le châtiment des coupables. Ils y furent reçus avec la tendresse que méritoit leur zéle empressé, & avec tous les honneurs dûs à de jeunes héros qui venoient de signaler leurs armes par la défaite des rebelles du Duché de Benevent. Pepin n'y séjourna que fort peu de tems : la jalousie des Grecs rendoit sa présence nécessaire en Italie. Louis y passa tout l'hiver : il devoit être d'une seconde expédition contre les Huns. Mais les nouvelles qu'on reçut de Saxe & d'Espagne, suspendirent l'exécution de ce grand projet. Le Comte Teuderic avoit eu ordre d'assembler les troupes de Frise. Il les conduisoit en Saxe où il croyoit tout soumis, lorsque cette infidelle Nation l'attaqua à Rustringen proche du Veser, & le défit entiérement. Les Sarrazins de leur côté avoient surpris Barcelonne, forcé le passage

Eginard in Annal.

des Pyrénées, brûlé les fauxbourgs de Narbonne, battu le Duc de Toulouse qui étoit venu à leur rencontre, & ravagé tout le Languedoc. Les révoltes des Saxons, lorsqu'ils étoient abandonnés à eux-mêmes, ne furent jamais regardées comme une affaire fort importante : l'excursion des Maures causa plus d'inquiétude. Chron. Moissiac.

Charles renvoya le jeune Louis en Aquitaine, avec ordre de se mettre promptement en état de marcher contre les Sarrazins. Il assembla lui-même son armée. Mais il ne crut pas devoir s'engager si-tôt dans la Saxe : les troupes cependant ne demeurerent pas oisives. Il avoit formé un grand projet pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin. L'entréprise eût été d'une grande utilité, tant pour le commerce des provinces, que pour l'expédition qu'il méditoit contre les Abares. Elle ne paroissoit pas de difficile éxécution : il ne s'agissoit que de joindre le Rednitz à l'Athmul. La premiére de ces deux riviéres mêle ses eaux vers Ramberg à celles du Mein, qui se jette dans le Rhin près de Mayence, & le Rhin dans l'Océan. La seconde va-se décharger dans le Da- Il entreprend de joindre l'océan au Pont Euxin.

nube à Kelheim, & le Danube dans la Mer-Noir ou Pont-Euxin. Le canal devoit avoir trois cens pieds de largeur sur environ deux lieues de longueur. Toute l'armée fut employée à le creuser. Déja elle avoit poussé le travail jusqu'à deux mille pas. Mais le peu de consistance du sol, les pluyes continuelles, l'éboulement des terres, & le défaut de mille inventions si communes de nos jours, le firent interrompre : le peu d'espérance de réussir contraignit enfin de l'abandonner totalement.

An. 794. Concile de Francfort.

On reçut dans ce même tems la nouvelle qu'Issem roi de Cordoue, après avoir perdu une sanglante bataille contre Alfonse surnommé le Chaste, avoit rappellé les Sarrasins du Languedoc. Charles, rassuré de ce côté-là, se disposa sérieusement à la guerre de Saxe. Mais avant de l'entreprendre, il assembla ce Concile si fameux dans nos Annales, sous le nom de Francfort : c'est un des plus célébres de l'Eglise d'Occident. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques de France, de Germanie, de Lombardie, d'Angleterre & d'Espagne. Le Monarque y parut sur son trône, avec toute l'autorité qu'avoient autrefois les

Eginard in Annal.

Empereurs Chrétiens dans ces religieuses assemblées. *Je me suis rendu à vos priéres*, dit ce Prince dans une Lettre adressée aux Eglises d'Espagne: *J'ai pris place parmi les Evêques comme auditeur & comme arbitre : nous avons vû, & par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il falloit croire fermement.* L'hérésie de Félix évêque d'Urgel avoit fait convoquer ce Concile : ce fut aussi la premiere affaire qu'on y traita. Ce Prélat, soutenu d'Elipand métropolitain de Tolède, enseignoit publiquement que Jesus-Christ considéré selon la Nature humaine, n'étoit que le fils adoptif de Dieu : ce qui étoit admettre deux fils, par conséquent deux personnes. Cette doctrine, déja foudroyée à Ephese, fut proscrite tout d'une voix à Francfort.

Epist. Caroli Magni ad Elipand.

Sirmond. tom. 2. Concil. Gall. Canon. 1.

On examina ensuite la décision du second Concile de Nicée sur le culte des images. Elle portoit qu'on ne devoit pas leur refuser le salut, ni l'adoration, non de latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, mais d'honneur, tel qu'on le rend aux saints, comme à des amis de Dieu. Ces paroles étoient claires : mais soit interêt de Nation & pour faire sa cour au Prince, soit

ignorance de la langue Grecque, soit enfin, ce qui est plus probable, qu'on eût produit de faux Actes de ce Concile, on crut y voir un anathême lancé contre quiconque *ne rendroit pas aux images des Saints le culte & l'adoration qu'on rend à la Divine Trinité.*
Idem Canon. 2. Les Peres de Francfort sur ce faux exposé le rejettérent d'un consentement unanime, & défendirent de le regarder comme œcuménique. On envoya ce décret au Pape, avec un ouvrage Théologique où l'on réfutoit fort au long la doctrine de Nicée. C'est ce qu'on appelle les livres Carolins, parce que Charles les adopta, & s'en déclara l'auteur. Adrien y répondit avec force, mais en même-tems avec douceur, agissant en cette occasion comme un homme sage qui soutient hautement la vérité, mais qui ne veut rompre ni la paix, ni l'unité. Il se contenta de la protestation qu'on faisoit en France de suivre le sentiment de saint Grégoire le grand, qui dit *que ceux qui voient les images, ne doivent adorer que la Sainte Trinité : mais qu'il faut les honorer par rapport à ce qu'elles représentent.* Cette prudente conduite produisit tout l'effet qu'on en

devoit attendre. Les vrais actes du Concile parurent : la prévention se dissipa : il fut reconnu pour œcumenique.

Le malheureux Tassillon parut dans cette assemblée en habit de Moine, pour implorer la clémence du Monarque. Il avoua publiquement toutes ses infidélités, demanda humblement pardon, & renonça authentiquement pour lui & ses enfants à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le Duché de Baviére. Le Roi lui assura une pension, & le fit transferer au Monastére de Jumiége, où il passa le reste de sa vie avec les deux Princes ses fils. La Reine Fastrade mourut sur ces entrefaites. Charles l'avoit aimée jusqu'à la foiblesse : il la regretta de même. La fierté de cette Princesse, ses hauteurs, ses cruautés l'ont rendue odieuse à la Nation. Deux fois le trop tendre époux vit ses jours exposés pour ses trop grandes complaisances aux volontés de cette femme impérieuse.

Mort de la Reine Fastrade.

Ibid. Canon. 3.

Eginard. & alii.

Dès que le Concile de Francfort fut séparé, le Roi marcha contre les Saxons. La présence d'un Monarque tant de fois vainqueur répandit une telle

Il marche contre les Saxons.

Chron. Moissac. consternation, que ces peuples, au lieu de courir aux armes, vinrent s'humilier devant leur maître. Ce bon Prince leur pardonna de nouveau, & se contenta pour cette fois d'enlever un Annal. Fuldens. tiers de leur armée qu'il fit transporter dans différentes parties de son Royaume. Mais cet éxil ne put contenir ceux qu'il avoit laissés dans le païs. An. 795. Il s'étoit avancé à la tête de ses troupes jusqu'aux bords de l'Elbe, pour donner audience au Roi des Abodrites, lorsqu'il apprit que ce Prince, ami de tous tems & fidéle allié de Annal. Eginard. & alii. la France, avoit été tué dans une embuscade que les Saxons lui rendirent. Il en fut si irrité, qu'il abandonna toute la Saxe à la fureur du soldat. Elle fut ravagée, & vit périr plus de trente mille de ses habitans.

An. 796. Le Pape fait hommage au Roi de toutes ses possessions. Charles, durant le cours de cette expédition, donna audience aux Ambassadeurs de Theudon, l'un des plus grands Seigneurs de la nation des Abares. Ils venoient assurer ce Prince de la soumission de cette partie de la Pannonie qui obéissoit à leur maître. On apprit de ces Envoyés que les Huns étoient extrémement affoiblis par leurs dissensions domestiques. Le Monar-

que sçut profiter de la conjoncture: il donna ordre à Henri duc de Friouf, de marcher de ce côté-là avec une armée. Le succès fut des plus heureux. Le Général François força la capitale du païs, où il trouva des trésors inestimables. C'étoient les dépouilles de tous les peuples de l'Europe, que ces barbares ne cessoient de piller depuis plus de deux siécles. Il les envoya au Roi, qui en fit de grandes largesses aux Seigneurs, aux soldats, & à toutes les personnes qui l'avoient bien servi. Il en destinoit une partie à l'Eglise de Rome & au Pape Adrien, lorsqu'il apprit la mort de ce tendre ami. Il pleura cette perte comme celle d'un fils ou d'un frère: c'est l'expression d'Eginard. Il ordonna par tout des priéres, fit de grandes aumônes pour le repos de son ame, & composa en vers Latins son épitaphe qui est gravée sur son tombeau à la porte de l'Eglise de S. Pierre. Le nouveau Pape, c'étoit Léon troisieme du nom, lui dépêcha des Légats pour lui faire part de son exaltation, lui porter les clefs de la confession de saint Pierre avec l'étendart de la ville de Rome, & le prier de député quelqu'un de sa Cour pour

Eginard. in vita Carol. Magn.

Tom. 2. Concil. Gall.

Ibid.

recevoir le serment de fidélité des Romains. Ce qui prouve qu'en cédant aux Souverains Pontifes le domaine utile de l'Exarchat & de la Pentapole, nos Rois n'ont jamais prétendu se dépouiller de la Suzeraineté.

Conquête de la Pannonie.

Les Abares cependant, oubliant leurs intérêts particuliers pour ne songer qu'au bien de la cause commune, avoient élu un Cham ou Prince, & sous sa conduite étoient rentrés dans leur principale forteresse. Charles, sur cette nouvelle, ordonna au Roi d'Italie de marcher avec toutes les forces de Lombardie & de Baviére, pour combattre le nouveau Monarque, avant qu'il pût se mettre en état de recommencer la guerre. Pepin rassembla promptement toutes ses troupes, traversa cette partie de la Pannonie qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche, & passa le Danube vers l'endroit le plus proche de la capitale du païs. Le Cham à la tête d'une armée composée de tout ce qu'il y avoit de plus grands Seigneurs parmi les Huns, lui présenta la bataille : il fut défait & tué ; la ville de Ringa forcée, pillée, rasée ; la garnison passée au fil de l'épée, & les vaincus poussés jusqu'au-de-là de la

Eginard. in Annal.

Annal. Fuldens.

Teiſſe. Cette victoire fut le terme fatal de la puiſſance de cette fameuſe République juſqu'alors ſi peuplée, ſi vaillante, & ſi riche. Toute ſa nobleſſe périt dans les différents combats qu'elle eut à ſoutenir. Ceux qui échappérent au vainqueur, ſe ſoumirent au joug de la France, ou ſe retirérent chez les Nations voiſines. S'il y eut par la ſuite quelques révoltes, on doit moins les regarder comme les efforts d'un Etat qui cherche à ſe relever, que comme les derniéres convulſions d'une liberté qui expire. Elles furent preſque auſſi-tôt réprimées qu'excitées.

Pepin, chargé des dépouilles de la Pannonie, prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, où le Roi ſon pére, après avoir ravagé la Saxe, s'étoit rendu avec Lutgarde qu'il avoit épouſée depuis peu. La marche du jeune Prince reſſembloit à un triomphe. On ne voyoit qu'or & argent ſur ſes habits & ſur ceux de ſes ſoldats. Jamais tant de magnificence n'avoit paru en France. Tout retentiſſoit des éloges du héros, qui à vingt ans venoit non-ſeulement de dompter, mais en quelque ſorte d'exterminer une Nation, qui depuis plus de deux cens ans étoit la terreur

Chapelle d'Aix.

de toute l'Europe. Il passa le reste de l'hiver à Aix ; où il célébra les fêtes de Noel & de Pâques dans la superbe chapelle que Charles venoit d'élever en l'honneur de la Sainte Vierge, & qui a donné le nom à cette ville, dont il fit depuis le siége de son Empire. C'étoit, dit Eginard, un édifice admirable, & pour le travail & pour la structure. Tout ce que Rome & Ravenne avoient de plus beau marbre, fut employé à le décorer. Le dôme étoit surmonté d'un globe d'or massif. Les portes & les balustres étoient de bronze ; les vases & les chandeliers d'or ou d'argent, & les ornements d'une richesse dont on n'avoit pas encore vû d'exemple.

Eginard. in vit. Carol. Magn.

Le Palais que le Monarque fit construire au même endroit, n'annonçoit ni moins de grandeur, ni moins de magnificence. Il y avoit, disent les auteurs du tems, des portiques si vastes, que tous les soldats & toutes les personnes de service pouvoient s'y mettre à couvert. Les Seigneurs avoient leurs logements au-dessus de ces superbes galeries. L'édifice se trouvoit disposé de façon, que le Roi, sans sortir de sa chambre, étoit à porté de voir tout

Palais d'Aix-la-Chapelle.

Idem. ibid.

Monach. San. Gal.

ce qui entroit dans les autres apartements. On y avoit pratiqué différentes sales, les unes pour les conférences des Ecclésiastiques du Palais & des Prélats qui venoient à la Cour pour les affaires de leurs Eglises; les autres pour les Diétes des grands vassaux; d'autres enfin pour ces assemblées mixtes, qu'on appelloit indifféremment Synodes ou plaids, parce que le concours du Clergé & de la Noblesse les rendoit en effet & des Conciles & des Parlements. On y avoit également ménagé divers endroits pour les audiences, soit de l'Apocrisiaire ou grand Aumônier, qui jugeoit alors toutes les affaires Ecclésiastiques, excepté celles dont le Roi s'étoit réservé la connoissance, soit du Comte du Palais, qui décidoit de tout ce qui regardoit la Maison du Prince, soit du Grand Référendaire, qui avoit l'anneau Royal, signoit les graces, & expédioit toutes les Lettres. On y voyoit aussi quantité d'apartements, destinés aux Officiers domestiques. Il y en avoit pour le Chambellan, dont la principale fonction étoit de prendre les ordres de la Reine pour les présents qu'on faisoit aux Etrangers, aux Ambassadeurs, & aux troupes, pour le

Apud Hincmar. ord. palat. c. 35.

Sénéchal, pour le grand Bouteiller, pour le Connétable, pour le grand Maréchal, pour les quatre Veneurs, pour le Fauconnier, pour les Conseillers d'Etat, pour les Députés de tous les païs sujets de la France, pour tous les Vassaux enfin qui suivoient leurs Seigneurs à la Cour. Cette description copiée fidellement des anciens Auteurs, donne une haute idée, & de l'ouvrage, & du Monarque qui l'ordonna.

Les amusemens du Monarque.

Mais parmi tant de grands objets qui fixoient les regards des curieux, on admiroit surtout un portique d'un travail incroyable & d'une magnificence extrême, qui conduisoit du Palais à la Basilique. On y voyoit aussi des Thermes, ouvrages de l'art & de la nature, si spacieux, & si abondants en eaux chaudes, que plus de cent personnes pouvoient y nager ensemble. C'étoit l'un des exercices les plus ordinaires du Monarque. Il le prenoit non-seulement avec les Rois ses enfants, mais souvent avec les Seigneurs de sa Cour; quelquefois même avec les Officiers & les soldats de sa garde: & l'auteur de sa vie remarque qu'il y excelloit par-dessus tous. Les courses à cheval & la chasse faisoient encore

Eginard. in Vit. Caroli Magn.

une partie de ses amusements : mais le plus cher & le plus fréquent étoit la lecture. Il se faisoit lire à table, tantôt les ouvrages de saint Augustin, sur-tout la Cité de Dieu, tantôt l'histoire des Rois ses prédécesseurs : cette lecture lui paroissoit le plus doux assaisonnement de ses repas, où regnoit une grande frugalité. Il lisoit aussi fort souvent l'Ecriture Sainte, & les écrits des saints Peres qui servent à la bien entendre. Par-là, il devint très-bon aux pauvres, juste, équitable, grand observateur des Loix & du droit public. Idem. ibid.

Ses occupations.

On voit en suivant l'histoire de son regne, qu'il partageoit ses soins entre deux sortes d'affaires, selon les différentes saisons. L'Eté & l'Automne étoient destinés aux expéditions militaires, ou à quelques voyages sur les frontiéres : l'Hiver & le Printems étoient employés à disposer les affaires du Royaume, auxquelles il vaquoit fort soigneusement. Mais il n'y avoit pas un instant dans l'année, pas un moment du jour où il ne fût prêt à rendre la justice. Il regarda toujours cette noble fonction comme la plus grande affaire & le propre devoir des Rois. Idem ibid.

Par-tout & à toute heure, il étoit prêt à donner audience. Souvent interrompant son sommeil, il se levoit quatre ou cinq fois la nuit, ordonnant de faire entrer non-seulement ses amis, mais encore ceux qui avoient quelque procès que le Comte du Palais n'avoit pû terminer. Le tems même de s'habiller étoit occupé utilement. Il écoutoit alors les plaintes de ses sujets, & jugeoit leurs différends avec autant d'équité que de sagesse. C'étoit aussi dans ces moments qu'il donnoit ses ordres à ses Ministres & à ses Officiers.

Telle étoit la sagacité de son esprit, que parmi tant d'affaires, on ne remarqua jamais en lui ni embarras, ni inquiétude. Ce portrait est tracé de la main d'un témoin oculaire, historien aussi fidéle qu'éclairé.

An. 797. Il envoye une armée au-delà des Pyrénées.

La saison étoit avancé, & le Monarque se disposoit à partir pour la Saxe, lorsqu'il vit arriver l'Emir Zara, qui après s'être emparé de Barcelonne, venoit lui en faire hommage & se reconnoître son vassal. Charles le reçut avec bonté, & sur les avis qu'il lui donnna des troubles qui agitoient

l'Espagne, il envoya ordre au Roi d'Aquitaine d'y passer avec une armée & d'assiéger Huesca. On ignore le succès de ce siége. On sçait seulement que l'Emir qui commandoit dans le païs dépendant de l'Aquitaine, se soumit; que Louis fit relever les murailles de quelques places avantageusement situées, & qu'il y laissa un nombre de troupes suffisant pour les garder. L'exemple de Zara fut imité par Abdalla oncle du nouveau Roi de Cordoue. Ce Prince impatient de se voir possesseur de la partie qui devoit lui appartenir dans la succession de son pére, eut recours à la protection du Monarque François, que presque tous les peuples tant chrétiens qu'infidéles regardoient comme l'arbitre de l'Europe. Il fut reçu avec tous les égards qu'on doit aux malheureux. Charles qui étoit alors à Aix-la-Chapelle, le combla de bontés, & le mena en Saxe où il avoit résolu de passer l'hiver.

Idem in Annal.

Vita Ludov. Pii.

Annal. Fuldens.

Il assit son camp sur les bords du Veser, le fortifia, y fit bâtir des maisons en si grand nombre & avec tant de diligence, que bien-tôt on vit s'élever une espéce de ville, à laquelle on donna le nom d'Héristal, qu'elle porte

An. 798. 99.

Il châtie les Saxons.

encore aujourd'hui. Mais rien ne pouvoit dompter la férocité des Saxons, ni les châtimens, ni les bienfaits. Il n'y avoit point d'années qu'ils ne signalassent leur perfidie par quelque action barbare. Le Roi leur avoit envoyé des Commissaires pour rendre la justice à ceux qui la demandoient : ils furent cruellement massacrés. La vengeance suivit de près le crime. On mit à feu & à sang tout le païs qui est entre le Veser & l'Elbe. Ce châtiment, loin de les contenir, ne servit qu'à irriter leur fierté. Ils se jettérent sur le Meckelbourg qu'ils ravagérent. Le Duc qui y commandoit pour les François, vint à leur rencontre, en fit un grand carnage, & plus de quatre mille demeurérent sur la place. Tant de pertes les mirent enfin hors d'état de remuer. Le vainqueur, dédaignant de les pousser plus loin, se contenta de prendre un grand nombre d'ôtages, & revint dans sa capitale.

Eginard in Annal.

Il mande le roi d'Aquitaine pour lui rendre compte de sa conduite.

Les soins du gouvernement ne l'empêchoient pas de veiller à l'éducation de ses enfants. Il avoit mandé au Roi d'Aquitaine de le venir trouver à son camp d'Heristal pour lui faire rendre compte, non-seulement de son expé-

dition d'Espagne, mais de l'administration de ses finances. Ce jeune Prince, victime de l'avidité de ses Courtisans, s'étoit vû obligé dans le dernier voyage qu'il avoit fait à la Cour de France d'emprunter les présents qu'il étoit de coutume de faire au Roi. Charles qui en en fut informé, lui représenta vivement que les prodigalités des Rois étoient la ruine des peuples, & que la Majesté du trône ne pouvoit s'allier avec la dépendance, suite nécessaire de l'emprunt. Ce tendre pére eut la satisfaction d'apprendre que Louis, docile à ses avis, avoit enfin retiré ses domaines, & vivoit avec dignité, sans fouler ses sujets. Il avoit quatre maisons Royales; Doué sûr les confins de l'Anjou & du Poitou, Cassenueil en Agenois, Andiac dans le diocèse de Saintes, & Ebrueil en Auvergne. Il s'étoit imposé la loi de passer successivement une année dans chacune. Car il est à remarquer que nos anciens Rois ne séjournoient presque jamais dans les villes. De-là il arrivoit qu'elles n'étoient chargées que de quatre ans en quatre ans de l'entretien du Monarque & de sa Cour. Les revenus, bien administrés, étoient

Vita & Act. Ludovic. Pit.

Lib. Tert. de re Diplomat.

mis en reserve. Louis par cette sage œconomie, sans rien tirer du peuple, trouvoit des fonds suffisants non-seulement pour défrayer sa maison, mais encore pour payer la solde aux troupes. C'est pourquoi il leur défendit d'exiger le droit de fourage qu'elles avoient toujours levé sur les gens de la campagne. Charles fut si touché de cette conduite, qu'il la prit lui-même pour modele, & ordonna que désormais la païe du soldat seroit prise sur ses revenus.

Il consent qu'Ermengarde ait le titre de Reine.

Il y a toute apparence que ce fut dans ce voyage que Louis obtint la permission de donner le titre de Reine à la fille du Comte Ingramme, l'un des plus grands Seigneurs d'Aquitaine. Ce religieux Prince, si l'on en croit deux Auteurs contemporains, craignant de se laisser emporter à des plaisirs défendus, prit par le conseil des siens, Ermengarde, Reine future; mais qui n'eut cette auguste qualité, que du consentement du Roi Charles. Ce qui semble indiquer deux tems, l'un où il s'allia à cette Princesse pour se soustraire aux piéges de la volupté, l'autre où avec l'approbation de son pére, il l'éleva avec lui sur le trône.

Opusc. Thegan. c. 4.

Telles étoient les mœurs de ces premiers siécles de la Monarchie. Les jeunes Princes pouvoient prendre une femme à leur choix, sans demander l'agrément de leurs parents. Mais alors cette femme ne portoit que le nom de concubine : nom qui marquoit un vrai mariage, moins solemnel à la vérité, approuvé cependant par les Saints Canons, quoique suivant les Loix civiles il ne donnât aux enfants aucun droit de succéder.

Charles se préparoit à retourner en Saxe, lorsqu'il reçut des lettres du Pape, qui lui demandoit sa protection, & justice du plus noir des attentats. Deux neveux d'Adrien, Pascal & Campule, l'un Primicier, l'autre Sacellaire, tous deux également jaloux de l'élévation de Léon, formérent le dessein de le faire périr. Ils l'attaquérent dans une Procession solemnelle, & s'efforcérent de lui créver les yeux & de lui arracher la langue. Mais il eut le bonheur d'échapper de leurs mains meurtriéres, se sauva pendant la nuit du Monastére où ils l'avoient enfermé, & se réfugia chez les Ambassadeurs de France, qui le conduisirent à Spolete. Ce fut de cette

Le Pape Léon III. reclame sa protection.

Annal. Eginard. Theophan. Anastas.

ville qu'il écrivit au Roi pour le prier de lui procurer le moyen de passer dans ses Etats avec sûreté. Ce Prince très-bon & très religieux, fut sensiblement touché des malheurs de Léon, & envoya promptement ordre au Roi d'Italie de le faire accompagner honorablement jusqu'en France. Il dépêcha en même-tems l'Archevêque de Cologne avec le Duc Auchére pour aller au-devant de lui, & l'amener à Paderborn, où il avoit résolu de l'attendre, après avoir tenu un Parlement à Lipenheim sur les bords de la Lippe. Le jeune Charles, fils aîné du Roi, s'avança à la tête d'une partie de l'armée jusqu'à l'Elbe, reçut les soumissions des Nordluides, & accommoda tous les différents qui étoient entre les Abodrites.

Il envoye des Commissaires à Rome.

Le Pape fut reçu avec de grands honneurs. Le Roi l'embrassa tendrement, & ne put retenir ses larmes en voyant les marques de la cruauté de ses ennemis. On prit des mesures pour son retour & pour sa sûreté. Charles nomma des Prélats & des Comtes pour l'accompagner jusqu'à Rome, & examiner les différens chefs d'accusation portés contre lui. Car Pascal &

Campule s'étoient plaints les premiers par une requête dans laquelle ils chargeoient Léon de plusieurs grands crimes. Les Commissaires, après les recherches les plus exactes, assurérent le Monarque de l'innocence du Souverain Pontife. Les deux coupables furent arrêtés & conduits en France sous bonne garde. Dès-lors le voyage de Rome fut résolu. Les brouilleries de cette ville où les ennemis du Pape entretenoient toujours de sourdes pratiques; le châtiment dû à un attentat des plus énormes; l'humeur toujours inquiéte de Grimoald duc de Benevent, tout rappelloit Charles en Italie. La tranquilité dont jouissoit l'Empire François acheva enfin de le déterminer.

La Pannonie étoit parfaitement soumise, & les Abares tellement domptés, qu'ils ne furent plus en état de reprendre les armes. Les troupes qu'il avoit détachées au secours des isles de Maïorque & de Minorque, en avoient chassé les Maures après un horrible carnage. Les Seigneurs Bretons, pour marque de leur fidélité, venoient de lui envoyer leurs armes, où le nom de chacun d'eux étoit gravé: trophée Annal. Eginard.

d'autant plus agréable à ses yeux, qu'il n'étoit teint du sang ni des vainqueurs ni des vaincus. On vit arriver dans le même tems des Envoyés de l'Emir Azan, qui lui apportoient les clefs d'Huesca, protestant de la lui remettre entre les mains, lorsqu'il le pourroit faire avec sûreté. Ainsi rassuré de tout côté, le Monarque prit le chemin d'Italie.

An. 800. Il va lui-même en Italie. Le Pape vint au-devant de lui à douze milles de Rome. Le peuple sorti en foule, chantoit les louanges du Prince; & comme il y avoit toujours dans cette ville des chrétiens de toutes les Nations du monde, elles furent célébrées en toutes sortes de langues. Ces cantiques étoient souvent interrompus par mille cris de joie. Les Romains lui avoient de si grandes obligations, les étrangers en avoient entendu publier tant de merveilles, il avoit je ne sçais quoi de si grand & & de si aimable dans sa personne, que les uns & les autres ne pouvoient contenir ni leur reconnoissance, ni leur admiration. Les acclamamations ne Anast. cessérent que lorsqu'il descendit de cheval à la porte de saint Pierre. Le Souverain Pontife, accompagné des Evêques

Evêques & de tout le Clergé, le reçut avec humilité, disent les Annalistes, & le conduisit dans l'Eglise, où il commença un Cantique qu'un million de voix continuérent : ce qui dura tout le tems que Charles demeura dans la Basilique.

Quelques jours après, le Monarque assembla le Clergé & les Seigneurs des deux Nations dans l'Eglise de saint Pierre. Là il entendit les accusations & les accusateurs. Pascal & Campule furent reconnus pour *des calomniateurs & des méchants* : le Pape demeura pleinement justifié. Mais le Roi lui témoigna qu'il seroit à propos qu'il se purgeât lui-même par serment : il suivit ce sage conseil. On indiqua une seconde assemblée pour le lendemain. Léon y parut, prit le livre des quatre Evangiles, monta à la tribune, protesta devant Dieu & devant tout le peuple, que les crimes qu'on lui imputoit lui étoient inconnus. Charles alors prononça son jugement, le déclarant innocent, & condamnant ses ennemis à la mort. Le saint Pontife, touché de compassion, obtint par ses prieres, que non-seulement on ne les

Il déclare le Pape innocent

Annal. Moiss.

feroit point mourir, mais encore qu'ils ne feroient point mutilés : supplice si commun dans ce tems-là, que les Abbés mêmes l'exerçoient sur leurs Moines. Ils furent envoyés en éxil.

Il refuse la Couronne Impériale.

Les Romains, pour reconnoître tant de bienfaits & pour s'assurer la protection du Monarque François, résolurent de le proclamer Empereur d'Occident : titre éteint depuis plus de trois siécles, mais qui n'ajoutoit rien à la puissance d'un Prince qui étoit maître non-seulement de toutes les Gaules, d'une partie de l'Espagne, de la Germanie, de la Pannonie, de la Lombardie, mais de Rome même, ancienne capitale des premiers Césars. Le Pape assuré des suffrages du Clergé, de la Noblesse & du peuple, en fit la proposition au Roi. Mais ce héros, soit par sa modération naturelle, soit qu'étant engagé en tant de guerres, il craignît de se jetter dans de nouveaux embarras, refusa constamment cette dignité, & défendit avec hauteur de lui en parler d'avantage. On feignit de n'y plus songer. Les fêtes de Noel approchoient, & l'on fit de grands préparatifs pour les célébrer

Ibid.

Guillelm. Malmesburg. l. 1. de Gest. Angl.

avec magnificence. Le Roi d'Italie s'y rendit, accompagné des Officiers de l'armée, qui venoit de soumettre les rebelles du Duché de Benevent. Le jour venu, Charles fut prié de prendre pour y assister l'habillement des Patrices : il ne voulut point refuser cette legere satisfaction aux Romains.

Quelque répugnance qu'il eût à porter d'autre habit que celui des François, il prit une longue tunique avec un grand manteau traînant, dont un des côtés étoit rataché sur son épaule droite. Tout Rome en le voyant entrer dans l'Eglise, se repandit en acclamations. Il s'approcha de l'Autel, & se mit à génoux. Il s'inclinoit pour adorer, lorsque le Pape qui alloit célébrer la Messe, lui mit une Couronne sur la tête. Tout le peuple en mêmetems s'écria à cris redoublés : *vive Charles, toujours auguste, grand & pacifique Empereur des Romains, couronné de Dieu, & qu'il soit à jamais victorieux.* Aussi-tôt Léon se prosterna & fut le premier à l'adorer, disent nos Annalistes, c'est-à-dire, à lui rendre les respects & les hommages qu'un sujet doit à son Souverain. Le jeune Char-

Il est proclamé Empereur malgré lui.

Iidem ibid.

les, fils aîné du nouveau César, étoit présent à cette crémonie : le Souverain Pontife lui présenta la couronne Royale, & lui donna l'onction sacrée des Rois. Telle est l'époque du renouvellement de l'Empire Romain en Occident. Il avoit fini dans Augustule : il recommença dans Charlemagne : il dure encore aujourd'hui dans le Corps Germanique.

Il fait de magnifiques présents aux Eglises.

On ne peut exprimer quelle fut la surprise de Charlemagne, (c'est le nom que nous lui donnerons désormais avec toutes les Nations du monde) lorsqu'il se vit proclamer & saluer Empereur. Elle alla, si l'on en croit les Auteurs de ce tems, jusqu'à une espéce de colére. Il protesta hautement, que s'il avoit été instruit de ce qui devoit se passer, il ne se feroit point rendu ce jour-là à l'Eglise, quoique ce fût une fête très solemnelle. Tout le monde, dit Eginard, demeura persuadé de sa bonne foi. On ne l'en jugea que plus digne de l'Empire. La maniere dont il en soutint les droits, confirma cette haute opinion. Il passa tout l'hiver à Rome, où il signala sa sagesse par les plus beaux re-

In vita Carol. Magn.

glements pour le gouvernement de la ville, & sa magnificence par les plus riches présents aux Eglises. C'étoient, au rapport d'Anastase, quantité de vases d'or, une croix de même métal enrichie d'hiacintes, un livre d'Evangiles tout couvert d'or & de pierreries, & deux tables d'argent massif, l'une pour le service de la Basilique, l'autre pour être mise devant la Confession de saint Pierre. Les Princesses ses filles firent aussi de magnifiques offrandes: elles consistoient en plusieurs vases de prix, avec une couronne d'or, ornée de pierres précieuses, & du poids de deux cents livres. Dès-lors tous les actes furent datés à Rome de l'année de l'Empire & du Consulat de Charlemagne, suivant l'ancien usage des premiers Césars. On y battit des monnoyes, où l'on voyoit d'un côté le nom du nouvel Empereur, & de l'autre, celui du Pape, ou la figure de S. Pierre. Quel étoit le tempéramment de ces deux autorités? C'est ce qui a toujours été, & ce qui est encore de nos jours un grand sujet de disputes. Terrible effet du préjugé! on ne peut rien voir de plus soumis, ni de plus respectueux que les lettres de Léon à Charlema-

Annast. in vita Leon III.

V. Epist. 1. 5. 10. collect. Concil. inter. oper. Henric. Canisi.

gne : elles nous apprennent que ce Prince envoyoit dans l'Etat Ecclésiastique des Officiers pour y rendre la justice, & pour y faire exécuter ses ordres. Que veut-on de plus ? La question est décidée.

An. 801. Il est recherché ou craint de tous les Princes.

L'empereur, de retour en France, reçut l'agréable nouvelle que le Roi d'Aquitaine, après avoir pris Lérida, étoit entré triomphant dans Barcelone. Les armes Françoises ne furent pas moins heureuses en Italie, où la ville de Rieti s'étoit révoltée. Pepin y marcha avec ses troupes, emporta tous les forts qui la défendoient, & la réduisit en cendres, pour servir d'exemple aux autres. Tous les Princes de la terre, ou recherchoient l'amitié de Charlemagne, ou craignoient de s'attirer son indignation. Le Roi des Asturies faisoit profession d'être son homme ou vassal : c'est le titre qu'il prenoit dans toutes ses lettres. Les Rois d'Ecosse le nommoient leur Seigneur, & se disoient ses serviteurs. Les Princes Sarrazins le redoutoient, & ménageoient respectueusement sa protection. Le Roi de Perse, Aaron, ce fier conquérant de l'Asie, l'honoroit seul entre tous les Potentats du monde, &

Vita Lud. pii.

Eginard in vita Carol. Magn.

entretenoit commerce de lettres avec lui.

Dans ce haut degré de puiſſance & de fortune, il lui eût été facile de ſubjuguer le reſte de l'Italie. Iréne le craignoit, & n'oublia rien pour détourner ce malheur. Elle avoit eu le crédit de faire tomber l'Empire en quenouille par la mort de ſon fils, à qui elle fit créver les yeux : crime ſi affreux, diſent les Grecs, que le Soleil s'éclipſa d'horreur, & refuſa ſa lumiére pendant dix-ſept jours. Elle eut encore l'adreſſe d'amuſer Charlemagne par l'eſpérance de l'épouſer : alliance qui eût réuni l'Orient & l'Occident. La propoſition fut reçue favorablement : déja les Ambaſſadeurs François étoient à Conſtantinople pour ménager cette affaire, lorſque cette Princeſſe fut renverſée du trône par Nicéphore, qui ſe fit couronner Empereur, & la relégua dans l'iſle de Lesbos.

An. 802. Il accepte la propoſition d'épouſer Iréne.

Le premier ſoin de l'uſurpateur fut d'envoyer des Ambaſſadeurs en France, pour aſſûrer la paix entre les deux Empires. Ils trouvérent l'Empereur en Alſace dans ſon Palais de Seltz. Ce Prince, pour leur donner une idée de

Il donne audience aux Ambaſſadeurs de Nicéphore.

de l'Empire d'Occident, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Iſtrie, la Liburnie & la Dalmatie. Cet accommodement fut ſuivi de la ſoumiſſion de
An. 803. Grimoald, duc de Benevent. Il s'étoit révolté à l'inſtigation des Grecs : il fit ſa paix à leur exemple.

An. 804. Il dompte enfin les Saxons.

Tout, excepté les Saxons, plioit ſous la puiſſance de Charlemagne. Ces peuples opiniâtres, tant de fois victimes de leurs révoltes, reprirent les armes avec un courage obſtiné, ſous la conduite de Godefroy roi de Dannemarck, prince puiſſant & ſur terre & ſur mer. L'Empereur ſe mit auſſitôt en campagne, s'avança juſqu'à l'Elbe, & les força dans leurs retraites les plus inacceſſibles. Le Danois étoit ſur les frontiéres de ſes Etats
Annal. Eginard. avec une nombreuſe cavalerie. Il fit propoſer un accommodement, promit de venir trouver le Monarque François : mais il changea ſubitement d'avis, & ſe retira avec beaucoup de précipitation. Les rebelles, privés de cet apui, eurent recours à la clémence d'un Prince qui ſçavoit également pardonner & vaincre. Cependant de peur qu'ils ne ſe révoltaſſent encore, il les tranſporta les uns en Suiſſe, les

autres en Flandres, & donna leur païs aux Abodrites qui lui avoient toujours été fidéles. Mais rarement le changement de climat opére celui des mœurs. Ces colonies, au nombre de dix mille familles, loin de s'adoucir sous un nouveau ciel, communiquérent à leurs nouveaux alliés cet esprit de révolte dont ils furent toujours animés. Il étoit passé en proverbe, durant les troubles qui désolérent la Flandre sous le regne de Philippe de Valois, qu'en *mêlant les Saxons aux Flamands,* Charlemagne *d'un Diable en avoit fait deux*.

Jacob. Meyer. Annal. rerum Fland.

Joan. Isaac. Pontan. Hist.

Le remède cependant fut efficace pour arrêter un mal qui avoit duré autant que la Monarchie. Clotaire I les avoit assujettis au tribut : Clotaire II se vit obligé de les en affranchir. Le Duc Pepin remporta sur eux de grands avantages : Charles-Martel les défit en plusieurs rencontres : le Roi Pepin les atterra : aucun d'eux n'avoit pû les dompter. Charlemagne lui-même leur faisoit inutilement la guerre depuis trente-trois ans : elle n'auroit pas eu de fin, s'il ne les eût arrachés de leur patrie, pour les répandre en différentes parties de son Royaume. Le

In vita Carol. Magn.

moyen étoit violent, mais nécessaire. Depuis ce tems-là il n'y eut plus de révolte en Saxe. Cette fiére Nation, jusqu'alors indomptable, se soumit enfin, & moitié gré, moitié force, subit tout à la fois le joug du Christianisme & de la France.

An. 805. 6. Il ordonne de tout ce qui regarde l'Etat de Venise.

Charles, après la réduction de toute la Saxe, se rendit à Reims pour y attendre le Pape, qui lui avoit fait demander la permission de passer en France. Le prétexte de ce voyage étoit d'entretenir le Monarque d'nn miracle arrivé à Mantoue, où le bruit courut qu'on avoit trouvé du sang de Jesus-Christ : le véritable motif fut de conférer avec lui sur les affaires de Venise. L'histoire ne dit point quel fut le résultat de ce pourparler. Mais le retour du Souverain Pontife par l'Exarchat de Ravennes, la grande armée que Wilhaire mit aussi-tôt sur pied, effort qui passoit le pouvoir d'un particulier, l'irruption subite de ce Tribun sur l'Isle de Malamauc qu'il subjugua, la prise d'Heraclia sur Maurice & Jean qui favorisoient le parti de Nicéphore, le rétablissement du Patriarche Fortunat, qui malgré la protection de Léon avoit été chassé de son Eglise de Grado, tout sembla an-

Annal. Eginard. Metens. Moissac. & alii.

Sigon.

noncer que tant de changements arrivés dans le même-tems furent les suites de cette entrevue de l'Empereur & du Pape. Rien de plus embrouillé dans nos Annales, que ce qui regarde le Gouvernement de l'Etat de Venise. Il paroît cependant à travers leur obscurité, que le Canton de la terre ferme qui est sur la côte Septentrionale du Golfe, relevoit de l'Empire d'Occident, & que les isles qui bordent ce continent, étoient soumises en apparence à l'Empire d'Orient, mais indépendantes en effet. On voit par plusieurs monuments historiques, que ces isles, à l'exemple de quelques places maritimes de la Dalmatie, songérent à se réunir aux villes de la terre ferme sous la domination de Charlemagne, & que ce fut pour ce sujet que leurs Envoyés de concert avec le Gouverneur de Zara vinrent le trouver à Thionville. Eginard en parlant de cette députation, dit formellement que ce Prince *donna ses ordres sur tout ce qui regardoit les Ducs & les peuples de Venise & de Dalmatie :* expression qui marque l'autorité d'un maître, & détruit le systême de ceux qui soutiennent que dès-lors Venise étoit une République parfaitement libre.

Adelmus in chronic.

In Annal.

Il fait son testament. La tranquilité dont jouissoit la France, fit naître à l'Empereur la pensée de partager ses Etats entre les Rois ses enfants. C'est dans cette vûe qu'il assembla un Parlement à Thionville: il y lut un testament qui fut approuvé par les Seigneurs, & envoyé au Pape qui le signa, non pour lui donner plus de validité, mais pour le rendre plus autentique. Les trois Princes étoient préfens: ils jurérent de l'observer dans tous ses points. Il regle à chacun les limites de son domaine, augmente de quelques Provinces les Royaumes d'Italie & d'Aquitaine, & laisse tout le reste à Charles son fils aîné, qu'il destinoit à l'Empire. Il y prévoit & prescrit tout ce qui peut entretenir la paix & l'union parmi les frères. Il ordonne que s'il survient entre eux quelque différend qui ne puisse être décidé par le témoignage des hommes, on aura recours, non à la bataille ou à la preuve du duel, mais au jugement de la Croix. Tel étoit l'usage d'alors, usage bizarre, mais qui ne laissoit pas d'être appellé le Jugement de Dieu. Dans les affaires douteuses on choisissoit deux hommes qu'on conduisoit à l'Eglise, où ils se tenoient debout, les bras élevés

Idem ibid.

Annal. Metens. & alii.

Vide Glossar. Ducange, verbo crux.

en forme de croix, pendant qu'on célébroit l'Office Divin. On donnoit gain de cause à celui des deux partis dont le Champion demeuroit le plus longtems immobile. Le religieux Monarque, après avoir recommandé aux jeunes Rois de protéger constamment l'Eglise de saint Pierre, déclare enfin que les dispositions qu'il vient de faire n'empêchent point qu'il ne conserve, tant qu'il vivra, la puissance qu'il tient de Dieu sur le Royaume & sur l'Empire : ensorte que ses trois fils & tous ses peuples lui rendront toute l'obéïssance que des enfants doivent à leur pére, & des sujets à leur Empereur & à leur Roi.

Diverses expéditions des Rois ses enfants.

Cette grande affaire terminée, les trois jeunes Princes partirent pour différentes expéditions. La victoire couronna par-tout leurs entreprises. On eût dit que Charlemagne leur avoit partagé sa fortune avec ses Etats. Le Prince Charles dans sa derniére campagne avoit défait les Esclavons de Bohême dans un combat, où leur Duc fut tué : il subjugua dans celle-ci les Esclavons Sorabes qui habitoient sur l'autre rive de l'Elbe, & porta le fer & le feu chez les Bohémiens qui s'étoient

Annal. Eginard. Metens. & aliæ.

Ibid. révoltés de nouveau. Pepin de retour en Italie équipa promtement une flotte contre les Sarrazins qui avoient fait une descente dans l'Isle de Corse. Le seul bruit de son approche les fit remonter sur leurs vaisseaux : ils se rembarquérent avant qu'il eût pû les joindre. Le Roi d'Aquitaine se signaloit
Vita Ludov. pii. de son côté au-de-là des Pyrenées. Il prit & brûla tous les forts qui couvroient Tortose, détacha quelques troupes, qui après avoir pillé Villa-Rubia, défirent un corps de Sarrazins qui vouloient leur couper le retour, prit ensuite le chemin de la Navarre, mit le siége devant Pampelune qui se rendit, & rentra triomphant dans ses Etats.

An. 807. Nouveaux avantages remportés sur les ennemis de l'Etat.

On vit cette année un phénoméne extraordinaire, s'il est vrai qu'Eginard rapporte fidellement les observations des Astronomes de la Cour. Mercure, dit cet Auteur, fut observé pendant huit jours entre le Soleil & la Terre, paroissant dans le disque du Soleil comme une tache noire. Il y eut aussi quatre éclipses, trois de Lune, une de Soleil ; & Jupiter parut caché par la Lune. Tant de prétendus prodiges effrayérent les peuples, qui les regar-

dérent comme les présages de quelques accidens funestes. Mais heureusement les armes Françoises prospérérent par-tout. Les Sarrazins tentérent une descente dans la Sardaigne : ils furent repoussés & virent périr trois mille de leurs meilleurs soldats. Leur entreprise sur l'Isle de Corse n'eut pas un succès plus heureux. Le Connétable Bouchard parut avec la flote de l'Empereur, leur livra bataille, les mit en fuite, leur prit ou coula à fond treize grands vaisseaux. Le bruit de cette victoire produisit un grand effet. Le Patrice Nicétas étoit avec une flote dans le Golfe de Venise : il n'osa rien entreprendre, conclut une trève de quelques mois, & retourna à Constantinople sans avoir rien fait. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer d'une lettre du Pape au sujet de cette expédition. On n'y voit rien qui annonce aucun acte d'hostilité. Il dit simplement que son intention est de pourvoir à l'entretien du Patriarche Fortunat, à qui la présence du Général Grec ne permettoit pas de demeurer dans sa ville épiscopale de Grado. Il conjure l'Empereur d'examiner la conduite de ce Prélat. *Défendez son*

Annal. Metens. Moissiac. & alii.

Tom. 7. Concil Epist. 11. Léon. ad Carol. Magn.

honneur, ajoute-il, *conservez lui son temporel : mais en même-tems ayez soin de son ame, & que le respect qu'il doit à son Maître, l'oblige à mieux faire son devoir.* Nouvelle preuve & de la dépendance des Vénitiens, & de l'autorité des Rois pour la manutention de la discipline.

Expédition d'Espagne.

Ce ne fut pas seulement en Italie que les François combattirent les Maures avec avantage : l'Espagne leur fournit encore une ample moisson de lauriers. Les troupes d'Aquitaine, sous la conduite d'Ingobert que l'Empereur avoit envoyé pour les commander, passérent l'Ebre, surprirent l'Emir Abaïdon, pillérent son camp, taillérent son armée en piéces, & se présentérent devant Tortose, que cet heureux succès leur faisoit espérer d'emporter. Mais soit que le Général Sarrazin s'y fût retiré avec ceux qui avoient échappé à l'épée des vainqueurs, soit pour quelque autre cause que l'histoire ne dit pas, elles crurent devoir se contenter de la victoire qu'elles venoient de remporter, & reprirent le chemin de l'Aquitaine, chargées d'un prodigieux butin. L'année suivante, Louis assiégea cette place en personne, la

Vita. Ludov. Pii.

An. 808.

prit par capitulation, & en envoya les clefs à l'Empereur son pére. Ce jeune Prince n'avoit pû être de la premiére expédition : il en fut empêché par les avis qu'il reçut qu'une flote de Normands avoit passé dans la Manche, & faisoit voile vers les côtes d'Aquitaine. Il donna ordre à tout, & les sages précautions qu'il prit, garantirent ses Provinces du ravage. Ibid.

Précautions contre les courses des Normands.

On appelloit alors Normands, ou hommes du Nord, (car c'est l'étimologie de ce nom) tous les peuples qui habitoient le Dannemarck, la Suéde & la Norwége. Ces barbares, aussi avides de butin que zélés pour leurs faux Dieux, ne cessoient de faire des courses sur les terres des Chrétiens, pillant, brûlant, massacrant tout ce qu'ils rencontroient, surtout les Prêtres & les Moines, qui détruisoient le culte de leurs idoles. Charlemagne prévit avec douleur les maux qu'ils causeroient un jour à la France. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils osent insulter les côtes de mon Empire, que ne feront-ils pas, lorsqu'il sera partagé ?* L'événement n'a que trop justifié cette prédiction. Ce grand Prince cependant prit les mesures les Monach. Sangal. l. 2. c. 22.

plus ſages pour le prevenir. Il viſita tous ſes ports, & fit conſtruire un ſi prodigieux nombre de vaiſſeaux, qu'il y en avoit, au rapport d'Eginard, depuis l'embouchure du Tibre juſqu'à l'extrémité de la Germanie. Il ordonna que tous ces bâtiments reſteroient toujours armés & équipés. Mais ce qui prouve encore mieux combien il avoit à cœur de rendre la France inacceſſible aux incurſions des peuples du Nord, c'eſt qu'il obligea les Seigneurs de ſervir en perſonne dans ces occaſions comme dans les armées de terre. Ce fut à Boulogne qu'il établit le principal arſénal de ſa Marine. Il y fit relever un ancien phare, ouvrage de l'Empereur Caligula, & donna les ordres les plus précis d'y allumer des feux toutes les nuits. C'eſt ce qu'on appelle encore aujourd'hui *la Tour d'Ordre.*

Eginard. in Annal. & in vita Carol. Magn.

Irruptions des Danois dans le païs des Abodrites.

Tout l'Occident reconnoiſſoit ou reſpectoit la puiſſance de Charlemagne. Le ſeul Godefroy, roi de Dannemarck, oſa lutter contre tant de grandeur. L'Empereur deſiroit de pénétrer dans ce vaſte Royaume, moins pour ſoumettre à ſon Empire un païs couvert de neiges & de glaces, que pour réduire ſous le joug de la foi un

peuple enseveli dans les ténébres du paganisme. Le Danois le prévint, & eut la hardiesse de lui déclarer la guerre, en se jettant sur les terres des Abodrites. Il s'étoit ligué avec les Vilses, les Linones, & les Smeldinges, qui tous comme autant de vautours affamés vinrent fondre en même-tems sur le Meckelbourg. La surprise fut telle & la consternation si générale, que la plus grande partie de cette Province se soumit au tribut. Le vainqueur s'avança jusques sur les bords de l'Elbe, où il prit quelques châteaux. Une petite place qu'il ne put emporter, lui couta beaucoup de monde & des plus considérables de la Nation, entre autres un de ses neveux qui fut tué en montant à l'assaut. Cette perte & la nouvelle de la marche du Prince Charles l'obligérent de retourner sur ses pas. La frayeur le saisit au point, que pour n'avoir pas à défendre contre l'armée Françoise le port de Rieric qui lui étoit d'un grand revenu, il le fit détruire & raser. Il poussa la précaution plus loin encore; & pour fermer entiérement l'entrée de ses Etats, il éleva une haute muraille, fortifiée de bonnes tours, qui occupoit tout l'espace de cette lan-

Annal. Eginard. Loisel. Metens. & alii.

gue de terre qui est entre l'Océan Germanique & la Mer Baltique. Tel étoit l'état des choses, lorsque le jeune Charles arriva sur les bords de l'Elbe. Il le fit passer à ses troupes, & pénétra bien avant dans le païs des Linones & des Smeldinges, qu'il abandonna à la fureur du soldat. Ce fut tout le fruit de cette expédition. La saison étoit avancée : il ne voyoit plus d'ennemis en campagne : il fit construire deux forts sur les confins de la Saxe, & reprit le chemin de la France.

Ibid.

An. 809.

La paix est conclue entre les deux Empires.

Les Venitiens cependant étoient toujours divisés, & la trêve avec l'Empire d'Orient venoit d'expirer. Bientôt les hostilités recommencérent de part & d'autre. La flote de Nicéphore reparut dans le Golfe de Venise, sous la conduite d'un autre Commandant, nommé Paul. Il en détacha quelques vaisseaux pour surprendre Comachio, ville située dans une Baye vers l'embouchure du Pô. L'entreprise ne fut pas heureuse. La garnison fit une sortie, mit les Grecs en déroute, & les obligea de se rembarquer promptement. Ils se dédommagérent sur Populoni, aujourd'hui Piombino, qu'ils forcérent & pillérent. Le Général Paul

Iidem ibid.

néantmoins fit faire des propositions que le Roi d'Italie voulut bien écouter. Mais il n'étoit pas de l'intérêt des Venitiens que la paix se fît entre les deux Empires. Les Ducs Wilhaire & Beot, ceux-là mêmes qui trois auparavant s'étoient mis sous la protection de la France, la traversérent de tout leur pouvoir, & firent tant par leurs intrigues, que le Commandant de la flote Grecque craignant pour sa vie, se retira sans rien conclure. L'année suivante, on découvrit que ces deux chefs n'étoient pas plus fidéles à Charlemagne qu'à Nicéphore. Pepin indigné de cette duplicité, marche aussi-tôt contre les perfides, les attaque par terre & par mer, les bat par-tout, & les force de se soumettre à sa domination. Cet exploit mit fin à la guerre entre les deux Empereurs. La paix fut conclue, Venise rendue aux Grecs, & la Dalmatie aux François.

Sigon. l. 4. de regn. Ital.

Le sac de Piombino ne fut pas le seul échec que les François essuyérent cette année : ils se laissérent surprendre dans Tortose. Le Roi d'Aquitaine se mit en devoir de la reprendre, & se vit obligé d'abandonner son entreprise. Le siége d'Huesca n'eut pas un

Affaires d'Espagne & de Germanie.

Vita Ludovic. pii. meilleur ſuccès. Mais les affaires de Germanie furent plus heureuſes. Le Roi de Dannemarck, malgré tous ſes retranchements, cherchoit par toutes ſortes de moyens à calmer le reſſentiment de l'Empereur. Il fit demander une conférence ſur la frontiére des deux Etats : elle lui fut accordée. Tout ſe termina à des plaintes réciproques : on ſe ſépara ſans rien conclure. Auſſitôt le Duc Traſicon, ſuivant les ordres de Charlemagne, ſe jetta ſur les terres des Vilſes où il fit le dégât, prit & ruina la capitale des Smeldinges, & reconquit tout le païs que le Danois avoit ſubjugué. Godefroy, outré de colére, ſe répandit en menaces contre les Abodrites, & ne parloit de rien moins que d'envahir la Saxe & la Friſe. L'Empereur, averti de ſes bravades, détacha un corps de troupes qui ſe ſaiſirent de quelques paſſages de l'Elbe, & bâtirent une fortereſſe ſur la riviére de Sturie, en un lieu appellé Eſſesfelt. Cette précaution déconcerta les vaſtes deſſeins du Roi des Normands, & l'obligea de porter ailleurs ſes entrepriſes.

Eginard in Annal.

Idem in vita Carol. Magn.

An. 810. Le barbare cependant n'abandonna point abſolument ſon projet. Il raſſembla

bla toutes ses troupes & tous ses vaisseaux, descendit en Frise avec une armée de deux cens voiles, pilla cette Province, défit un corps de Frisons & de François, s'empara de plusieurs places considérables, & les soumit au tribut. L'Empereur à cette nouvelle passa le Rhin & s'avança jusques sur le Veser. Il y avoit à peine assis son camp, qu'il apprit que les ennemis s'étoient retirés en désordre, & que le Prince Danois avoit été assassiné par un de ses Gardes. Cette mort finit la guerre. Hemminge, fils & successeur de Godefroy, demanda humblement la paix, & l'obtint en renonçant à toutes les conquêtes de son pére. Elle fut aussi conclue sous les mêmes conditions avec les Sarrazins d'Espagne. Le Roi de Cordoue rendit, ou laissa reprendre aux François tout ce qui leur avoit été enlevé. On régla que l'Ebre serviroit de limites aux deux Etats. Les Gascons venoient d'être sévérement châtiés : la Navarre commençoit à s'accoutumer au joug de la France : ainsi tout demeura parfaitement soumis dans cette grande étendue de païs qu'on appelloit la Marche d'Espagne.

Annal. Eginardi & alii.

Concile d'Aix-la-Chapelle.

On reçut vers ce même tems la réponse du Pape sur un usage universellement adopté de toutes les Gaules. Le premier Concile de Constantinople avoit ajouté au symbole de Nicée, que le Saint-Esprit procédoit du Pére. Les Eglises de France & d'Espagne y insérerent qu'il procédoit également du fils. C'étoit dès-lors la créance générale. Ainsi toute la question se réduisoit à sçavoir, si elles avoient eu droit d'y faire cette addition. L'Empereur la crut assez importante pour mériter d'être examinée dans un Concile : il le convoqua dans son Palais d'Aix-la-Chapelle. Chacun dit ses raisons, & la chose parut si difficile, qu'on ne voulut rien décider, sans prendre l'avis du Pape. Le S. Pére convenoit que le sentiment de l'Eglise Gallicane étoit le dogme Catholique : mais il soutenoit en même-tems qu'il ne falloit rien innover. On lui objecta qu'en retranchant cette addition, on donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronée. Cette réflexion lui parut mériter quelque attention : il proposa, non de la faire effacer avec éclat dans les Missels où elle avoit été faite, mais de cesser de s'en servir

Idem ibid.

Baron. Sirmond.

Anast. in Léon. & alii.

dans la chapelle du Roi, sous prétexte de se conformer à la pratique de l'Eglise Romaine. On ignore si le Monarque déféra à cette décision. Mais la France, la Germanie, & l'Espagne conservérent leur ancien usage : Rome même l'adopta dans l'onziéme siécle, & le Concile de Florence le consacra par un décret authentique.

La tranquilité dont la France commençoit à jouir, fut troublée par des malheurs domestiques. Pepin roi d'Italie mourut à la fleur de son âge, ne laissant qu'un fils nommé Bernard, à qui Charlemagne donna le royaume de Lombardie, & cinq filles que l'Empereur fit élever à sa Cour avec beaucoup de soin. Le Monarque pleura cette mort peut-être un peu plus qu'il ne convenoit à un grand Prince : mais il étoit pére : il perdoit un fils à qui l'histoire ne reproche aucun défaut : il pouvoit bien donner quelques larmes à la mémoire d'un jeune héros, qui les avoit si bien méritées par ses exploits & ses vertus. Le Prince Charles mourut aussi quelques tems après, dans la trente-cinquiéme année de son âge. On l'a vû à la tête des armées gagner des batailles, subjuguer la Bohême,

Mort du Roi Pepin & du Prince Charles.

Eginard. In Annal. in vita Carol. Magn.

Theoganus c. 22.

An. 811.

Ibid.

& remplir l'Allemagne de la gloire de son nom. Charlemagne le destinoit à l'Empire. Ce tendre pére n'apprit cette perte qu'avec la plus sensible douleur : sa santé en fut altérée : mais son affliction ne changea rien à sa conduite. Toujours occupé de la félicité présente de ses sujets, il songea même à leur bonheur à venir. Il ne lui restoit qu'un fils, il lui donna toute sa tendresse & tous ses soins.

An. 812.

Caractere de Louis Roi d'Aquitaine.

Louis avoit toutes les bonnes qualités des particuliers, & paroissoit avoir aussi celles des Princes. La bonté surtout étoit le fond de son caractére. Généreux dans les commencements jusqu'à l'excès, ensuite avec discernement, il avoit trouvé le moyen, en diminuant les impôts, de vivre dans toute la splendeur des Rois. Sa valeur avoit paru dans les guerres d'Espagne, sa piété dans la fondation de plus de vingt Monastéres, & son zéle pour la Religion dans la réforme du Clergé d'Aquitaine jusques-là très déréglé. Dévôt, mais sans oublier ses autres devoirs, il avoit destiné trois jours de la semaine à donner audience à ses sujets : il écoutoit leurs plaintes, il assistoit aux jugemens de leurs

Vita Ludovici Pii.

procès : ce qui se faisoit avec tant d'équité qu'on n'entendoit parler dans ses Etats ni de vexations, ni d'oppressions. Telles étoient les merveilles que la renommée publioit du jeune Prince. L'Empereur n'osoit presque y ajouter foi : il voulut être certain qu'on ne le trompoit pas. Il envoya en Aquitaine un homme de confiance nommé Archambaud, sous prétexte de quelque affaire, mais en effet pour examiner la conduite de son fils. On lui rapporta que Louis gouvernoit avec tant de sagesse, que quoique sa maison fût magnifique, ses peuples vivoient dans une grande abondance. *O mes compagnons*, s'écria-t-il dans les transports de sa joie, *rejouissons-nous de ce que ce jeune homme est déja plus sage & plus habile que nous.*

Dès-lors l'association à l'Empire fut résolue. Ce grand Prince se sentoit affoiblir de jour en jour : il manda le Roi d'Aquitaine, & ayant assemblé les Seigneurs de la Nation, il leur proposa son dessein. On ne lui répondit que par des acclamations. On choisit un Dimanche pour la cérémonie du couronnement. L'Empereur, revêtu des ornements Impériaux, une An. 813. Il est associé à l'Empire.

Eginard in vita Carol. Magn.

couronne d'or sur la tête, & appuyé sur son fils, se rendit à la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant. Il y fit sa priére, & après un beau discours sur ce que

Theoganus c.6.

Louis devoit à Dieu, à l'Eglise, à ses

Chronic. Moissiaç.

sujets, à ses sœurs, aux enfants de ses fréres, & à lui-même, il lui commanda d'aller prendre la couronne qu'on avoit placée sur l'autel, & de se la mettre lui-même sur la tête. Ce qu'il fit avec l'applaudissement de toute la Noblesse du Royaume. Quelques jours après, ils se separérent en versant beaucoup de larmes, triste pressentiment qu'ils ne se reverroient plus. Il est difficile de concilier cette conduite de Charlemagne avec le sentiment d'un Auteur très-grave, mais quelquefois bien prévenu, qui prétend

Baron. ad an. 806. N. 26.

que ce Prince par son testament ne donna l'Empire à aucun de ses enfants, parce qu'il avoit laissé au Pape la liberté d'en disposer comme il le jugeroit à propos. Le couronnement du nouvel Empereur où le Souverain Pontife ne fut ni appellé, ni consulté, est une ample réfutation non-seulement de cette chimérique concession, mais encore de tous les préjugés ultra-

montains. L'ordre qu'il reçoit de se ceindre lui-même le front du diadême Impérial, fait bien connoître que Charlemagne ne croyoit tenir l'autorité souveraine que de Dieu seul.

Le Religieux Monarque cependant donnoit le reste de sa vie au bonheur de ses peuples. Il faisoit tenir des Parlements pour les affaires de l'Etat, & des Conciles pour rétablir la discipline Ecclésiastique, fort altérée par les guerres. Mille prodiges, disent ses Historiens, sembloient annoncer sa fin. On ne voyoit depuis quelque tems qu'éclipses de Lune & de Soleil : phénomênes tout naturels, mais que le peuple prenoit pour des présages trop certains d'une perte qu'il craignoit. On ne se rappelloit qu'avec douleur ce qui lui étoit arrivé, lorsqu'il marchoit contre le Roi de Dannemarck. Une flamme descendue du Ciel passa de sa droite à sa gauche : au même instant son cheval tomba mort, & lui-même fut renversé par terre. Le Pont de Mayence, ouvrage de dix ans, & qui passoit pour une merveille de l'art, fut entiérement brûlé en trois jours. On croyoit entendre dans son apartement une espéce de tremblement ou de

An. 814. Mort de Charlemagne.

Eginard in vita Carol. Magn.

Nitardus.

bruit, semblable à celui d'un édifice qui menace ruine. La superbe gallerie qui faisoit la communication entre la Chapelle & le Palais, s'écroula tout-à-coup. La Chapelle même fut frappée de la foudre, qui abbatit le globe d'or qu'il avoit fait placer au sommet. On lisoit dans l'Eglise une inscription où étoit gravé le nom du fondateur, *Charles Prince* : ce dernier mot, quelque mois avant sa mort, parut tellement effacé, qu'on n'en distinguoit plus aucune lettre. Il étoit instruit de toutes les réflexions qu'on faisoit sur tant d'accidents extraordinaires : il n'en parut, ni touché, ni inquiet. Son âge & ses infirmités étoient un pronostic plus assuré de sa mort prochaine. Il la vit approcher avec cette même intrépidité avec laquelle il l'avoit affrontée dans les combats. Il travailloit sur l'Ecriture Sainte, & en corrigeoit un exemplaire qu'on lui avoit donné, lorsque la fiévre le surprit. Sept jours de maladie & une prodigieuse abstinence l'affoiblirent extrémement. Il reçut l'Extrême-Onction, ensuite le Viatique, suivant la pratique de ce tems-là ; & se sentant près de mourir, il fit le signe de la

croix sur son front & sur son cœur, posa les mains sur son estomac, ferma les yeux, & expira en prononçant distinctement ces paroles du Psalmiste : *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.*

Ainsi mourut le héros de la France & de l'univers, le modéle des grands Rois, l'ornement & la gloire de l'humanité. Il étoit de la plus haute taille, de l'extérieur le plus majestueux, le plus fort & le plus robuste de son tems. Cette supériorité, riche présent de la nature, étoit relevée en lui par celle que donnent les qualités de l'esprit, du cœur & de l'ame. Génie sublime, vaste, intrépide ; l'Italie, l'Espagne, la Germanie & l'Orient conjurés en même-tems ne purent lui arracher la plus légére marque d'embarras ou d'inquiétude. Il sçut au milieu de toutes ses guerres donner ordre à tout & par-tout, reglant son Etat & l'Eglise, comme s'il eut été dans une profonde paix : y faisant fleurir l'abondance par une vigilance qui s'étendoit à tout ; la piété par de fréquents Conciles où souvent il assistoit en personne, & les Lettres par la protection constante qu'il leur accordoit : ami lui-même

Son Portrait

Eginard in vita Carol. Magn.

& *cultivateur* zélé des arts & des ſciences. Auſſi admirable, lorſqu'il décidoit une queſtion dans une aſſemblée de Sçavants, que lorſqu'il dictoit des oracles dans ſon Conſeil. Auſſi grand lorſqu'il haranguoit un Concile, que lorſqu'il gagnoit des batailles à la tête d'une armée. Sage dans le projet, les meſures qu'il prenoit, étoient toujours celles qu'il falloit prendre : conſtant & ferme dans ſes entrepriſes, il ſçavoit les ſoutenir avec courage, & forcer la fortune à les couronner : ardent à la pourſuite, on le voyoit paſſer rapidement des rives de l'Ebre ſur les bords de l'Elbe, & du fond de la Germanie à l'extrémité de l'Italie. Heureux dans l'exécution, il fut toujours victorieux, quand il conduiſit lui-même ſes armées, & rarement fut-il défait, lorſqu'il fit la guerre par ſes Lieutenants.

On voit une partie de tout cela dans l'hiſtoire des héros de la Fable : mais ce qu'on n'y voit pas, ce qui diſtingue ſurtout Charlemagne, c'eſt ce tendre amour pour ſes peuples, qui lui faiſoit verſer des larmes ſur leurs malheurs qu'il n'avoit pû prévoir, mais qu'il ſçut toujours reparer;

c'eſt ce caractére bienfaiſant & généreux qui lui mérita même auprès des Payens le glorieux nom de pére de l'univers : cette charité ſans bornes, qui épuiſa ſes tréſors pour ſoulager la miſére des Chrétiens de Syrie, d'Égypte & d'Afrique : ces maniéres aimables, libres, aiſées, qui lui attachoient par eſtime ceux qui lui étoient ſoumis par la deſtinée : cette modération toujours ſi rare dans l'offenſe, qui lui fit épargner le ſang de ceux mêmes qui avoient oſé attenter à ſa vie : c'eſt cette application ſi conſtante à rendre la juſtice, qu'il interrompoit ſouvent ſon ſommeil pour juger les procès que ſes Miniſtres n'avoient pû terminer : cette diſtribution des récompenſes ſi juſte, ſi ſage, qu'en augmentant le nombre de ſes ſerviteurs, elle n'excitoit ni jalouſies, ni murmures : cette conduite ſi admirable dans ſon domeſtique, qu'elle pouvoit ſervir de modéle à tout ſon Royaume : fils reſpectueux, tendre pére, maître indulgent : c'eſt enfin ce zéle du bon ordre qui lui inſpira ces Loix, Capitulaires, ou Ordonnances auxquels l'Europe doit une partie de ſa police. Preuves éclatantes qu'il ſçavoit également gou-

Monach. Engoliſm.

verner & vaincre. Digne rival d'Alexandre & de César par ses actions militaires, il les effaça par l'éclat de ses vertus. Aussi célébre dans les fastes de la Religion par sa piété, qu'illustre dans les Annales du monde par ses exploits, l'Eglise l'a mis au nombre des Saints, & toutes les Nations de concert lui ont donné le nom de Grand.

On trouve dans son testament une nouvelle preuve de cette charité généreuse qui animoit toutes ses actions. Il ne laissa à ses enfants que la quatriéme partie de ses trésors & de ses meubles : le reste fut distribué aux pauvres & aux Eglises Métropolitaines de son Empire. Il n'avoit rien ordonné sur le lieu de sa sépulture. On crut qu'il ne pouvoit reposer plus honorablement que dans la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir à Aix sous l'invocation de la Sainte Vierge. On l'enterra, ou plutôt on le descendit dans un caveau, où il fut assis sur un trône d'or, revêtu de ses habits impériaux & du cilice qu'il portoit ordinairement, l'épée au côté, la couronne en tête, son livre d'Evangile sur ses genoux, son sceptre & son bou-

Sa sépulture

Eginard. in vita Carol. Magn.

clier à ses pieds. L'un & l'autre étoient d'or, & le Pape Léon les avoit bénis. On lui mit par-dessus son manteau Royal, la grande bourse de Pélerin qu'il avoit coutume de porter dans tous ses voyages de Rome. Tout le sépulchre fut parfumé d'odeurs & rempli de quantité de piéces d'or. On le scella, & par-dessus on éleva un superbe arc de triomphe, où l'on grava cette épitaphe : *Ici repose le corps de Charles, grand & ortodoxe Empereur, qui étendit glorieusement le Royaume des François, & le gouverna heureusement pendant quarante-sept ans.* Il mourut la soixante-douziéme année de son âge, la treiziéme depuis qu'il avoit été couronné Empereur d'Occident.

Monach. Engol. in ejusd. vita Car. Mag.

L'histoire lui donne quatre femmes, Hermengarde, Hildegarde, Fastrade, & Luitgarde, qui toutes portérent le nom de Reines. La premiére, fille du dernier Roi des Lombards, fut répudiée par le conseil des Evêques. Il eut de la seconde quatre fils, Charles, Pepin, Louis, & Lothaire mort jeune, & cinq filles, Adélaïde, Rotrude, Berthe, Giséle, & Hildegarde. La troisiéme fut mére de Théodrad[illegible]

Ses femmes & ses enfans.

Idem Eg. ibid.

trude, toutes deux Abbesses, celle-ci de Farmoutier, celle-là d'Argenteuil. La quatriéme mourut sans enfants. Il avoit eu avant son mariage avec Hermengarde une concubine, nommée Himiltrude, mére de Pepin le Bossu ; & de la Princesse Rothais. Après la mort de Luitgarde, se voyant trois Princes capables de regner, il ne voulut plus épouser de femmes qui eussent le titre de Reines ou d'Impératrices. Il prit successivement quatre concubines dont il eut plusieurs enfants, sçavoir Rothilde de Madelgarde, Adeltrude de Gersuinde, Hugues l'Abbé, Drogon évêque de Metz, & Adalinde, de Regine, & Thieri qui fut mis au nombre des Clercs, d'Adelaïde ou Adelvide. On lui donne encore une fille, nommée Emma, qu'on prétend avoir été femme d'Eginard.

C'est ce grand nombre de femmes & de concubines, qui a donné lieu de croire à quelques modernes, ou qu'il en avoit eu plusieurs en même tems, ou qu'étant d'un naturel changeant, il n'attendoit pas *que l'une fût morte* pour en prendre une autre. On ne répetera point ce qui a déja été dit, que le concubinage, nom infâme de nos jours, étoit alors une société

aussi légitime, que ce qu'on appelle encore aujourd'hui en Allemagne *mariage de la main gauche*, en France & ailleurs *mariage de conscience*.

Quelques réflexions aussi simples que solides, suffisent pour venger la mémoire de ce Religieux Monarque. Quelle apparence qu'un Prince presque toujours occupé de bonnes œuvres ou de saintes lectures, incapable d'ailleurs d'hipocrisie, vice ordinaire des ames basses, ait été infidéle à ces mêmes Loix, dont il se déclaroit si hautement le protecteur & l'appui? Comment eût-il osé faire publier cette fameuse Ordonnance, où il met la fornication & l'adultére au nombre des péchés déteſtables qui font que Dieu frappe les Royaumes des plus terribles playes? Quel sujet de scandale pour tous ses peuples? Quelle matiére de mépris & de risée, s'il eut donné lui-même l'exemple d'un crime, qu'il punissoit dans les autres par la prison & par la privation de leurs charges? Est-il croyable qu'Eginard, qui lui reproche son peu de fermeté à réprimer & les cruautés de Fastrade, & le libertinage des Princesses ses filles, ait gardé un profond silence sur une vie aussi licentieuse que celle

En collect. Stephan. Baluz col. 482. col. 528.

qu'on lui impute ? Quelle idée devroit-on avoir de l'Hiſtorien de Louis le Débonnaire, qui en parlant de la mort de ce grand Empereur, uſe de ces termes conſacrés par la piété : *l'homme juſte mourut, mortuus eſt vir juſtus ?* Que penſer des Conciles de Verneuil & de Rome, qui le placent au rang des grands Rois, qui ont remporté de grandes victoires, parce qu'ils étoient de grands Saints ? C'eſt le langage de tous les Auteurs contemporains. Thegan, le Moine d'Angoulême, & l'Anonyme qui écrivoit ſous ſon regne, lui donnent les mêmes éloges. Ce n'eſt que pluſieurs ſiécles après ſa mort, qu'il s'eſt élevé des doutes ſur la pureté de ſes mœurs, comme s'il étoit impoſſible qu'un homme qui a vécu ſoixante-douze ans, eût épouſé neuf femmes l'une après l'autre. Nous ne craignons donc pas de dire avec le grand Boſſuet, *que c'étoit un Prince très-chrétien dans toutes ſes actions, malgré les reproches des ſiécles ignorants.*

In vita Ludov. pii.

Sermon à l'ouverture de l'aſſemblée générale du Clergé de Fr. en 1681.

Ce Monarque ſi grand, étoit en même-tems le modéle de la plus rare modeſtie. On le voyoit toujours vêtu à la Françoiſe, & ſon habillement, hors les occaſions d'éclat, différoit peu de celui-même du peuple. » Il

Premieres loix ſomptuaires en France.

Mém. de l'Académie des Belles-Lettres Tom. VI. pag. 729.

» portoit en hiver, dit Eginard, un
» pourpoint fait de peau de loutre sur
» une tunique de laine avec un simple bordé de soye. Il mettoit sur ses
» épaules un sayon de couleur bleue,
» & pour chaussures & pour brodequins il se servoit de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur
» les autres. Il s'enveloppoit ensuite
» d'un manteau, si long par-devant &
» par-derrière, qu'il touchoit aux
» pieds; si court par les côtés, qu'à
» peine approchoit-il des génoux. »
Tel étoit à peu près l'habit ordinaire du François. Mais la nouveauté, surtout en matiére de modes, eut toujours de grands charmes pour lui. Il vit aux Gaulois de petits manteaux bigarrés : il les préféra aux grands, qui dès-lors commencérent à lui paroître trop embarrassants. La conquête d'Italie fit naître le goût des habits de soye, ornés de ces riches pelleteries que les Venitiens rapportoient de l'Orient. L'Empereur, dit le Moine de saint Gal, dissimula d'abord, persuadé que son exemple rameneroit la Nation à la simplicité de ses ancêtres. Mais voyant qu'il ne faisoit aucune impression sur le courtisan petit-maître, il résolut enfin d'y joindre l'auto-

Capitul. triplex Anni 808. Art. V. Tom. 1. pag. 4. 68.

rité. C'eſt à lui que la France eſt redevable des premiéres loix ſomptuaires, qui en fixant le prix des étoffes, diſtingue l'état de chaque particulier par rapport à l'habillement.

Etat du commerce ſous les deux premiéres Races.

Au reſte, il n'eſt pas étonnant que parmi cette multitude de reglements qui compoſent la Loi Salique, il n'y en ait aucun qui regarde la réforme du luxe. Ce vice, enfant de l'abondance, ne paroît guère dans le commencement des Empires. Le regne des conquérants eſt rarement celui du commerce, qui ſeul produit les grandes richeſſes. On l'avoit vû fleurir dans les Gaules ſous la domination des Romains : les premiers Rois Mérovingiens l'y trouvérent preſque entiérement négligé : les guerres continuelles qu'ils eurent à ſoutenir, ne leur permirent pas de le rétablir dans ſon ancien éclat. Mais s'il fut dégradé dans les premiers ſiécles de la Monarchie, il ne fut jamais abſolument éteint ; il paroît même qu'il avoit quelque vigueur ſous le Roi Gontran. Ce Prince, mécontent de Childebert ſon neveu, interdit toute communication entre la Bourgogne & l'Auſtraſie. On voit ſous Clotaire II. une ſociété de marchands, qui ſous la conduite de Samon partent

Greg. Tur. hiſt. l. 9. c. 32.

Fredeg. chron. c. 48.

du territoire de Sens pour aller négocier en Esclavonie. On trouve sous Dagobert I. quantité de marchés établis, comme autant de rendez-vous, en faveur de ceux qui vouloient acheter ou vendre. On apprend par un Capitulaire du neuviéme siécle, que sous Charlemagne les François alloient par bandes trafiquer chez les Esclavons, les Abares & les Saxons : il leur étoit défendu d'y porter des armes & des cuirasses. On lit dans la Chronique de Fontenelles, que dès les premières années du regne de ce grand Empereur, il y avoit un commerce reglé entre la France & l'Angleterre. Le Monarque François, indigné de la témérité d'Offa roi des Merciens, défendit toute espéce de trafic entre les deux peuples : il ne fut rétabli qu'au bout de deux ans.

* Apud Dublet. in hist. Abbat. S. Dion. p. 655.

Capitul. 2. an. 805. c. 7.

Chron. Fontan. c. 15.

Marchés et foires.

On ne connoissoit guère alors d'autre négoce, que celui qui se fait dans les marchés. C'étoient presque les seuls endroits où l'on pût se pourvoir des choses nécessaires à la vie. Les artisans, les Artistes, & les Marchands dispersés çà & là, n'avoient point encore fixé leur séjour dans les villes : elles n'étoient habitées que par les Prêtres &

quelques ouvriers. On n'y voyoit ni Moines, ni Moniales : il y avoit peu de Monastéres qui ne fussent en pleine campagne, ou autour des cités. La Noblesse demeuroit dans ses terres, ou suivoit la Cour. Les gens de *Poëte*, c'est-à-dire, sous la puissance, ne pouvoient sans la permission du Seigneur quitter le lieu de leur naissance : le serf étoit attaché à l'héritage, l'esclave à la maison ou à la campagne du maître. On sent combien cette dispersion étoit peu favorable au commerce, qui aime les sociétés grandes & policées. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, que nos Rois établirent ce grand nombre de foires, où chacun devoit se rendre, les uns pour se défaire du superflu, les autres pour se procurer l'utile & l'agréable. Celle de Saint Denis étoit une des plus fameuses. On y venoit, non-seulement de toute la France, mais de la Frise, de la Saxe, de l'Angleterre, de l'Espagne & de l'Italie. C'est ce qui paroît par l'acte de son établissement sous Dagobert I, & par une Ordonnance de Pepin le Bref, qui confirme aux Moines de cette Abbaye le droit de toucher les péages sur le territoire de Paris.

Capitul. Carol. Calv. tit. 36. c. 19.

Apud. Dublet. Loc. cit.

Apud Felibian. in prob. hist. Euld. p. 24.

Commerce Maritime.

On voit cependant par plusieurs mo-

numents historiques, que le commerce dans ces siécles reculés n'étoit point absolument restreint aux seuls marchés, ni aux seuls étrangers Européens. La ville d'Arles, sous les premiers regnes des Mérovingiens, étoit encore en réputation pour ses manufactures, pour ses broderies & pour ses ouvrages de rapport en or & en argent. C'étoit, ainsi que Narbonne & Marseille, l'abord de tous les vaisseaux d'Orient & d'Afrique. Elle communiquoit à Trèves une partie des richesses que les flotes étrangéres lui apportoient. On les embarquoit sur le Rhône jusqu'à Lion. De-là conduites sur la Saone & le Doux, elles étoient mises à terre, ensuite voiturées jusqu'à la Moselle qui les rendoit au lieu de leur destination. Ces beaux jours par la fatalité des guerres, s'éclipsérent insensiblement. Les Asiatiques & les Africains n'osérent plus aborder dans nos ports. On vit alors quelle est la force des inclinations primitives & innées. Narbonne, Arles & Marseille consérvérent toujours ce génie marin, qui en avoit fait les entrepôts de l'univers. Elles entretenoient sous les Carlovingiens un certain nombre de vaisseaux, qu'elles envoyoient commercer à Constantinople, à Gènes, à Pise. Les Lion-

Huet. traité du com. des anc. ç. 39. N. 8.

nois, unis aux Marseillois & aux Avignonois, avoient coutume d'aller deux fois l'an à Alexandrie, d'où ils rapportoient des parfums & d'autres marchandises, qui se vendoient en Provence & dans tout le Royaume. Mais jamais le négoce n'avoit été aussi florissant qu'il le fut sous Louis le Débonnaire. Ce Prince, attentif au bonheur de ses sujets, établit un corps de marchands, sans autre servitude que de venir tous les ans au Palais, pour y compter à sa chambre. Il leur permet de trafiquer dans toute l'étendue de son Empire, déclarant qu'il les prend sous sa protection spéciale, ordonnant à ses Officiers de leur fournir les vaisseaux dont ils auront besoin pour joindre aux leurs: établissement qui sembloit annoncer aux siécles à venir cette société si célébre de nos jours, sous le nom de Compagnie des Indes.

Vales. Not. Gal. v. Massilia.

Alphabet. tit. Cart. 31.

De tous ce détail il résulte, que sous les deux premiéres Races de nos Rois, les François se sont peu mêlés du commerce. Ils l'abandonnérent presque entiérement aux étrangers, qui ne leur apportoient que des bagatelles. L'Espagne les fournissoit de chevaux & de mulets; la Frise, de manteaux de diverses couleurs, de sayons ou vestes, &

Monach. Sangal. l. 2. de reb. belli. Carol. Magn. c. 24.

de rochets ou habits de dessus, fourés de peaux de martre, de loutre ou de chat; l'Angleterre, de bleds, de fer, d'étain, de plomb, de cuirs & de chiens de chasse; l'Orient & l'Afrique, d'herbes, de vins de gaze, de papier d'Egypte, seul en usage en France jusques dans le onziéme siécle, & d'huile d'olives, liqueur alors si rare dans nos climats, qu'un Concile d'Aix-la-Chapelle permet aux Moines de se servir d'huile de lard. Au reste, si l'étranger n'amenoit en France que des choses communes & de peu de valeur, celles qu'il en tiroit, n'offroient rien, ni de plus riche, ni de plus précieux. C'étoit pour l'ordinaire de la poterie, des cuivres ouvragés, du vin, du miel, de la garance & du sel. On voit par une lettre de Jérémie évêque d'une ville maritime, que la gabelle n'étoit point encore établie au neuviéme siécle, & que le sel se faisoit alors comme aujourd'hui. Il manqua dans la Province du Prélat, parce que les pluyes avoient inondé les sillons ouverts pour recevoir les eaux salées de la Mer. Il prie l'Evêque de Toul de lui en envoyer de Lorraine & de Franche-Comté. Ce qui prouve que dès-lors ces deux salines étoient en vogue, & que chacun faisoit sa provision de sel où il jugeoit à pro-

Idem c. 14.

Greg. Tur. l. 6. c. 6. l. 5. c. 5. l. 4. c. 44.

Huet. ibid. & 38. n. 7.

Inter epist. Frotharii apud Duch. 27.

pos, souvent même dans un Royaume voisin de celui dans lequel il habitoit.

On trouve dans le recueil des Capitulaires quantité de reglemens, tant sur le négoce en géneral, que sur le commerce particulier des esclaves, de l'argent monnoyé, des vases précieux, & des pierreries, trafic alors très-commun en France. Les uns défendent d'établir des marchés sans la permission du Roi, ou de les tenir les saints jours de Dimanche : les autres décernent de rigoureuses peines contre quiconque vendra clandestinement un esclave, ou livrera un Chrétien aux Juifs & aux Payens. Ceux-ci interdisent toutes ventes de nuit : ceux-là enjoignent de se servir de mesures & de poids égaux dans toute l'étendue de l'Empire François : cet autre ordonne que le marchand Juif payera la dixiéme partie de son profit, & le Chrétien la onziéme. Ces impôts, avec les droits de passage, de pontage, d'entrée & de sortie, faisoient une partie considérable du revenu de nos Rois. Ils avoient sur les lieux des gens préposés pour les lever. Dagobert I. ordonne qu'on prendra cent sols sur la recette Royale de Marseille, pour acheter l'huile nécessaire à l'Eglise de S. Denis, qu'il avoit si richement dotée ou fondée.

Tit. 36. c. 39. Capitul. an. 819.

Capit. l. 6. c. 224.

Capit. an. 803. c. 2.

Baluz. in c. 279. l. 6. capit.

Capitul. Carol. Calv. tit. 53. c. 3.

Gest. Dagob. Reg. c. 18.

Fin du Tome premier.

ERRATA.

TOME PREMIER.

PAge vij. *Epit. dedic.* cette vive intelligence par laquelle, *lisez*, pour laquelle.

P. 54. prêt à s'accager, *lisez*, saccager.

P. 65. barbarre, *lisez*, barbare.

P. 178. *premier mot*, sience, *lisez* silence.

P. 232. *note.* commencerent de se boucher, *lisez*, boucler.

P. 244. il n'y vécut avec éclat, *lisez*, il y vécut.

P. 254. Sisenard proclamé Roi, *lisez*, Sisenand.

P. 258. le Vosge, *lisez*, les Vosges.

P. 322. le nom du Roi, *lisez*, le nom de Roi.

P. 428. Angibert, *lisez* Angilbert.

P. 449. impatient de se voir possesseur, *lisez*, de se voir privé.

P. 464. qui leur causoit, *lisez*, qui leur causât.

P. 468. tout sembla, *lisez*, tout semble.

P. 502. de tous ce détail, *lisez*, de tous ces détail.

TOME SECOND.

P. 111. tout fut inulement employé, *lisez*, inutilement.

P. 145. *à la marge.* ment de Louis, *lisez*, couronnement de Louis.

P. 398. & la grand rolle qu'elle fait, *lisez*, & la grande figure qu'elle fait.

